Digitized by Google

NAZIONALE
BIBLIOTECA
FONDO
DORIA
VII
204
VITTORIO EM. III
NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE NAPLES

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE NAPLES

PAR CHARLES D'ANJOU

FRÈRE DE SAINT LOUIS

PAR

LE COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST

PAIR DE FRANCE

« Italiam ! Italiam ! »
Virg.

TOME PREMIER

PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

Fondo Doria
VII 204

963927

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

L'établissement d'une dynastie française dans le royaume de Naples est l'un des événements les plus importants du Moyen Age. Il l'est surtout pour la France. C'est le point de départ de son influence sur l'Italie, ou, en d'autres termes, sur la civilisation elle-même, dont l'Italie était alors l'expression la plus haute, la plus complète, la plus universellement acceptée. Jusqu'ici, la Conquête de Charles d'Anjou n'a été racontée qu'à titre d'épisode. On l'a reléguée, on l'a pour ainsi dire ensevelie dans l'Histoire Générale. Frappé de l'intérêt qui lui est propre et de l'unité qui résulte de ses diverses parties, je l'ai étudiée sous toutes ses faces, et j'essaye de la montrer dans tout son jour.

Si je m'étais proposé de faire une biographie et non une histoire, un portrait et non un tableau, j'aurais pu reculer devant mon héros. Le sang de Conradin crie encore contre son impitoyable vainqueur; mais l'attentat du chef ne fut pas le crime de l'armée. On vit de vieux guerriers pleurer et prier autour de l'échafaud d'un enfant. Il ne s'agit donc pas ici d'une réhabilitation rétrospective, tâche ingrate et souvent puérile. Charles d'Anjou fut coupable. Cela accordé, il n'en reste pas moins le premier capitaine, le seul organisateur et l'un des princes les plus illustres d'un temps fécond en grands rois. Comme son frère Louis IX, dont il différait trop à d'autres égards, il a servi vaillamment la France. Il a porté le nom français dans les contrées les plus lointaines. Par les calculs de sa politique, par les alliances qu'il a introduites dans sa famille, autant que par ses victoires, Charles Ier, roi de Sicile, a fait asseoir sa race sur les trônes de Grèce, de Hongrie et de Pologne. Bien plus, il a écarté de l'Occident une nouvelle

invasion de l'Islamisme, moins aperçue, mais non moins réelle que les invasions du VIIIe et du XVIIe siècle. Le buste de Charles d'Anjou doit prendre place entre les statues de Charles Martel et de Jean Sobieski.

Le supplice de Conradin n'est imputable qu'à un homme; il n'en est pas ainsi des excès qui amenèrent les Vêpres Siciliennes. Ici une nation entière est accusée par l'histoire. Certes, la vengeance l'a emporté sur l'injure, et les opprimés ont été plus cruels que les oppresseurs. D'ailleurs, ce procès est-il suffisamment instruit? Les faits sont-ils tous appréciés; sont-ils tous connus? Je ne le crois pas. Les Siciliens eux-mêmes en conviennent. Un de leurs écrivains les plus distingués a soupçonné le mensonge et a cherché la vérité; mais il ne l'a fait qu'à un point de vue très-exclusif et par conséquent très-incomplet. Il a aggravé les reproches qui pèsent sur la mémoire des Français du XIIIe siècle. J'ai repris à mon tour, le débat avec un sentiment national aussi vif mais

moins partial, je l'espère, que celui de la plupart des annalistes italiens et allemands. Nos propres historiens ont trop complaisamment suivi leurs traces. Il est temps de s'en séparer et de leur répondre.

A la tête des personnages de ce grand drame, il en est un plus grand que tous les autres : la Papauté. Certes, au moment où j'écris ces lignes, elle est, plus que jamais, un objet d'admiration et de reconnaissance. Néanmoins, entre les deux écoles historiques dont l'une n'a voulu voir dans les Papes du Moyen Age que les tyrans de la volonté et de la pensée, tandis que l'autre applaudit toujours en eux les défenseurs de la liberté humaine; dont l'une a trop facilement trouvé du sang sur le manteau pontifical, tandis que l'autre n'y a jamais aperçu un grain de poussière, je me suis frayé une route à la fois respectueuse et libre. J'ai rendu hommage à l'élévation presque constante du but, j'ai déploré parfois le choix moins irréprochable des moyens. Surtout je n'ai jamais perdu

de vue le temps dont je racontais les passions et la violence. Ainsi que la monarchie, l'aristocratie et le peuple, la Papauté participa de la rudesse d'une telle époque. Nul ne peut échapper à son siècle. Même en le combattant, on reçoit et on garde son empreinte. La défense était alors inexorable comme l'attaque. Que pouvait, en effet, la douceur évangélique? La mansuétude du bon pasteur aurait-elle opposé une digue au torrent des brutalités déchaînées? Ceints du diadème ou de la tiare, couverts de l'étole ou de l'armure, les hommes du XIIIe siècle étaient ceux qu'a peints Dante, et après lui Michel-Ange. Dans les ténèbres de la Chapelle Sixtine, on découvre au-dessus de l'autel toute une population aux regards féroces, aux attitudes convulsives, et on se demande : Où sont les justes? où sont les damnés?

« Quelle étonnante et presque miraculeuse péripétie des choses humaines! » vient de s'écrier une voix éloquente[1]. « C'est la cloche du dôme

[1] M. de Lamartine. Voir *la Presse* du 31 octobre 1847.

de Saint-Pierre qui sonne tout à coup dans le sommeil des peuples le tocsin de l'indépendance! C'est le cierge du Vatican qui allume la torche de la liberté de l'Italie! C'est l'homme de paix qui tire le glaive! C'est le docile instrument des volontés de l'empire qui devient le Rienzi de la Rome moderne!... »

Malgré la séduction d'un magnifique langage, qu'il nous soit permis de l'admirer sans nous y rendre. Si un Souverain Pontife vient de réveiller au fond des âmes l'enthousiasme qui y semblait à jamais endormi, c'est qu'il commence une ère nouvelle et ne cherche pas à rétrograder jusqu'à un passé irrévocable; c'est qu'il porte dans ses mains un flambeau et non une torche, une croix et non un glaive; c'est qu'il ne menace ni les consciences ni les trônes; c'est qu'il est béni au Ghetto comme sur le Quirinal; c'est qu'il peut appeler aux réformes sans pousser à l'insurrection; c'est enfin qu'il n'est ni un Rienzi ni un Grégoire VII.

Il ne me reste plus qu'un mot à ajouter. Je n'ai rien épargné pour donner à cette histoire le degré de certitude et de réalité auquel je m'étais proposé de l'amener. Je n'entrerai point dans le détail des recherches que j'ai faites, des documents que j'ai recueillis, des archives que j'ai consultées tant en France qu'en Italie et en Espagne. On trouvera dans les Appendices des pièces nombreuses, presque toutes inédites. D'ailleurs, le lecteur s'apercevra peut-être, que ce livre n'est point le fruit hâtif d'informations superficielles et récentes, mais le résultat d'un commerce prolongé, assidu, et familier avec les temps dont je me suis efforcé de ranimer le souvenir. Un tel soin n'est qu'un devoir, mais ce devoir je crois l'avoir accompli.

Paris, 20 novembre 1847.

Digitized by Google

LIVRE PREMIER

L'EMPEREUR

LE PAPE

ET

LA COMMUNE DE ROME

Digitized by Google

Chi poria mai pur con parole sciolte
Dicer del sangue e delle plaghe appieno,
Ch'io ora vidi, per narrar più volte?.....
Se s'adunasse ancor tutta la gente,
Che già in su la fortunata terra
Di Puglia fu del suo sangue dolente.....
Con quella che sentio di colpi doglie,
Per contrastare a Roberto Guiscardo,
E l'altra, il cui ossame ancor s'accoglie
A Ceperan.....

(*La Commedia di Dante*, Inferno, c. XXVIII.)

Le leggi son, ma chi pon mano ad esse?
Nullo; perocchè il pastor che precede
Ruminar può, ma non ha l'unghie fesse.
Perchè la gente, che sua guida vede
Pure a quel ben ferire ond'ella è ghiotta,
Di quel si pasce, e più oltre non chiede.
Ben puoi veder che la mala condotta
È la cagion che 'l mondo ha fatto reo,
E non natura che 'n voi sia corrotta.
Soleva Roma, che 'l buon mondo feo,
Duo soli aver, che l'una e l'altra strada
Facean vedere e del mondo e di Deo;
L'un l'altro ha spento, ed è giunta la spada
Col pastorale, e l'uno e l'altro insieme
Per viva forza mal convien che vada;
Perocchè, giunti, l'un l'altro non teme.
Se non mi credi, pon mente alla spiga,
Ch'ogni erba si conosce per lo seme.
In sul paese ch'Adice e Po riga,
Solea valore e cortesia trovarsi
Prima che Federico avesse briga.....

(Purgatorio, c. XVI.)

Qua entro è lo secondo Federico.

(Inferno, c. X.)

LIVRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Relations du saint-siége avec l'Italie méridionale et la Sicile. — Les Normands. — Ils se font les alliés de la papauté. — Hostilités qui précèdent cette alliance. —Les Normands vassaux du saint-siége. — Premières investitures.— Droit de suzeraineté du saint-siége sur le royaume de Naples. — Examen de ce droit. —Souveraineté des papes à Rome. — Elle n'existait pas avant le XIVe siècle. — La souveraineté, jusqu'à cette époque, résidait dans le sénat et dans le peuple romain. — Commune de Rome. — Perpétuité du sénat. — Les papes d'abord chefs municipaux, puis adversaires systématiques de la commune de Rome. — Ils s'allient contre elle avec les empereurs d'Allemagne. — Attributions du préfet de Rome. — Lutte de la papauté et du sénat au XIIe siècle. — Le pape Innocent II et l'antipape Anaclet. — Roger II, grand-comte de Sicile. — Son caractère. — Sa puissance. — Ses lois. — Il établit en Sicile une féodalité royale. — Roger II prend le titre de roi. — Ce titre est confirmé par l'antipape Anaclet. — Roger est couronné à Palerme. — Il est attaqué par

Innocent II. — Reconnaissance et investiture. — La commune de Rome soulevée contre Innocent II.—Restauration du sénat.— Le pape Lucius II lapidé par le peuple. — Traité d'Eugène III avec le sénat romain. — Dernières années de Roger II, roi de Sicile. — Résumé de son règne. —Continuation des troubles de Rome. — La papauté, la république et l'empire en présence. — Adrien IV. — Arnauld de Brescia. — Frédéric Barberousse. — Arnauld prêche le rétablissement de la république. — Coalition du pape et de l'empereur. — Barberousse en Italie. — Supplice d'Arnauld de Brescia. — Députation du sénat à Frédéric Ier. — Son entrevue avec Adrien IV. — Son couronnement à Rome. — Son retour en Allemagne. — Guillaume Ier, dit le Mauvais, fils et successeur de Roger II.—Guerre de Guillaume Ier et d'Adrien IV. — Rapprochement. — Nouvelle investiture. — La cour de Rome forme une alliance étroite et durable avec la cour de Palerme contre la domination impériale. — Ligue lombarde. — Alexandre III. — Mort de Guillaume Ier. — Guillaume II, dit le Bon, fils et successeur de Guillaume Ier. — Paix de Venise conclue entre l'empereur Frédéric Barberousse et le pape Alexandre III, par la médiation de Guillaume II. — Mariage de Henri, roi des Romains, fils de Frédéric Barberousse, avec Constance, fille de Roger II, déclarée héritière du royaume des Deux-Siciles. — Craintes de la cour de Rome. — Elle s'oppose à ce mariage. — Ses efforts sont inutiles. — Asservissement prochain de la Sicile aux Allemands. — Barberousse maltraite le pape Lucius III. — La commune de Rome passe dans le parti impérial. — Elle s'affaiblit et se dégrade par son alliance avec les étrangers. — Barberousse part pour la croisade. — Il meurt en Asie. — Mort de Guillaume le Bon. — Désespoir des Siciliens. — Leur aversion pour la domination germanique. — Ils veulent un roi national. — Élection de Tancrède. — Sa faiblesse. — Sa mort. — L'empereur

Henri VI devient roi de Sicile. — Sa politique. — Il établit dans l'Italie méridionale trois grands fiefs : la Toscane, la Romagne et Spolète. — Il les donne à son frère Philippe de Souabe, à Marckwald d'Anweiler et à Conrad de Lützenhard. — La papauté est cernée de toutes parts. — Henri VI ne veut point faire hommage du royaume des Deux-Sicile au saint-siége. — Atrocité de son gouvernement. — Chute de la famille de Tancrède. — Naissance de Frédéric-Roger, fils de Henri VI et de Constance. — Henri change de politique et met son fils sous la protection du pape Célestin III. — Frédéric-Roger roi des Romains. — Maladie de Henri VI. — Son testament. — Sa mort. — L'impératrice en est soupçonnée. — Innocent III. — Il traite avec la commune de Rome. — La préfecture abolie. — Ligue de l'impératrice Constance avec le pape contre les Allemands. — Encore une investiture. — Rigueur des conditions de cette investiture. — Constance, en mourant, nomme Innocent III tuteur de son fils Frédéric-Roger. — Caractère et éducation de ce prince. — Troubles de sa minorité. — Son dévouement apparent pour la cour de Rome. — Il reconnaît tous les droits du saint-siége au haut domaine du royaume des Deux-Siciles. — Il brigue l'empire. — Il promet de séparer à jamais l'empire du royaume de Sicile en le donnant de son vivant à son fils Henri. — Il trompe Innocent III. — Mort de ce grand pape. — Frédéric-Roger garde l'usufruit de la Sicile et fait nommer Henri roi des Romains. — Plaintes du pape Honorius III. — Frédéric II empereur. — Sa mésintelligence avec le saint-siége. — Il promet de partir pour la croisade. — Il diffère son départ sous des prétextes. — Grégoire IX l'excommunie. — Croisade philosophique. — Le XIIIe siècle et le XVIIIe. — Frédéric II de Souabe et Frédéric II de Brandebourg. — Code de Frédéric II. — Révolte de Henri, roi des Romains, contre son père. — Déchéance et châtiment de Henri. — Conrad roi des Romains. — Innocent IV.

Antagonisme acharné d'Innocent IV et de Frédéric II. — Le pape veut donner le royaume des Deux-Siciles à des princes étrangers. — Concile de Lyon. — Innocent IV y prononce la déchéance de l'empereur. — Il fait élire à l'empire le landgrave de Thuringe, puis le comte de Hollande. — Fureur de Frédéric II. — Guerre. — Renouvellement de la ligue lombarde. — Batailles de Corte Nuova et de Parme. — Défaites successives du parti de Frédéric. — Abattement moral de ce prince. — Il veut abdiquer et partager ses États entre ses fils. — Le pape n'y consent pas. — Innocent IV est résolu d'exterminer la maison de Souabe et de réunir les Deux-Siciles au patrimoine de Saint-Pierre. — Mort de Frédéric II. — Son testament. — Son génie, sa gloire, ses fautes et ses malheurs.

La lutte de la papauté et de l'empire, qui avait pris si longtemps l'Europe entière pour champ de bataille, s'était enfin circonscrite dans un espace limité et sur un point précis. Vers le milieu du XIIIe siècle, elle fut transportée à l'extrémité méridionale de l'Italie, dans les belles et riches contrées dont se compose aujourd'hui le royaume de Naples. La querelle des investitures se termina par la croisade de Sicile; un débat de juridiction ecclésiastique aboutit à un procès de possession territoriale. Mais

pour être réduit à des proportions moins vastes, à des termes plus simples, l'antagonisme du pontificat et du trône ne perdit rien de son activité, de sa profondeur et de sa force. Loin de se ralentir, il prit le caractère plus ardent, plus implacable d'une rencontre particulière, d'un rendez-vous d'honneur. La guerre devint un duel.

Il devait en être ainsi. Dès qu'une puissance régulière était fondée dans le midi de l'Italie, la papauté ne pouvait pas souffrir que le même pouvoir s'établît au nord de la Péninsule. Cette politique lui était commandée par l'intérêt de son existence temporelle, par la position géographique des États de l'Église. Jamais les papes ne devaient permettre que la Lombardie et les Deux-Siciles fussent réunies sous le même sceptre. Un roi de Naples, roi des Lombards, les pressait de tous côtés; empereur, il les écrasait. Cette hypothèse redoutable se réalisa. Une dynastie germanique menaça le saint-siége; elle fut brisée. Une dynastie française fut appelée pour la remplacer; elle obtint la victoire, la puissance et la durée. Tel est le sujet de ce récit.

Avant de l'entreprendre, il faut exposer les rap-

ports de la papauté avec les Normands, fondateurs du royaume des Deux-Siciles (1016). L'histoire présente peu de spectacles plus singuliers, plus surprenants que cet établissement monarchique créé dans le midi de l'Europe par une poignée d'hommes du nord. Mais pour en avoir la pleine intelligence, on ne doit pas y reconnaître seulement l'œuvre d'une audace aventureuse et d'une incomparable bravoure. Si les Guiscard et les Roger n'avaient été que des chevaliers errants, ils n'auraient point fondé une dynastie royale. Pour accomplir un tel dessein, il ne leur suffisait pas de ressusciter les demi-dieux de la fable au pied des temples grecs de Pestum et d'Agrigente.

Ils vinrent à propos; et leur sagesse pratique fut égale à leur courage. Ils gouvernèrent la Sicile non pas en conquérants de la veille, mais en vieux souverains héréditaires. Dès le premier jour, ils traitèrent les peuples dont ils étaient devenus les maîtres, comme des sujets et non comme des vaincus. Supérieurs à leurs contemporains, ils osèrent permettre ce que leur siècle ne tolérait pas : les cultes divers vivaient en paix à l'ombre de leurs lois. Un peu moins favorisés que le chrétien, le

musulman et le juif se voyaient, aussi bien que lui, protégés et défendus.

C'est surtout dans les rapports des Normands avec le saint-siége qu'on trouve le secret de leurs succès. Ils se firent les alliés de la papauté contre les divers pouvoirs qui étaient alors disséminés sur la surface de la péninsule italique, et qui, divisés entre eux sur tout le reste, se réunissaient dans une opposition commune à l'influence et à la domination de Rome.

Le rapprochement des héros scandinaves et des souverains pontifes ne se fit point avec la promptitude que leur conseillait un intérêt réciproque. Les Normands donnaient aux papes le point d'appui qui leur manquait contre l'empire d'Occident et contre l'empire d'Orient; mais des causes compliquées retardèrent cet accord qu'une nécessité mutuelle aurait dû amener plus tôt. L'obstacle était double : il résidait dans le saint-siége, il existait aussi dans l'armée conquérante. A la première vue, la papauté ne comprit pas les Normands, qui, à la vérité, ne se comprenaient pas eux-mêmes. Leur politique naquit et se développa sur le terrain (1017). Lorsque Rainulfe, Osmond, d'abord, les fils de

Tancrède ensuite, parurent en Italie (1038), aucun de ces guerriers n'avait conçu la pensée d'un séjour stable; encore moins le projet d'une monarchie. A leurs propres yeux, comme à ceux des peuples dont ils allaient devenir les maîtres, ils n'étaient que des aventuriers; ils venaient tenter un coup de main heureux, comme l'avaient déjà fait avant eux plus d'un pirate de leur pays et de leur race, Harold, Hastings et bien d'autres. Il n'y avait donc rien de commun entre l'entreprise de quelques exilés, de quelques gentilshommes obscurs, d'un petit nombre d'individus de condition privée, et l'expédition conduite en Angleterre par le chef même de la contrée, par le duc de Normandie. Guillaume le Bâtard n'accomplit la conquête de l'Angleterre qu'après l'avoir préparée par une politique artificieuse et prévoyante. Avant d'atteindre le but, il l'avait visé longtemps. Ici, rien de semblable : point de préméditation, pas même de prévision, nulle trace d'un plan arrêté. L'entreprise se poursuit presque avant d'avoir été conçue; l'action précède le dessein. Ambitieux par nécessité et par hasard, nos aventuriers ne marchent pas à la conquête, c'est la conquête qui vient à eux.

Qu'on examine, en effet, leurs premiers pas dans cette carrière; ils sont vagues et indécis. Les Normands s'attachent tour à tour aux Allemands, aux Grecs, aux Lombards, aux petites puissances de la Campanie. Ils quittent les uns et les autres sans aucun motif appréciable, si ce n'est l'inconstance et l'avidité naturelles à des capitaines d'aventure. Après avoir placé à la tête de leur confédération un duc Argyre, mi-parti de grec et de lombard, ils ne le chassent et le remplacent par un des leurs que parce que cet Argyre les avait lâchement trahis (1044). Ils forment ensuite, à Melfi, une république de chevaliers, qui ressemble moins à une combinaison de la politique qu'à un rêve de la poésie. Dans toute leur conduite, à cette première période de leur histoire, on ne peut découvrir qu'une seule idée arrêtée et fixe, idée qui, d'ailleurs, dominait alors tous les esprits : nul ne pouvait se passer d'un supérieur féodal. Pour consacrer, pour légitimer leur acquisition par une investiture en forme, les Normands se mirent en quête d'un suzerain. Ils le cherchèrent partout. Du pommeau de leur épée ils frappèrent à toutes les portes. Ils rendirent hommage, suc-

cessivement, presque à la fois, à tout ce qui exerçait en Italie une domination étendue ou restreinte. Ils se déclarèrent les hommes de l'empereur d'Allemagne, des princes de Salerne, même des ducs électifs de Naples. L'empire grec fut la seule couronne dont ils ne voulurent jamais tenir aucun de leurs droits; mais enfin ils sentirent que ni les Allemands, ni les dynasties lombardes, ni les républiques campaniennes, telles que Naples, Amalfi ou Sorrente, ne pouvaient leur donner l'appui qui leur était nécessaire, les uns par l'abus de la puissance, les autres par l'excès de la faiblesse. Il leur fallait un protecteur moins redoutable que les successeurs de Charlemagne, et moins décrépit que les restes de la domination lombarde. Dans le suzerain définitif qu'ils avaient à choisir, un caractère sacré leur était surtout nécessaire. Pour perdre les stigmates de déprédateurs, pour faire leur domination plus sûre en la rendant plus respectable, ils avaient besoin de se mettre sous la garde de la religion. L'investiture pontificale était donc la seule qui leur convînt. Toutefois, ce n'était pas une entreprise facile. Pour obtenir cette investiture, pour forcer le pape à vouloir bien de-

venir le seigneur de toute l'Italie méridionale, il fallut l'y contraindre violemment, il fallut s'armer contre lui, l'attaquer, le combattre et le vaincre.

L'explication de cette situation bizarre est dans l'histoire de la papauté, telle qu'elle s'était constituée depuis l'extinction de la famille de Charlemagne. Alors un nouveau parti s'était élevé en Italie. Des princes indigènes briguèrent la couronne impériale; ils voulurent fonder une puissance nationale, restaurer un empire italien. Si leur dessein avait réussi il y aurait peut-être une Italie; mais ils eurent à combattre, dans les papes, des adversaires tantôt avoués, tantôt cachés, toujours invincibles. Au xe siècle, le souverain pontificat fut livré à une anarchie si effroyable qu'elle a fait reculer de stupeur les défenseurs les plus dévoués du saint-siége. Il n'y a de comparable aux scandales de cette période néfaste que son impénétrable obscurité. Eh bien! un fait très-clair et très-net se dégage de ce chaos; ce fait est la persévérance des papes à empêcher la restauration de l'empire romain dans des dynasties italiennes. Pour écarter Lambert, les deux Bérenger,

Ardouin, marquis d'Ivrée, Arnould fut appelé par Formose, Othon par Jean XII, Henri II par Benoît VIII. Voulant surtout empêcher que l'empire devînt indigène et central, les papes substituèrent les Allemands aux Italiens, les étrangers aux nationaux. Dans le même but, ils encouragèrent les libertés particulières des villes, ce qui rendait impossible la liberté générale du pays, ou en d'autres termes, son unité. Les papes et les empereurs allemands étaient alors réunis dans cette politique, qui ne les divisa que plus tard. Elle ne tarda pas à porter ses fruits immédiats : l'Italie devint l'apanage de l'Allemagne, le pape un aumônier de l'empereur. La chaire apostolique fut bientôt occupée par des Germains. Léon IX était de ce nombre. Issu d'une maison souveraine, allié à la à la dynastie salique, très-saint homme, très-vénérable pontife, il était avant tout prince allemand. Quoique Léon IX ait fait renouveler par le peuple romain l'élection impériale qui le plaçait sur la chaire de l'apôtre, il surpassait l'empereur lui-même dans son attachement passionné à l'influence germanique en Italie. Il n'obtint de Henri le Noir qu'une faible partie des troupes qu'il lui

avait demandées, leva seul une armée, la mit sous les ordres de deux de ses compatriotes et livra bataille aux Normands (18 juin 1053). On sait quelle en fut l'issue. Le pape, vaincu et prisonnier, accorda à ses vainqueurs l'investiture qu'ils lui demandèrent à genoux. Après Léon IX et Victor II, qui avait été évêque d'Eichstedt, Étienne IX, de la maison de Lorraine, voulut prendre contre les Normands une revanche éclatante. La mort prévint l'accomplissement de ce dessein. Nicolas II commença par les anathématiser et finit par étendre en leur faveur l'investiture du pape Léon. Déjà l'influence d'Hildebrand commençait à devenir dominante [1]. Une troisième investiture fut conférée aux Normands par Grégoire VII lui-même, qui s'était déclaré contre eux au commencement de son règne. Enfin la création d'un État sicilien fut accomplie par Urbain II.

[1] Nous nous contenterons de nommer Grégoire VII, pour résister à la tentation trop naturelle d'en parler avec emphase. Il est bien temps que le livre de M. Villemain, promis depuis tant d'années et si justement désiré, ramène enfin à la vraisemblance et à la vérité cette grande figure historique, qu'une sorte de rivalité déclamatoire entre les écrivains modernes a rendue presque entièrement méconnaissable.

Maintenant nous avons à examiner ces investitures diverses, leur mesure, leur progression, l'esprit qu'elles renferment, le sens qu'il faut y attacher. Tâche rude mais inévitable; car c'est dans ces actes réciproques de la papauté et de la royauté siculo-normande qu'est le principe de tous les événements que nous avons à raconter.

(Bénévent, 1053.) Léon IX accorde à Humphroy, chef de la confédération normande, et à ses héritiers, la possession de toute la terre qu'il avait déjà conquise et tout ce qu'il pourrait acquérir par la suite vers la Sicile et la Calabre, à charge de la tenir comme fief de Saint-Pierre.

(Melfi, 1059.) Nicolas II renouvelle, dans les mêmes termes, à Robert Guiscard, la donation faite à son frère Humphroy par le pape Léon IX. Il reconnaît Robert duc de l'Apulie et de la Calabre, et duc futur de la Sicile; concède à Richard d'Averse la principauté de Capoue. Robert et Richard se reconnaissent, pour eux et leur postérité, les hommes du pape et lui prêtent serment comme à leur seigneur.

(Ceprano, 1080.) Grégoire VII confirme les investitures précédentes à Robert Guiscard, qui re-

nouvelle son serment. Seulement, pour réserver les droits du dernier prince de la dynastie lombarde, dépossédé par le duc d'Apulie, le pape ne lui confirme pas la possession de Salerne, d'Amalfi et de la Marche de Fermo : « Nous contentant, dit-il, pour le moment, de t'y souffrir avec patience. »

La progression de ces trois actes est évidente : le premier est une promesse d'investiture, le second est l'investiture même, le troisième en est la confirmation.

Le pape donnait à Robert Guiscard tous les États qu'il avait conquis et tous ceux qu'il avait à conquérir.

Le pape avait-il le droit de faire cette donation?

Le saint-siége a toujours revendiqué un droit de souveraineté sur la Sicile. A cet égard sa prétention est très-ancienne[1]. Elle remonte au VIe siècle. Dès lors, les papes se disaient seigneurs de toutes les îles de l'Italie, en vertu de la donation de Constantin. Mais si leur droit de souveraineté n'était fondé que sur une chimère, il n'en est pas ainsi de leur influence. Elle était grande et réelle en Sicile,

[1] Innocent. P. I. *ad Decent. Agub. Ep.* XXV.

en Calabre et dans la Campanie. C'était un héritage de l'empire romain. Sous les Césars, ces provinces avaient eu pour gouverneurs des consulaires qui relevaient du vicaire de Rome. Plus tard, on leur substitua des comtes. La Sicile était comprise au nombre des provinces suburbicaires, et lorsque la constitution temporelle de l'Église romaine, façonnée en grande partie sur la constitution même de l'empire, eut pris une forme régulière, l'Église de Sicile releva de l'évêque de Rome, non-seulement d'une manière générale, en sa qualité de souverain pontife, mais comme métropolitain immédiat de cette province. L'évêque de Rome était métropolitain de l'Italie méridionale, au même titre que l'évêque de Milan l'était de la Cisalpine. Les papes avaient encore un autre instrument de pouvoir dans ces contrées. Ils y possédaient d'immenses richesses, en biens-fonds et en troupeaux. Un diacre administrait sagement ces domaines au nom de l'Église. Il y avait beaucoup d'esclaves sur ces terres, mais ils y vivaient incomparablement moins malheureux que sous tout autre maître. Saint Grégoire le Grand appelait ces possessions le *patrimoine des pauvres*, et à en juger sur de faibles indices

transmis presque par hasard, cette administration sans modèle restait aussi sans imitateurs.

Léon l'Isaurien confisqua le *patrimoine des pauvres* et le déclara réuni au domaine impérial. Cet empereur et ses successeurs transportèrent le vicariat de Sicile des évêques de Rome aux patriarches de Constantinople, qui nommèrent aux siéges vacants et appliquèrent aux principaux titulaires le titre d'archevêque, alors entièrement nouveau et contre lequel les papes commencèrent par s'élever avec force, à cause de son origine byzantine[1]. Les Grecs instituèrent l'archevêque de Syracuse métropolitain en Sicile et s'efforcèrent d'y enlever toute juridiction au saint-siége. Dès lors la population chrétienne fut divisée. Une rivalité violente s'établit dans son sein et favorisa l'invasion arabe. Cependant, même sous le joug des Sarrasins, Rome maintenait des rapports secrets avec la Sicile, par des lettres, par des émissaires, par des conduits souterrains et mystérieux. Comme au temps de la prédication de saint Paul, premier apôtre de cette

[1] De Johannis (De Giovanni), *Cod. dipl.* — Rocchus Pyrrhus, *Sicil. sacr.* — Rosario Gregorio, *Considerazioni sopra la storia di Sicilia.*

île, les cryptes, les latomies de Syracuse renfermaient les craintes, les espérances, peut-être les complots de vaincus, tantôt protégés, tantôt opprimés au gré d'un vainqueur capricieux. Cette population toujours compacte et persistante n'était pas seulement chrétienne, c'était une population latine, profondément attachée non-seulement au dogme chrétien pris dans sa généralité, mais au symbole occidental, à la religion catholique romaine. Elle seconda de toutes ses forces l'invasion des Normands.

On le voit clairement : jusqu'alors la papauté avait exercé sans interruption, en Sicile, pendant plusieurs siècles, une influence tantôt avouée, tantôt latente, due à l'action réunie de l'autorité spirituelle, de la richesse territoriale et de la charité chrétienne ; mais rien de tout cela ne constituait un droit de souveraineté sur l'Italie méridionale. A l'exception de leur prétention générale sur les îles de la Méditerranée, en vertu de la fausse donation de Constantin et d'une prétention particulière sur le duché de Gaëte, dérivée d'une donation très-équivoque de Charlemagne, les papes n'avaient jamais été ni souverains ni suzerains d'aucun

des territoires qui appartiennent actuellement au royaume des Deux-Siciles.

Les suzerains légitimes de ces pays étaient évidemment les Césars d'Orient, successeurs immédiats et directs de l'empire romain, reconnus pour tels par le saint-siége lui-même, quelque temps avant la révolution politique et religieuse qui brisa, au VIIIe siècle, le pouvoir des empereurs de Byzance en Italie. Ceux-ci écartés, restaient les empereurs d'Occident, quoique par le traité conclu l'an 803 entre Charlemagne et Nicéphore Ier, ils se fussent formellement exclus eux-mêmes de toute prétention de suzeraineté sur les contrées situées entre le Garigliano et le Phare. Les successeurs de Charlemagne ne s'étaient pas emparés de ces contrées par droit de conquête, ou du moins, les avantages très-contestés qu'ils y avaient obtenus n'avaient eu aucun caractère durable; mais enfin, tout faibles qu'étaient les titres des empereurs d'Allemagne à la domination du midi de l'Italie, ils pouvaient, à tout hasard, les appuyer sur quelques prétextes dont les papes étaient entièrement dépourvus.

Ainsi donc, à l'égard de l'Europe, telle qu'elle

était alors constituée, les papes n'avaient aucun droit sur le pays conquis par les Normands. Ils le tinrent des Normands eux-mêmes, et dès lors ce droit devint incontestable, non pour le reste de la chrétienté mais pour cette dynastie nouvelle et pour toute sa descendance. C'est ce qu'il ne faut pas oublier.

En réalité, l'Apulie, la Calabre, la Sicile n'appartenaient plus à personne. Les Normands s'emparèrent d'un territoire vacant. Ils s'y établirent uniquement par la conquête. Dans nos idées modernes ils auraient pu rester seuls maîtres d'un pays dont ils ne devaient la possession qu'à eux-mêmes. Telle n'était pas la pensée féodale qui subsistait alors dans toute sa force. Des chefs d'aventuriers, des rois nouveaux ne pouvaient gouverner d'une manière régulière et durable sans recevoir l'investiture de quelques-uns des grands pouvoirs établis alors dans le monde chrétien.

D'après ces prémisses, puisqu'il fallait aux Normands une investiture moralement supérieure à leur titre de possession, ils pouvaient la demander à l'un des deux empires. C'est là précisé-

ment ce qu'ils voulaient éviter à tout prix. Les Césars de Byzance et de Bamberg étaient presque également détestés en Italie. D'ailleurs à une conquête récente il fallait une suzeraineté nouvelle. Les Normands choisirent le pape. Il résulta de ce choix que l'empire grec et l'empire germanique pouvaient bien ne pas reconnaître le droit que la papauté venait d'acquérir des Normands, mais qu'eux-mêmes ou leurs héritiers, quels qu'ils fussent, ne pouvaient plus le contester. De ces deux faits si clairs, il en résulte un troisième, c'est que les papes étaient devenus les suzerains légitimes et reconnus de l'État fondé de ce côté-ci du Phare; qu'il y avait entre les papes et la dynastie siculo-normande un pacte synallagmatique, qui l'engageait non-seulement elle-même, mais toute autre famille qui, dans l'avenir, tiendrait d'elle son titre et son droit.

(1059.) Robert Guiscard avait juré fidélité à Nicolas II dans le concile de Melfi. Il avait promis pour lui et pour ses héritiers de servir toujours le pape, comme son seigneur, de ne jamais entrer dans aucun complot contre le saint-siége, de lui prêter, au contraire, main-forte contre ses ennemis et

surtout, de ne jamais s'emparer d'aucune portion du patrimoine de Saint-Pierre [1].

[1] « Ego Robertus, Dei gratia et Sancti Petri dux Apuliæ et Cala-« briæ, et utroque subveniente, futurus Siciliæ, ad confirmationem « traditionis, et ad recognitionem fidelitatis, de omni terra, quam « ego proprie sub dominio meo teneo, et quam adhuc nulli ultramon-« tanorum unquam concessi, ut teneat; promitto me annualiter pro « unoquoque jugo boum pensionem scilicet duodecim denarios pa-« piensis monetæ persoluturum Beato Petro, et tibi domino meo « Nicolao papæ, et omnibus successoribus tuis, aut tuis, aut tuorum « successorum nuntiis. Hujus autem pensionariæ redditionis erit « semper terminus, finito vero anno, sanctæ Resurrectionis die domi-« nico. Sub hac conditione hujus persolvendæ pensionis obligo me, « et omnes meos, sive heredes, sive successores, tibi domino meo « Nicolao papæ, et successoribus tuis. Sic me Deus adjuvet, et hæc « sancta evangelia. » Baronius, *Ann. eccl.*, Luccæ, MDCCXLVIII, t. XXI.

La Sicile proprement dite jouit, sous le nom de *Tribunal de la Monarchie*, d'immunités ecclésiastiques particulières. Elle les fait remonter à un traité entre le grand-comte Roger et le pape Urbain II, conclu en 1098. Par suite de ce traité, les rois de Sicile n'ont jamais permis l'entrée d'un légat dans l'île, et se sont considérés eux-mêmes comme légats nés du saint-siége. La cour de Rome a contesté ce droit à plusieurs reprises. Les publicistes, et à leur tête le célèbre cardinal Baronius, ont beaucoup écrit pour prouver que la Sicile était comprise dans les investitures de Nicolas II, de Grégoire VII et dans d'autres actes subséquents, ce qui est vrai; ils ont déclaré la bulle d'Urbain II fausse, supposée, subreptice, et ils ont eu tort; car cette bulle se trouve textuellement dans des manuscrits contemporains. Une querelle violente s'éleva à ce sujet, tout à la fin du XVIe siècle, entre Rome et l'Espagne, qui régnait alors en Sicile; il en coûta la tiare à Baronius, exclu par la cour de Madrid. Au XVIIIe siècle, les papes voulurent profiter de la situation précaire de Victor-Amédée, duc de Savoie,

L'engagement de Robert Guiscard a-t-il été tenu ou enfreint par ses successeurs? Tel est le fond du procès. Les papes ont-ils durement, injustement, violemment exercé leur droit? Est-ce à tort ou à raison qu'ils se sont plaints de la violation du pacte? C'est là toute la question; mais quant au droit pour tout suzerain de rentrer, en cas de félonie, dans la disposition du fief dont il a le haut domaine, c'est le droit commun, le droit généralement reconnu par les contemporains, et ce n'est pas à un autre titre que Philippe Auguste confisqua la Normandie sur Jean sans Terre.

Telle est l'origine de la suzeraineté du saint-siége sur le royaume de Naples. Au surplus, on se trompe aujourd'hui sur l'effet d'un pareil établissement. La suzeraineté des papes ne réveillait dans le moyen âge aucune répulsion, surtout aucun senti-

nommé temporairement roi de Sicile en 1713. Naples, toujours en rivalité avec la Sicile, prétendit aux mêmes immunités, mais quelle que soit la valeur historique des titres allégués des deux côtés, le tribut de la haquenée, symbole du vasselage du royaume de Naples envers le saint-siége, ne fut aboli que très-peu de temps avant la révolution française, et le roi de Naples, seulement en sa qualité de roi de Sicile, n'a jamais discontinué de siéger deux fois l'an dans la cathédrale de Palerme, le chapeau sur la tête et l'épée au côté, comme légat né du saint-siége.

ment de honte. Le vasselage était la loi commune. La chrétienté tout entière s'échelonnait en gradins inégaux. Il n'y avait pas plus à rougir de relever du pape que de tout autre seigneur. On peut même dire avec vérité, à condition toutefois de ne pas trop exagérer cette pensée, que le caractère sacré du souverain pontife imprimait à son droit quelque chose de plus honorable pour ses vassaux. Cette impression, si étrangère à nos esprits, se retrouve dans la plupart des documents politiques du temps. Il n'y a guère que les troubadours provençaux ou les *minnesængers* allemands qui attachent une idée de ridicule ou d'opprobre à la suprématie temporelle d'un prêtre. C'était un joug souvent incommode et rude, mais il n'avait rien d'humiliant. La Hongrie, la Bohême, l'Aragon, la Pologne, l'Angleterre elle-même, devinrent successivement vassales du saint-siége. Toutefois l'honneur de la France est de n'avoir jamais accepté la suzeraineté d'aucune puissance ecclésiastique ou séculière. La France est née suzeraine, elle n'a jamais relevé que de Dieu.

Les papes n'exerçaient pas d'ailleurs le haut domaine sur l'Italie méridionale, en leur qualité de

souverains de Rome, parce qu'ils ne l'étaient pas encore. Ils ne le sont devenus bien réellement que vers la fin du XIVe siècle[1]. Ce fut alors seulement qu'ils élevèrent le trirègne au-dessus de l'antique formule de la puissance romaine S.P.Q.R. *Senatus Populusque Romanus.*

Depuis la fondation de Rome, le pouvoir légitime, le droit, la souveraineté enfin, résidaient essentiellement dans le sénat et dans le peuple. Le sénat et le peuple romains, sous la république comme sous l'empire, étaient réputés la source de toute autorité, de toute domination, de toute puissance. Ils constituaient le souverain. Les Césars ne se sont jamais prétendus que leurs délégués décennaux. Revêtus de toutes les magistratures, ils ont toujours reconnu au sénat l'initiative des lois, forcée et fictive en fait, libre et légale en principe. C'était à lui qu'il appartenait de distribuer les provinces et les honneurs, de promulguer les sénatus-consultes, de décréter les châtiments et les récompenses. Un Tibère ou un Néron envoyaient des sénateurs au supplice, mais aucun d'eux n'osa

[1] En 1376, lorsque le saint-siége fut définitivement transporté d'Avignon à Rome.

abolir le sénat. Les rois goths eux-mêmes, devenus les maîtres de l'Italie, ne changèrent rien à ce principe, tout en se montrant aussi peu scrupuleux que les Césars sur son application[1].

[1] Le code Théodosien parle de sénatus-consulte légitimement rendu. « Prætores designantur senatus-consulto legitime celebrato. » *Cod. Theod.* lib. VI, tit. II. En 403, lorsque Rome fut assiégée par les Goths, le sénat choisit deux de ses membres pour traiter de la paix avec Alaric. Zoz., X, Zoz. V. Ce fut au nom du sénat romain que le pape saint Léon le Grand marcha au-devant d'Attila. En 492, on trouve le pape Gélase Ier en lutte avec le sénateur Andromaque, qui voulait maintenir la fête des Lupercales (Labbe, *Concil.*, t. VIII, col. 95). En 490, Festus, chef du sénat, est envoyé à Constantinople par Théodoric. Murat. *Annal. ital.* an. 493. Marquis du Roure, *Histoire de Théodoric,* Paris, 1846. Les rois goths d'Italie, comme les empereurs romains, prêtaient serment au sénat (Cassiod. *Varior.*, X, 16, 17; VIII, 2, 3), qui conférait les honneurs, décernait les statues, approuvait les candidats aux emplois publics. Des prérogatives inconnues jusqu'alors lui avaient même été attribuées par les nouveaux possesseurs de Rome, telles que le droit de battre monnaie et le contrôle absolu sur tous les détails de l'administration intérieure. Le sénat délégua deux commissaires choisis dans son sein pour adjuger une portion des marais pontins à un riche patricien qui offrait de les dessécher. Cass. *Var. passim.* Ludewig, *Vita Justiniani.* Le recueil de Cassiodore renferme de nombreuses formules d'adresses au sénat. Cass. *Var.*, t. I, 13, 14, 43; II, 3; III, 6, 22; V, 22; VIII, 14, 17, 19. Sous Théodoric, cette assemblée condamna à mort, pour crime de lèse-majesté, un des premiers personnages de l'empire, un préfet du prétoire. — Dans l'application d'un droit si rigoureux, peut-être ne faut-il voir qu'une preuve de servilité et d'esclavage; mais la reconnaissance de ce droit n'en est pas moins constatée et on ne peut méconnaître la place essentielle que tenait dans l'État le corps politique investi d'une telle prérogative. On a émis une opinion contraire à la perpé-

Rome a passé par la république aristocratique d'abord, puis par la république mélangée d'aristocratie et de démocratie; elle a connu la monarchie militaire et absolue, la royauté barbare, la théocratie républicaine, la monarchie théocratique. Mais à quelque maître qu'elle ait obéi, quel qu'ait été le nom de ses chefs, consuls, empereurs ou souverains pontifes, toutes ces dominations diverses, plus ou moins admises, plus ou moins contestées, n'ont été que des gouvernements de fait. Ces gouvernements, amenés par la guerre civile, par la conquête, par la force ou par l'adresse, ont joui d'un pouvoir arraché par la violence, ou établi,

tuité du sénat, on a profité de quelques textes. Jornandès rapporte, en effet, qu'en entrant à Rome, le consul Bélisaire fut reçu par le peuple et par le sénat, dont le nom, dit-il, avait été presque enseveli avec la vertu romaine : « Consul Belisarius romanam urbem ingressus « est exceptusque ab illo populo *quondam* romano, et senatu *jam* « *pene ipso nomine* cum virtute sepulto. » Jornan. *Hist. goth.*, apud Murat. *Script. rer. ital.*, I, p. 241. Où est le peuple? où est le sénat? s'écrie Grégoire Ier. « Qualis remanserit Roma conspicimus, im- « mensis doloribus multipliciter attrita, desolatione civium, impres- « sione hostium, frequentia ruinarum... *Ubi enim senatus? ubi jam* « *populus?* » Greg. Magn. *in Ezechiel*, lib. II, homil. VI. Mais cela veut dire seulement que du temps de Jornandès, comme au temps de saint Grégoire le Grand, le sénat et le peuple étaient également avilis et déchus, ce qui ne peut être contesté par personne. Ces citations mêmes prouvent l'existence du sénat.

accru et consolidé par la politique; mais ils ne pouvaient en appeler à aucune autorité primordiale, à aucun droit, à rien de ce que, dans le langage moderne, on appelle la légitimité.

De Justinien à Léon l'Isaurien, de la restauration orientale en Italie à la réforme iconoclaste en Orient, le sénat romain participe à la destinée générale. Comme tous les noms, comme toutes les institutions dans cette triste période enveloppée de si épaisses ténèbres, le sénat se dérobe à la vue la plus attentive. Cependant lorsqu'on le croit perdu dans les décombres du monde romain, lorsqu'on ne s'attend plus à le rencontrer nulle part, il perce l'obscurité des annales, il se retrouve, il se recompose, on le revoit. C'est ainsi qu'après une éclipse de deux siècles, il reparaît au milieu des Gaules, dans la tente de Charles Martel. Les sénateurs romains remettent au duc de France les clefs de leur ville et, en échange de son épée, lui offrent la toge de patrice, et peut-être le diadème impérial. Mais ce n'est plus un des leurs qui porte la parole pour eux. Un nouveau pouvoir les préside et les conduit. A leur tête est le patriarche d'Occident, l'évêque de Rome, le pape. C'est qu'une révolu-

tion lente, mais profonde, s'était opérée dans le sein du sénat, et de là dans l'univers.

Les rapports des évêques de Rome avec le sénat avaient été très-simples dans l'origine. Choisis presque toujours dans l'aristocratie romaine, les papes faisaient partie du sénat, qui prenait à leur élection une part considérable et reconnue par le gouvernement des rois goths d'Italie[1]. Ensuite, lorsque cette domination et celle des Lombards furent devenues décidément hostiles à l'Église catholique et au patriciat romain, les deux intérêts blessés prirent le pape pour leur défenseur naturel, et l'évêque de Rome occupa, dans le sénat romain, une place analogue à celle du *prince du sénat* sous la république et l'empire.

C'est par un mouvement spontané, par un assentiment général, qu'au VIIIe siècle, sous la menace des Grecs et des Lombards, le sénat et le peuple romains se rangèrent autour de la chaire apostolique, occupée alors par un pontife dont le nom serait plus grand, s'il n'avait été comme étouffé entre ceux qui le portèrent avant et après lui. Gré-

[1] Atalarici *ad Senat. rom. Epist.*, apud Cassiod. *Varior.*, VIII, 15.

goire Ier et Grégoire VII ont empêché l'histoire de rendre une justice complète à Grégoire II, qui sauva Rome et le catholicisme d'une coalition formidable. C'est à lui que remonte l'origine de l'autorité temporelle des papes sur Rome, non pas de cette autorité fondée sur de faux diplômes, sur des donations apocryphes, mais de celle qui fut remise aux successeurs de saint Pierre par la confiance et la gratitude du peuple romain. Grégoire II n'essaya point de s'élever sur les débris de la constitution romaine; il n'y porta point atteinte; il ne chercha pas à la détruire; il la respecta au contraire et se mit à la tête de la commune. Il n'en devint pas le maître, mais le protecteur et le guide. Ce n'est pas comme prince, comme monarque, que Grégoire II gouverna Rome sauvée par son génie. Ce pape et ses successeurs immédiats s'en tinrent à la légitimité primordiale du sénat et du peuple; ils devinrent les présidents de l'un et les podestats de l'autre. Ce lien fit leur force réciproque. Abandonnées par leurs défenseurs naturels, attaquées par de nombreux ennemis, les populations opprimées par la force matérielle trouvèrent leur salut dans un pouvoir moral. Elles se livrèrent à lui, elles subirent

volontairement cet ascendant nouveau, et la reconnaissance produisit la soumission. Depuis, la papauté a brillé d'une lumière plus vive et plus générale. Elle a déployé des forces plus actives, exercé une influence plus haute, une domination plus étendue. Le monde a retenti du bruit de ses foudres; la civilisation moderne s'est élevée à sa voix; mais dans tout le cours de sa puissance, rien n'est comparable à la grandeur simple de ses origines. Une aurore si pure n'est point effacée par des jours plus éclatants. C'est l'âge d'or de la papauté.

Depuis cette époque jusqu'à l'anarchie du xe siècle, les preuves de la présence du sénat surabondent dans les monuments authentiques[1].

[1] Conringius, Vitale et Vendettini les ont réunies avec soin. En voici quelques-unes, prises au hasard dans un très-grand nombre de citations : « Leo III etiam Carolum coronavit, eumquo defensorem « tutoremque sedis apostolicæ, sanctæque Ecclesiæ stabilivit, et *una* « *cum omni senatu romano* imperium illi per omnia confirmavit. » *Chron. farfense,* apud Muratori, *Script. rer. italic.,* t. II, p. 641. « Imperiali laurea pro triumpho a domino papa Adriano et *omni po-* « *pulo* et *senatu romano* in Capitolio est coronatus. » *Chron. casan.,* Mur. *Script. rer. ital.,* II, 778. Le sénat romain intervient dans l'élévation à l'empire de Charles le Chauve, de Charles le Gros « cum « omni annisu... coepiscoporum... amplique senatus. » Regin. *Chron.* ad an. 881. Il déclare ennemi public Adelgise, prince de Bénévent (Regin. ad an. 873); voir Conringius, *Comment. de Senat. rom.*

Au xe siècle Rome est plongée dans un chaos anarchique. La féodalité essaye de s'y établir et, par la résistance de l'antique esprit romain à la nouvelle influence germanique, elle y devient plus confuse, plus désordonnée que partout ailleurs. Travestie en une sorte de grand fief, disputée par des factions audacieuses et des familles puissantes, Rome subsiste sous cette enveloppe étrangère. Le nom du sénat survit à la domination germanique. Les patriciens, les ducs, les barons qui dominent la ville du haut de leurs tours, doutent de leurs titres s'ils n'y joignent celui de sénateur romain, plus auguste que tous les autres. Albéric, consul, patrice, prince, se déclare seul sénateur, exemple qui ne fut pas perdu dans la suite. Des femmes, la terreur et l'opprobre de Rome féodale, une Théodora, une Marozie, prennent le titre bizarre de sénatrices[1]. Mais quoique ce grand nom du sénat fût détourné de son acception naturelle, sa durée con-

post. temp. republ. liber. Geneva, 1769. Vendettini, *Storia del senato romano*, Roma, 1782. Vitale, *Storia diplomatica de' senatori di Roma*, Roma, 1781.

[1] « Marozia senatrix omnium Romanorum, Leoni abbati Subla-« censi donat quædam in Serpentaria. » — « Marozia excellentis-« sima fœmina et senatrix. » *Excerpta Sublac.*, apud Vendettini.

stante, l'empressement des tyrans féodaux de Rome à le prendre de préférence à tous les autres titres, la nécessité où ils se sentaient de mettre leur pouvoir sous la sauvegarde de ce souvenir, tous ces faits concourent à prouver que si les sénateurs du xe siècle n'étaient point des Scipions et des Métellus, ils représentaient, non les prétentions de quelques individus, mais la prérogative d'un ordre politique. Les corps les plus assujettis n'en font pas moins partie de la constitution d'un État. Ces corps abolis, la constitution serait détruite.

L'accord des Romains et des papes ne fut pas durable. Le pacte de Grégoire II avec le sénat et le peuple disparut dans les désordres de l'anarchie féodale. La papauté se sépara de la commune et appela les Césars germaniques. Victime de leur funeste alliance, le sénat ne fut point supprimé, mais pour enchaîner ses membres ensanglantés et palpitants, les empereurs et les papes renouvelèrent un expédient inventé au commencement de l'empire. A l'imitation de l'empereur Auguste, ils firent présider le sénat par le préfet de Rome. Les Othon, de concert avec les papes,

rétablirent cette dignité, investirent le préfet par le glaive et lui attribuèrent toute la juridiction dans Rome, réduisant le sénat au jugement des causes civiles [1]. Lorsque ensuite la guerre fut allumée entre le sacerdoce et le trône, les empereurs et les papes nommèrent tour à tour (1058) le préfet, et lorsque Nicolas II, sous l'inspiration d'Hildebrand, restreignit aux cardinaux seuls le droit de choisir le souverain pontife, par un reste de respect pour l'antique constitution romaine, le préfet de Rome, non comme vicaire de

[1] « .....Senatores etsi habeant potestatem sine sanguinis vindicta « tractandi et judicandi causas civiles et lites forenses, attamen gran- « diora urbis et orbis negotia longe superexcedunt eorum judicia, « spectantque ad romanum pontificem, sive illius vicarios Lino et « Cleto consimiles : itemque ad romanum imperatorem, sive illius « vicarium urbis præfectum, qui de sua dignitate respicit utrumque « videlicet dominum papam, qui facit hominium et dominum impera- « torem, aquo accipit suæ potestatis insigne, scilicet exertum gla- « dium. Sicut enim hic, quorum interest exercitum campo ductare, « congrue investiuntur per vexillum : sic non indecenter ex longo usu « præfectus urbis ab imperatore cognoscitur investitus per gladium « contra malefactores urbis exertum. Præfectus vero urbis desuper « sibi dato gladio tum legitime utitur ad vindictam malorum tandem « vero bonorum, quando exinde tam domino papæ quam domino « imperatori ad honorificandum sacerdotium et imperium famulatur, « promissa, vel jurata utrique fidelitate. » Gerohi præpositi ruspergensis *Expositio in psalmum* LXIV *ad Eugenium III papam*. Baluz. *Miscellan.*, V, p. 63.

l'empereur, mais comme représentant de la république, fut le seul laïque admis à siéger au conclave[1].

Cette exception même était une reconnaissance virtuelle des droits du sénat et du peuple; cependant elle ne pouvait satisfaire ni l'aristocratie ni la commune. Le sénat avait été réduit à un petit nombre de représentants, mais son instinct assoupi ne tarda pas à se réveiller. Il se souleva contre les papes et pour les arrêter dans leurs tentatives de monarchie, il réclama le droit d'élection. Alors les souverains pontifes, déchus de l'espérance de régner dans Rome, ne purent pas même y fixer leur séjour. Devenus suspects et odieux à la commune, ils se virent forcés de quitter la ville et d'aller chercher un asile hors de son enceinte (1088). Urbain II errait en fugitif dans cette Europe qu'il appelait à la croisade (1118 et 1119). Gélase II,

[1] « Notum itaque facimus dilectioni vestræ quod apud Terracinam... sanctæ romanæ Ecclesiæ, episcopi et cardinales quum portuensis episcopus omnium romanorum clericorum... se legatum diceret... præfectus autem urbis laicorum omnium se ferre asserret legationem... me sibi quarto idus Martii in pontificem elegerunt. » Urbani papæ II *Littera ad Hugonem abbatem*. Baluz., *Miscell.*

Calixte II[1] étaient bannis et rappelés tour à tour. Enfin, à la mort de Calixte, le schisme, qui avait commencé dès son pontificat, sévit avec une énergie croissante. Il y eut deux grands partis en présence : le parti formé à l'école de Grégoire VII, dévoué à la souveraineté temporelle de l'Église, ennemi des traditions politiques de Rome païenne, et le parti aristocratique ou sénatorial qui combattait la domination des papes et s'attachait à faire revivre la république.

(1130.) Mystérieusement réunis, la nuit, dans les cryptes de l'église de Latran, les cardinaux, ou du moins les principaux d'entre eux, après avoir caché au peuple la mort d'Honorius II, choisirent à la hâte un pape de mœurs austères, qui prit le nom d'Innocent II. En agissant avec une précipitation peu régulière, ils s'étaient flattés de faire échouer une intrigue habilement nouée dès le pontificat précédent, en faveur du cardinal Pier-Leone, chef de la faction sénatoriale. Pier-Leone n'était pourtant

[1] Calixte II, sans doute pour faire oublier jusqu'au nom du sénat, avait attribué aux cardinaux le titre de sénateurs. Saint-Marc, *Abrégé chron. de l'hist. d'Italie,* t. III, partie II, p. 1064.

que le petit-fils d'un juif, une espèce de banquier ou de prêteur sur gages, anobli et baptisé par Léon IX; ses mœurs étaient déréglées, sa mine basse, son avarice sordide; mais c'était un homme lettré, d'un esprit délié et subtil. Il avait figuré avec quelque honneur dans les négociations et dans les conciles; surtout il jouissait d'une extrême opulence, et ce qui était plus décisif que tout le reste, il possédait le fort Saint-Ange. L'aristocratie appauvrie s'était groupée autour de ce parvenu puissant et riche, et ce qui est arrivé plus d'une fois dans les États remués par des révolutions, Pier-Leone représentait la classe dans laquelle il n'était pas né. Toute la noblesse fut pour lui, à l'exception de la première famille de Rome, de cette maison issue des Aniciens, qui portait le surnom de Frangipani (Brise-Pains), glorieux surnom acquis par la libéralité vraiment chrétienne qui, dans une cruelle disette, lui fit prodiguer ses trésors pour donner du pain aux pauvres. Les Frangipani avaient appartenu jusqu'alors à leur parti naturel, celui du patriciat; ils avaient même été les ennemis des papes au point d'avoir traité indignement Gélase II, un saint vieillard. Puis, ils avaient

changé de faction, irrités sans doute du choix de l'aristocratie romaine qui avait revêtu du laticlave le petit-fils d'un usurier.

Le succès de Pier-Leone n'en était pas moins assuré. Il fut élu sous le nom d'Anaclet II, et opposa une cérémonie publique, solennelle, éclatante, à l'élection nocturne et subreptice de son rival.

Innocent II se cacha dans la tour de Cecilia Metella. Cette reine du désert de Rome ceignit alors sa couronne gothique. Les Frangipani ne purent longtemps défendre le pape dans un tombeau transformé en forteresse. Tandis que l'antipape Anaclet tenait une cour brillante au Vatican, Innocent s'échappait de sa retraite funèbre aussi clandestinement qu'il avait été élu, s'embarquait à Ostie, abordait à Pise et de là passait en Allemagne et en France. Il gagnait à sa cause le futur empereur Lothaire, le roi Louis le Gros, tous les princes, tous les ducs de la Germanie et des Gaules, et ce qui pesait plus dans la balance que tous les empereurs, tous les ducs et tous les princes, il était déclaré le pape légitime, le seul pape, le pape enfin, par saint Bernard.

L'Europe entière reconnaissait Innocent II. L'an-

tipape Anaclet ne s'appuyait que sur le roi de Sicile : Roger II, fils du grand-comte Roger et neveu de Robert Guiscard. C'était le prince le plus heureux de son temps et l'un des caractères les plus remarquables qu'aucune époque ait jamais produits. La fortune du nouvel État créé par les Normands avait été bien au delà des prévisions de ses fondateurs et de ses adversaires. Les uns avaient pu craindre, les autres pouvaient espérer qu'il périrait à la fois par les attaques extérieures et les discordes intestines. Divisé entre un trop grand nombre de possesseurs, il paraissait devoir se dissoudre au creuset des partages égaux et disparaître dans un morcellement indéfini. La race de Tancrède, déjà trop nombreuse, promettait de s'accroître encore. Celle des premiers pèlerins, devenus comtes d'Averse et princes de Capoue, se multipliait avec moins d'exubérance, mais ne semblait pas près de s'éteindre. Le sol conquis ne devait plus présenter, au bout de très-peu d'années, que des fractions d'une souveraineté impuissante. Il ne consistait plus qu'en des parcelles de territoire, mal rattachées par un lien fédéral qui, déjà relâché dans le présent, ne pouvait plus se renouer dans l'avenir;

mais la destinée sut y pourvoir. Les fléaux dont la vie humaine est poursuivie conspirèrent pour frapper les membres inutiles de la dynastie nouvelle. Ceux qui ne périssaient pas de mort naturelle succombaient à la fièvre ou à la lèpre, comme si, pour protéger l'œuvre de la conquête, Dieu ne voulait laisser vivre que les hommes capables de la consolider et de la défendre. Enfin, tout fut réuni sur une seule tête. Roger II, enfant de la vieillesse de Roger Ier, survécut seul à tous ses frères et à la postérité de Robert Guiscard. Ce qui pouvait être un péril extrême devint un gage de salut. Il se trouva que le jeune Roger n'était inférieur en génie ni au duc Guiscard, ni au grand-comte Roger. Ainsi fut atteinte, non par des combinaisons préconçues, mais par une suite d'événements inespérés, l'unité qui seule pouvait changer l'aventure en établissement, et la conquête en monarchie.

(1039 à 1113.) Il se passa soixante-quatorze ans entre l'arrivée des premiers enfants de Tancrède de Hauteville et le moment où le dernier rejeton de leur race succéda à leurs droits, recueillit les fruits de leurs travaux, résumant dans sa personne le

bonheur et l'esprit de sa maison. Roger II était né pour fonder un empire. Prudent et résolu, lent à attendre, prompt à se décider, d'une patience courageuse et d'une vaillance habile, il avait le calcul et l'exécution, l'œil qui guette et la main qui prend. Au fond de l'âme ses penchants étaient durs jusqu'à la férocité, et son visage aurait dû les trahir; mais Roger était parvenu à se vaincre au dehors comme au dedans; il savait se montrer le plus généreux, le plus gracieux, le plus courtois des chevaliers et des princes, malgré sa stature de géant et sa face de lion [1]. Enfin, il réunissait tous les contrastes, se servait tour à tour de ses qualités et de ses vices, les masquait les uns par les autres, et, selon la nécessité du jour, cachait la violence sous l'artifice, ou la ruse sous l'audace.

Il possédait une intelligence vaste et active. Le grand-comte Roger avait beaucoup fait sans doute, mais Roger II acheva et consolida l'œuvre paternelle. Avant toutes choses, il s'était appliqué à créer une marine; ses flottes avaient la prépondé-

[1] « Statura grandis, corpulentus, facie leonina. » Romualdi Guarn. Salernitani *Chron.*, apud Muratori, *Script. rer. ital.* t. VIII.

rance sur toutes les mers; Venise en était jalouse et Byzance épouvantée. L'ordre qui régnait dans ses États n'avait point d'analogue en Europe. Un système de douanes et d'impôts, souvent très-arbitraire, mais singulièrement régulier pour cette époque, lui donnait des revenus importants et sûrs. Une haute impartialité religieuse, non moins surprenante dans un tel siècle, lui assurait l'obéissance et le respect de tous ses sujets, quelle que fût leur secte. Tous jouissaient du libre exercice de leur culte et du privilége d'être jugés chacun selon sa loi. Sa cour surpassait en éclat celle des plus grands princes. Il couvrait le sol de monuments religieux d'une extrême magnificence, en partie conservés jusqu'à nos jours. L'industrie de la soie fut transportée, par lui, d'Orient en Sicile. Une paix profonde régnait dans ses États. Les grands vassaux courbaient la tête; toute résistance avait cessé; toute opposition avait rendu les armes. Roger était reconnu suzerain par le prince de Capoue, chef d'une famille rivale. La république de Naples, celle d'Amalfi essayèrent de résister, mais ne résistèrent pas longtemps. Enfin, pour éloigner de son royaume l'exemple de l'Italie du nord, où

les libertés communales se développaient avec une rapide énergie, Roger, à l'exemple de son père, établit en Sicile le régime féodal, non pas cette féodalité naissante et incertaine qui, affaiblie après la mort de Charlemagne, devint en Europe un désordre plutôt qu'un gouvernement, mais la féodalité déjà connue, déjà éprouvée, ramenée à un système et renfermée dans des lois écrites, telle qu'elle s'était produite peu auparavant en Angleterre, après la conquête, et dans le royaume de Jérusalem, lorsque la domination chrétienne y publia ses Assises [1]. Ce n'est pas au hasard que les deux Roger la transportèrent à leur tour en Sicile; c'est au contraire en pleine connaissance de cause, dans un but arrêté d'avance, qu'ils y fondèrent un gouvernement féodal par sa forme, monarchique par son esprit, qui maintenait l'aristocratie à la base de l'édifice et sur le faîte élevait la royauté [2].

[1] Voir la savante introduction de M. le comte Beugnot aux Assises de Jérusalem. *Recueil des historiens des croisades*. Paris, imprimerie royale, 1842, t. I.

[2] *Considerazioni sopra la storia di Sicilia dai tempi normanni sino ai presenti*, del canonico Rosario Gregorio. Palermo, 1831 (in-18), t. I, p. 209.

Le monarque sicilien n'était pas seulement le chef d'une armée, mais le souverain d'un peuple. On peut s'étonner qu'à cette époque, le principe monarchique ne se retrouve dans toute sa force qu'à l'extrémité du monde civilisé, dans une île, sous les auspices d'un prince parvenu, tandis qu'en France, en Espagne, la royauté, doutant d'elle-même, conduite par le désir plus encore que par l'audace, se fait accepter avec peine, et ne s'impose encore à personne. C'est que Roger n'avait point, comme ses contemporains Louis le Gros ou Louis le Jeune, à compter avec une aristocratie puissamment et anciennement établie. Il ne voyait autour de lui que les anciens compagnons de guerre de son père et de son oncle et une population vaincue, aussi diverse d'origine que de religion et de langage. Il n'avait point à rassembler et à assimiler des éléments épars; il pouvait créer et son gouvernement, et son peuple, et son pouvoir. C'était une machine à dresser sur un terrain plane; c'étaient des pièces à placer sur un échiquier vide. Aussi, de tous les souverains de son siècle, fut-il celui qui fit faire à la royauté les pas les plus prompts et les plus sûrs.

La Sicile était déjà un royaume, mais le titre de roi manquait à son chef. Roger le voulait, et il avait raison de le vouloir. Quelques modernes l'en ont blâmé; ils ont attribué ce vœu à la vanité. On ne voit pas qu'aucun contemporain ait pensé de la sorte. D'ailleurs Roger ne se serait pas rendu à cette objection ; il avait un sens trop droit, trop fin, trop profond pour méconnaître ce que la grandeur d'un titre héréditaire ajoute à la réalité de la puissance, lorsque le conquérant qui ose le prendre ne s'enivre pas de sa création, et se sert de cet instrument excellent avec hardiesse, mais aussi avec prudence. Cette ambition d'ailleurs n'avait rien que de juste; elle était fondée sur une influence acquise, sur une domination étendue et sur un bonheur constant. Roger s'était intitulé successivement comte, grand-comte, duc de Sicile; il s'était même préparé à ses destinées futures, en prenant quelquefois un titre insignifiant à force d'être vaste, le titre de roi d'Italie; mais ce n'était qu'un essai. Une telle dénomination n'avait rien que de vague, et, malgré des droits réels, des obstacles sérieux s'étaient opposés à l'élévation du petit-fils de Tancrède.

La fortune des Normands avait choqué la vue et blessé l'orgueil des grandes maisons souveraines qui, toutes, par une prétention souvent peu justifiée, rattachaient leurs branches vivaces à l'arbre caduc de Charlemagne. Pour des rois, pour des empereurs d'origine salique ou saxonne, pour des ducs welfs ou weibelings, les Hauteville n'étaient que des pirates obscurs, des aventuriers, des soldats poussés au trône par l'insolence du sort. Guillaume le Conquérant, issu de la race qui régnait sur eux, ne les considérait pas autrement. De nos jours, ces improvisations dynastiques, ces métamorphoses royales ne sont arrivées qu'à la suite de bouleversements immenses; il en a surgi plusieurs à la fois; elles n'ont été que le résultat partiel d'un grand fait qui confondait les calculs et dominait l'étonnement. Nous avons vu sur la moitié du trône de Roger bien autre chose que le fils d'un gentilhomme de Coutances; mais l'Europe du XIIe siècle a été plus surprise que nous. Alors, l'élévation au trône d'une famille privée était un fait isolé, sans exemple et sans cause. Aussi l'hostilité des souverains contemporains, surtout celle des empereurs d'Al-

lemagne porte moins encore le caractère d'une opposition politique que celui d'une répulsion instinctive, d'un antagonisme inspiré par l'orgueil de la race et provoqué par la révolte du sang.

Le titre royal qu'avait pris Roger mettait le comble à l'irritation des monarques nés princes. Ils pouvaient lui pardonner son pouvoir qui les menaçait, mais non le titre qui le plaçait à côté d'eux. Roger n'avait donc aucun appui à en attendre. De plus, il lui restait peut-être à vaincre la secrète répugnance de quelques familles normandes encore attachées aux traditions scandinaves, et qui ne pouvaient reconnaître un roi dans un homme qui n'appartenait pas d'origine aux races mythologiques ou divines, comme Rollf ou Rollon, tige des ducs de Normandie.

Un récit bizarre se rapporte sans doute à quelque tradition de ce genre qui vient du Nord; car c'est là que nous l'avons recueillie. Un scalde, Snorro, fils de Sturla[1], qui écrivait ou plutôt qui chantait en Islande dans le XIIIe siècle, raconte l'aventure que voici : « Le vaillant roi Sigurd, montant sur

[1] Snorro Sturleson, *Heimskringla*, Stockholm, 1697. — Rask, *Edda*, Copenhague, 1818.

ses vautours de mer pour faire le pèlerinage de Jérusalem, passa deux hivers tant en Angleterre qu'en Portugal, où il fut comblé de richesses. De la terre de saint Jacques (c'est ainsi que le scalde appelle la Galice), où Sigurd avait pillé et battu un comte, il entra chargé de butin dans le *Norva-Sünd*, c'est-à-dire dans le détroit de Gibraltar. Il en disputa le passage à des pirates sarrasins, et vint, la troisième année, hiverner en Sicile. Roger l'accueillit non-seulement avec la magnificence et la splendeur d'un prince, mais avec le respect d'un guerrier scandinave pour la race de ses rois. Il ne s'assit point au festin dressé pour son hôte, et le servit lui-même. Mais, le septième jour, Sigurd se leva, prit Roger par la main, força le duc de Sicile de s'asseoir à ses côtés sur le trône, et le salua roi, l'ayant jugé digne de ce nom. Puis, après avoir élevé jusqu'à lui l'ancien vassal qui honorait la royauté scandinave par son hospitalité et par sa gloire, Sigurd poursuivit sa route pour Constantinople et la terre sainte, d'où il retourna dans sa terre natale avec le titre de *jorsalafora*, pèlerin de Jérusalem. »

La vérité est que, poussé par les conseils des principaux de la cour, ou plutot fidèle à sa situa-

tion même, Roger se transporta de Sicile à Salerne et y appela, comme dans le point central de ses États, les prélats les plus doctes, les jurisconsultes les plus experts, les plus nobles et les plus illustres parmi ses vassaux de l'un et de l'autre côté du Phare. Les ayant ainsi rassemblés, il leur exposa l'objet de cette réunion solennelle et leur demanda s'il leur paraissait convenable, utile, opportun, qu'il quittât désormais les titres subalternes de duc et de comte pour prendre celui de roi. Il les pria d'y penser mûrement, de lui communiquer leur opinion avec franchise, sans réserve et sans crainte. La réponse fut unanime. On applaudit au dessein de Roger; on le déclara digne de sa puissance et de son grand cœur, honorable pour sa nation, salutaire pour ses sujets. Alors il fut décidé que Roger conserverait toujours les titres de duc d'Apulie et de Calabre, de prince de Bénévent et de Capoue, parce que les chefs de ces contrées n'en avaient jamais porté d'autre, que par conséquent il n'y avait pas lieu de déroger aux traditions du passé en ce qui les concernait, mais qu'en vertu de ces mêmes traditions la Sicile devait prendre le titre de royaume qu'elle avait toujours possédé, sous la domination grecque, dans

l'antiquité païenne, et dernièrement encore, pendant la domination sarrasine. Il n'était pas juste qu'elle perdît sous dès princes chrétiens la prérogative dont elle n'avait pas été dépouillée même par des païens et par des infidèles. Pour appuyer cette allégation, on cita savamment les Hiéron, les Gélon, les Denys, et avec moins d'exactitude, de prétendus rois sarrasins qui, disait-on, avaient régné à Palerme, allégation hasardée qui pourtant assura à cette ville le rang de capitale du nouveau royaume. Ce choix était d'ailleurs convenable et politique. Palerme était moins exposée qu'Agrigente ou Syracuse aux incursions arabes. En outre, c'est de tous les points de l'île le plus rapproché de la côte de Naples. L'assemblée se sépara sur ces conclusions; Roger II, de retour à Palerme, y prit solennellement le titre de roi et s'y fit couronner par quatre archevêques. Mais cette cérémonie provisoire ne lui suffisait pas, ce n'était qu'un essai; il avait besoin d'une consécration plus solennelle et il ne pouvait la demander qu'au souverain pontife. C'était là le problème à résoudre[1].

[1] Alexander Teles. abbat., *Chron.* lib. II, c. I, apud Murat., *Script.*, t. V. — Fazello, Blasis et tous les historiens siciliens.

Malgré les investitures accordées à Robert Guiscard et au comte Roger par les papes Léon, Nicolas, Grégoire et Urbain, les hostilités entre la papauté et la dynastie nouvelle n'avaient été que suspendues. Honorius II n'avait confirmé les donations de ses prédécesseurs à Roger II qu'après y avoir été contraint par la force des armes. Les Normands, cette fois encore, n'avaient usé de leur victoire que pour constater leur dévouement au saint-siége. Par la législation qu'ils venaient d'établir, ils avaient fait mieux que de réserver les droits de l'Église; ils les avaient favorisés de tout leur pouvoir. Les fondations de monastères, les érections de cathédrales, les créations de chapitres se multipliaient sous leurs mains. Cependant un dévouement si absolu, un si complet abandon n'avaient pu désarmer les soupçons de la papauté. Elle était restée hostile aux Normands et rien ne pouvait leur donner l'espérance de voir le titre royal de leur chef reconnu et consacré à Rome.

Peu importait à Roger II. Il était de ceux à qui le bonheur et l'espérance ne font jamais défaut. Dans sa situation, il n'y avait qu'un événement qui pût venir à son secours. Il avait besoin d'un

schisme. Le schisme lui arriva tout à point. Il y avait un pape et un antipape. Le pape ne l'aurait pas écouté; c'est à l'antipape qu'il eut recours.

La communauté d'intérêts réunit aisément Anaclet et Roger. Les deux parties contractantes s'apportaient mutuellement ce qu'elles ne possédaient pas. A celle-ci il manquait une armée, à celle-là une couronne. L'antipape et le duc s'entendirent aisément. Une ligue offensive et défensive fut conclue entre ces deux parias de l'Europe (1130). Roger fut couronné par le cardinal Conti, dans la cathédrale de Palerme, avec la pompe austère du christianisme et l'éclat merveilleux des contes arabes. Quelques chroniqueurs ont prétendu que, pour témoigner sa reconnaissance à l'antipape, le nouveau roi épousa une de ses sœurs, mais quoique très-douteuse, cette résolution ne dut pas être embarrassante pour un prince qui prit jusqu'à six femmes, parmi lesquelles il est difficile de distinguer la concubine de l'épouse. Quoi qu'il en soit, Roger n'était pas homme à se contenter d'un vain titre. Il se servit de son sceptre comme d'une massue pour en écraser ses ennemis. Les républiques

d'Amalfi et de Naples, Robert, prince de Capoue, Rainulfe, comte d'Avellino, avaient fait une ligue contre lui. A l'aide de la flotte pisane il les brisa tous. L'antique Capoue, détruite avec une telle furie qu'il ne reste plus de la ville des délices que des pans de murs et les ruines d'un amphithéâtre, Capoue fut donnée en apanage à l'un des fils du roi. Naples résista avec courage, mais enfin elle perdit à jamais cette liberté séculaire qui, depuis l'empire romain, s'était défendue contre les Sarrasins et les Lombards.

Tandis que le roi de Sicile triomphait ainsi de tous les obstacles, un orage redoutable se formait contre lui. Son titre royal, fondé sur la concession d'un antipape, lui avait attiré des haines politiques et religieuses. Saint Bernard poussa un cri de guerre : Lothaire, roi d'Allemagne, déjà avancé en âge, fut forcé par le glorieux moine de ceindre le glaive et de ramener en Italie le pape exilé. Sur l'injonction de saint Bernard, l'empereur et le pape, après avoir ajourné tous leurs différends, entrèrent ensemble en Italie. L'un et l'autre prétendaient seuls au droit d'y distribuer les grands fiefs. Ils avaient conçu la pensée de créer

un duc d'Apulie pour l'opposer au nouveau roi de Sicile : leur choix était tombé sur Rainulfe d'Avellino, jeune prince de la dynastie normande des comtes d'Averse; mais ils ne pouvaient s'accorder sur le droit d'investiture, qu'ils revendiquaient également. Enfin, après un mois passé en contestations réciproques, ils investirent Rainulfe du duché d'Apulie, non par le glaive mais par le gonfanon. Tous les deux y mirent la main, le pape à droite, l'empereur à gauche.

Roger se trouvait en Sicile lorsque l'armée combinée franchit les Alpes. La marche rapide de Lothaire et d'Innocent II sur les frontières du royaume de Naples fut une promenade triomphale. L'Apulie, la Campanie, les Calabres même, soulevées au nom de la religion, échappèrent à Roger en un moment. Il ne lui restait que son île. Dans la première surprise de cette attaque, il ne fit rien pour s'y opposer; il attendit patiemment que les alliés fussent étourdis de leur victoire et affaiblis par la discorde. L'événement justifia sa prévoyance. Le pape et l'empereur se repliaient déjà, l'un sur les États romains, l'autre sur l'Allemagne, lorsque Roger II sortit brusquement de sa retraite, entra

dans la ville de Salerne qui lui était restée toujours attachée, et reprit hardiment l'offensive. Le pape, effrayé, lui envoya saint Bernard. Roger reçut avec respect l'abbé de Clairvaux ; mais il ne se troubla point à la vue de cet homme devant qui toute intelligence était alors prosternée. Ne se laissant toucher ni par la vanité ni par la crainte, il ne se montra pas plus ému des avances de saint Bernard qu'il ne l'avait été de ses invectives. Pendant les conférences, Rainulfe marcha sur l'armée royale. Roger se prépara à combattre (1137). Saint Bernard lui prédit qu'il serait battu. Roger ne tint aucun compte de la prophétie. Elle se réalisa cependant; Roger fut battu, en effet; mais il ne perdit point son sang-froid accoutumé, et, chose singulière, il se vit ménagé et courtisé comme s'il avait remporté la victoire. Politique avant tout, il ne témoigna aucun ressentiment de sa défaite; laissant à l'antipape la crainte de perdre son alliance et au pape l'espoir de l'acquérir. L'un et l'autre soumirent leur cause à l'arbitrage de ce vaincu. Six cardinaux se rendirent à Salerne. Pierre, cardinal de Pise, théologien célèbre, plaida la cause d'Anaclet, Bernard lui-même celle d'Innocent II.

Dans le dessein de gagner du temps, et pour éviter de prendre légèrement un parti, le roi Roger avait exigé ce débat contradictoire. Il le subit avec une patience à toute épreuve et assista aux conférences sans interruption, depuis l'aurore jusqu'au soir, pendant huit jours consécutifs. Puis, après avoir bien écouté les orateurs, il déclara qu'il ne se sentait pas encore suffisamment informé; il demanda à réfléchir. Saint Bernard lui accorda sa demande avec peine, mais enfin il l'accorda. Alors Roger retourna en Sicile, emmenant avec lui un cardinal de chacune des deux factions. Rentré dans son île, il évita de donner une décision, compta sur les événements et résolut de les attendre[1]. Il ne les attendit pas longtemps. Bien que l'élection d'Innocent II fût entachée de quelques vices de forme incontestables, c'était lui qui devait l'emporter. Ni l'Église ni le siècle ne pouvaient hésiter davantage entre les deux compétiteurs. D'un côté, on voyait assis sur la chaire apostolique un homme dissolu et superbe[2], plus patricien que pontife, plus publi-

[1] Romualdus Guarna. — Falco Beneventanus. *Chron. cavense.*

[2] Arnulphi Sagiensis, archidiaconi, *Tractatus de schismate orto post Honorii II papæ discessum.*—Murat, *Script.*, t. III. Card. Arag. *Vita Innoc.* Murat., *Script.*, loc. cit.

cain que patricien, un juif qui avait étendu ses mains rapaces jusque sur les chapelets de diamants et les ciboires d'or, pieuses offrandes des empereurs et des rois; de l'autre côté, un pontife éprouvé par le malheur, vénéré sur la terre étrangère, puissant à la tête des conciles, et, rangés autour de lui, tous les docteurs de l'Église, tous les ordres religieux, Cluny, Clairvaux, Cîteaux, Prémontré, les franciscains et les dominicains, si divers d'habits, de couleur et de règle, mais associés dans une même idée et fortifiés par le même courage. L'opinion catholique se prononça hautement pour Innocent II. Il reprit possession de Rome, conduit par Lothaire, qui tint la bride de son cheval et reçut de ses mains, dans l'église de Latran, la couronne impériale. Anaclet resta quelque temps au fond de la cité léonine, puis sous les voûtes du tombeau d'Adrien; mais bientôt il perdit tout moyen d'action et se vit ruiné par des largesses nécessaires à son ambition, quoique cruelles à son avarice. Enfin il mourut forcené, et on jeta son corps dans un lieu inconnu (1138).

Roger n'hésitait plus; il était décidé à se rap-

procher d'Innocent II. Il ne voulait pourtant pas se donner à trop bas prix. Dans ce dessein, il favorisa l'élection d'un nouvel antipape; sans espoir et même sans désir de le soutenir. Il ne l'avait fait élire que pour amener le pape à composition [1]. Cette manœuvre réussit en effet. Conduit au pied du trône pontifical par saint Bernard, l'antipape demanda pardon : la haute noblesse, qui s'était déclarée pour Anaclet, les Pier-Leone eux-mêmes, à l'exception d'un seul, nommé Giordano, achetés à prix d'argent, se soumirent au pape légitime.

Lothaire mourut en Tyrol, à son retour d'Allemagne, presque en même temps qu'Anaclet. Roger se sentit doublement délivré. Rien ne s'opposait plus à sa réconciliation avec le saint-siége. Cependant il se garda d'en trop presser le moment. Retiré au fond de la Sicile, il ne prit aucune initiative, sûr que le pape l'attaquerait le premier, soit par les armes spirituelles soit par une invasion en Apulie. Il avait bien jugé sa situation (1139).

[1] « Ut honorabilius posset cum Innocentio papa componere. » Bernardi Guidonis *Vita Innoc. II.* — Murat., *Script.*, t. III, p. 430.

Dans le second concile œcuménique de Latran, tenu en présence de mille évêques avec une solennité digne de Nicée, Innocent II excommunia le roi de Sicile et annula l'investiture d'Anaclet ainsi que tous les actes de l'antipape; puis il se mit à la tête d'une armée et marcha lui-même contre Roger.

Cette guerre entre le pape et le chef normand eut l'issue accoutumée. Innocent II fut fait prisonnier, le roi tomba aux pieds du saint-père et demanda grâce pour sa victoire. Roger ne l'avait désirée qu'afin d'amener un renouvellement d'investiture. Depuis Robert Guiscard, cette scène était devenue une sorte d'étiquette. Roger l'avait déjà pratiquée. Le prédécesseur d'Innocent II, Honorius II l'investit du titre de duc, mais c'était Anaclet qui l'avait nommé roi. Toutefois, en confirmant à Roger le titre royal, Innocent s'en référa à la concession d'Honorius et non à celle d'Anaclet; l'honneur du saint-siége l'exigeait ainsi. Peu importait à Roger, il avait atteint son but; mais de nouvelles complications sortirent bientôt d'une révolution qui tient une place remarquable dans les fastes du saint-siége.

Depuis Grégoire VII, nous l'avons vu, l'autorité du sénat s'était tellement affaiblie qu'on a pu croire, avec quelque apparence de raison, à sa disparition totale. La restauration d'Innocent II, la soumission des chefs de l'aristocratie romaine avaient surtout donné une grande force au parti pontifical. Il se croyait d'autant plus sûr de son triomphe qu'il en jouissait dans ce calme superficiel et apparent qui précède les révolutions et les rend d'autant plus redoutables qu'il éloigne la crainte de les voir renaître; il ne faut alors qu'un incident, qui rarement tarde à éclater.

Rome et Tibur se portaient une haine dont les traces ne sont point encore entièrement effacées par plus de dix siècles. Le peuple de Rome désirait passionnément renverser Tibur; le pape, plus généreux et surtout plus paternel, n'aspirait qu'à l'assujettir. Peut-être aussi ne voulait-il point priver d'un asile futur la papauté menacée, ni accroître l'autorité de la commune de Rome par la chute d'une cité voisine et rivale. Innocent II refusa de traiter les Tiburtains avec une rigueur impitoyable. Les Romains, qui regardaient son humanité ou sa politique comme un déni de justice,

se révoltèrent contre lui et proclamèrent l'ancienne constitution de la république, cette constitution souvent éludée, quelquefois enchaînée, jamais complétement abrogée.

Cette fois, la protestation ne fut pas tacite et négative, mais avouée, formelle et éclatante. Les quatre mots magiques S.P.Q.R. reparurent de toutes parts et le sénat fut solennellement installé au Capitole (24 septembre 1143). Dans l'intervalle, Innocent II était mort rempli d'une déception amère, lui qui avait cru inaugurer à jamais le pouvoir absolu du saint-siége dans les fastueuses assises du concile de Latran.

La fin de l'un de ses successeurs, de Lucius II, fut encore plus triste. Animé de cette vaillance de chef de parti qui alors ne manquait à personne et dont nul ne se croyait exempté, Lucius, à la tête d'une troupe d'hommes armés, avait marché lui-même droit au Capitole, pour en chasser les sénateurs. Atteint d'une pierre, il était tombé sur l'escalier, et ainsi misérablement lapidé, après quelques jours de douleurs, il avait succombé à ses blessures (1145).

Cette étrange et cruelle victoire avait porté au

plus haut degré l'orgueil des Romains. La noblesse était divisée ; parmi ceux qui n'avaient point pris part à la révolution nouvelle, ou plutôt à la restauration de la constitution antique, on comptait les Frangipani et même les Pier-Leone. Un seul parmi eux s'était joint au parti sénatorial et populaire. Il se nommait Giordano. Le peuple l'avait créé patrice, dignité ancienne substituée aux fonctions de préfet de Rome qui, depuis César Auguste, constataient l'assujettissement du sénat. Dès lors, le nouveau gouvernement fut constitué; il s'empara de tous les droits régaliens, battit monnaie à l'effigie des apôtres saint Pierre et saint Paul avec le S. P. Q. R. pour exergue. Selon l'usage de toutes les révolutions ou de toutes les restaurations, mots synonymes, une ère nouvelle fut inaugurée ; on data tous les actes de l'an premier de la rénovation du sénat. On prononça des confiscations; les hautes tours de l'aristocratie pontificale tombèrent de toutes parts, rasées jusqu'au sol, sans en excepter les forteresses qui appartenaient aux cardinaux.

La transaction suit de près la violence, Eugène III succéda à Lucius. C'était un ancien moine de Cluny, simple d'esprit à ce que pensait du moins saint

Bernard étonné de son élévation; mais cet homme si simple était tel qu'il le fallait dans la circonstance. A la suite de nombreux incidents, pendant lesquels Eugène III était sorti de Rome et y était rentré plusieurs fois, il fit un traité avec les Romains, par lequel il reconnaissait le sénat moyennant la suppression du patrice et le rétablissement du préfet; mais cet accord n'eut rien de durable; ce ne fut guère qu'une trêve.

Cependant Roger, roi de Sicile, l'œil fixé sur Rome, profitait de toutes ces fluctuations, glissait, serpentait à travers tous ces incidents et ne négligeait pas plus la force que l'adresse pour affermir son pouvoir. Repoussé après la mort d'Innocent II par ses deux successeurs immédiats Célestin II et Lucius II, il marcha contre l'État romain, toujours fidèle à sa maxime, à la fois habile et héroïque, d'acheter les concessions par la victoire. Son audace lui assura non-seulement la confirmation, mais l'extension de sa prérogative. Il obtint du pape Lucius, d'autres disent du pape Eugène, la permission de porter la crosse et l'anneau, la dalmatique, la mitre et les sandales. Son respect pour l'Église était toujours mesuré à la manière dont il

était traité par les papes. Le souverain pontife était-il son ennemi déclaré, Roger se jetait sur le patrimoine de saint Pierre, le mettait à feu et à sang, ne respectait ni le caractère sacré, ni le sexe, ni même la mort. Les cadavres arrachés aux tombeaux étaient traînés tout pantelants par les rues des villes. Des soldats effrénés se jetaient sur les monastères de femmes; Roger redevenait le Scandinave, le païen Hasting, le pirate sectateur de Thor. En revanche, lorsque les souverains pontifes s'inclinaient vers son trône avec une mansuétude qu'il sollicitait l'épée au poing, mais à genoux, le catholique reparaissait dans toute la ferveur de la foi, dans toute la splendeur d'un zèle royal. Alors, des poutres gigantesques, arrachées aux forêts de la Calabre allaient soutenir les basiliques de Rome; alors les cathédrales surgissaient de toutes parts. Les donations des deux Roger au clergé de leur royaume étaient immenses; il n'y eut point de bornes à ces immunités et à ces richesses, mais malgré les remontrances de la cour de Rome, le père et le fils portèrent la tolérance en matière religieuse au point de s'entourer de médecins juifs et d'eunuques sarrasins; ils en firent leurs minis-

tres, les gardiens de leurs trésors, les chefs de leur flotte. Lorsque la clameur devenait trop violente, Roger en était quitte pour sacrifier de temps en temps au clergé, comme victime expiatoire, quelques-uns de ses favoris, qu'il frappait alors dans leur opulence, quelquefois dans leur existence même. Il poussa un jour ce système d'équilibre jusqu'à une odieuse et ironique cruauté. Un des eunuques du palais, musulman de naissance, mais converti au christianisme et élevé par son maître au grade d'amiral, fut accusé d'avoir mangé de la viande le vendredi [1]. Le roi, indigné, le condamna malgré ses dénégations et ses larmes à périr sur le bûcher, après avoir été traîné à la queue d'un cheval. Roger, tolérant par caractère, avait besoin, par cela même, de fermer la bouche à ses ennemis, en prouvant avec affectation un zèle devenu douteux et une foi violemment soupçonnée [2].

Mais une des plus grandes singularités de ce

[1] « In diebus veneris et quadragesim carnes comedere non cu-« rabat. » Romuald. Guarn. *Chronic.*

[2] « Ut autem universus mundus evidenter agnoscat qualiter « rex Rogerius tota fuerit intentione catholicus, qualiter chri-« stianæ fidei zelo et fervore succensus. » Romuald. Guarn. *Chron.*

prince, c'est l'exemple que seul il osa donner en ne voulant jamais prendre une part personnelle aux croisades. Afin de s'en dispenser il montra un ressentiment très-habile de l'affront fait à sa mère par Baudouin, roi de Jérusalem, qui l'avait épousée, puis répudiée. Enfin, quoique résolu à ne point se brouiller inutilement avec le saint-siége, Roger n'était pas moins décidé à ne rien sacrifier, ni de sa dignité, ni de son pouvoir. Cette fermeté lui réussit. Celui que des saints avaient flétri du nom de *trafiquant ridicule d'une couronne usurpée* [1], ce *tyran sicilien* [2] avait fini par être proclamé par le même organe : *Roi illustre dont la gloire était sans limites* [3].

Ainsi Roger II restait fidèle à l'Église, mais en conservant toujours son indépendance et sa liberté d'action. Il joignait la fortune à l'habileté. Tout le secondait. Les empereurs d'Orient et d'Occident

[1] « Habent tamen ducem Apuliæ sed solum ex principibus, « ipsumque usurpatæ coronæ mercede ridicula comparatum. » Ep. XXVII, *ad Guillelm. comit. pictav.*, t. I, p. 138. S. Bernard. *Opera*. Parisiis, 1690.

[2] « Tyrannus siculus. » S. Bernard. CLXXVII, t. I, p. 174.

[3] « Et enim gloria nominis vestri quos fines non attigit? » S. Bernard. *ad Roger. reg.*, ep. CCVI, CCVII, CCVIII, p. 195-196.

jaloux de sa puissance, allaient combiner leurs forces contre lui. Le premier monarque de cette grande maison de Stauffen ou Hohenstauffen, si illustre, dans les chroniques d'Italie et de France, sous le nom de maison de Souabe, Conrad III, mourut avec un tel à-propos que la réputation de Roger en a été effleurée. C'est le premier exemple de ces accusations d'empoisonnement tant prodiguées depuis à ses descendants. Mais qui ne sait jusqu'où va la calomnie, surtout contre les rois récents ? Roger II, qui, dans sa jeunesse, n'avait combattu que pour se défendre, prit goût dans sa vieillesse aux coups de main et aux conquêtes. Il se jeta sur l'Afrique et sur la Grèce, prit Corfou, mit à feu et à sang Thèbes, Corinthe et Athènes. Il s'empara de Tripoli, de Bougie, d'Hippone et de Tunis. Sa flotte, la plus redoutable et la plus nombreuse qu'il y eût alors, couvrait les mers (26 février 1154). Enfin, il mourut à l'âge de cinquante-huit ans, comblé de richesses, de puissance et de gloire. Brave, habile et fin, le fondateur de la royauté en Sicile fut un politique, un législateur et un héros, mais un héros Bas-Normand.

Rome, au milieu du XIIe siècle, présentait un spectacle curieux et complet. La théocratie et la monarchie, la papauté et l'empire n'y étaient plus seuls aux prises. La république était venue les combattre à son tour. Les trois principes d'où dérivent les gouvernements descendirent dans la même arène pour s'y disputer le pouvoir et, mieux encore, le droit. Si leurs forces n'étaient pas égales, ils étaient soutenus par la même conviction et par le même orgueil. Ils étaient tous les trois

actifs, résolus et persévérants. Entre eux, c'est la passion qui rétablissait l'équilibre. Par un rare concours de circonstances, chacune de ces grandes causes obéissait à des chefs dignes d'elles, qui appartenaient aux origines les plus étrangères et les plus diverses. Il y avait là un empereur germain, un pape anglais, un démagogue lombard, nés, le premier dans la pourpre, les deux autres dans la poussière, mais sacrés tous les trois, Barberousse par le sang, Adrien IV par le choix, Arnauld de Brescia par l'éloquence et le martyre.

Un moine, un précurseur de Luther, Arnauld de Brescia, avait fortement contribué par le bruit de sa prédication et par l'éclat de sa renommée au mouvement qui venait de réveiller la république romaine. Bientôt, il l'accrut, il le dirigea par sa présence; et vers la fin de l'année 1145, après la transaction éphémère du pape Eugène III avec le parti sénatorial, Rome vit paraître dans ses murs le grand *agitateur* du XIIe siècle. Les souvenirs contemporains, que provoque cette qualification moderne, peuvent seuls donner une idée de l'ascendant exercé par cet homme. Dans sa jeunesse, déjà couvert du froc, il avait franchi les Alpes, au bruit du

nom d'Abélard, et, mêlé aux plus pauvres parmi les auditeurs du grand scolastique, Arnauld avait puisé dans son enseignement, non le goût de la liberté abstraite, mais la passion de la liberté pratique. Sans doute, Abélard s'était livré aussi à quelques attaques contre les abus, contre les désordres qui résultaient de l'excessive richesse ou de la puissance illimitée de l'Église, mais ce qui dans le maître n'était qu'une irritation accessoire[1] et passagère devint la préoccupation principale et presque unique du disciple. Bien qu'un tel rôle fût alors très-nouveau, là ne s'arrêta point l'originalité d'Arnauld de Brescia. Il troubla profondément, il essaya d'attaquer, de miner, de saper dans sa racine le droit public fondé au moyen âge. Le clergé s'était réservé la direction intellectuelle, le gouvernement moral de la société. Les séculiers n'étaient que les exécuteurs de sa pensée. Lorsqu'ils s'en écartaient, ils étaient punis; le glaive spirituel réprimait toute désobéissance; enfin le clergé était le chef de la société, et le reste des hommes, rois, guerriers, magistrats et peuples, n'étaient que

[1] M. de Rémusat, *Abélard*, t. I, p. 175.

les bras et les pieds; les membres qui se meuvent et non la tête qui pense. Il y avait là quelque chose de la religion des brames. Arnauld de Brescia protesta contre cette théorie. Il appela les séculiers au partage, au contrôle et à l'initiative de l'ordre social. Il nia que l'esprit résidât exclusivement dans l'Église. A l'idée ecclésiastique il opposa celle qui, un jour, devait régir le monde; il devina et proclama l'idée laïque[1]. L'Église ne s'abusa point sur le danger d'une telle doctrine; elle en devina seule la portée, et sa sagacité prévoyante prouva encore cette fois que le monopole de l'intelligence lui restait dévolu pour longtemps. Mais il fallait une autre pâture à la multitude; elle avait besoin d'excitations plus vives et plus immédiates. Arnauld, qui le savait, n'épargna point les déclamations. Les vices des prêtres, l'orgueil, les dissolutions et la tyrannie des évêques, lui fournirent des armes vulgaires mais puissantes. Ce fut moins par des raisonnements que par des tableaux grossièrement colorés qu'il fit voir à tous les esprits les côtés défectueux

[1] « Clericorum et episcoporum derogator, monachorum persecu « tor, laïcis tantum adulans.... » Otho Frisingiensis, lib. II cap. XXI. Murat., *Script. rer. ital.*, t. VI, p. 718.

de l'organisation religieuse et politique de son temps. Le grand nombre en avait souffert, mais le petit nombre seulement s'en était aperçu; le sentiment en était partout et la connaissance nulle part. Arnauld la répandit avec ferveur. Il commença par sa ville natale. Soutenu dans Brescia par le parti opposé à l'évêque, il y souleva une guerre civile violente dont il ne tarda pas à devenir la victime. L'âme d'Arnauld, quoique renfermée dans un corps faible, était plus intrépide que celle de son maître. Hâve et pâle, il était de ces gens qui ne boivent ni ne mangent guère[1]. Saint Bernard ne

[1] « Arnaldum, dico de Brixia, qui utinam tam sanæ esset doc-
« trinæ, quam districtæ est vitæ. Et si vultis scire, homo est nec
« manducans neque bibens, solo cum diabolo esuriens.... habens
« formam pietatis.... accusatus.... schismate pessimo.... schis-
« maticus insignis.... unitatis divisor.... lupus magnus et ferus.
« Videbitis hominem aperte insurgere in clerum, fretum tyran-
« nide militari.... » S. Bernard. Ep. cxcv, *ad episcop. constant.*, t. I, p. 187.

« Sic, fatui Romani.... caput vestrum.... deturpatis.... Patres
« vestri urbi orbem subjugaverunt : vos urbem properatis orbi fa-
« cere fabulam. Petri heres Petri sede et urbe a vobis expulsus
« est.... Quid ergo nunc Roma, nisi sine capite truncum corpus?...
« Reconciliamini principibus vestris, Petrum loquor et Paulum,
« quos utique in vicario et successore suo Eugenio suis sedibus et
« ædibus effugastis. » S. Bernard. Ep. ccxliii *ad Romanos*, t. I, p. 240.

Il les appelle d'abord : *Populus sublimis et illustris....* puis *fatui*

les aimait pas plus que Jules César. Toutefois, malgré un éloignement qui ressemblait à la haine, Bernard n'imprima jamais à Arnauld de Brescia la flétrissure de l'hérésie, et, en signalant tous les périls attachés à sa parole, il se contenta de le déclarer schismatique; à la vérité, schismatique de la pire espèce. L'évêque de Brescia excita contre lui la noblesse, le clergé et le pape lui-même. Dans l'article 23 du deuxième concile de Latran, tenu en 1139, Innocent II le condamna implicitement avec d'autres hérétiques, quoique sans le nommer[1]. Il lui donna l'ordre de garder un éternel silence, puis enfin, le fit bannir de l'Italie. Contraint de repasser en France, il en fut encore chassé par saint Bernard. Ne sachant où reposer sa tête, il se réfugia parmi les pâtres de la Suisse. Arnauld vécut et prêcha à Zurich. Sa parole se grava dans des cœurs fermes et simples. Son souffle plana longtemps sur ces montagnes, et c'est son esprit qui, deux siècles plus tard, dirigea la flèche de Tell.

Ce qu'Arnauld avait tenté sur l'étroit théâtre

Romani. « Regnum sacerdotum qui in Christo conjuncti.... Quid « Deus conjunxit et homo non separet. »

[1] Labbe, *Concil.*, t. XII, p. 1505.

d'une ville lombarde et d'une bourgade helvétienne, il l'appliqua bientôt au pied du Vatican et à la vue du Forum. Il en réveilla, non sans quelque naïveté, les noms et les souvenirs : il parla des Fabius et des Camille; il exhorta les Romains du XIIe siècle à renouveler la gloire des vainqueurs de Carthage; mais une tentative plus sérieuse s'associait à ces classiques réminiscences. Arnauld, qui avait contesté à l'évêque de Brescia toute autorité temporelle, tout droit sur les régales, voulut réformer la papauté d'après le même principe. Dans la théorie, il transportait la souveraineté à l'empire d'Allemagne; mais dans la pratique, il conçut la pensée de créer un empire italien. Ce fut parmi les sénateurs de Rome qu'il proposa de choisir un empereur[1]. Pour mettre un frein à l'aristocratie sur laquelle il s'appuyait en apparence, il demanda le rétablissement du tribunat et la restauration de l'ordre équestre, c'est-à-dire la création d'une classe intermédiaire entre le sénat et le peuple.

[1] « Ad hoc sanctitati tuæ quædam notificamus, quid, faciente « Arnaldo.... nuper in urbe molita.... unum (senatorem) autem « quem volunt imperatorem dicere creare disponunt. » Vidalb. abbat. Ep., *ad Eugen. III*, apud Martenne, *Ampliss. Collect.*, t. II, p. 5537.

C'étaient là de rudes coups, et l'Église avait besoin d'une défense supérieure à l'attaque : elle la trouva dans son sein, quoique hors de l'Italie. Après la mort d'Anastase IV, successeur immédiat d'Eugène III, on élut pape un Anglais nommé Nicholas Breskspeare (1154). Né à Saint-Albans d'un pauvre prêtre, il avait été frère servant dans la cuisine des moines, puis moine lui-même, puis chassé et mendiant. Breskspeare n'était encore que valet dans l'abbaye de Saint-Ruf, lorsque par la force de son caractère il passa de l'ignorance la plus absolue à une étude approfondie de tout ce qu'on savait alors : aussi devint-il abbé du monastère où il avait servi; mais, par une loi encore plus commune de l'humanité, à peine arrivé, il se vit calomnié. Les papes le protégèrent; Eugène III l'investit du cardinalat et l'envoya prêcher le christianisme dans les glaces de la Norwége. Il en revint avec une telle réputation de dévouement, de piété, d'énergie, que, dans la détresse de l'Église, le choix unanime des cardinaux, devenus maîtres des élections, se fixa sur lui. Il prit le nom d'Adrien IV et ne s'enivra point de sa fortune. Il disait en montrant sa tiare : « Cette

mitre phrygienne ne brille que parce qu'elle est de feu [1]. »

Soit que le moine de Brescia, comme cela arrive à tous les chefs de parti, n'eût pas assez de force pour contenir l'effervescence populaire, soit qu'il se fût associé à tous les écarts d'une démocratie déchaînée, la lutte s'ouvrit par un attentat sur un des principaux membres du sacré collége. Le cardinal de Sainte-Pudentienne fut frappé presque mortellement, au moment même où il se rendait auprès du pape. Adrien IV prit sur-le-champ un parti décisif. Dès le premier jour de son règne, il s'était refusé à toute transaction avec le parti sénatorial. Cette fois, bien que le cardinal eût survécu à ses blessures, il fit ce que nul n'avait osé faire avant lui. Il jeta l'interdit sur Rome.

C'était une action inouïe, et qu'un étranger pouvait seul commettre. Elle était impossible pour un Italien. L'audacieuse et coupable Rome avait eu beau outrager ses pontifes, aucun, pas même Grégoire VII, ne s'était senti le courage d'excommunier la ville éternelle. Adrien était Anglais et res-

[1] « Coronam et phrygium merito clara videri quia ignea sunt. » Joan. Salisb. Polycrat. VIII, 23.

pectait peu le nom romain. Le succès justifia son entreprise : les Romains furent plus consternés qu'indignés. Une réaction s'opéra aussitôt; on sacrifia Arnauld au pape; abandonné, l'agitateur prit la fuite et se cacha en Toscane. Ensuite, sur un indice favorable, il crut pouvoir reprendre le chemin de Rome. Il tomba entre les mains d'un cardinal, mais il fut repris par quelques comtes de la campagne attachés au parti sénatorial, qui n'avait pas abdiqué. Ces petits tyrans féodaux traitèrent le démagogue comme un apôtre. Peut-être descendaient-ils de ces seigneurs de Toscanelle ou de Tusculum dont les papes, aidés par les Normands, avaient rasé les châteaux. Quelques-unes de ces forteresses restaient encore debout. Ce fut dans un de ces asiles crénelés qu'Arnauld de Brescia se déroba à la vengeance d'Adrien IV. Dès ce moment, le pape n'attendit plus son salut que de l'Allemagne.

Frédéric Barberousse y régnait depuis vingt ans[1]. Jeune encore, sa renommée était déjà proportionnée à sa grandeur. Frédéric était un des héros de la

[1] Fils de Frédéric de Hohenstauffen, duc de Souabe, né en 1121, succède à Conrad III en 1135.

croisade. Il avait accompagné en Asie son oncle Conrad III qui, le croyant destiné à rétablir la prépondérance germanique, l'avait désigné pour son successeur, au détriment de son propre fils. Vigoureux d'esprit et de corps, poussant le courage jusqu'à la témérité, l'ambition jusqu'à la démence, Frédéric était rempli de Charlemagne, moins encore du Charlemagne de l'histoire que de celui des chansons de *geste* et des romans de chevalerie. Comme roi de Germanie, il se croyait le maître de l'Occident; comme roi d'Arles, le souverain du Midi; comme empereur futur, le dominateur du monde. Il visait sérieusement à la monarchie universelle. D'heureux événements avaient favorisé cette prétention. Déjà les princes allemands avaient subi son ascendant suprême; les Scandinaves eux-mêmes s'étaient soumis à son arbitrage, et il avait prononcé entre divers compétiteurs au trône du Danemark, préludant ainsi à l'hommage qu'il voulait imposer à ce royaume. L'Italie était surtout le but marqué d'avance par son ambition qu'exaltait démesurément l'orgueil de race; et cependant, l'origine des Stauffen n'était ni haute ni ancienne; mais d'heureux hasards les avaient servis.

Ces princes, dont nous allons raconter la fortune, voulaient, comme tous les souverains de leur époque, descendre des empereurs franconiens, et remonter de Charlemagne à Clovis. Toute fraude généalogique à part, ils venaient d'un chevalier nommé Frédéric de Büren. Sorti de la foule par son courage, ce baron de Büren obtint la main d'Agnès, fille de l'empereur Henri IV[1], fut créé duc de Souabe, et prit le nom de Stauffen, d'un château situé en Souabe et nommé plus tard avec une addition explétive, que s'attribuèrent plusieurs localités à cette époque, Hohenstauffen, « le haut Stauffen. » Ce gentilhomme réalisa les romans de chevalerie en épousant une fille d'empereur et en devenant un fondateur de dynastie; mais ce qui prouve qu'il n'était pas lui-même de race royale, c'est que les fiefs de la maison de Stauffen avaient relevé jusqu'alors de l'abbaye de Saint-Denis en France[2].

Il n'en est pas moins vrai que par l'éclat de ses alliances et surtout par la transmission héréditaire

[1] Raumer's *Geschichte der Hohenstauffen und ihrer zeit.* Leipzig, 1825, t. I, p. 290.

[2] Pfister, *Hist. d'Allemagne*, t. IV, p. 52 de la trad. franç. Paris, 1837.

en fait, quoique élective en droit, de la couronne impériale, cette famille s'élève pendant plus d'un siècle au-dessus de toutes les maisons souveraines de l'Europe, et que, dès le commencement du XIIe siècle, à une époque si rapprochée de son obscur berceau, elle jouit d'une prééminence incontestée sur tous les rois ses contemporains, qui, au surplus, étaient presque tous des rois nouveaux[1]. A l'extinction définitive de la maison carlovingienne, des races jusqu'alors inconnues se placèrent sur les grands trônes européens. Quoique absolument étrangers à Charlemagne, les Stauffen, d'un consentement universel, en paraissaient non-seulement les héritiers directs, mais les représentants légitimes. Si personne n'en doutait, eux-mêmes en doutaient moins que personne. Ils désignaient tous les autres rois par le titre *de rois de province* « reges provinciales. »

Rome semblait surtout à Frédéric Barberousse son domaine naturel. Ce fut pour constater, pour exercer un droit sacré, et à ses yeux imprescrip-

[1] Cette assertion semble contradictoire avec ce que nous avons dit plus haut du mécontentement causé aux autres rois de l'Europe par l'élévation des rois normands de Sicile, mais cela vient de ce que les Hauteville ont eu le noble orgueil de ne jamais vouloir se donner de fausse généalogie.

tible, qu'il vint en Italie. La papauté, représentée par Adrien IV, la république par Arnauld de Brescia, opposaient d'autres maximes à celles de l'ambitieux empereur, et, chose bizarre, ces trois opinions en présence s'appuyaient presque également sur une interprétation arbitraire du droit romain.

Un exemplaire des Pandectes venait d'être découvert à Amalfi, pendant la guerre de l'empereur Lothaire et du roi Roger. De Sicile il fut porté à Pise, d'où il s'était répandu dans toute la chrétienté avec une rapidité prodigieuse. La critique moderne, nous le savons, a essayé de renverser ces notions vulgaires. La découverte des Pandectes au XIIe siècle est traitée de fable par les savants de l'Allemagne. Nous ne contestons pas la valeur relative de ces objections. Elles ne nous touchent cependant que dans une certaine mesure, et il nous suffira de constater que si la trace du droit romain n'a jamais été perdue, si même il a toujours été enseigné dans quelques villes telles que Padoue, Ravenne ou Bologne; s'il est vrai surtout qu'il ait toujours été la base du droit ecclésiastique, il n'en est pas moins incontestable qu'au XIIe siècle seulement son adoption fut générale et sa restauration

éclatante. Toutes les opinions, tous les intérêts y puisèrent des armes nouvelles. La république et l'empire cherchaient leurs arguments dans ces décombres du monde romain, retrouvés ou non dans une petite république maritime de la Campanie. Tous les partis, toutes les opinions, toutes les prétentions, venaient bâtir un droit nouveau avec les débris plus ou moins authentiques d'un ordre ancien; c'était l'arsenal de tous les grands chefs de parti; et Frédéric était toujours entouré de jurisconsultes, même dans ses courses militaires. Un jour qu'il chevauchait entre Bulgarus *Os Aureum* et Martinus *Copia Legum,* disciples du grand Irnerius et fameux lecteurs des lois à l'université de Bologne, il leur proposa cette question :« A qui appartiennent les régales telles que duchés et marquisats, comtés et consulats, douanes et gabelles, ports, moulins, droits de pêche, droits de chasse et autres provenances de même nature?... — Tout, s'écrièrent ces juristes, tout est à l'empereur. — Ainsi donc, reprit Frédéric, vous pensez que l'empereur est le maître du monde? — Non pas quant à la propriété, » répondit Bulgarus. Martinus, plus hardi, ajouta : « Et quant à la propriété aussi. » Frédéric ne

poussa point la controverse plus loin, mais lorsque la promenade fut finie, il donna son cheval à *Copia Legum*... Trop sincère, *Os Aureum* n'eut rien[1].

On sent bien qu'infatué à ce point du pouvoir impérial, Barberousse n'était pas disposé à en céder la moindre partie. D'après sa théorie, fondée sur les interprétations de ses jurisconsultes, il refusait au pape le droit de traiter sans sa permission avec aucune puissance étrangère, ni de recevoir aucun ambassadeur comme prince indépendant. En revanche Frédéric revendiquait pour lui-même le droit d'envoyer des nonces à Rome, sans le consentement du pape; de les loger d'autorité dans les palais des évêques, de réclamer de ces prélats non-seulement le serment de fidélité, mais l'hommage; de percevoir directement certains impôts, tels que le droit de fermage, même sur le domaine apostolique; enfin il était convaincu que toutes les régales, les magistratures dans l'État de l'Église appartenaient à l'empire. Il réclamait aussi Ferrare et la Toscane, fiefs de la comtesse Mathilde, le duché de Spolète et les îles de Sardaigne et de Corse,

[1] Otto Morena, in Muratori, *Annali d'Italia*.

Toute la contrée située depuis Acquapendente jusqu'à Rome, enfin Rome elle-même, et, pour résumer ces prétentions par un mot populaire, il disait : « Si je n'ai pas Rome, je ne suis donc qu'un roi des Romains en peinture. »

Les principes sur lesquels s'appuyait la papauté étant entièrement opposés à la doctrine impériale, comment Adrien IV avait-il pu concevoir la pensée de recourir au roi des Romains? Il semble, au premier aperçu, qu'il lui était en effet plus aisé de s'entendre et de se liguer avec le sénat contre la puissance impériale, avec Arnauld contre Frédéric; de fomenter dès lors la ligue lombarde et sicilienne, et de frapper de la sorte un coup inattendu, prompt et décisif. On a peine à comprendre quel avantage il trouvait à traiter avec un monarque dont les intérêts étaient tellement contraires à ceux de la papauté qu'ils en étaient, à proprement parler, la négation systématique et absolue. En effet, sans parler des traditions fondées sur des faits antérieurs, qui toutes, depuis Grégoire VII, présentaient le perpétuel antagonisme du sacerdoce et de l'empire, il y avait entre la cause pontificale et celle du sénat et du peuple

un lien commun, un même point de départ. L'un et l'autre croyait que ni les empereurs d'Orient ni les empereurs d'Allemagne n'étaient les successeurs des Césars : les premiers parce qu'ils avaient perdu cet héritage, les autres parce qu'ils n'y avaient jamais eu aucun droit; que par conséquent la souveraineté appartenait à Rome. Les deux opinions s'accordaient sur ces prémisses, mais elles en tiraient des conséquences opposées. Le parti romain prétendait que ce droit appartenait et avait toujours appartenu au sénat et au peuple; le parti pontifical affirmait que le véritable héritier des Césars était le pape; que les rois allemands étaient ses hommes liges, puisque, depuis Charlemagne, c'est de la munificence des papes qu'ils tenaient la couronne impériale. Dans le langage de la cour de Rome, l'empire était appelé un *bénéfice*, car le vocabulaire de la féodalité avait passé jusque dans les matières purement canoniques. Cela avait été poussé si loin qu'Innocent II prononça au deuxième concile de Latran ces paroles étranges, qui prouvent à quel point le gouvernement de l'Église était sorti de sa voie primitive : « Vous savez que Rome est la capitale du monde et qu'on est élevé aux honneurs

ecclésiastiques par le souverain pontife, selon la coutume du droit féodal[1]. »

Un examen attentif des annales du genre humain prouve d'une manière certaine qu'à toutes les époques, les gouvernements les plus divisés par des intérêts matériels se liguent et se coalisent contre un intérêt moral, contre un principe qui les effraye et les menace. Au XIIe siècle, la papauté avait une crainte si vive du renouvellement des idées républicaines qu'elle s'était effacée devant l'empire, et n'aspirait plus qu'à faire cause commune avec les rois allemands. Loin de leur disputer le pouvoir dans Rome, elle leur en demandait tout au plus le partage. Les lettres de saint Bernard, du grand publiciste pontifical, gardent la trace de cette politique affaiblie[2]. Saint Bernard va jusqu'à se servir des paroles de Pilate pour représenter

[1] « Nostis, quia Roma caput est mundi et quia a romani ponti-« ficis licentia ecclesiastici honoris celsitudo, quasi feodali juri « consuetudine suscipitur. » *Acta concilii lateran.* ex *Chronico mauriniacensi*, apud Labbe, *Concil.*, t. XII, p. 1507.

[2] « Hoc scitis, quoque vos communem contumeliam, communem « dissimulatis injuriam? Nonne ut apostolica sedes et caput imperii « Roma est? Quamobrem accinge gladio super femur tuum poten-« tissime. Qui regem fecit, contradicit Cæsari. » S. Bernard. Ep. CCLIV *ad Conrad. regem Rom.*, t. I, p. 242.

l'usurpation de la dignité royale par Roger de Sicile comme un attentat aux droits de l'empire, tant la peur de la liberté républicaine avait fait oublier les maximes de Grégoire VII! Ce fut donc pour écraser d'un commun effort Arnauld de Brescia et ses doctrines qu'Adrien IV s'était rapproché de Frédéric Barberousse. Il suffisait d'ailleurs, pour les unir fortement, qu'Arnauld eût voulu établir un empereur de son choix.

Dès ce moment, sa perte fut résolue (1155). Ce fut la première demande du pape au roi d'Allemagne, dès qu'il eut paru en Italie. Frédéric n'attachait aucune importance à la vie d'un homme qui n'était pour lui qu'un séditieux, et de plus, un moine. Il ne crut pas un seul instant pouvoir refuser le châtiment de ce misérable *frate* au pape, son juge naturel; il n'en eut pas même la pensée. Aussi l'ordre fut-il donné sur-le-champ aux comtes qui retenaient Arnauld de livrer leur hôte aux officiers impériaux. Vassaux de l'empire, ils n'osèrent ou ne voulurent pas désobéir. Remis entre les mains du pape, Arnauld fut conduit à Rome. On l'y brûla à petit feu et à petit bruit, un peu avant le lever du soleil, à l'insu de la populace dont

on voulait éviter les murmures, et dont peut-être on craignait la résistance. En effet, dès que les Romains eurent appris ce qui se passait, ils coururent en foule pour mettre obstacle au supplice d'Arnauld de Brescia, mais ils vinrent trop tard. Le prophète (c'était ainsi qu'on l'appelait à Rome) n'était plus que de la cendre[1].

Arnauld, plus remarquable encore par sa cause que par son génie, fut le premier qui s'éleva dogmatiquement contre le saint-siége. Son supplice, si facilement, si dédaigneusement concédé par l'empereur au pape, avait été le gage ou plutôt le préliminaire de leur alliance, car il ne fut pas suffisant pour aplanir entre eux toutes les difficultés. Frédéric était arrivé jusqu'à Sutri, et le pape s'était avancé à sa rencontre; lorsque, préoccupé de soupçons et d'ombrages, Adrien IV s'arrêta tout à coup et s'enferma brusquement dans le château fort de Città di Castello. De là, il envoya trois cardinaux à l'empereur pour lui enjoindre de jurer qu'il ne ferait jamais,

[1] L'illustre poëte toscan Niccolini a écrit sur Arnauld de Brescia une tragédie ou plutôt une chronique en vers, d'un beau style et d'un grand caractère. Giov. Batt. Niccolini, *Arnaldo da Brescia*, Marsiglia, Firenze, 1843.

ni ne laisserait jamais faire aucun tort ni au souverain pontife, ni au sacré collége, mais qu'il les défendrait toujours dans leur existence, dans leurs biens et dans leur honneur. Frédéric estimait un serment personnel trop au-dessous de sa dignité : il fit approcher un de ses chevaliers et lui ordonna de prononcer la formule sur les reliques des saints, la croix et l'Évangile. Le pape se tint pour satisfait. Il promit de couronner Barberousse et de se rendre à Sutri, auprès de lui. Mais là, la vieille rancune des deux pouvoirs se fit jour à travers les nécessités réciproques de la politique. Le roi ne voulut point tenir l'étrier du pape, le pape refusa au roi le baiser de paix et s'assit en grondant sur son faldistoire. Les princes et les barons s'entremirent dans le débat. Le roi tint l'étrier avec une mauvaise grâce étudiée; il prit la gauche pour la droite. Adrien le lui reprocha. Enfin, de guerre lasse, il accomplit dans toute sa rigueur le rite pontifical, et se contenta de dire à l'ancien mendiant de Saint-Albans : « Je n'ai jamais été palefrenier. »

Ainsi l'alliance entre la papauté et l'empire avait été solennellement conclue. Après un tel acte et surtout après la mort d'Arnauld de Brescia, le parti

sénatorial et populaire devait être vaincue. Il ne semble pas cependant qu'il ait perdu courage, ni qu'il se soit hâté de rendre les armes. Malgré l'essai avorté d'un empereur italien de race, la commune de Rome n'avait jamais refusé de reconnaître la suzeraineté de l'empire; elle l'avait au contraire toujours proclamée, et même le sénat avait formellement appelé à son secours, contre Eugène III, le roi Conrad de Souabe, l'oncle et le prédécesseur de Barberousse. On conserve encore la lettre que les Romains écrivirent à Conrad et à laquelle ce prince ne fit jamais aucune réponse. Frédéric, arbitre entre tous les partis qui divisaient alors l'Italie, devait bien s'attendre à recevoir une députation du sénat. Elle vint en effet de Rome et trouva encore le roi d'Allemagne à Nepi. Le langage des députés romains fut moins grave que leur mission. Par un travers assez commun aux novateurs politiques, les sénateurs s'attachèrent à ces souvenirs classiques, à ces détails de cérémonies et de costumes qui ont jeté du ridicule même sur des époques qui semblaient devoir échapper au ridicule par l'horreur. Prenant trop au sérieux et Rome et sa république restaurée, ils signifièrent à Fré-

déric de se mettre en instance auprès du sénat pour obtenir la confirmation du titre impérial et les honneurs du triomphe. Ils lui conseillèrent de se ceindre du laurier d'or, de revêtir la robe peinte, puis de monter au Capitole, sur un char traîné par un quadrige, précédé des nations vaincues et des tyrans enchaînés. Le taux de toutes ces faveurs était fixé d'avance; cela montait à quinze mille livres d'argent. « A ce prix, le César germanique était assuré d'obtenir la bienveillance et la protection du sénat romain. » Ainsi parlèrent les pères conscrits. Porté par son naturel à la raillerie mordante, Frédéric répondit en riant que son trésor était trop obéré pour suffire à payer tant d'honneurs, et qu'il en tenait quitte le glorieux sénat[1];

[1] « Miserunt ergo Romani legatos ad regem in castra qui dice-
« rent ei, paratum esse senatum et universos cives urbis ad exci-
« piendum eum, triumphalibus pompis, siquidem imperatorio more
« sese exhibuisset.... Regem propter imperiale fastigium Roma ve-
« nientem decet venire.... in curru aureo purpuratum agentem,
« præ curribus suis, tyrannos bello subactos et divitias gentium.
« Propterea oportet eum.... dare senatui, quæ edictis præfixa sunt,
« videlicet quindecim millium libras argenti, ut per hoc susciten-
« tur animi senatus ad benevolentiam.... Tunc rex subridebat :
« Grata, inquit, promissio, sed cara emtio; magna requiritis, o
« viri romani, de exinanita camera nostra. » Hermoldi *Chron. Sclavorum*, l. I, c. LXXIX.

mais à l'ironie dédaigneuse il fit succéder bientôt une violente colère, lorsqu'il entendit les Romains le menacer de lui fermer les portes de leur ville, s'il désobéissait aux sénatus-consultes, et lui déclarer qu'un étranger, un hôte tel que lui, ne pouvait tenir ses droits que de la volonté de la république, à laquelle il devait jurer fidélité et rendre hommage. Le fougueux Souabe ne les laissa pas achever [1]. Il leur répondit qu'il n'y avait plus de république, que son pouvoir avait passé aux Grecs, puis aux Francs; et sans même daigner s'arrêter aux droits du sénat et de l'ordre équestre allégué par les orateurs, il refusa avec indignation le serment exigé et déclara qu'il entrerait dans l'enceinte de Rome, dès le lendemain; non pas comme leur élu, mais comme leur maître. Encouragé par le pape dans ces dispositions hostiles à la commune, Frédéric voulut prévenir l'effet de ses menaces, et par le conseil imprudent d'Adrien IV, il envoya un détachement de ses plus hardis chevaliers s'emparer la nuit, à la hâte, de la cité léonine et de la basilique de Saint-Pierre. Le lende-

[1] Otto Frising., l. II, c. XXII.

main matin il fut sacré par le souverain pontife; mais au moment où il sortait de l'église et retournait dans son camp à cheval, la couronne en tête, suivi de son armée, les sénateurs réunis au Capitole déchaînèrent une émeute sur le Vatican. Le peuple, irrité, pénétra jusque dans la basilique et massacra plusieurs évêques du parti impérial. A cette nouvelle, Frédéric furieux rebroussa chemin avec ses troupes; une lutte violente s'engagea entre la ville et l'armée. Commencée vers quatre heures, elle fut aussi longue que sanglante, car elle ne se termina que dans la nuit.

Ainsi des deux pouvoirs alliés contre le troisième, aucun n'avait remporté une victoire décisive; mais le débat n'était pas limité aux droits abstraits de l'empire, du sacerdoce, ou de la république romaine. C'est un but plus immédiat et plus visible que se proposaient toutes ces ambitions effervescentes. Ce but n'était pas un principe mais un pays; c'était la possession des Deux-Siciles.

De la nombreuse postérité de Roger II, il ne lui était resté qu'un fils, nommé Guillaume, flétri plus tard du surnom de *Mauvais*. Au moment de la mort du roi de Sicile, sa dernière femme, la cinquième,

quelques-uns disent la sixième, portait dans son sein cette princesse Constance, dont le mariage devait amener un jour l'esclavage et la ruine de sa patrie. Guillaume Ier ne put se maintenir avec le saint-siége dans les termes froids, réservés, mais convenables, dans lesquels Roger avait fini par se placer. Adrien IV, qui convoitait la Sicile, lui refusa l'investiture et répondit à ses lettres de notification en le traitant non de roi, mais de seigneur. Guillaume indigné renvoya le légat, et pour imiter la politique de son père dans des circonstances analogues, il se jeta sur le patrimoine de saint Pierre. Adrien IV l'excommunia aussitôt et souleva contre lui tous les feudataires de l'Apulie et de la Calabre qui, n'étant plus contenus par la main de fer du roi Roger, n'attendaient qu'un signal pour reconquérir leur indépendance. Ils trouvèrent aussi des encouragements à la cour de Constantinople. La récente couronne de Sicile était attaquée à la fois par les grands vassaux, par le pape, par l'empereur d'Orient, et menacée par Frédéric Barberousse.

Convaincu que la Sicile était un fief de l'empire et que les Normands l'avaient volé à l'Allemagne, Frédéric était descendu en Italie, traînant à sa suite

les ennemis de la dynastie normande, qui s'étaient réfugiés à sa cour. Afin de mieux imiter Charlemagne, Frédéric avait envoyé à l'empereur Manuel un projet d'alliance et de partage; aussi lorsque Adrien IV lui eut proposé de conquérir la Sicile pour le compte du saint-siége, Barberousse avait repoussé cette ouverture, de manière à ce que Adrien ne songeât plus à y revenir; mais, dès ce moment, il y eut entre l'empereur et le pape un dissentiment profond, quoique secret. Il n'éclata qu'après le départ de Frédéric; la *mal aria* avait décimé ses troupes, et pour soustraire les débris de son armée à l'influence d'un été de Rome, l'empereur était brusquement retourné en Allemagne.

Frédéric à peine parti, le roi de Sicile et Adrien IV se rapprochèrent. C'était le résultat inévitable d'un dissentiment entre l'empereur et le pape. Peu satisfait de Frédéric, débarrassé d'Arnauld de Brescia, Adrien se voyait nécessairement porté vers l'alliance sicilienne. Des intérêts divergents, assoupis pendant quelque temps, mais devenus visibles à tous les yeux par des soupçons mutuels, devaient amener à la fois une rupture avec les Germains et une alliance avec les Normands. Elle fut conclue (juin 1156) à

Bénévent, où le pape résidait alors. Adrien IV concéda à Guillaume Ier tout ce que ses prédécesseurs avaient accordé à Robert Guiscard et aux deux Roger, et en outre, il le confirma, lui et toute sa postérité, dans la possession de Salerne, de Capoue, réservée et ajournée par Grégoire VII. Guillaume Ier s'engagea à payer un tribut. Cette investiture, la cinquième de celles que les papes avaient accordées aux rois de Sicile, peut être considérée comme la confirmation d'un pacte sincère et irrévocable entre la papauté et la dynastie siculo-normande.

A la nouvelle de ce traité, Barberousse se livra à de vifs transports de colère; tous ses plans étaient renversés. Désormais le pape n'était plus l'introducteur de la puissance germanique en Italie. La querelle devint nationale. Le midi et le nord, l'Italie et l'Allemagne se mirent en présence. Tel fut le caractère de cette lutte.

(1157 à 1159.) Les évêques allemands écrivirent au pape comme à un vassal infidèle qui avait traité avec le roi de Sicile sans la permission de l'empereur germanique, leur commun suzerain. C'est à ce titre que, dans les diètes de Besançon et de Roncaglia, Frédéric proclama des prérogatives in-

connues même aux Césars et qu'il les fit enregistrer par des légistes, qui s'empressèrent de traduire ses rêves en texte de loi.

Barberousse rentra en Italie la vengeance à la main; des torrents de sang coulèrent sur son passage. Sa cruauté égala celle des tyrans les plus effrénés.

Alors éclata la ligue lombarde. L'Italie menacée et libre s'arma contre la Germanie envahissante et usurpatrice. Pour trouver quelque chose de plus grand il faut remonter jusqu'à l'antiquité elle-même: Legnano vaut Marathon. Il serait beau de lutter, par la force et la couleur du récit, avec ce mouvement si unanime, si passionné, si légitime surtout!.. Mais cette tâche ne nous appartient pas; il nous suffit d'observer qu'en donnant un caractère national aux luttes qui divisaient l'Italie, Frédéric Barberousse replaça le pape, considéré comme prince temporel, dans la situation qui lui était propre; il en fit le chef d'une confédération italienne, appuyée au nord sur les républiques lombardes, au midi sur le royaume des Deux-Siciles. Rome devint le centre de la résistance contre la tyrannie étrangère. Elle ne pensa pas à attaquer, mais à se défendre;

non plus à s'isoler, mais à s'associer; non à dominer, mais à conduire. Jamais elle ne fut plus sainte, et Dieu lui accorda alors un chef grand et bon : le pape Alexandre III[1].

(1159 à 1178.) Furieux, l'empereur court l'assiéger jusque dans Saint-Pierre ; il lui oppose antipape sur antipape; il soulève contre lui le peuple et le sénat, ce sénat qu'il avait si cruellement insulté. Alexandre III est chassé; il fuit; il est errant de royaume en royaume, de ville en ville; mais il reste toujours pape et patriote. Ce n'est pas du fond de la patriarchie de Latran, c'est de l'exil, c'est sur la terre étrangère qu'il force un roi assassin à pleurer sur les reliques de sa victime et qu'il prépare la chute de Frédéric. Il y réussit. Ces Lombards qui s'agenouillaient devant Frédéric, des croix de bois à la main, se relèvent indignés, et de leurs croix de bois ils écrasent les Teutons. Dans les diètes impériales de Besançon, de Roncaglia, de Pavie, Barberousse trône, la couronne en tête; il la porte pendant trois jours consécutifs, puis il la dépose jusqu'à ce que la charrue ait passé sur le sol où fut

[1] Il se nommait Orlando Bandinelli et succéda à Adrien IV, le 7 septembre 1159.

Milan; plus tard, il fuit à travers les gorges de la Savoie, déguisé en valet d'écurie; il laisse entre les mains des Milanais vainqueurs son bouclier, son étendard et sa lance. Enfin, l'empereur vaincu demande grâce et le pape lui accorde la paix. L'Italie du nord ne décida pas seule ces grands événements; la Sicile y prit une part non moins active. Désormais attachée au saint-siége par un lien indissoluble, elle était alors la première puissance navale de l'Europe. Guillaume Ier donna au pape une flotte qui protégea sa fuite, et une autre qui escorta son retour.

La Sicile, livrée à la fois à l'anarchie et au despotisme, dévorée par le triple fléau d'un gouvernement tyrannique, d'une armée rebelle et d'une cour corrompue, exerçait pourtant une influence réelle. Pendant toute la durée de son règne, Guillaume Ier était resté indissolublement attaché au saint-siége. Il avait pour jamais rejeté les Grecs hors de l'Italie; mais malgré ses succès militaires, son gouvernement ne fut qu'une intrigue longue, sanglante et confuse. Maïone, ministre tout-puissant, ennemi de la noblesse, avait conspiré avec la reine pour substituer à Guillaume, Roger son fils, encore enfant.

Maïone fut tué dans une émeute et Roger périt de la main jalouse de son père. Accablé de remords, poursuivi de soupçons, solitaire et farouche, Guillaume ne se manifestait à ses sujets tremblants que par des arrêts de proscription (15 mai 1166). Il mourut pleuré seulement par ses odalisques et ses eunuques[1]. Deux fois dans le courant de notre siècle[2] le corps de Guillaume le Mauvais a été arraché à la tombe, et deux fois la génération actuelle a reculé d'effroi à l'aspect de sa taille colossale et de la férocité empreinte sur ses traits hideux.

Guillaume II, encore dans l'enfance, succéda à son père. Pendant sa minorité sous la régence de sa mère, Marguerite de Navarre, la Sicile protégea Alexandre III contre l'empereur; lorsqu'au moment de conclure la paix à Venise (1177), Frédéric, qui avait juré de ne point entrer dans la ville sans le consentement du pape, fut sur le point d'y pénétrer par la violence. Les ambassadeurs de Guillaume II,

[1] Hugo Falcandus. Murat., *Script. rer. ital.*, t. VII.

[2] En 1810, à la suite de l'incendie de l'église de Montréal, et en 1845, pour la translation du corps de Guillaume Ier dans le tombeau de porphyre d'où il avait été retiré la première fois en 1810; la conservation du cadavre était surprenante, surtout la première fois.

garant du traité, menacèrent les Vénitiens de représailles funestes au commerce de leur république[1]; menace qui fut suffisante pour faire prosterner Frédéric II devant le trône d'Alexandre III. Le pape ne mit point le pied sur le cou de l'empereur; il ne dit point : « Je marche sur l'aspic et le basilic, » et versa de nobles larmes en relevant le César humilié. Consacrées par les arts, sous les voûtes resplendissantes du palais ducal de Venise, ces anecdotes, si accréditées, n'en restent pas moins des mensonges. Ce qui distingue précisément Alexandre III de quelques-uns des papes les plus illustres, c'est qu'il fut leur égal en grandeur, sans être leur émule en orgueil. Comme eux, il marcha à un but très-élevé, mais il ne blessa jamais l'instinct naturel des masses; instinct vulgaire peut-être, mais indestructible, qui dans le pontife cherche avant tout le père et s'étonne de ne pas l'y trouver toujours. Alexandre III fut constamment ferme et

[1] « Nuncii autem regis hoc audientes.... cum indignatione dixe-
« runt :... Crastina die iter accipientes domini regis non verbis sed
« operibus vindicare curabimus. Quod factum postquam fuit per
« Venetias divulgatum, timor maximus Venetos occupavit. Time-
« bant enim ne.... rex Venetos qui in terra sua erant, capi faceret
« et in custodia detineri. » Romuald. Guarn. Salern., apud Del Re, *Cronisti italiani*, t. I, p. 84.

jamais dur. C'est là ce qui lui donne une physionomie singulière au milieu de ses contemporains. Il ne se porta à aucun de ces actes violents qu'on ne peut louer que par des paroles violentes.

Le sénat de Rome pouvait jouer un grand rôle dans ces événements. S'associant à la ligue lombarde, il ajoutait à la gloire de ce récent effort tout l'ancien prestige du nom romain; mais il ne comprit point sa mission. Plus fidèle à sa haine qu'à son honneur, il se fit l'allié des antipapes, créés par l'influence teutonique. Il ne sut pas même montrer quelque dignité, quelque constance dans la voie qu'il avait choisie. Lorsque la ligue prenait le dessus et que Frédéric, contraint de fuir en Allemagne, abandonnait l'Italie, le sénat rappelait Alexandre III, le ramenait en triomphe, pour le chasser ensuite, dès que la fortune retournait dans le camp impérial. Pendant que le reste de l'Italie défendait son indépendance, le sénat romain n'était occupé qu'à renverser les murailles de Tivoli. Cette conduite honteuse lui fit perdre son ascendant. Soutenu cependant par l'empereur, il survécut à sa défaite morale et

domina encore du haut du Capitole. Malgré les services rendus par l'héroïque Alexandre à la liberté de l'Italie et du monde, les papes ne devinrent pas les princes de Rome. Lucius III, élu le premier par les cardinaux seuls (1181), disputa vainement le pouvoir au sénat et au peuple; il ne fut point immolé comme celui de ses prédécesseurs dont il portait le nom, mais il vit les plus fidèles de ses clercs, les uns frappés de cécité, les autres traînés sur des ânes, la tête couronnée d'une mitre dérisoire. Tels étaient alors les exploits des nobles *Quirites*. Frédéric profitait de ces troubles qu'il fomentait lui-même. Las d'attaquer inutilement la Sicile, il résolut de traiter avec elle et de mettre dans sa famille, par une alliance matrimoniale, cette couronne qu'il n'avait pu acquérir par la force des armes.

Rentré à la fin de sa longue et difficile carrière, sinon dans la plénitude, du moins dans tout l'éclat du pouvoir impérial, Frédéric Ier avait conçu un projet qui mettait le sceau à la grandeur et à la puissance des Hohenstauffen. Il avait associé à l'empire Henri, l'aîné de ses fils, et l'avait fait couronner

roi des Romains. C'était un prince aussi fier, aussi ambitieux que lui-même; mais l'orgueil de Henri ne se trahissait pas par les explosions d'une humeur aventureuse et bruyante. Son caractère était sombre et sauvage. Plus éclairé que son père, instruit dans les lettres, que Barberousse ignorait profondément, Henri n'avait pas été adouci par leur culture. Loin de là, il poussait la sévérité jusqu'au goût du sang. Résister aux progrès de sa race, s'opposer à la domination germanique était aux yeux du roi des Romains un crime digne des plus affreux supplices. Frédéric comptait sur lui pour accomplir ses plans de monarchie universelle. Il négocia son mariage avec Constance, fille posthume de Roger II et tante de Guillaume le Bon, rois de Sicile. Ce mariage s'accomplit (1185). Constance avait trente ans. Elle fut déclarée l'héritière du royaume par Guillaume lui-même, qui n'avait pas d'enfants. Les Hohenstauffen obtenaient par cette alliance ce qu'ils avaient vainement demandé à un demi-siècle de guerre. L'Église y perdait la liberté, mais elle était alors trop faible pour se défendre.

Tant qu'Alexandre III avait vécu, l'empereur et la commune de Rome avaient fait trêve à leurs hos-

tilités. Sous les faibles pontifes, successeurs immédiats du pape Alexandre, les Romains, soutenus par l'empereur, prodiguaient au saint-siége le mépris, l'outrage et la menace.

Il n'y avait plus de frein possible à l'audacieuse tyrannie de Barberousse et de son fils. L'Italie s'attendait à devenir esclave ou à payer encore sa résistance d'un torrent de sang. On attendait la guerre, elle allait éclater... Soudain, tout s'arrête : les oppresseurs, les opprimés, les Italiens, les Allemands se regardent, se rapprochent et se réconcilient; les armes leur tombent des mains. Un cri s'échappe de toutes ces poitrines naguère soulevées par la colère : Jérusalem est prise ! Le tombeau de Jésus-Christ est au pouvoir des infidèles ! A Jérusalem ! à Jérusalem ! Barberousse répète ce cri. Il dépose sa haine, sa vengeance et tous ses grands desseins !... Il prend la croix, il part; il entrevoit la terre d'Asie; mais avant de la toucher, il disparaît dans les eaux glacées du Salef (10 juin 1190).

Frédéric Barberousse était un monarque très-brave et très-fier; l'Allemagne l'a placé au rang de

[1] *Chronicon acquiscinctinum.*

ses plus grands princes, et même elle l'a toujours entouré de ce prestige fabuleux et héroïque qui n'appartient qu'à un petit nombre de noms prédestinés. Frédéric Ier n'en fut pas moins vaincu par la ligue lombarde, par le pape et par la Sicile, c'est-à-dire par un prêtre sans armée, par des villes sans murailles et par un royaume sans gouvernement : tant il est vrai qu'en dépit de tous les obstacles, le succès est toujours au fond d'une politique sincère, d'une situation vraie et d'une cause juste.

Guillaume II, roi de Sicile, avait précédé l'empereur Frédéric Ier dans la tombe (16 novembre 1189). Son règne est l'une des époques les plus célèbres de l'histoire d'Italie. C'est l'hégire de la Sicile. Les souvenirs les plus doux, on peut même dire les plus tendres, s'attachent à la mémoire d'un prince qui fut surnommé le Bel et le Bon. La réalité d'une félicité si vantée fut, dans tous les cas, bien éphémère, car la régence de Marguerite de Navarre n'est qu'un intermède anarchique, et Guillaume ne vécut que trente-six ans.

Mais la durée si courte de ce règne ajouta sans doute à son prestige, et d'ailleurs, pour y voir une ère de bonheur, il suffit de penser à celle qui la précéda et la suivit. On ne peut comprendre par quelle illusion Guillaume II détruisit son ouvrage en laissant son royaume à l'étranger. Depuis le jour où Constance, la dernière du sang des Normands, épousa le fils de Frédéric Barberousse, les esprits les plus cultivés, et il y en avait alors en Sicile plus qu'ailleurs, comprirent que c'en était fait de leur pays. L'avenir de cette île, si illustre et si heureuse alors, se présentait à eux sous les plus sombres images : ils virent d'avance « les chevaux des Barbares broutant les champs fertiles de la Trinacrie et s'abreuvant dans ses fleuves; des hordes confuses remplissant de terreur et de ruines les villes florissantes; leur luxure effrénée souillant les filles aux yeux de leurs mères, les vierges saintes au pied de l'autel[1]. » Enfin dans ce qui était annoncé comme

[1] « Intuerl mihi jam videor turbulentas Barbarorum acies, eo « quo feruntur impetu irruentes, civitates opulentas, et loca diu- « turna pace florentia metu concutere, cæde vastare, rapinis at- « terere et fœdare luxuria. Ingerit se mihi, et lacrymas a nolente. « futuræ species calamitatis extorquet. » Hugo Falcandus, *Præf.* Muratori, t. VIII.

une alliance, les Siciliens ne voyaient qu'une invasion.

Dans leur pensée, il n'y avait qu'un seul remède à cet état de choses : tenir l'acte de Guillaume II pour non avenu et élire un roi national[1]. C'était en effet le seul parti légitime. Il fut suivi. Deux princes, issus du sang royal des Hauteville, se présentaient aux suffrages des Siciliens : le comte d'Andria et le comte de Lecce; ce dernier, nommé Tancrède, comme l'auteur de leur race. Les soldats tenaient pour le comte d'Andria; le peuple pour Tancrède. L'arbre généalogique du premier n'avait pas de lacune; mais trop éloigné du trône, le comte d'Andria ne jouissait pas du rang de prince du sang. La naissance de Tancrède était entachée d'illégitimité. Il était né du prince Roger, fils du roi Roger. Le prince mourut avant le roi, ce qui rejeta Tancrède dans la foule obscure des bâtards. Mais

[1] « Nunc mihi velim edisseras, ad quem intelligis finem rem in « tanto discrimine perventuram, quove putas Siculos usuros con- « silio? utrumne regem sibi creandum existiment, et collectis « viribus contra Barbaros dimicandum; an vero, rei diffidentia, « et insueti laboris odio, tempori servientes, malint quodlibet du- « rum servitutis jugum suscipere, quam famæ et dignitati suæ, « et patriæ libertati consulere ! » Idem, loc. cit.

Constance elle-même, était-elle beaucoup plus légitime? Issue de cinquièmes noces, prohibées par les canons, fille posthume de Roger II, n'était-elle pas d'ailleurs écartée par son sexe? Quoique les femmes ne fussent alors exclues de la couronne par aucune loi formelle, même en France, partout, même dans les États où la descendance féminine a prévalu plus tard, elle était déjà rejetée par l'instinct des masses. Sous cette impression, et pour écarter la maison de Souabe, le choix libre des Siciliens porta Tancrède au trône (1190-1194). C'était là leur droit; mais pour devenir tout à fait légitime, il fallait que Tancrède fût un héros. Par malheur, il n'avait d'héroïque que son nom. Il ne possédait pas même ces dons extérieurs qui parfois suppléent au talent. Déjà vieux, petit, chétif, presque difforme[1], il était lettré, musicien, astronome ou plutôt astrologue. Son âme généreuse se laissait facilement toucher, mais il était peu résolu; il n'avait pas le coup d'œil qui saisit les occasions; enfin il n'exerçait

[1] « Corpore te geminos brevis athome semper in uno
« Nam puer a tergo vivis ab ore senex. »

Petri Ebul. *Carmen de Motibus siculis.* Apud Del Re, *Cronisti normanni.* Napoli, 1844, p. 409.

aucun ascendant même sur ceux qui l'avaient choisi.

Cependant la force de sa position l'emporta pendant quatre ans sur la faiblesse de sa nature. Allié par des traités aux rois de France et d'Angleterre, uni plus étroitement encore à l'empire, il avait reçu la consécration suprême du saint-siége. Le pape Célestin III, après avoir été forcé de couronner Henri VI et de reconnaître les droits de Constance, était retourné à la véritable politique de la cour de Rome. Il avait reconnu dans Tancrède un roi indigène, un roi national, et lui avait renouvelé l'investiture. C'est seulement après son avénement que Henri VI, enrichi des trésors extorqués à Richard Cœur de Lion, avait osé entrer dans le royaume, entraînant à sa suite une armée nombreuse, destinée en apparence à la croisade, et conduisant avec lui l'impératrice Constance, qu'un poëte lauréat (il y en a eu de tout temps) appelle la Junon de la Sicile[1]. Il l'avait

[1] « Junonem spectare suam quis tardat in urbe? »
(Petr. Ebul., p. 418.)

« Una domus vobis, unum de nocte cubile,
« Hanc nunquam sine te, si sapis, patiare loqui.
« Deliciosa duas communicet una parapsis. » (Idem, p. 423.)

laissée à Salerne. Les Salernitains la livrèrent à Tancrède; celui-ci l'envoya à Palerme sous la garde de la reine Sybille de Madonie, sa femme, plus énergique, plus déterminée, en un mot, plus homme que lui. Sybille faisait coucher Constance dans son lit et mangeait avec elle au même plat, ne la perdant pas de vue un seul instant. La fière impératrice ne répondait à tant de précautions que par un dédain silencieux. Au lieu de garder Constance comme otage, Tancrède, magnanime ou imprudent, la renvoya, malgré les conseils de Sybille, au roi des Romains, son époux. Le pape l'avait exigé. Tancrède ne crut point pouvoir lui désobéir et compta sur la reconnaissance de Henri VI. Ce fut sa ruine. Au reste, il mourut bientôt de la perte de Roger son fils aîné.

Guillaume III, le second de ses fils, lui succéda sous la tutelle de Sybille (1194). Henri VI eut facilement raison d'un enfant et d'une femme. Ils étaient renfermés dans la citadelle de Calatabellotta. L'empereur négocia avec eux et les trompa. Il leur avait promis non-seulement la vie sauve, mais des fiefs en Italie. Il fit arracher la virilité au petit roi et l'envoya prisonnier avec sa mère. Cette Italienne

fut enchaînée sur un froid et dur rocher des Alpes suisses. Le règne de Henri VI ne fut qu'une série de cruautés. Trop de peintures sanglantes passeront sous les yeux du lecteur pour nous arrêter à ce tableau. Henri se montra le digne fils de Barberousse. Lorsque Frédéric Ier attaquait les villes lombardes, il poussait contre elles d'étranges machines de guerre : il y faisait attacher les enfants des assiégés qui recevaient dans leurs corps les flèches lancées par leurs pères. Henri surpassa ces exemples domestiques. C'est par centaines, c'est par milliers qu'il aveuglait, qu'il déchirait ses victimes. Il poursuivit surtout les malheureux restes du sang glorieux des Guiscard et des Roger. Un prince de cette famille, accusé d'une conspiration vraie ou fausse, fut couronné de fer rouge, sur un trône également rougi aux flammes d'un brasier. Un autre fut traîné dans les rues à la queue d'un cheval et pendu la tête en bas. La mort même ne fut pas épargnée. On arracha de leurs tombes, on jeta à la voirie les corps de Tancrède et de son fils. Enfin rien ne peut se comparer plus tard aux actes du féroce Souabe.

Certes, l'introduction de la maison de Hohenstauf-

fen en Italie ne fut point marquée par des bienfaits. Le pied de leur trône plongea dans un lac de sang (1195 et 1196). Un parti puissant dans le pays même poussait le vainqueur à ces exécutions présidées par le comte de Celano, ennemi des comtes d'Acerra, famille à laquelle appartenait la reine Sybille. Alors, comme depuis, on vit la violence des étrangers provoquée par la discorde des nationaux. Toutefois, Henri VI n'était pas seulement un barbare, c'était aussi un politique. A cet égard, il était supérieur à son père, plus chevaleresque, plus brillant, mais moins profond. Henri avait pris pour point de départ, dans ses relations avec le saint-siége, deux idées fondamentales : ne point demander d'investiture pour le royaume des Deux-Siciles; dominer, serrer et étreindre de toutes parts la papauté, la réduire à la seule ville de Rome et à sa banlieue, en créant trois grands fiefs féodaux dans l'Italie centrale, sur la tête et sur les flancs de l'État ecclésiastique. Ces trois principautés étaient le duché de Toscane ou de Tuscie, composé de l'héritage de la comtesse Mathilde que les papes redemandaient en vain aux empereurs; le duché de Romagne et

le duché de Spolète. Il donna le premier à son frère Philippe, le second à l'un des chefs de son armée, à l'homme qui avait pris la part la plus notable à sa confiance, Markwald d'Anweiler; le troisième à un autre de ses capitaines, Konrad de Lutzenhard, guerrier vaillant, mais emporté, capricieux, prompt à changer d'actions et de projets, que l'Italie tout entière désignait par le nom de Konrad le *Diable au corps*[1]. Prise entre la Toscane et Naples, la papauté haletante ne pouvait plus se mouvoir. L'ayant réduite à cet état, Henri ne voulait plus tenir d'elle son droit à la couronne. Il dédaigna de se faire son vassal et ne réclama point son consentement. Si sa vie s'était prolongée, s'il n'avait pas mis la violence à la place de la vigueur, peut-être aurait-il replacé le royaume de Sicile sur de nouvelles bases. Le contrat de Robert Guiscard était déchiré à jamais, et le succès couronnait son audace. Mais sa pensée fut trahie par son tempérament : les fureurs du barbare firent avorter les plans du politique. Henri n'arrêta point les massacres; ils redoublèrent avec

[1] C'est la seule traduction possible de Corrado *Mosca in Cervello*.

une telle force que l'impératrice elle-même ne put supporter davantage une tyrannie si aveugle, si effrénée. Constance s'indigna d'en être l'occasion ou le prétexte. Elle se souvint que le sang répandu à flots était celui qui coulait dans ses veines. Elle prit, au fond de son cœur, le parti des Siciliens opprimés. On dit même qu'elle porta le patriotisme jusqu'à l'homicide. Henri VI mourut à Messine[1] (28 septembre 1197), à l'âge de trente-deux ans, maudit par les Italiens, regretté par les Allemands. Lorsqu'à la chute du jour, au dernier rayon de soleil perdu sous les voûtes de la cathédrale de Palerme, on circule autour des sombres mausolées de porphyre où Henri dort à côté de Constance, on voudrait leur arracher le secret d'une vie si troublée et d'une mort si mystérieuse. Violée deux fois, la tombe n'a jamais répondu. En ouvrant celle de Henri VI, on a trouvé sur son cadavre de longues tresses de cheveux blonds; mais nul ne peut dire si c'est le dernier sacrifice d'une femme dévouée, ou l'hommage ironique d'une reine contrainte à

[1] Riccard. S. Germ. — Albert. Stad. — *Chron. Fossæ Novæ.* — Otton S. Blas.

choisir entre deux devoirs; placée entre son époux et son peuple, entre sa famille et sa patrie.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au moment de rendre le dernier soupir, Henri VI sentit fléchir son orgueil et tomber ses desseins. Sous le coup des foudres de l'Église, il ne voulut point passer dans une autre vie tout couvert de ses anathèmes. Cet homme si superbe frémit et s'abaissa. Il trembla pour lui-même, il trembla aussi pour le fils qui lui était né à Iesi, le 26 décembre 1194, et auquel il avait donné les noms réunis de Frédéric et de Roger, double présage de gloire. Cet enfant restait orphelin et sans appui. Henri le mit sous la protection du pape. Il reconnut pleinement le droit de suzeraineté de l'Église romaine sur la Sicile, et la réversibilité de la Sicile à l'Église romaine, dans le cas où Frédéric-Roger viendrait à mourir sans postérité légitime. Il est probable que Constance inspira les dernières volontés de l'empereur, mais elle n'en fut pas dépositaire. Henri VI confia son testament à Markwald, duc de Spolète ; Markwald l'emporta en Sicile. Là, sous le prétexte de veiller aux intérêts du jeune prince, il se hâta d'organiser le parti allemand.

Un intérêt commun unit l'impératrice et le pape. Dans ce moment, la chaire de Saint-Pierre n'était pas occupée par un vieillard débile. A Célestin III, de la maison Orsini, avait succédé, dans toute la vigueur de l'âge, Lothario, des comtes de Signia, qui prit le nom d'Innocent III et le rendit immortel (8 janvier 1198). Nous ne le suivrons pas dans sa vaste carrière. La Sicile, à vrai dire, ne fut pas le théâtre le plus glorieux ouvert à son génie, et ce n'est point là qu'il faut chercher Innocent III. Nous n'en devons pas moins y borner notre récit. Quelques mots cependant sont nécessaires pour expliquer la situation du nouveau pape, surtout dans ses rapports avec la commune de Rome.

Dans le cours du XIIe siècle, elle était arrivée au dernier degré d'anarchie et de décadence. Le pouvoir légal résidait toujours dans le sénat et le peuple, mais l'un et l'autre n'en faisaient plus qu'un usage vil et dérisoire. Attachée ou plutôt vendue au parti impérial, la commune ne combattait plus pour la liberté et pour la pensée. Le vent avait emporté l'une et l'autre avec la cendre d'Arnauld de Brescia. La soif de l'or remplaçait ces nobles instincts. Lucius III n'avait été chassé de

Rome que pour n'avoir pas distribué au peuple la somme accoutumée, dans les jours d'avénement. Depuis, le nombre des sénateurs avait varié au gré de comices tumultueux; mais en 1188, sous le pontificat de Clément III, il y avait eu entre le pape et les Romains un accord mémorable, sur lequel il faut nous arrêter un moment : les Romains jurèrent au souverain pontife paix et fidélité, soumission et service [1]. Ils stipulèrent, en revanche, que la dignité du sénat et du peuple fût maintenue fortement [2]. Voici comment ils l'entendaient : ils abandonnaient au pape la nomination du sénat, l'administration de la ville dont ils partageaient avec lui les revenus, se réservant un tiers dans le droit de battre monnaie [3]. Mais ce qu'ils voulaient avant tout, c'était de renverser et de détruire la ville de Tusculum. Ils en demandèrent la permission à Clément III. Moyennant des concessions importantes, cette permission leur fut accordée, traité peu digne du père

[1] « Fidele cum subjectione servitium, pacem et fidelitatem. »

[2] « Dignitas senatus populique romani in optimum statum robo-« ratur. »

[3] « Ad præsens reddimus vobis senatum, et urbem, ac mone-« tam; tamen de moneta habebimus tertiam partem. » Clem. III *Tract. cum.* P. S. Q. R. Vitale, *Storia diplomatica.*

commun des fidèles, puisqu'il fut le prix du sang, mais qui n'en devint pas moins la pierre angulaire de la souveraineté temporelle des papes sur la ville de Rome.

Toutefois, les effets ne s'en firent sentir que dans un avenir éloigné. Le traité ne fut pas scrupuleusement observé; l'œuvre d'une faction fut détruite par une autre. Un patricien nommé Bénédict Carus-Homo s'empara du pouvoir et devint seul sénateur. Son nom a résisté au temps, gravé sur la pyramide de Sextus, le plus indestructible des monuments de Rome. En montant sur le trône, Innocent III trouva la faction sénatoriale divisée, mais puissante. Il se vit contraint de quitter la ville et erra quelque temps de Palestrine à Ferentino, de Ferentino à Anagni. Il ne rentra qu'en transigeant. Au renouvellement du sénat, le pape fut obligé de consentir à la nomination de cinquante-six sénateurs, concession qui ne parut pas suffisante. Il fallut soutenir une lutte armée. Les Frangipani se défendirent dans le Colisée. Rome se hérissa de tours; celles du pape se dressèrent hautes et fortes. Enfin Innocent III l'emporta. La discorde lui livra une partie du sénat. Il supprima le titre de consul, se fit jurer fidélité

par le préfet, et après avoir réduit le sénat à un seul représentant dont il se réserva la nomination, il reçut le serment du sénateur, choisi par lui-même.

Ce serment n'établissait pas encore la puissance temporelle du pape; il la préparait seulement dans l'avenir. Par la formule de son serment le sénateur ne reconnaît pas le saint-père pour souverain de Rome. Il jure fidélité au seigneur pape, mais il explique son serment. Il se borne à la promesse de ne jamais entrer dans aucune conspiration contre lui et de l'avertir par lettres, ou par la voix d'un messager, des complots formés contre sa vie; il s'engage à veiller à sa sûreté, à celle des cardinaux; à ne point empiéter sur quelques droits régaliens [1], qui appartenaient légitimement à la papauté et

[1] « Ego N., urbis senator, ab hac hora in antea fidelis ero tibi, « domino meo papæ N. Non ero nec facto, nec in consilio, ne- « que in consensu ut perdas vitam, aut membrum, aut capiaris « mala captione. Consilium, quod mihi credes per te, vel per lit- « teras, aut nuntium me sciente ad damnum si scivero, pro posse « meo illud impediam, quod si per me impedire non potero, illud « tibi significabo per me ipsum, vel litteras aut nuntium, seu talem « personam, de qua pro certo credam quod illud debeat tibi fide- « liter intimare. Papatum romanum, et regalia Beati Petri, quæ « vero non habes ad recuperandum et defendendum et recuperata « contra omnes homines adjutor ero secundum scire et posse « meum. » Apud Vitale, *Storia diplom. de' senatori romani*, p. 82.

à Saint-Pierre. Rien dans la formule de ce serment ne montre un sujet en présence d'un maître. L'autorité municipale et militaire restait concentrée dans les mains du sénateur, et si l'autorité morale du souverain pontife demeurait supérieure à celle des plus puissants monarques, il n'en est pas moins certain qu'il n'était revêtu d'aucun des attributs de la force publique et de la souveraine puissance.

Les troubles de Rome apaisés, Innocent III ne traita plus avec aucun de ses ennemis. Le duc Markwald offrit de lui livrer le testament de Henri VI. Il le refusa. Il dédaigna de transiger avec le parti germanique, qu'il se préparait à détruire. Des insurrections, fomentées par les émissaires du pape, soulevèrent contre les généraux et les princes allemands la Toscane, la Romagne, le duché de Spolète, les trois grands fiefs fondés par l'empereur Henri. Toutes les terres dites de la comtesse Mathilde se soumirent au saint-siége, et dès lors la souveraineté temporelle de la papauté, non sur la ville de Rome, mais sur le patrimoine de Saint-Pierre, s'assit sur une base solide.

Dans l'Italie centrale, l'ascendant germanique était vaincu; en Sicile, il résistait encore. Alléguant

les dernières volontés de Henri VI, Markwald et ses Allemands s'appuyaient sur une faction indigène, à la tête de laquelle était placé l'évêque de Troïa, chancelier du royaume, qui tenait en échec l'impératrice Constance, mère du jeune roi. Constance se jeta alors sans réserve dans les bras de la cour de Rome (1198). Elle chassa les troupes allemandes et demanda au pape une investiture nouvelle, qui établissait encore plus clairement que par le passé la suzeraineté du saint-siége sur le royaume. Enfin, quelques mois après la mort de Henri VI, se sentant comme lui près de sa fin, elle confia au pape Innocent III la tutelle de son fils Frédéric-Roger, roi de Sicile, déjà élu, à l'âge de deux ans, du vivant de son père, roi des Romains, c'est-à-dire empereur futur d'Occident.

Le pape accepta la tutelle, décidé à protéger l'orphelin dans la possession de la Sicile, mais de ne jamais permettre qu'il réunît dans ses mains le sceptre impérial au sceptre sicilien. Innocent III ne négligea rien pour anéantir la domination germanique. Le duc Markwald, vaincu dans la plaine de Palerme, survécut peu à sa défaite (1200). On prit dans ses bagages le testament de

Henri VI. En écrasant les Allemands, unis aux Sarrasins, Innocent III délivra son pupille d'un grand danger; il mit obstacle au morcellement de ses États, il conserva intact son droit héréditaire; mais connaissant trop les hommes pour ne pas prévoir un adversaire possible, même dans un enfant; persuadé que la crainte était un gage plus sûr que la reconnaissance, Innocent III ne voulut pas exposer le jeune Frédéric à devenir ingrat. Afin de le maintenir dans le devoir, il crut utile de placer auprès de lui un vassal assez puissant, assez autorisé, assez dévoué au saint-siége pour être le surveillant, le témoin, le gardien du jeune roi, et pour devenir, s'il le fallait, un rival, même un compétiteur. Le pape rallia les restes dispersés de la famille de Tancrède. Sybille, échappée de prison, s'était réfugiée à la cour de France. Elle y avait rencontré Gauthier de Brienne, chevalier de haut lignage, mais plus riche en vaillance qu'en châteaux et en terres. La reine détrônée lui avait donné sa fille Albine, et en dot, ses droits sur le comté de Lecce et sur d'autres fiefs importants des Deux-Siciles. Gauthier de Brienne était devenu de la sorte le représentant armé des prétentions de la dernière

dynastie. C'était précisément ce que voulait le pape. Il attira Brienne à Rome (1201); il l'envoya en Sicile, toutefois après lui avoir fait promettre de ne point attenter aux droits de Frédéric-Roger. Mais, malgré cette précaution, la présence du gendre de Sybille, la résurrection du parti de Tancrède, n'en étaient pas moins pour le roi un péril et une menace. Quoique bien jeune encore, Frédéric le ressentit vivement et ne l'oublia jamais.

Né, élevé hors de l'Allemagne, Frédéric ne trahit jamais son origine septentrionale que par son goût passionné pour les contrées méridionales de l'Europe. Toute sa vie il s'enivra sans mesure du ciel, du sol, de l'air du Midi; non pas avec la nonchalance voluptueuse d'un habitant de cette zone favorisée, mais avec l'entraînement, l'emportement, la furie des hordes du Nord, lorsqu'un instinct physique invincible les précipitait sur l'Italie. Cet amour du soleil lui inspirait quelque chose de la prédestination orientale. Dès son enfance il vécut entouré d'astrologues, d'eunuques et d'odalisques. Son palais devint un sérail et lui-même un sultan. Il devait en être ainsi. En Sicile, tous les objets visibles étaient asiatiques. La forme extérieure des

maisons, l'architecture intérieure, les rues, les bains, les jardins, les églises même portaient l'empreinte de l'islamisme. On y voit encore les louanges de Dieu gravées en arabe sur les colonnes de marbre[1]; et c'est dans le même idiome qu'elles étaient tracées avec l'or, les diamants et les perles, sur le manteau des reines et la dalmatique des rois[2].

Palerme était appelée alors la ville trilingue. Le latin, l'arabe y étaient parlés également, et l'idiome italien, la *favella volgare*, naquit à la cour de Frédéric-Roger sous les arceaux moresques de ses palais de Palerme et de Catane. La langue de Pétrarque fut murmurée pour la première fois au bruit des fontaines de la Ziza. Les formes extérieures de l'islamisme étaient alors, dans le midi de l'Europe,

[1] Inscriptions arabes dans les églises de la Martorana et de Saint-Michel Archange, à Palerme. (Morso, *Palermo antico*, édition de 1827, p. 73 et 126.)

[2] Voy. la description des vêtements trouvés à Palerme, à la fin du XVIIIe siècle, dans les tombeaux de Henri VI, de Frédéric II, de Constance, et surtout celle du manteau royal de Roger II, envoyé par Henri VI en Allemagne, à Nuremberg, avec les trésors des rois de Sicile. Il est orné d'une inscription arabe expliquée par Tychsen et mieux encore par l'abbé Salvatore Morso (*Palermo antico*, p. 24). Au sujet des tombeaux des rois, ouverts en 1491 et en 1789, il faut lire Rosario Gregorio, *Discorsi*, t. I, fascicolo 2, p. 179 à 307.

l'enseigne affichée de ce petit nombre de libres penseurs, d'ennemis avoués de la domination ecclésiastique et monacale, qui prenaient volontiers eux-mêmes le nom d'épicuriens. Les esprits de cette trempe se retrouvent dans tous les temps, quoiqu'à différents degrés; à toutes les époques une opposition systématique aux mœurs générales est leur signe de ralliement. L'idéal se réfugie toujours dans l'exception. Pour nous, le mouvement catholique constitue l'idéal du moyen âge. Il n'en était pas ainsi pour le moyen âge lui-même. Les croisés ne se savaient ni beaux ni poétiques; ils accomplissaient simplement ce qui, pour eux, n'était qu'un simple devoir. L'imagination, l'élégance, le choix, enfin, pour nous servir d'une expression moderne dont le sens est éternel et qui d'ailleurs peut seule rendre notre pensée, *la mode*, prenaient alors une route opposée. Est-ce le saint sépulcre que Frédéric demandait à l'Orient? Non, mais ses jardins, ses harems, ses mœurs molles et guerrières, mêlées par intervalle de férocité et d'indolence; son architecture sévère et massive au dehors; au dedans voluptueuse et légère.

Frédéric n'avait jamais vu les Allemands qu'en

Sicile; il avait pris en aversion leur langue, leurs usages si opposés à la politesse d'une cour, berceau de la littérature italienne. Malgré son sang germanique, les mœurs allemandes, pour lui comme pour ses sujets, étaient le synonyme de coutumes sauvages et barbares. Toutefois, il avait toujours regardé l'empire comme son héritage. Il le voyait déchiré entre deux prétendants, dont l'un, Philippe de Souabe, était son oncle; l'autre, Othon de Brunswick, le représentant d'une race, éternelle ennemie de sa maison. Et cependant, c'est pour Othon de Brunswick qu'Innocent III s'était déclaré; c'est contre Philippe, c'est sur un Hohenstauffen qu'il avait lancé l'interdit; et ce pape, qui se disait le protecteur de son enfance, écartait du trône impérial non-seulement lui-même, mais son parent; non-seulement sa personne, mais sa race.

Le pape était dans son droit. Le dessein de séparer à jamais les couronnes d'Allemagne et d'Italie était sensé, politique et juste; mais Frédéric-Roger ne pouvait admettre qu'il en fût ainsi. Réduit à l'héritage de sa mère, il se croyait spolié de son héritage paternel. Ambitieux avec ardeur, il ne pouvait pardonner ce partage de son bien; il

était résolu à s'en venger tôt ou tard. Il haïssait profondément le saint-siége; il le regardait comme son véritable, son seul ennemi; mais, accoutumé dès l'enfance à cacher sa pensée, poussant la dissimulation jusqu'à une fausseté ingénieuse et raffinée, il se tut; il attendit; et, pour porter des coups plus sûrs à la papauté, il commença par la tromper.

Dans cette guerre muette et sourde, l'ambition n'était pas le seul mobile de Frédéric-Roger. Le caractère de son esprit l'y entraînait plus invinciblement encore que son intérêt; dans le défi qu'il jetait du fond de son âme à l'autorité spirituelle du souverain pontife, il y avait encore plus du philosophe que du roi. En parcourant les actes de ce prince on est étonné de voir à quel point il avait devancé son époque. Il y a des moments où du XIIIe siècle on se croit transporté, par une baguette magique, jusqu'au XVIe; mieux encore, jusqu'au XVIIIe. Il ne paya à son temps d'autre tribut que celui d'une crainte secrète. Sceptique à ses heures, il n'avait qu'une incrédulité intermittente; à l'ardeur fiévreuse avec laquelle il bravait, il appelait les foudres sacerdotales, on reconnaissait plus en-

core un croyant inquiet et rebelle qu'un incrédule ferme et convaincu.

Quelle que fût la profondeur de ses ressentiments, Frédéric ne permit à aucun regard humain de lire dans son cœur. Pendant les premières années de la vie de son pupille, Innocent III crut voir en lui un fils obéissant, un enfant fidèle du saint-siége. Frédéric avait prodigué les bienfaits, les priviléges aux églises, aux abbayes de son royaume; il avait inféodé Sora et d'autres riches domaines aux Conti, neveux du pape[1]; enfin il s'était montré reconnaissant et dévoué sans mesure. Ces artifices portèrent leur fruit (1209). Le roi des Romains, Philippe de Souabe, oncle de Frédéric-Roger, était mort assassiné. Othon IV, débarrassé d'un rival, s'était révolté contre l'Église; il marchait sur les Deux-Siciles, qu'il revendiquait comme un fief de l'empire. Othon s'avança jusqu'à Tarente. Le pape lui ordonna de rétrograder; Othon désobéit. Innocent III souleva contre lui les princes d'Allemagne et le roi de France Philippe Auguste. L'empereur menaça Rome; le pape l'excommunia, le déclara

[1] Lunig, *Codex diplomaticus Italiæ*, t. II, p. 623.

déchu et lui opposa Frédéric-Roger, qu'il fit passer en Allemagne, pendant qu'Othon de Brunswick demeurait encore en Italie (1212).

Ce fut là une faute immense. Innocent III sacrifia toute la politique de la cour de Rome. Pour se débarrasser d'un ennemi transitoire qui appartenait à une famille dévouée au catholicisme, et qu'une maladie, un regret, un remords pouvait ramener au giron de l'Église, Innocent III éleva à l'empire un prince d'une maison nécessairement ennemie, que ses intérêts essentiels et durables devaient tourner, tôt ou tard, contre la papauté, et qui, de plus, avait à tenir compte non-seulement des griefs légués par ses pères, mais de ceux qu'il avait lui-même à venger. Malgré la clairvoyance d'un esprit sagace et profond, Innocent III s'abandonna à l'irritation du moment; surtout il se laissa endormir par les promesses et les flatteries de l'astucieux Sicilien. Frédéric lui prodigua les expressions de la reconnaissance; il feignit d'abdiquer la couronne de Sicile; il la déposa sur le berceau de son fils Henri, qu'il avait eu de Constance d'Aragon. Il jura au pape que jamais la Sicile et l'empire ne seraient réunis; il promit de

ratifier la restitution définitive de l'héritage de Mathilde. Par un diplôme, daté de Cologne, il reconnut formellement la souveraineté du saint-siége sur la Sicile[1]; il admit dans toute leur étendue les droits de suzeraineté du souverain pontife sur son royaume; il ne nia, il ne contesta rien; il se prosterna, il s'humilia au pied de ce trône, d'où Innocent III dominait le monde. Ainsi ce pape, l'un des hommes les plus illustres qui aient jamais régné, qui réalisa dans la pratique ce que Grégoire VIII avait préparé dans sa pensée; ce pape qui vit l'Angleterre au nombre de ses vassales; le fléau des hérétiques, le destructeur des Albigeois, le propagateur des ordres mendiants, milice nouvelle et toute-puissante du saint-siége; cet arbitre de la chrétienté, ce canoniste profond, ce jurisconsulte consommé, ce grand politique, ce grand prince, en un mot, Innocent III, mourut trompé par un enfant (6 juillet 1216).

Frédéric n'avait plus de compétiteurs. Forcé de repasser les Alpes, écrasé à Bouvines par les armes victorieuses de la France, Othon IV n'avait pas

[1] Raynaldi, *Annal. eccl.* ad an. 1215, n° 38.

longtemps survécu à ces désastres : il était mort dans le désespoir (1218). Othon se croyait damné. Dans l'excès de son repentir, au moment d'expirer, il s'était fait frapper de verges, fouler aux pieds par ses serviteurs, depuis les plus élevés jusqu'aux plus infimes; depuis le sénéchal jusqu'aux aides de ses cuisines. C'est ainsi qu'ils mouraient tous alors. Pleins de santé et de vie, ils insultaient le saint-siége; près d'expirer, ils ne trouvaient pas d'expiation assez terrible pour ce crime. Dégagé de toute appréhension du côté de l'Allemagne, Frédéric était rassuré en même temps par le caractère du nouveau pape. C'était un patricien comme Innocent III. Issu de la famille des Savelli, Honorius III appartenait, comme son prédécesseur, aux premiers rangs de l'aristocratie sénatoriale. Mais sa haute situation ne s'appuyait ni sur la vigueur de l'âge ni sur la force du talent. Honorius, vieux, défiant et faible, quoique plein de zèle, était possédé de la passion des croisades. Pour le flatter dans son désir, Frédéric-Roger annonça qu'il allait prendre la croix. A la faveur de cette déclaration, il fut couronné empereur, sous le nom de Frédéric II, le seul qui lui appartienne désormais. Sitôt qu'il eut senti

la couronne impériale sur son front, il ne songea plus qu'à la perpétuer dans sa famille. Il pratiqua les princes allemands avec tant de secret et tant d'art que Henri, son fils, fut couronné roi des Romains à l'insu du pape, et, s'il fallait en croire Frédéric, à son propre insu. Telle fut son excuse auprès d'Honorius. Il n'en promit pas moins la séparation des deux couronnes. Dans le même temps, il sollicita et obtint l'usufruit de la Sicile, dont la nue propriété avait été dévolue, de son vivant, à son fils le roi Henri. Par ce subterfuge, l'empire et la royauté demeurèrent unis dans sa personne. Jamais une si formidable puissance n'avait encore menacé la liberté de l'Europe.

Mais il ne suffisait pas à Frédéric d'endormir un vieux pontife. L'audace de son caractère et l'élévation de son esprit l'appelaient à de plus nobles efforts. Frappé des vices du gouvernement féodal, pressé d'y apporter des remèdes au delà même de ce que le tempérament de son époque pouvait comporter, l'empereur tenta le premier ce qui fut depuis essayé tant de fois : il résolut de supprimer d'un coup les abus dont il était entouré. Dans un parlement réuni à Capoue (1220),

il institua une haute cour chargée de reviser et de contrôler les titres sur lesquels se fondaient les possessions féodales. Toutes celles qui ne justifiaient pas de leur origine furent immédiatement attribuées au fisc. On déposa presque tous les grands feudataires. Ils prirent les armes et furent écrasés. Le clergé lui-même se sentit frappé dans la personne de l'abbé de Mont-Cassin, le premier des barons du royaume. Tant ecclésiastiques que séculiers[1], tous les barons perdirent le privilége de haute justice[2]. Ce droit fut exclusivement attribué à la royauté; révolution incroyable et jusqu'alors sans exemple! Enfin, par une audace encore plus inouïe, après avoir combattu et vaincu les Sarrasins, qui remplissaient et troublaient la Sicile, Frédéric II en transporta des colonies entières à Lucera, dans la Capitanate, à la face du patrimoine de saint Pierre. Il implantait ainsi au cœur de son royaume l'étendard de Mahomet qu'il allait combattre en Syrie. Tout caduc qu'était le pape Honorius, il sentit le péril et l'af-

[1] D. Luigi Tosti, Cassinese, *Storia della badia di Monte Cassino*. Napoli, 1842, t. II, p. 280.

[2] Riccardo di San Germano, apud del Re, *Cronisti napoletani*, t. II, p. 37 et suiv.

front d'un tel voisinage. Quelles étaient les armes du saint-siége contre une milice qu'aucun de ses anathèmes ne pouvait atteindre? Le pape s'indigna, menaça; il fut apaisé. Dès que l'adroit Frédéric le voyait en colère, il lui promettait une croisade; le pape se calmait aussitôt, et traitait l'empereur comme un fils. Il voulut même le remarier. Constance d'Aragon, sa première femme, venait de mourir. Honorius lui fit épouser Iolande, ou comme le disent les Italiens, Iole, fille de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, récemment dépossédé. Tout demeurait en suspens, lorsqu'après un pontificat de dix ans, plein d'incertitude dans le présent et de menace dans l'avenir, le vieil Honorius mourut, et eut pour successeur Grégoire IX (19 mars 1227), encore plus chargé d'années, mais doué d'une ardeur belligérante et d'une volonté indomptable. Il rappelait Innocent III. Ces deux papes étaient de même maison : tous deux Conti, de la branche de Signia. Entre deux hommes tels que Frédéric II et Grégoire IX, la lutte n'était pas douteuse; elle devait être terrible, et le fut en effet. Cependant, au commencement du nouveau pontificat, une amitié cordiale sem-

blait s'être établie entre l'empereur et le pape. Pour éblouir Grégoire IX, Frédéric II donna une publicité étendue, une pompe exagérée aux préparatifs de son départ pour la terre sainte. Charmé de ces démonstrations, Grégoire les crut sincères et en remercia le ciel. Frédéric ne se borna point à ce leurre; il fit au pape un indigne et déloyal sacrifice. Lui sceptique, lui philosophe, il devint l'auxiliaire des plus cruelles persécutions contre les hérétiques. Non content d'accabler dans ses manifestes les Patarins, les Albigeois et tous ces malheureux qu'on pourchassait alors de ville en ville, il alluma les bûchers sur tous les points de son royaume. Il répandit à grands flots le sang de ces hommes qu'au fond de l'âme il devait regarder comme ses complices! La cruauté fut mise ainsi au service de la perfidie[1]! Mais ces holocaustes hypocrites ne trompèrent pas longtemps le pape. Il s'aperçut bientôt qu'il n'y avait pas à compter sur un prince qui poussait l'ironie jusqu'à la férocité. Il le somma d'acquitter enfin son vœu.

[1] « Capiatur.... concremandus in ultricibus flammis pereat.... « Eum linguæ plectro deprivent, etc. » Pertz, *Monumenta Germaniæ*, t. II, p. 253.

Tous les délais, tous les prétextes étaient épuisés. Le renouvellement de la ligue lombarde, dans le nord de l'Italie, lui avait servi de motif pour différer la croisade; le pape se chargea d'apaiser la ligue qu'il avait excitée lui-même. Frédéric partit enfin (1227). Tout à coup on apprit son retour. Embarqué à Brindes, il avait débarqué à Otrante; la chaleur extrême, l'air pestilentiel avaient fait éclater à bord une épidémie contractée à terre; l'empereur lui-même faillit y succomber. Le pape n'avait admis aucune de ses excuses; il les avait déclarées mensongères, il l'avait excommunié. Aux bulles outrageantes de Grégoire IX, Frédéric II répondit par des manifestes empreints par avance de tout l'esprit de la réforme. Les deux principes qui se disputaient alors le gouvernement du monde se rencontrèrent et s'entre-choquèrent; dans cette émulation de violence et de haine, on ne saurait dire lequel des deux se montra le plus ardent, le plus acharné, le plus passionnément implacable.

Opposer dans Rome la république au pape était un moyen prompt et sûr. Frédéric II s'en saisit avidement. Malgré ses traités avec Clément III

et Innocent III, la commune de Rome n'avait abandonné aucune de ses prétentions à la souveraineté. Il y avait eu cependant des phases diverses dans ses rapports avec les papes. Le sénateur Parentius avait forcé le prédécesseur de Grégoire IX d'aller chercher un asile temporaire dans Anagni; mais le sénateur et le préfet conduisirent par la bride le cheval de Grégoire IX, lorsque, couvert de pourpre et d'or, ceint d'une double couronne, il s'était rendu dans un appareil fastueux à la basilique de Saint-Jean de Latran, pour y prendre possession du pontificat suprême. Dans la ville, le calme succédait quelquefois aux troubles, mais il ne fallait qu'un signe pour y rappeler la tempête. Frédéric fit ce signe. Pour soulever l'oligarchie sénatoriale contre Grégoire IX, il l'acheta en détail. Toujours puissantes, les grandes maisons aristocratiques s'étaient appauvries. Ce n'est pas l'aristocratie qui s'enrichit des discordes civiles, profitables seulement aux familles nouvelles; les vieilles races achèvent de s'y épuiser. Les Frangipani n'étaient plus au temps où de leurs deniers ils nourrissaient le peuple. Comme tous les patriciens de Rome ils manquaient d'argent. Pour les

gagner à sa cause, l'empereur acheta leurs terres, les paya largement et les leur rendit, à la seule condition de lui prêter hommage et de se reconnaître ses vassaux immédiats. Cette largesse habile rendit l'empereur maître du Colisée, du môle d'Adrien, du tombeau de Métella et des plus fortes tours de la ville. Le pape était dans ses mains. Une émeute est provoquée; la ville se soulève. Grégoire IX, vieillard à la stature imposante, aux traits nobles et vénérables, offrait alors le sacrifice de la messe dans une des basiliques de Rome. Le sanctuaire est violé; le pape fuit; il se cache; de Rome il se rend secrètement à Viterbe, il y est assiégé par les Romains. De Viterbe il court à Orviète, d'Orviète à Pérouse, de Pérouse à Assise, et c'est là que, proclamant à la fois la sainteté de François et l'impiété de Frédéric, il renouvelle l'anathème contre l'empereur et lui défend d'entreprendre le pèlerinage de la terre sainte.

(1228.) Ce fut précisément le moment que Frédéric choisit pour prendre la croix. Voulant frapper à son tour l'excommunication, la convaincre d'injustice et de démence, se montrer enfin plus catholique que le pape, Frédéric tint un parlement

solennel à Barletta. Revêtu de la pourpre impériale, il monta sur un tribunal dressé en plein air, fit lire son testament au peuple et à l'armée, reçut leurs serments et annonça l'ouverture de la nouvelle croisade. Il y avait dans cette pompe un reflet de Rome païenne, quelque chose de l'appareil des Césars. Au moment où il allait s'embarquer, Grégoire IX lui renouvela sa défense; mais Frédéric II n'en tint aucun compte et passa outre.

Quel était son dessein en accomplissant ce bizarre voyage? Il n'en avait pas d'autre que de braver le pape. On ne le croirait pas si on n'en tenait la preuve de sa main. Malek-Kammel, soudan d'Égypte, en guerre avec son frère Malek-Moaddam, prince de Damas, avait appelé l'empereur à son secours. Par un traité secret, ignoré de la cour de Rome, Malek-Kammel avait promis à Frédéric de lui livrer Jérusalem et les lieux saints; mais, dans l'intervalle, les deux musulmans s'étaient réconciliés, et lorsque Frédéric débarqua à Ptolémaïs, il trouva le soudan d'Égypte peu disposé à lui tenir parole[1]. Pour l'y déterminer, Frédéric

[1] Abulfeda et Ibn-Alatir, dans Michaud. *Biblioth. des crois.*, t. IV.

lui écrivit qu'il ne prétendait tirer aucun avantage de la prise de possession de Jérusalem; qu'il ne voulait pas même garder la ville, et que son intention était de retourner promptement en Europe. « Mais, disait-il, le pape et les rois ont été instruits de mon voyage; si je revenais sans avoir réussi, je perdrais toute considération à leurs yeux, et c'est uniquement pour marcher tête levée parmi eux que je te demande l'exécution de ta promesse[1]. » A ces conditions, le soudan voulut bien lui prêter Jérusalem.

Ce voyage est, sans contredit, une des curiosités de l'histoire. On vit un empereur excommunié pénétrer dans la ville sainte par la grâce des musulmans et malgré le pape. A son arrivée, les regards des catholiques s'attachèrent sur lui avec l'expression de l'indignation et de la haine. Excités par les moines mendiants, les chefs des grands ordres militaires furent sur le point de verser le sang d'un prince chrétien au pied du tombeau de Jésus-Christ. En entrant dans le temple, il n'y trouva ni le patriarche ni le clergé : ils avaient fui d'horreur à son approche. Faute d'un consécra-

[1] Dehebi, chron. arabe dans Michaud, *Hist. des crois.* Paris, Furne, 1841, t. IV, p. 25.

teur, il plaça sur l'autel désert la couronne de Godefroy de Bouillon, la reprit de sa main, en ceignit son front, et n'entendit d'autre *amen* que celui de ses soldats.

L'esprit de raillerie, héritage de Frédéric Barberousse, vint en aide à son petit-fils pour déguiser son dépit. Il se moqua beaucoup de la Terre Promise, et déclara qu'il préférait la Terre de Labour. Un prêtre chrétien était entré, l'Évangile sous le bras, dans la mosquée d'Omar; il le fit sortir. Tout près de sa demeure, le muezzin psalmodiait du haut d'un minaret ces vers du Koran : « Comment serait-il possible que Dieu eût eu pour fils Jésus fils de Marie? » Frédéric, qui ne l'entendait plus depuis quelques jours, demanda raison de son silence au cadi du quartier; celui-ci se confondant en excuses de l'insolence du muezzin, dit qu'il l'avait fait taire par respect pour Sa Sérénité Impériale. « Tu as eu tort, répliqua Frédéric; c'est votre loi, à vous autres; c'est votre religion. Pourquoi y manquer à cause de moi? Par Dieu, si tu venais dans mes États!.....[1] »

[1] Yaffei, chroniqueur arabe, témoin oculaire, Michaud, *Biblioth. des crois.*, t. IV.

Il n'acheva pas... Mais ses paroles ont été reprises, cinq siècles plus tard, par un autre Frédéric. En effet, où sommes-nous, et qui voyons-nous? Cet homme, vieux avant le temps, à la mine chétive, au masque sarcastique, aux yeux brillants du feu de l'intelligence, mais affaiblis et cernés par la double fatigue de l'étude et du plaisir; cet empereur, ce roi dont l'orgueil démesuré, dont la vanité capricieuse s'élèvent au-dessus du diadème; ce poëte, ce philosophe fastueux qui met *trop de prix à sa damnation éternelle*[1]; cet Allemand qui dédaigne les mœurs et la langue de l'Allemagne; ce sceptique couronné qui n'a foi qu'en lui-même; ce persécuteur de tous les abus, la tyrannie exceptée; cet administrateur éclairé, mais despotique, vigilant, mais dur; enfin ce bel esprit et ce grand esprit; est-ce Frédéric II de Souabe? est-ce Frédéric II de Brandebourg? Sommes-nous au XIIIe siècle? sommes-nous au XVIIIe? Voltaire est-il déjà né, ou n'en est-on encore qu'aux Albigeois et aux Patarins? En vérité, le doute est permis..... Néanmoins, tout en tenant compte des deux époques, il faut se

[1] Mot du prince de Ligne sur Frédéric II, roi de Prusse.

rappeler que l'un de ces hommes fut inférieur à l'autre. Frédéric de Hohenstauffen descendit souvent jusqu'à l'hypocrisie, ce que Frédéric de Hohenzollern ne fit jamais, et rien d'ailleurs ne montre, dans le premier, le grand capitaine, ni même le vaillant soldat.

Tandis que l'ironique César jouait ces atellanes au fond de l'Asie et qu'il abandonnait la ville sainte aux stipulations d'un traité philosophique, le pape profitait de son absence pour faire envahir ses États par son beau-père, Jean de Brienne. Privé par Frédéric II du titre de roi de Jérusalem, blessé dans sa fille, l'impératrice Iole, qui, abreuvée d'humiliations, venait d'expirer au milieu des concubines et des bâtards de l'empereur, Brienne était devenu son ennemi déclaré. Il entrait à main armée dans la Terre de Labour; mais il fut forcé de se replier sur les Abruzzes. La victoire resta aux troupes pontificales; elles avaient pénétré jusqu'au cœur du royaume de Naples, quand tout à coup, saisies d'une terreur panique, elles repassèrent en tumulte le Vulturne et franchirent la frontière. L'empereur débarquait à l'autre bout de l'Italie.

(1229.) Frédéric ne perdit pas un instant pour fondre sur ses ennemis. De Brindes, il courut à Lucera et y rassembla ses Sarrasins; de là, il marcha sur Naples, puis sur Capoue, prit San Germano, mit garnison dans l'abbaye du Mont-Cassin, brûla Sora et rejeta l'armée de Brienne au delà du Garigliano. Dans cette course rapide, il n'épargna point ses ennemis. Des franciscains, des frères prêcheurs, furent pendus sans pitié aux créneaux des forteresses. Les impériaux ravagèrent les terres, les châteaux des Hospitaliers et des Templiers..... Mais Frédéric s'arrêta devant sa victoire et offrit la paix au pape, qui, après avoir commencé par la refuser avec hauteur, la souhaita et l'accepta.

Grégoire IX y fut déterminé par les intelligences établies entre l'empereur et le sénat romain. A la suite d'une famine, le peuple, qui attribuait ce fléau à l'absence du souverain pontife, avait forcé les sénateurs de le rappeler et de le rétablir. Grégoire IX, fatigué de ses courses vagabondes, ne voulait plus s'y exposer désormais. Il reçut Frédéric en grâce, lui donna le baiser de paix et le releva de l'interdit.

Cependant la ligue lombarde se ranimait. Elle n'avait plus à combattre, comme au temps de Barberousse, un chef de hordes barbares, torrent dévastateur, mais passager. Sous Frédéric II, elle se voyait aux prises avec une tyrannie stable et permanente. L'empire était représenté par des lieutenants puissants, nombreux, presque tous italiens de naissance. A Crémone, le marquis Pallavicino et Buoso di Doara ; à Vérone, à Padoue, dans la Marche trévisane, les Romano, race de tyrans déjà ancienne, dont chaque génération nouvelle retrempait ses forces et son pouvoir dans une plus large effusion de sang. Eccelino III, monstre semblable aux Phalaris et aux Néron, était l'allié le plus fidèle de Frédéric II, qui l'avait marié à une de ses filles naturelles nommée Sauvage[1].

Cette race vraiment tragique des Romano en était alors à sa troisième génération. Le vieux Eccelino, surnommé *le moine*, parce que, souillé de sang et de rapines, il s'était retiré dans un cloître, vivait encore au temps de la puissance d'Eccelino III et d'Alberigo ses petits-fils. Voulant

[1] Selvaggia.

leur donner les derniers avis d'un vieillard et d'un sage, il leur écrivit ainsi du fond de sa retraite : « Eccelino de Romano à ses très-chers petits-fils, salut : J'ai connu longtemps les affaires et les hommes, et j'ai toujours vu qu'il fallait céder aux événements, pour retrouver ensuite ses avantages. Je me rappelle l'avoir souvent entendu dire à votre mère, grande magicienne très-experte dans la connaissance du cours des étoiles et des mouvements des planètes. Suivez ses conseils. Réconciliez-vous maintenant avec vos ennemis s'ils sont les plus forts et attendez l'heure de la vengeance, qui, je l'espère, sera prochaine et complète[1]. » Tels étaient les auxiliaires de Frédéric II en Italie.

Entre le pape et l'empereur la paix ne pouvait pas être durable (1230). Trop de dissentiments séparaient les deux parties contractantes.

Cependant, ces dissentiments, tout inévitables qu'ils étaient, tardèrent à éclater. Frédéric II et Grégoire IX se rendirent des services apparents.

[1] « Hoc enim dixisse me recolo matrem vestram quod stellarum « cursu noverat.... Spero enim quod veniet tempus et hora qua « de vestris et amicorum vestrorum injuriis animo lætabundo vide- « bitis plenariam ultionem. » *Epistola Ecellini monachi filiis*, an. 1228. — *Codex Ecellinianus*, ed. Verci, t. III, p. 222.

Expulsé encore une fois, le pape sollicita avec succès l'appui de l'empereur, qui obtint, à son tour, du pape, des lettres sévères adressées aux villes lombardes révoltées, portant l'ordre formel de déposer les armes. Il mit même la sincérité du saint-père à une épreuve plus importante encore. Henri, l'aîné des enfants de Frédéric II, s'était révolté contre lui; Grégoire IX frappa d'anathème (1235) ce fils rebelle que son père avait vaincu et jeté dans une prison de l'Apulie, où il périt, à la fleur de l'âge, après sept ans de captivité. Mais ce n'était pas assez pour réconcilier des cœurs ulcérés et pleins de fiel. Le pape soupçonnait l'empereur d'avoir excité les Romains; l'empereur se laissa persuader que Grégoire IX, comme un autre Alexandre III, prêtait secrètement la main à la ligue, et que, trop docile à l'exemple d'Urbain II, qui arma jadis Henri V contre Henri IV son père, c'était Grégoire IX qui avait soulevé contre lui un fils ingrat.

Dans cette situation, la guerre devait prendre feu à la plus légère étincelle. Il ne fallait qu'un prétexte; Grégoire IX se hâta de le saisir. Frédéric avait un fils naturel nommé Enzio; il le déclara

roi de Sardaigne. Les papes, appuyés sur de fausses donations, réclamaient la Sardaigne ainsi que toutes les îles de la Méditerranée. Grégoire somma Frédéric de révoquer ce don et de cesser ses armements contre les Lombards. Pour toute réponse, Frédéric confirma son fils dans sa royauté nouvelle, livra bataille à la ligue lombarde, la défit à Corte Nuova, et, pour insulter le pontife (1237), envoya le carroccio de Milan au sénat et au peuple de Rome[1].

Alors ce fut une lutte à mort. L'empereur et le pape remplirent la chrétienté de leurs accusations réciproques. Grégoire IX excommunia Frédéric II pour la seconde fois. Il le nommait dans ses bulles : *un monstre marin dont la gueule est pleine de blasphèmes*, et Frédéric lui répondait en le traitant de *grand dragon*, d'*antechrist* et de *nouveau Balaam*.

Exaspéré, le pape dépose Frédéric et offre sa couronne à Louis IX, roi de France, pour son frère Robert, comte d'Artois. Louis IX, dont l'é-

[1] On conserve encore au Capitole, sur un des escaliers intérieurs, une inscription en l'honneur de Frédéric II, gravée par l'ordre du sénat et du peuple romain.

quité avait devancé l'âge, refuse ce que tout autre prince aurait accepté avec transport. Alors la chrétienté retentit du bruit d'un prochain concile. Il sera tenu à Rome avant l'année révolue; du haut de la chaire apostolique le pape y jugera l'empereur. Les évêques, les abbés, les docteurs devront s'y rendre de toutes parts. Beaucoup de ceux de France et du nord de l'Italie s'embarquèrent à Gênes sur plusieurs galères. Frédéric II envoya une partie de sa flotte dans les eaux de Pise pour leur interdire le passage. Il y eut un grand combat entre les deux escadres. Vingt-deux bâtiments génois, avec tous les passagers, tombèrent au pouvoir de la marine impériale. De ce nombre étaient deux cardinaux, une foule de prélats et les députés des villes lombardes. L'empereur les fit conduire à Naples et les jeta tous dans des cachots où on les traita par son ordre comme les plus vils criminels. Qu'on juge de l'indignation du pape!... Jamais affront plus sanglant n'avait été imprimé au saint-siége!... Grégoire IX s'arma de toutes les foudres de l'Église; il accusa formellement l'empereur de tous les crimes et de tous les vices, le déclara hérétique au premier chef, même athée. Ce fut un

dernier effort... S'il est vrai qu'à près de cent ans on puisse mourir d'autre chose que de vieillesse, Grégoire IX mourut de colère et de douleur.

Dans ce moment, la puissance de Frédéric II paraissait irrésistible. L'Italie tremblait devant lui. L'Allemagne lui était soumise. Les instigateurs de la révolte de Henri, les ducs de Styrie et d'Autriche vaincus, dépossédés, dégradés, étaient mis au ban de l'empire. De gré ou de force, Frédéric avait repris tous les domaines des Hohenstauffen, perdus pendant son orageuse minorité. Son fils Conrad venait d'être proclamé roi des Romains. Au comble de la fortune, il ne lui restait plus qu'à fonder un empire héréditaire. Le premier depuis Justinien et le seul dans son siècle, Frédéric II conçut la pensée d'une législation uniforme, en un mot, d'un Code.

L'imprévu et le vague conduisaient alors le monde. Frédéric essaya d'y substituer la prévoyance et la précision. Il chargea ses deux ministres Taddeo di Sessa et Pierre des Vignes (Pier delle Vigne) de régler par une législation écrite l'administration de l'État dans tous ses détails et dans toutes ses branches. Il voulut remplacer par

les notions de l'éternelle justice les préjugés amenés par la superstition et enracinés par l'habitude, en substituant le droit naturel au droit féodal. Il se proposa d'enchaîner les passions, les préjugés de son siècle au pied du trône restauré de Charlemagne.

Cette idée était à la fois grande et chimérique. Il était beau de former un ensemble judiciaire depuis les lois des Normands jusqu'à celles qu'il avait si souvent promulguées lui-même; mais en pleine féodalité, il était illusoire de vouloir fonder une monarchie despotique sur un ordre judiciaire parfait.

La monarchie absolue et l'ordre légal étaient également repoussés par le clergé et par l'aristocratie, les seules forces morales reconnues jusqu'alors, et auprès desquelles s'élevait en Lombardie, en Ligurie et en Toscane, la révolution communale, pleine d'une audace inspirée par la nouveauté et nourrie par le succès. Frédéric voulut surtout prévenir la contagion de cet exemple; il lui traça ce qu'on appelle de nos jours *un cordon sanitaire*, au nord, sur le Garigliano, au midi sur le Phare. Il se plaça entre ces trois éléments et les

attaqua en même temps. Contenir par une seule étreinte la papauté, le haut baronnage et la démocratie municipale, c'était se créer une tâche impossible. On peut combattre une des tendances de l'époque où on gouverne, mais en satisfaisant les autres. Malheur à qui veut les réprimer toutes à la fois !

Dans ces lois, dont nous ne pouvons présenter que l'esprit, le roi apparaissait comme la source de toute justice. Représenté par le grand justicier, assisté de quatre grands juges, il recevait en dernier ressort les appels qui passaient successivement à travers plusieurs instances, pour aboutir à la grande cour de Capoue. Par une innovation, alors inouïe en Europe, ce n'est pas seulement dans ses domaines qu'était établi l'appel à la justice royale, mais dans toute l'étendue du royaume, sans acception de condition ou de rang; car, le vassal, quel qu'il fût, était autorisé à en appeler de son seigneur.

Défense était faite à tout prélat, comte ou baron, d'exercer sur ses terres l'office de justicier[1]; de

[1] *Nova const.*, lib. I, tit. XLIX, p. 72.

rien exiger des vassaux qui ne fût déterminé par la loi; enfin, de se livrer à aucun acte arbitraire et illégal.

Plus de duels judiciaires; plus de vengeances privées; forte amende pour le port d'armes non autorisé; peine de mort pour toute provocation à la guerres civile.

Le sentiment le plus pur semble avoir dicté ces lois; on s'étonne que Frédéric II ne soit pas un des héros de l'humanité; mais ces beaux dehors servaient trop souvent de voile à une avidité fiscale effrénée. Ses sujets, bien garantis contre les attaques de la féodalité et du clergé, n'en restaient que plus exposés aux exactions du fisc impérial[1]. D'ailleurs, le législateur ne donnait pas à son œuvre la consécration de l'exemple. L'homme qui promulguait ces lois si humaines était violent, vindicatif, sanguinaire, tout couvert de souillures et de sang. Son impartialité en matière de foi était poussée jusqu'à la négation de la foi. S'il ne nia

[1] Pour les détails de la législation de Frédéric II, et en général pour tout son règne, il faut lire l'excellent et consciencieux ouvrage de M. de Cherrier, intitulé: *Histoire de la lutte de la papauté avec les empereurs de la maison de Souabe*. Paris, de Bure, 1844.

jamais la divinité du Christ, dans le livre prétendu des *Trois Imposteurs,* comme il en fut accusé par les papes, il n'en affichait pas moins un mépris du christianisme d'autant plus odieux à ses contemporains que, par une hypocrisie sacrilége, il faisait brûler les hérétiques tout en insultant au dogme et au culte catholique.

Entouré d'odalisques et d'almées; donnant des eunuques pour gardiens à sa femme, la belle Isabelle Plantagenet, la fille des rois d'Angleterre; souvent revêtu de robes orientales; à la guerre, monté sur un éléphant; dans son palais, entouré de lions apprivoisés; toujours accompagné d'une troupe de musulmans; indulgent pour eux; disposé à leur permettre la violation des églises et le viol des femmes, la débauche et le sacrilége, Frédéric II, dans l'opinion de ses sujets, n'était plus un prince chrétien.

Dans les dix dernières années de son règne, cet état de choses était parvenu à son comble. Le nombre de ces Barbares croissait tous les jours; dix-sept compagnies nouvelles appelées d'Afrique s'étaient répandues comme une armée d'invasion sur la Basilicate et la Calabre. Enfin, l'empereur

en était venu jusqu'à leur faire remplir des places de maîtres des ports et de justiciers, ce qui donnait à des musulmans une juridiction sur les populations chrétiennes. Un capitaine sarrasin, auquel on prête le nom invraisemblable de Phocax, logé en garnisaire à Trani, chez un noble citoyen de la ville, nommé messer Simone Rocca, entra de nuit dans la chambre de cet homme, l'en chassa sans lui donner le temps de se vêtir, et se mit au lit de force, avec sa femme. L'offensé, accompagné de ses beaux-frères et de trois syndics de sa ville, alla porter plainte à Frédéric. L'empereur ne fit qu'en rire. « Messer Simone, dit-il au plaignant, là où il y a violence, il n'y a pas de honte. Allez, Phocax ne le fera plus une autre fois; s'il avait été un homme du pays, je lui aurais fait trancher la tête[1]. » Ainsi, le châtiment n'atteignait que les populations chrétiennes; les hordes musulmanes étaient sûres de l'impunité. On sent ce qu'une telle politique, aussi naïvement avouée, devait engendrer de ressenti-

[1] « L'imperatore disse : Simone, dov'è forza non è vergogna. « Andate, ordinaraggio ne non faccia più un tale errore; e se fosse « stato del regno, l'averia subito fatto tagliare la testa. » Matt. Spinelli, *Diurnali*, éd. de M. le duc de Luynes, p. 1.

ments et de haines : aussi le pays se dépeuplait-il de familles entières, qui fuyaient à l'approche des Sarrasins. C'était fournir à la cour de Rome des moyens d'attaque trop légitimes; mais le saint-siége était alors vacant.

(1241.) Après la mort de Grégoire IX, le conclave dura près de deux ans, interrompu pendant quelques jours seulement par le pontificat éphémère de Célestin IV. Dans cet intervalle, Frédéric II poursuivait les hostilités; il parut plusieurs fois devant Rome, l'assiégea sans la prendre, et se contenta de dévaster les environs. Albano, lieu charmant, les délices et le repos des papes, fut mis à feu et à sang par les Sarrasins de l'empereur.

Les cardinaux enfermés dans Agnani étaient en proie à la discorde. Frédéric II saisit cette occasion de les livrer à la risée publique. Quoique la vacance du trône pontifical fût favorable à ses intérêts, il ne négligea pas de se montrer plus catholique que le sacré collége. Afin de le forcer de mettre un terme au scandale de ses délais, il lui prodigua la menace, la raillerie et l'outrage. Enfin Sinibaldo Fieschi, de l'illustre maison génoise des comtes de

Lavagna, fut élu et prit le nom d'Innocent IV (25 juin 1244). Les partisans de Frédéric s'en réjouirent vivement, parce que Sinibaldo était lié d'amitié avec lui; mais, tout en ordonnant des fêtes pour célébrer cette élection, l'empereur ne partagea point l'allégresse de sa cour. Dès lors, il entrevit le pape dans le cardinal, l'ennemi du lendemain dans l'ami de la veille. Il devait en être ainsi. L'antagonisme du sacerdoce et de l'empire ne tenait pas à des relations particulières, à des événements transitoires. Ce n'était pas une circonstance, c'était une situation. Les individus, quelle que soit d'ailleurs leur valeur ou leur force, ne créent pas les faits généraux; ils les précipitent ou les ralentissent; ils les aggravent ou les modèrent; là se borne leur action. C'est ce qu'on peut comprendre sans fatalisme; et comme Frédéric était fataliste, il le comprenait d'autant mieux.

D'ailleurs, il connaissait trop bien Innocent IV pour attendre de lui la conciliation et la paix. Nourri dans le double orgueil de l'aristocratie et de la science, Innocent IV, l'un des plus grands seigneurs et des premiers canonistes de son temps,

mettait ses puissantes facultés au service de l'accroissement temporel du saint-siége : la grandeur de Rome était sa passion. Il l'entendait dans le sens antique, en patricien superbe et en jurisconsulte profond.

Dans les premiers jours du pontificat d'Innocent IV, il y eut, selon l'usage, un rapprochement entre le pape et l'empereur; mais ce n'était qu'une courtoisie d'avénement : aucun des deux n'y fut trompé. Le problème était insoluble. Frédéric II voulait être absous; le pape y consentait; mais Innocent IV exigeait préalablement la restitution de toutes les conquêtes de l'empereur dans l'Italie septentrionale et principalement dans les États pontificaux. Frédéric, de son côté, exigeait, avant tout pourparler, la levée de l'excommunication dont il avait été frappé par Grégoire IX. L'un et l'autre s'obstinèrent dans leurs prétentions. Un nouveau dissentiment rendit encore tout accord impossible entre eux. Le pape exigea que l'empereur cessât d'armer contre les Lombards, et leur accordât une amnistie; l'empereur s'y refusa absolument. Ils se séparèrent plus irréconciliables que jamais.

La guerre recommença. Pour dénoncer les hostilités, Frédéric fit jeter dans des cachots tous les moines qui lui tombèrent sous la main. Il allait marcher encore une fois sur Rome, dont Innocent IV avait pris possession, lorsqu'il apprit que le saint-père s'était enfui, déguisé, à Civita Vecchia, et que, de là, il s'était embarqué pour Gênes, sa ville natale, où il se trouvait en ce moment.

A cette nouvelle, Frédéric fut saisi de stupeur. Le pape voulait lui échapper et lui échappait en effet. Voici quel était le plan d'Innocent IV :

Rome, travaillée à la fois par les retours de l'esprit républicain et par les pratiques du parti impérial, ne présentait plus au souverain pontife qu'un asile humiliant et précaire; le patrimoine de saint Pierre, même l'Italie tout entière, devenaient inhabitables par la même raison. Pour retrouver la liberté et la force, la papauté sentait le besoin de se retremper dans d'autres climats, de passer les Alpes pour les redescendre plus tard, ranimée et rajeunie. Alors la tyrannie laïque disparaîtrait; alors toutes les têtes de l'hydre seraient coupées. La papauté reconstruirait l'Italie sur une nouvelle base. Au nord, les libertés municipales, sous les auspices

du saint-siége; au midi, non plus la suzeraineté et la protection, non plus seulement le haut domaine, mais le domaine direct. Enfin, Innocent IV était décidé à chasser de l'Italie la maison de Hohenstauffen, à empêcher l'avénement de toute autre dynastie sur le trône des Deux-Siciles, afin de réunir définitivement à l'État de l'Église ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume de Naples[1], c'est-à-dire, la pointe de l'Italie, depuis Manfredonia jusqu'au cap Spartivento, et en fomentant l'anarchie dans la Sicile proprement dite, sous prétexte d'y établir le régime communal, à l'imitation des villes lombardes. Ce plan, si savamment tracé, faillit être dérangé par un ressentiment d'amour-propre. Innocent IV avait demandé un asile aux rois d'Angleterre et de France. Aucun de ces monarques ne voulut le lui accorder. Malgré leur piété, ni Henri III, ni Louis IX ne consentirent à recevoir

[1] Cette expression, *royaume de Naples*, est un anachronisme au XIIIe siècle; mais, il faut s'y résigner, pour être clair. L'Apulie, la Campanie, etc., etc., ne sont que des provinces. La Sicile ne représente à l'esprit que l'île de ce nom. Nous n'avons pas, à cet égard, de termes clairs et précis comme les Italiens. Dans leur belle langue, *il Regno* signifie les États continentaux du roi des Deux-Siciles; *lo Stato*, l'État de l'Église. On disait même autrefois *il Ducato* pour désigner le Milanais.

le pape dans leurs États[1]. Au moyen âge, la présence d'un pape, à la fois ruineuse et gênante pour peu qu'elle fût prolongée, était regardée partout comme une calamité publique. Dans le centre de l'Europe, le dévouement au saint-siége s'alliait avec une extrême aversion des mœurs, des usages, de l'étiquette de la cour pontificale, surtout de la domesticité nombreuse qu'elle traînait à sa suite. Innocent IV effrayait singulièrement par son avidité fiscale excessive, insatiable. Redoutable de loin, comment l'affronter de près? Bref, aucun prince ne voulut le recevoir; Innocent IV en fut blessé au vif; il s'écria dans sa colère : « Quand j'aurai écrasé le grand dragon, je mettrai ensuite sous mes pieds les roitelets de France et d'Angleterre, qui sont autant de petits serpents[2]. » La ruine de l'empereur se rattachait dans son esprit à

[1] Matth. Paris.

[2] « A nonnullis affirmative dicebatur quod dominus papa si-« tienter et super omnia desiderabat ipsum, quem magnum draco-« nem vocabat, pessundare, ut ipso suppeditato et conculcato, « reges Francorum et Anglorum, nec non et alios christianitatis « reges, quos omnes regulos et serpentulos esse dicebat, facilius « exemplo dicti Frederici perterritos, conculcaret. » Matthæi Paris monachi albanensis *Angliæ historia major a Guilielmo Conquistatore ad ultimum annum Henrici Tertii.* Tiguri, 1606, p. 748.

un plan d'intimidation dirigé contre tous les rois. Après un séjour de trois mois à Gênes, ne croyant plus pouvoir demeurer en sûreté dans sa ville natale, il prit la route de Lyon. Quoique cette ville relevât de l'empire, Frédéric II n'y exerçait aucune juridiction; la souveraineté de l'évêque y était seule établie, seule reconnue en réalité, et Lyon ressemblait moins à une cité française qu'à une ville ecclésiastique, telle que Cologne ou Mayence.

A peine arrivé, le pape annonça solennellement, le jour de Noël, la réunion d'un concile et le fixa à la Saint-Jean de l'année suivante. Les prélats de toute la chrétienté y furent appelés. Le pape n'admit aucune excuse; la caducité même fut sommée de se rendre à ces grandes assises, où devait être jugé Frédéric de Souabe, empereur des Romains, accusé d'hérésie, d'impiété, de vices monstrueux, d'alliances sacriléges avec les Sarrasins; accusé, en un mot, de toutes les infractions à la justice, à la religion et à la morale.

Frédéric II ne comparut pas au concile, où siégeait (28 juin 1245), aux pieds du pape, un autre empereur, Baudouin de Courtenay, chassé de Con-

stantinople par les Grecs. Taddeo de Sessa et Pierre des Vignes parurent à sa place. Taddeo le défendit avec éloquence; Pierre se tut. Peut-être est-ce là l'infidélité qu'il paya de sa vie. Taddeo de Sessa osa opposer aux lettres produites par le pape d'autres lettres qui incriminaient le saint-père. Dans cette assemblée, la défense paraît avoir été aussi libre, mais aussi excessive que l'attaque. Le pape sut écouter; il ne voulut pourtant pas se laisser fléchir (17 juillet). Dans la dernière session, il prononça la déchéance de l'empereur. « C'est bien! s'écria Taddeo de Sessa, en versant des larmes éloquentes; viennent maintenant les Tartares et les Kharismiens, ils n'ont plus personne à craindre : le monde est à eux! » Taddeo en appela au futur concile, et ses compagnons et lui sortirent en tumulte. Le pape, se tournant alors vers l'assemblée, dit avec un calme majestueux : « J'ai agi comme je l'ai dû. La volonté de Dieu soit faite! » Puis il prit un cierge et l'éteignit sous ses pieds; les cardinaux, revêtus pour la première fois de la longue robe rouge, les prélats, les docteurs éteignirent aussi des torches, à l'exemple du pape, et dirent avec lui : Anathème!

Frédéric II se trouvait à Turin lorsqu'il apprit sa déchéance et l'élection de Henri, landgrave de Thuringe, en qualité de roi des Romains. A cette nouvelle il frémit, et ordonna d'une voix tonnante qu'on lui apportât le coffre où étaient renfermées ses trois couronnes : Empire, Jérusalem et Sicile. Il en prit une, la mit sur sa tête et ainsi couronné, s'écria comme en démence : « Qu'il vienne la prendre, ce misérable, cet homme de néant; ma couronne est à moi; le concile, le pape, le diable ne me l'arracheront pas. » De Turin il voulut se lancer sur Lyon, pour y saisir le pape au milieu du concile. Mais Louis IX étendit la main et lui défendit d'aller plus avant (1246). Peu de temps auparavant, le roi de France avait vivement, quoique inutilement, plaidé la cause de l'empereur auprès du pape. Louis IX était l'homme de tous les devoirs.

Dès ce moment, l'animosité de Frédéric II et d'Innocent IV n'eut plus de bornes. Elle scandalisa, elle épouvanta la chrétienté. « Jamais, dit un contemporain[1], non jamais créatures humaines ne

[1] Matt. Paris.

se sont autant haïes. » Leurs lettres, répandues à profusion, contenaient les imputations les plus honteuses; ils s'accusaient réciproquement d'avoir attenté à la vie l'un de l'autre. Ces soupçons éclatèrent par des arrestations, des procès et des supplices. Dans cette lutte, l'empereur fut le vaincu (1247). Il avait mis le siége devant Parme; pour réduire cette ville rebelle, il avait eu recours à des moyens barbares. Tous les jours des prisonniers étaient amenés au pied des murailles et égorgés aux yeux de leurs concitoyens. Mais Parme ne s'était point rendue; elle avait repoussé les assauts des troupes impériales, et l'empereur fut forcé de fuir jusqu'à Borgo San Donnino. Il avait perdu Taddeo de Sessa, le plus fidèle de ses ministres; les habitants de Parme s'étaient saisis de Taddeo et l'avaient coupé par morceaux. Des chagrins plus cuisants accompagnèrent ces pertes. Enzio, roi de Sardaigne, fils naturel de Frédéric, était tombé entre les mains des Bolonais, à la suite d'une bataille. Il était jeune et beau; caché dans un tombereau, il fut trahi par une boucle de cheveux blonds qui s'échappa et le fit reconnaître, probablement par quelque regard de femme. Fré-

déric aimait ce fils. Il le redemanda vainement. Quelle eût été sa douleur s'il avait pu savoir que cette captivité ne finirait qu'avec la vie d'Enzio, et qu'elle durerait vingt ans! Un autre de ses enfants naturels, Frédéric d'Antioche, mourut dans le même temps. Les douleurs s'enchaînent avec les douleurs, les blessures du cœur enveniment les plaies de l'orgueil. Frédéric II était veuf, il avait perdu sa troisième femme, Isabelle d'Angleterre; son fils, le roi des Romains, était en âge de se marier. Il demanda pour lui-même la fille du duc d'Autriche, pour Conrad, l'héritière de Provence. Les deux princesses repoussèrent avec horreur l'empereur et le roi; l'excommunié et son fils! Accablé de ce dernier coup, l'inconsolable monarque versait des larmes amères qui tombaient abondamment de ses yeux. C'était une chose bien misérable de voir pleurer de la sorte un homme d'une autorité si grande et déjà si avancé dans la vie. Il s'écriait : Malheur! malheur! Et ses amis, assis en cercle autour de lui, gémissaient et pleuraient, essayant en vain de calmer son désespoir[1]. Cependant

[1] Matth. Paris.

on se sentait moins touché lorsqu'on le voyait s'emporter à des paroles indignes et se laisser prendre à des erreurs messéantes pour sa dignité et pour son âge. Dans la dernière année de sa vie, il parcourait son royaume, sans but, sans raison, en vieux chevalier errant, perdu d'amour[1]. Mais ce qui le rendait odieux, ce qui suspendait dans tous les cœurs le sentiment d'une noble pitié, c'est que ce vieillard ivre d'amour s'enivrait aussi de sang[2]. Il n'épargna plus personne; ses amis les plus éprouvés devinrent ses premières victimes. Sur des soupçons dont tous les contemporains ont reconnu la fausseté, il fit arracher les yeux à son chancelier, Pierre des Vignes, et ordonna de le

[1] « Dal mese di novembre andòe l'imperatore da Puglia in Sicilia « non si sa perchè.... Però si dice che non va più per quest' « anno. E si dice ancora che sta innamorato. » Matt. Spinelli, p. 4.

[2] On trouve dans les archives de Naples un exemple bien extraordinaire, et que je crois inédit, de la cruauté de Frédéric II. « Domino Mattheo de Luciis restitutum castrum Lucii Casalia « Piscariæ et Modis, et medietas Casalii Ordicani annui valoris « unciarum 20, cum juribus distinctis. Quæ castra fuerunt confi- « scata occasione conspirationis supra factæ per dominum Perrum, « fratrem majorem dicti domini Matthei, qui captus fuit, et missus « in insulam Maltæ, ubi mortuus fuit. Et ob dictam conspirationem « imperator Fredericus capi fecit duas sorores domini Perri et eas « comburi, cum aliis pluribus apud Neapolim. » Fascic. 16, fol. 123.

promener de ville en ville, pour l'exposer dans cet état aux insultes publiques. Pierre, désespéré, se brisa la tête contre une colonne[1].

Enfin, lorsque après la mort de Henri de Thuringe, le pape substitua à Frédéric II un nouveau compétiteur, dans la personne de Guillaume de Hollande, Frédéric ne se sentit plus la force de lutter; il s'humilia, et annonça son dessein d'abdiquer l'empire et d'aller mourir dans la terre sainte, pourvu que ses couronnes fussent partagées entre ses enfants légitimes. Il supplia Louis IX, qui allait partir pour la croisade, de faire recevoir au pape cette dernière offre d'un ennemi

[1] « Io son coiui, che tenni ambo le chiavi
« Dei cor di Federigo, e che le voisi
« Serrando e disserrando si soavi,
« Che dal segreto suo quasi ogni uom tolsi :
« Fede portai al glorioso uffizio,
« Tanto ch' io ne perdei lo sonno e i poisi.
« La meretrice, che mai dall' ospizio
« Di Cesare non torse gli occhi putti,
« Morte comune, e delle corti vizio,
« Infiammò contra me gli animi tutti,
« E gl' infiammati infiammar sì Augusto,
« Che i lieti onor tornaro in tristi lutti.
« L' animo mio, per disdegnoso gusto,
« Credendo col morir fuggir disdegno,
« Ingiusto fece me contra me giusto.
« Per le nuove radici d' esto legno
« Vi giuro, che giammai non ruppi fede
« Al mio signor, che fu d' onor sì degno. » (Inferno, c. XIII.)

vaincu. Le saint et bon roi sentit ses entrailles émues; il consola Frédéric, et avant de quitter la France, intercéda pour lui. Il ne l'oublia même pas en Syrie. Ses propres souffrances ne l'empêchèrent pas de compatir aux peines de son client impérial. Louis IX avait renvoyé ses frères en Europe. Par son ordre, ils se rendirent auprès du pape et lui demandèrent de se réconcilier avec l'empereur. Irrités des refus d'Innocent IV, ils lui répondirent avec la chaleur de leur âge, et s'emportèrent jusqu'à lui reprocher son insensibilité et son avarice. L'aîné de ces princes se nommait Alphonse, comte de Poitiers; le second, Charles, comte d'Anjou[1].

Frédéric II, en partageant ses États entre ses fils, satisfaisait au juste vœu de la papauté, qui ne voulait pas la réunion de la Sicile avec l'empire; mais Innocent IV avait résolu de réunir le royaume au patrimoine. L'abdication de Frédéric dérangeait ses vues; d'ailleurs, il ne lui suffisait pas de la ruine d'un individu, il lui fallait la déchéance d'une dynastie. Frédéric priait; le pape ne l'écoutait plus et riait de sa douleur.

[1] Matth. Paris.

Sous ce regard ironique et dur, Frédéric, à la fois immobile et agité, tournait convulsivement sur lui-même, comme l'oiseau fasciné par le serpent. Il tomba enfin. La mort, plus pitoyable que les hommes, mit un terme à tant d'angoisses (26 décembre 1250). En se rendant à Lucera pour y rejoindre ses Sarrasins, il s'arrêta au château de Fiorentino. Déjà malade, il s'y sentit saisi d'un mal d'entrailles. Il expira, plein de repentir de sa vie passée et de crainte d'une vie future. Autour de son lit de mort dressé à la hâte, il n'y avait que quelques serviteurs; un enfant, une femme et un vieux prêtre qui le bénit en tremblant. C'étaient Mainfroy, prince de Tarente, le plus jeune, le plus illustre de ses fils naturels; Bianca Lancia, la mère de Mainfroy, dont l'union avec l'empereur fut, dit-on, légitimée dans ce moment suprême; Berardo, archevêque de Palerme, qui, malgré les défenses de l'Église, lui donna l'absolution, et quelques hommes dont la signature fut apposée au bas de son testament. Parmi eux, on distingue Berthold, margrave de Hohenbourg, général des troupes allemandes dans les Deux-Siciles; Pietro Ruffo le Calabrais, comte de Catanzaro, et Jean

de Procida, Salernitain, nom bien plus célèbre qui se retrouvera en traits de sang à la fin de cette histoire. Dans ce dernier acte de sa vie, auquel Frédéric II imprima un caractère solennel et authentique, il ordonna des restitutions, des aumônes, des réparations à diverses églises lésées dans leurs priviléges; il statua qu'on rendrait « à la très-sainte Église romaine, notre mère, tous ses droits; » mais en ajoutant, « sauf en tout et pour tout, le droit et l'honneur de l'empire, de nos héritiers et autres féaux, si l'Église, de son côté, restitue les droits dudit empire. »

Après cette déclaration, qui n'implique aucun désaveu, l'empereur établit l'ordre de la succession dans ses États, et assigne à chacun de ses fils une part dans son héritage.

Les dispositions de Frédéric ne changeaient rien aux rapports essentiels de l'Église et de l'empire. L'avenir était aussi troublé que le présent. Le dernier acte du petit-fils de Barberousse aggravait encore ce qu'il y avait déjà de trop précaire dans la situation politique de la maison de Souabe. Une remarque essentielle pour la suite de ces grands événements, remarque qui n'a

point été faite jusqu'à ce jour, même par les contemporains si intéressés à relever un tel fait, mais si insouciants de toute recherche rétrospective, c'est que l'ordre de succession par droit de primogéniture est essentiellement violé dans le testament de Frédéric II. Le testateur y méconnaît le droit de représentation, loi essentielle de tout ordre régulier de succession. Henri, son fils aîné, était mort rebelle, vaincu et captif. Conrad, frère puîné de Henri, avait été nommé à sa place roi des Romains, qualité qui constituait la succession à l'empire électif, mais non l'hérédité aux biens patrimoniaux de la maison de Hohenstauffen. Henri était mort, mais il avait laissé deux fils, dont l'aîné, le jeune Frédéric, naturellement et de préférence à ses oncles, aurait dû être appelé à l'héritage du royaume des Deux-Siciles, du duché de Souabe, enfin de tous les biens patrimoniaux de ses ancêtres. Portant au delà de la tombe sa haine pour son fils Henri, l'empereur exclut le fils de ce prince [1], lui substitua le roi Conrad, le second

[1] Du mariage d'Henri et de Marguerite d'Autriche étaient nés deux enfants, Frédéric et Henri, morts, le premier en 1251, l'autre en 1254, par conséquent, l'un, un an, l'autre, quatre ans après la mort de Frédéric II. Le second n'est pas même nommé dans le tes-

de ses fils, et laissa, comme aumône, au jeune Frédéric déshérité, le duché d'Autriche et le comté de Styrie, possession précaire, contestée, toujours livrée au premier occupant. Il mit pour ainsi dire, hors la loi le malheureux orphelin, qui, d'ailleurs, ne survécut qu'une année à cette injustice, car la succession fut établie dans l'ordre suivant : Conrad, roi des Romains; Henri le Jeune, le troisième des fils légitimes de l'empereur, auquel le prince ne laissait que le royaume d'Arles ou celui de Jérusalem, au choix du roi des Romains, c'est-à-dire une illusion ou une impossibilité; enfin Mainfroy, confirmé dans la principauté de Tarente, qu'il avait obtenue après son mariage avec Béatrix de Savoye, et investi des comtés de Monte Saint-Angelo et Tricarico, ce qui le rendait maître d'une grande partie de la côte du royaume de Naples, située le long de la mer Adriatique.

Ce n'est pas tout. Le testament impérial déclarait le prince de Tarente bailli ou vice-roi des Deux-

tament. L'empereur les avait-il exclus parce que le crime de leur père les avait frappés de déchéance? mais c'était établir un précédent bien dangereux. On n'a pas allégué autre chose contre Conradin.

Siciles, toutes les fois que Conrad résiderait en Allemagne ou ailleurs, avec un plein pouvoir illimité et tous les droits régaliens. On était alors précisément dans le cas prévu. Mainfroy se trouvait *ipso facto*, régent du royaume, et l'heureux bâtard se voyait non-seulement appelé éventuellement au puissant héritage de la maison de Souabe, mais préféré à l'héritier naturel et direct de tant de couronnes.

Ainsi Frédéric léguait encore le trouble et la discorde à ses États. En sacrifiant les droits légitimes des fils de son premier né, il infirmait d'avance, ceux qu'aurait à réclamer un jour un autre de ses petits-fils qui n'était pas encore au monde, mais qui bientôt devait naître, l'unique rejeton de sa race, et le plus malheureux de tous. On retrouve dans ce testament Frédéric II tout entier : la grandeur réunie à l'imprévoyance. Par un mélange bizarre, ce prince unissait le déréglement de l'imagination dans l'ensemble, à la rectitude dans les détails; le désordre moral, à l'ordre administratif et judiciaire; antithèse psychologique, moins rare qu'elle ne devrait l'être, et que Rome antique avait déjà vue dans l'empereur Adrien. Voltaire et

Gibbon ont prêté à Frédéric II le projet de restaurer l'empire en Italie. Il en eut peut-être quelquefois la velléité passagère, mais jamais la volonté ferme. Pour accomplir un tel dessein, il aurait fallu ou supprimer le pape, ou le déporter au delà des Alpes. La démence elle-même n'aurait pas admis la première hypothèse, et la seconde était encore si prématurée, que personne ne l'avait conçue. Si elle se réalisa dès le siècle suivant, ce fut avec moins de calcul et de préméditation qu'on ne le croit d'ordinaire. L'établissement des papes en France fut nécessairement amené par tout ce qui l'avait précédé. La papauté ne quitta l'Italie qu'après avoir acquis, par une longue expérience, la conviction qu'elle ne pouvait plus coexister avec le mouvement municipal, non-seulement à Rome, mais même à Viterbe ou à Pérouse.

Ce qui frappe à la première vue dans Frédéric II, c'est qu'il n'était pas de son temps. C'est là son honneur dans l'histoire; ce fut là son infortune dans la vie. Devancer son siècle est à la fois une gloire et un malheur. La postérité en tient toujours compte; les contemporains ne le pardonnent jamais. Les mérites et les torts de Frédéric vien-

nent tous de cette source. Son esprit franchissait les intermédiaires et manquait le but en le dépassant. Il voulut réaliser, dès le XIIIe siècle, ce qui ne devint possible qu'au XVIe. Sa mort n'en fut pas moins un événement immense. Elle changeait l'état politique de l'Europe et surtout celui de l'Italie. Sans être tout à fait un grand homme, il avait jeté un si vif éclat par sa puissance, par son audace, par son amour des lettres et des arts; il avait tellement frappé les esprits par la rapidité de ses mouvements, par sa présence sur mille points opposés, presque à la fois, presque en même temps : aujourd'hui en Allemagne, demain à Naples, quelques jours après à Milan, à Rome, en Sicile; il avait été tellement mêlé à tous les événements, à tous les intérêts, pendant plusieurs générations successives; il tenait de si près à tout le monde par l'amour ou par la haine, par la crainte ou par l'espérance, que chacun crut voir finir tout son temps avec lui, et que, déjà tombé, on ne pouvait encore croire à sa chûte. On l'eût dit encore prêt à relever son épée, tandis qu'il expirait au fond d'une masure, soudainement emporté par l'accident le plus vulgaire, par une indigestion, par

une fièvre, par une bouffée de mauvais air. Il y avait eu auparavant, il y eut plus tard, des chefs égaux à Frédéric II en puissance, supérieurs en génie, qui disparurent presque inaperçus, après avoir dominé le monde. Lassés ou trahis, ils s'étaient survécu. La génération venue immédiatement après eux ne les connaissait que par leur renommée. Plus tard, l'opinion les vengeait et les vengeait avec excès. La mémoire de Frédéric n'eut pas à attendre une rémunération si tardive. C'est au plus fort de la lutte qu'il était tombé. La mort l'avait saisi plein de courage et de colère, dans toute l'action, dans toute la passion de la vie. Aussi eut-il une fortune dont il n'existe qu'un second exemple. Longtemps après qu'il eut disparu de la terre, la foule, le peuple, identifiant avec sa personne l'idée même de la souveraine puissance, oublia ses autres titres, ses autres noms, et tout mort qu'il était, l'appela toujours l'Empereur.

FIN DU LIVRE PREMIER ET DE L'INTRODUCTION.

LIVRE II

LES SARRASINS DE LUCERA

1251—1254

Digitized by Google

Scias quod ego fui successor Petri.
Intra Siéstri e Chiaveri s'adima
Una fiumana bella, e del suo nome
Lo titol del mio sangue fa sua cima
. . . . . Prova' io come
Pesa 'l gran manto a chi dal fango 'l guarda,
Che piuma sembran tutte l'altre some.

Purg. c. XIX.

Vedi come storpiato è Maometto:
Dinanzi a me sen va piangendo Ali
Fesso nel volto dal mento al ciuffetto.

Inf., c. XXVIII.

Digitized by Google

LIVRE DEUXIÈME.

Manifestes d'Innocent IV. — Il prononce la déchéance de Conrad, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric II, et prêche une croisade contre ce prince. — Émissaires du pape en Sicile et en Allemagne. — Innocent IV quitte Lyon pour retourner en Italie. — Voyage triomphal. — Séjour du pape à Gênes. — Mainfroy, prince de Tarente, bâtard de Frédéric II, nommé par le testament de l'empereur, régent du royaume, en l'absence du roi des Romains. — Il est accusé de parricide. — Fausseté de cette accusation. — Courage et habileté précoce du jeune Mainfroy. — Difficulté de sa situation. — Il est forcé de conserver tous les agents du gouvernement de son père. — Le royaume se prononce contre lui. — Il soumet rapidement les villes rebelles. — Mainfroy veut établir un gouvernement national. — Les Allemands et la cour de Rome mettent également obstacle à ce dessein. — Berthold, margrave de Hohembourg. — Négociations secrètes de Mainfroy avec Innocent IV. — L'arrivée de Conrad en Italie arrête brusquement ces pourparlers. — Innocent IV délie les Napolitains du serment de fidélité et déclare l'Italie méridionale réunie aux États de l'Église. — Innocent IV n'ose rentrer dans Rome et s'arrête à Pérouse. — Le sénateur de Rome est choisi parmi les étrangers. — Brancaléone d'Andalo, sénateur de Rome. — Il rappelle Inno-

cent IV.—Après un séjour peu prolongé dans la ville, le pape est encore forcé de la quitter.— Conrad en Italie.— Il veut se rapprocher du pape. — Innocent IV le repousse. — Le roi des Romains assiége et prend Naples. — Amitié de Conrad pour Mainfroy. — Artifices du prince de Tarente. — Mainfroy se crée un grand parti. — Conrad prend son frère en aversion. — Il le dépouille de ses biens et médite sa perte. — Innocent IV propose la couronne de Sicile aux comtes d'Anjou et de Cornouaille qui la refusent. — Il l'offre à Henri III, roi d'Angleterre, pour son fils Edmond; Henri III l'accepte. — Innocent IV accuse Conrad d'avoir fait périr un de ses frères. — Le roi des Romains repousse cette accusation. — Naissance de son fils Conradin. — Conrad meurt à Lavello. — Mainfroy est soupçonné de l'avoir fait empoisonner par Jean de Procida. — Le margrave de Hohembourg, régent du royaume pendant la minorité de Conradin par le testament de Conrad. — Il remet les Deux-Siciles à l'Église, sauf les droits de Conradin. — Le pape ne les admet qu'avec restriction. — Ambiguité de son langage. — Innocent IV reprend le projet de réunir le royaume aux États de l'Église. — Berthold abdique la régence. —Mainfroy en est revêtu.—Il ouvre au pape l'entrée du royaume. — Innocent IV franchit le Garigliano et s'arrête sur la route de Naples. — Mainfroy se brouille de nouveau avec le pape. — On lui tend des embûches. — Il est forcé de fuir à la suite d'un meurtre. — Course aventureuse et romanesque du prince de Tarente à travers les montagnes. — Entrée d'Innocent IV à Naples. — Mainfroy pénètre dans la citadelle de Lucera. — Les sarrasins de Lucera. — Ils portent Mainfroy en triomphe. — Création rapide d'une armée. —Mainfroy se met à la tête des sarrasins et marche contre le Pape.

A la nouvelle de la mort de Frédéric II, la joie d'Innocent IV fut éclatante comme sa victoire, complète comme sa délivrance. Loin d'en comprimer les élans et d'en contenir les témoignages, il les répandit surabondamment au dehors. Le pape se hâta d'écrire à tous les archevêques, évêques, abbés, prieurs et doyens, à tous les nobles hommes, comtes, barons, châtelains, podestats, enfin à tous les clercs et séculiers tant de l'Allemagne que des Deux-Siciles. Les expressions les plus

fortes de l'Écriture vinrent en aide à la plénitude de son cœur : « Que les cieux et la terre se réjouissent!... Grâce à la miséricorde divine, la tempête menaçante s'est dissipée en bienfaisante rosée! Il est enlevé d'entre les hommes, celui qui frappait l'Église du marteau de la persécution[1]! »

Frédéric mourant avait exhalé des paroles de repentir; il avait pleuré sur ses péchés; il avait demandé et obtenu l'absolution d'un prêtre. Berard, archevêque de Palerme, n'avait pas cru pouvoir laisser expirer dans le désespoir et dans l'impénitence son empereur prosterné à ses pieds. L'archevêque s'était trompé. Son audacieuse charité n'était qu'un scandale. Il en fut puni par les censures ecclésiastiques. De quel droit avait-il absous un excommunié? et d'ailleurs, qu'étaient-ce donc que les remords de Frédéric? Tout en témoignant un ardent désir de réconciliation avec l'Église,

[1] « Lætentur cœli et exultet terra, quod fulminis horrendi tem-« pestas.... in ventum roris flantem jam esse conversa videtur; « illo sublato de medio qui vos.... persecutionis malleo continuate « contrivit. » Inn. IV epistola, Dat. Lugd. VIII kal. feb. an VIII. Archiep. episc. abbat et apud Raynaldi, *Ann. eccl.*, ad ann. 1251, III; t. XXI, p. 436.

tout en s'humiliant comme catholique, il ne s'est point abaissé comme monarque. Il n'a point abdiqué, en mourant, les droits qu'il croyait légitimes et qu'il avait défendus toute sa vie; il a soutenu, jusqu'à son dernier jour, les priviléges et l'intégralité de l'empire. Il a gémi, il a pleuré, mais en vain. Abusé par de faux rapports, ou ne tenant aucun compte d'un repentir privé de la sanction de l'Église, le parti pontifical répandit le bruit que « Frédéric périt comme il avait vécu, en impie, en blasphémateur, grinçant des dents et déchirant ses entrailles[1]. »

C'est ainsi qu'en acceptant toutes les accusations qui poursuivaient l'empereur, même au bord de la tombe, Innocent IV affermissait ses desseins politiques. Pour dessécher jusque dans ses dernières branches l'arbre de la dynastie souabe, il fallait en foudroyer le tronc. On prêcha aussitôt une croisade contre le roi Conrad, fils de Frédéric II. Innocent IV y attacha les mêmes grâces qu'à la croisade

[1] « Frendens dentibus, spumans, se discerpens ac rugiens im- « mensis clamoribus excommunicatus et depositus, miserabiliter « exspiravit.... vitæ nequissimæ.... mors acerrima. » Nicolai de Curbio, *Inn. IV Vita*, XXIX; apud Murat., *Rer. ital. script.*, t. III, p. 592.

d'Asie contre les Infidèles : à ceux qui succomberaient dans cette guerre sainte la palme du martyre, et aux simples auditeurs de la prédication nouvelle, quarante jours d'indulgence[1]. Ce n'est pas tout encore : au nom de la liberté ecclésiastique, menacée par Conrad, cet autre Archélaüs, fils d'un nouvel Hérode[2], le pape le déclara déchu de la couronne royale, incapable de parvenir à l'empire, privé même du duché de Souabe, son patrimoine, et suspect d'avoir hérité du génie perfide et malfaisant de ses ancêtres.

Fiorentino et Saint-Just fixaient alors tous les regards. Tandis que le manoir apulien restait plongé dans les ténèbres et dans le deuil, des fêtes triomphales réveillaient les échos de la vieille abbaye lyonnaise. Là, résidait toujours Innocent IV. Combien son sort était changé ! Naguère, repoussé de toutes les villes, il avait passé à Lyon six années de sa vie, ne pouvant ni avancer en France, d'où

[1] « Largiendi etiam crucesignatis ob causam hujusmodi, et con-« cedendi privilegia et indulgentias quæ crucesignatis in Terræ « sanctæ subsidium transfretantibus conceduntur. » Datum Lugd. non. Febr. an. VIII ; apud Raynaldi, an. 1251, X.

[2] « Herode sublato.... jure paternæ tyrannidis principatum alter « sibi vendicat Archelaüs. » Dat. Lugd. IV, kal. Apr. an. VIII ; ap. Raynaldi, loc. cit.

Louis IX l'écartait avec un soin aussi respectueux que persistant, ni redescendre les Alpes pour rentrer en Italie. Ses ennemis étaient à Naples; Rome lui fermait ses portes, et Gênes, sa patrie, ne lui offrait elle-même qu'un asile peu sûr. Mais proscrit, exilé, il n'en était pas moins le pontife romain. Relégué sur une terre étrangère, bloqué dans un étroit espace entre la Saône et le Rhône, du fond de sa cellule il avait lancé des anathêmes sans oser mettre le pied hors de sa retraite. Pendant six ans, Innocent IV avait vécu dans l'exercice d'un pouvoir sans bornes et d'une impuissance sans mesure. Il distribuait des trônes et n'avait pas un morceau de terre qui lui appartînt ou qui reconnût sa souveraineté. Maintenant, Rome, l'Italie, le monde, étaient à lui! Délivré de Frédéric, il résolut d'exercer pleinement la puissance temporelle, qui lui avait été arrachée par cet homme redoutable. L'attention du pape se porta immédiatement sur les Deux-Siciles. Décidé à y exercer la souveraineté du saint-siége, directement et sans intermédiaire, il envoya Marino Filangieri, archevêque de Bari, dans le royaume de Naples, pour reconnaître l'état des esprits et pour les préparer à la domination

pontificale. On lui adjoignit l'archevêque de Palerme. Le pape l'avait traité de pêcheur endurci, alors qu'il avait souillé ses cheveux blancs[1] en donnant l'absolution à Frédéric II ; mais le prélat coupable de pitié obtint son pardon en promettant de consacrer aux intérêts de la papauté le crédit dont il jouissait en Sicile. Une foule de moines mendiants se précipita en même temps sur l'Italie méridionale pour l'amener à l'obéissance de Rome, et pour la soulever contre la maison de Souabe. Innocent IV différa son départ de Lyon ; il attendait les premières lettres de Filangieri, voulant mesurer sur les conseils de l'archevêque le temps de son voyage et l'ordre de sa marche.

Il ne se montra pas moins préoccupé de l'Allemagne que de la Sicile. A Jacques Pantaléon, archidiacre de Liége et plus tard un de ses successeurs sur la chaire de Saint-Pierre, il adjoignit Dietrich, maître de l'ordre Teutonique. En sa qualité de chef de cette confrérie composée des enfants des premières familles germaniques, Dietrich se trouva

[1] « Ætatis tuæ nos plurimum miseret, et ex corde compatimur « canis tuis si.... quod absit, perverso desperationis consilio dedu- « cantur. » Raynal., 1251.

dans un contact immédiat avec tous les princes et comtes de l'empire; aussi l'habile pontife ne négligea-t-il point ce canal si sûr pour engager les ducs de Bavière et de Saxe, les margraves de Misnie et de Brandebourg, ainsi que d'autres dynastes d'un ordre inférieur, à venir prêter foi et hommage à Guillaume de Hollande, créé roi des Romains et destiné par le saint-siége au trône impérial.

L'accroissement territorial des États de l'Église n'était pas la seule préoccupation d'Innocent IV. Avec le génie vraiment universel qui a bien rarcrement abandonné les pontifes romains, même les moins dignes d'une si haute mission, celui-ci portait ses regards bien au delà des limites où se renfermait sa puissance temporelle. De la même main dont il écrivait des instructions pour ses légats d'Allemagne et de Sicile, il adressait des brefs aux puissances les plus lointaines et les plus barbares. Dans son immense correspondance datée de Lyon, la veille même du jour où il quitta cette ville, il adressa une lettre au roi de Maroc pour lui recommander les chrétiens établis en Afrique.

Mais quoique compatible avec les plus saintes

inspirations du sacerdoce suprême, l'ambition d'Innocent IV n'en était pas moins ardente. Le moment de la satisfaire était venu. Après avoir tout espéré, il pouvait enfin tout oser. Il se trouvait dans un de ces paroxysmes d'exaltation et de confiance où la modération devient la plus difficile des vertus; et cette vertu n'avait jamais été celle du fier, du courageux, de l'imperturbable Sinibaldo Fieschi.

Le cri de sa victoire retentit au loin. Toute la chrétienté y répondit. Dès qu'on eut appris le prochain départ du pape pour l'Italie, une affluence prodigieuse remplit l'enceinte et les environs de Lyon. Cette ville, où Innocent IV avait trouvé si longtemps une solitude, devint un moment la capitale du monde catholique. Les princes, les grands, les chefs d'ordre accoururent du fond de l'Allemagne, et à leur tête parut le jeune Guillaume de Hollande, désigné, comme naguère Othon de Brunswick et le landgrave de Thuringe, par le nom de roi des prêtres. Il accourut pour baiser les pieds du pontife, pour lui tenir l'étrier lorsque du monastère de Saint-Just il se rendit à cheval dans une vaste place, au bord du Rhône, où le pape et l'empereur prirent leur repas en public,

aux acclamations de la foule, que l'enceinte de Lyon ne pouvait plus contenir. On était avide de recevoir la bénédiction du saint-père et de regarder pendant quelques jours encore celui qu'on avait pu contempler à loisir pendant six années entières.

Non-seulement Innocent IV voyait, au nombre de ses courtisans, un roi des Romains problématique, un empereur, sa créature, et quelques petits princes d'Allemagne ou d'Italie; mais les plus illustres monarques, les rois de Castille et d'Angleterre, la reine Blanche elle-même, sollicitaient la permission de quitter leurs États pour venir se prosterner à ses pieds. Depuis la mort de Frédéric, il n'y avait pas une puissance qui ne cherchât à regagner la faveur du pape, parce qu'il n'y en avait pas une qui ne lui eût montré de la froideur et quelque chose de plus; mais il les dédaigna, et tous essuyèrent un refus.

Depuis le règne de Jean sans Terre, l'Angleterre était devenue une mine abondante où la papauté puisait à son gré. Le clergé romain appelait cette île la terre promise. Pendant longtemps, Henri III et les barons anglais étaient restés indifférents à ces exactions; parfois même ils s'en étaient rendus com-

plices. Innocent IV, dans les premiers temps de son séjour à Lyon, avait appuyé Henri de toute l'autorité du saint-siége; il avait ordonné aux évêques et aux abbés de fournir libéralement à ses besoins. A la fin, par suite de l'appauvrissement du clergé, les charges étaient retombées sur les laïques; le roi lui-même s'était senti atteint. Innocent IV n'avait plus attendu son consentement pour frapper l'Angleterre de contributions et d'impôts, indépendamment du tribut accoutumé, connu sous le nom de denier de Saint-Pierre; il avait disposé des plus riches bénéfices en faveur d'Italiens qui, toujours absents, négligeaient le service divin, la prédication, l'hospitalité, l'aumône, laissaient tomber les bâtiments en ruine, suspendaient les procès, anéantissaient les serments, annulaient les contrats, méconnaissaient les coutumes et violaient les droits acquis, couvrant tout du mot : *Nonobstant*.

Henri III, quoique faible et timoré, s'était plaint amèrement d'un tel état de choses devant le parlement d'Angleterre (1246). Encouragé par la situation difficile où le pape se trouvait alors, le parlement avait décidé qu'une ambassade solennelle partirait pour Lyon, portant au saint-père de très-

humbles remontrances. Innocent IV promit quelque adoucissement à la fiscalité de la chambre apostolique. Il ne tint pas longtemps parole, et ne tarda pas à faire promulguer en Angleterre, par les frères prêcheurs et mineurs, un décret portant qu'à l'avenir les biens des clercs, morts intestats, seraient dévolus au saint-siége. Henri III s'opposa à l'exécution du décret. Le pape, furieux, fut sur le point de mettre le royaume en interdit. Calmé par les conseils des cardinaux anglais, il se borna à exiger le tiers de tous les bénéfices. Mais cette prétention nouvelle souleva une opposition très-vive, et, quoique Henri eût juré solennellement de prendre la croix; quoique en apparence il ne fût pas brouillé avec le souverain pontife, comme il venait de lui refuser un asile dans sa ville de Bordeaux, il croyait en avoir tout à redouter au moment de la mort de Frédéric II.

Blanche de Castille possédait trop de fermeté, trop de hauteur d'âme pour se livrer à la crainte. Cependant quelques précautions lui semblaient justifiées par ce qui s'était passé au moment où le pape prêchait la croisade contre l'empereur. Les barons français accueillirent alors par de violents

murmures cette résolution, et se liguèrent contre les prétentions pontificales, non pas en tumulte, mais avec ordre, avec régularité. Des assemblées furent formées, des délibérations établies et de pleins pouvoirs accordés à quatre grands feudataires de la couronne : le duc de Bourgogne, les comtes de Bretagne, d'Angoulême et de Saint-Pol, pour porter au pape les doléances du baronnage de France. Innocent IV menaça de les excommunier. Voyant qu'il ne les intimidait pas, il les gagna, les plus puissants, par des collations de bénéfices, les moindres, par des promesses, et dissipa ainsi cette ligue naissante.

Un tel souvenir n'était pas de nature à rendre le pape très-favorable aux Français. Blanche, qui, pendant sa longue régence, avait appris à lire dans les cœurs des hommes, crut nécessaire de le voir et de s'expliquer avec lui. Malgré le poids des ans et la difficulté du voyage dans une saison glacée[1], la reine proposa au pape, avec un empressement extrême, de venir elle-même le trouver à Lyon. Cette prière ne fut pas accueillie. Pressé de quitter

[1] Raynaldi, *Ann. eccl.*, ad an. 1251, XII.

la France, résolu d'ailleurs à n'écouter aucune remontrance, à ne prendre aucun engagement, à ne donner aucune promesse, Innocent IV répondit au roi d'Angleterre et à la reine de France par un refus également formel, également décisif, mais dans les termes d'une profonde estime pour la mère de saint Louis, et d'un parfait mépris pour le fils de Jean sans Terre.

Impatient de revoir l'Italie et de rentrer dans Rome, le pape sortit de Lyon près de quatre mois après la mort de Frédéric II, et six ans et demi depuis qu'il y était entré. Son séjour dans cette ville avait été illustré par un concile mémorable et par la dignité morale dont Innocent IV ne se départit jamais. Irréprochable dans ses mœurs, il s'était vu constamment l'objet de la vénération des Lyonnais, et par ses dons, toujours appliqués à l'utilité publique, il était devenu leur bienfaiteur. C'est à lui que Lyon doit le premier pont de pierre jeté sur le Rhône. Une inscription, cachée depuis dans des constructions nouvelles, a longtemps attesté la munificence pontificale[1]. 19 avril.

[1] Lumina, *Abrégé chronologique de l'hist. de Lyon*, 1767.

D'immenses aumônes, de pieuses fondations expièrent en partie l'extrême avidité d'argent dont Innocent donna un si fâcheux exemple, excusé en partie par son éloignement de Rome et par les nécessités d'une longue expatriation. Il quitta Lyon après avoir remercié la ville de son dévouement, et, en partant, il laissa à l'abbaye de Saint-Just une rose d'or, telle que les papes ont coutume d'en adresser aux reines.

Après s'être séparé de Guillaume de Hollande, qui repartit pour l'Allemagne, Innocent IV se rendit par terre à Vienne; de là il s'embarqua sur le Rhône jusqu'à Orange, puis arriva à Marseille, où il fut reçu avec une extrême magnificence. Du fond des villes, des bourgs, des moindres villages de la Bourgogne et de la Provence, on accourait pour le voir; mais dès qu'il eut mis le pied sur la cime des Alpes, l'enthousiasme monta à son comble. Gênes presque tout entière alla au-devant du pontife, son concitoyen. Les prêtres, les religieux marchaient à sa rencontre en chantant des hymnes; les enfants, les femmes se jetaient devant sa haquenée, et les principaux d'entre les nobles génois venus à sa rencontre se relayaient pour porter au-

dessus de sa tête un dais couvert de soie qui le garantissait du soleil et qui était assez large pour tenir la foule à distance. Les palmes qui croissent dans ces montagnes s'offraient comme d'elles-mêmes aux mains des populations émues. Ainsi le noble Fiesque retournait en triomphateur dans sa ville natale, dans cette même ville qu'il avait quittée en fugitif peu d'années auparavant.

Arrivé à Gênes, Innocent IV résolut de frapper sans perdre de temps un coup décisif sur la maison de Souabe, représentée alors en Italie par Mainfroy, prince de Tarente, qui seul de tant de fils, avait été témoin de la mort de l'empereur. Né vers 1231, il n'était âgé que de dix-neuf ans. C'était un bien faible ennemi. Un mot tombé du trône pontifical suffisait pour l'abattre dans la poussière. Innocent IV le croyait du moins; il croyait trouver un enfant..... il rencontra un homme.

Ce prince appelé Manfred ou Mechtfrid[1] par les

[1] « Der chayser an Sun llessz
« Chunig Mechtfrid derselb hiessz. »

Ottocari Horneckii *Chronicon austriacum rhythmicum ab excessu Frederici II, imperatoris;* apud Pez, *Scriptores rerum austriacarum.* Ratisbonæ, 1745, t. III, p. 26, ad finem.

Allemands, Manfredi par les Italiens, fut constamment nommé Mainfroy par les Français. Nous nous tiendrons au nom que lui donnaient nos ancêtres. Les historiens modernes, surtout les plus récents, ont beaucoup discuté la naissance de Mainfroy[1]. Ils ont voulu lui faire une légitimité à force d'inductions et de conjectures. Nous ne les suivrons pas dans ce travail, dont l'utilité ne nous est pas démontrée. Il nous suffit de savoir ce qu'ont pensé les contemporains. L'empereur Frédéric n'eut jamais que trois femmes légitimes : Constance d'Aragon, mère du roi Henri; Yolande de Jérusalem, mère du roi Conrad, et Isabelle d'Angleterre, mère du prince Henri, qui survécut peu à son père. Au milieu de ces trois impératrices, il n'y a point de place pour Bianca Lancia, dont l'origine était cependant très-illustre, puisqu'on la fait descendre de la maison de Bavière. D'ailleurs, on verra Mainfroy lui-même se dire légitime ou se vanter d'être

[1] Le chevalier de Cesare, *Storia di Manfredi*, Napoli, 1837, t. II, p. 20. M. Huillard Breholles, trad. de Matthieu Paris, t. VIII, note 2. Nous nous bornerons à une seule observation. Pour que Mainfroy fût légitime, il aurait fallu que Frédéric II fût bigame et qu'il eût à la fois pour femme Isabelle et Bianca. Certes, il est difficile de lui supposer un crime qui ne lui ait été reproché par aucun pape.

bâtard, selon les besoins de sa politique. Quoi qu'il en soit, l'empereur avait essayé de suppléer à sa légitimité par une noble alliance; il lui avait fait épouser Béatrix, fille du comte de Savoie, probablement plus âgée que lui, puisqu'elle était déjà veuve du marquis de Saluces. Elle le rendit père de Constance, destinée à devenir illustre dans l'histoire, et d'une autre fille nommée Béatrix. Il semblerait que ce mariage eût précédé et même déterminé l'élévation du fils de Frédéric; car, dans l'acte matrimonial, il n'est désigné que par le nom de *Manfredi Lancia*. Depuis, il fut comblé des témoignages de la tendresse paternelle, et il en reçut une nouvelle preuve dans le testament de Frédéric II. Cet acte élevait bien haut la fortune de Mainfroy dans l'avenir, toutefois sans rien ajouter à sa situation dans le présent. On pouvait le soupçonner d'avoir dicté, d'avoir fabriqué cette pièce dont l'original ne se retrouve plus nulle part. On ne le soupçonna point faussaire afin de pouvoir l'accuser parricide. Telle est la tactique des partis. Entre deux accusations ils ne choisissent point la plus vraisemblable, mais la plus odieuse.

On raconta donc que le bâtard avait étouffé sous

des matelas son père, son bienfaiteur. Ce bruit se répandit avec rapidité et subsista dans la postérité la plus reculée. Les preuves manquent également pour l'accusation et pour la défense ; mais du moins est-il équitable de juger certains hommes sur l'intérêt qu'ils ont à commettre un crime ou à s'en abstenir. Or l'intérêt qu'avait le prince à la prolongation de la vie de l'empereur est certain, palpable, évident. C'est dans la vie de Frédéric qu'étaient la gloire, la puissance, la sûreté de Mainfroy. Il valait mieux, pour lui, rester toujours le fils favori de Frédéric que de devenir le sujet suspect de Conrad. On peut l'affirmer hardiment, Mainfroy ne fut point un parricide.

Mainfroy était plus jeune qu'Enzio et Conrad, il était le troisième des fils alors vivants de l'empereur ; le premier, le seul aimé peut-être de ce cœur si passionné et tant de fois trahi. Élevé par son père, il ne l'avait jamais quitté. Frédéric II prit plaisir à le former sous ses yeux pour les lettres et pour la guerre. Avec une sollicitude tendre et délicate qui achève de prouver combien ce prince différait de ses contemporains, l'empereur initia lui-même le

jeune Mainfroy non-seulement à ses desseins, non-seulement à sa politique, mais à ses opinions, à ses goûts, à ses sentiments les plus intimes. Ce n'est pas l'obéissance qu'il demandait à son fils, mais une confiance mutuelle, une sympathie réciproque. Par une préoccupation étrange à cette époque d'autorité sans contrôle et de force brutale, Frédéric s'était préparé dans ce fils si cher non-seulement un instrument de sa puissance, mais un confident et un ami. L'empereur s'était vu renaître dans Mainfroy. C'était Frédéric lui-même, mais Frédéric jeune, ardent, plein d'espérance. En effet, jamais fils ne parut plus semblable à son père; mais quoique cette ressemblance ne fût qu'apparente, jamais père n'a pu s'y tromper avec plus de facilité et de plaisir. Tout paraissait commun entre eux; ils semblaient vivre de la même vie. Tous deux avaient une ambition sans frein; tous deux brûlaient de la soif des voluptés. Guerriers et chasseurs, philosophes[1] et poëtes, ils étaient également doués d'une imagination bril-

[1] « Formavit enim ipsum natura gratiarum omnium receptabi-« lem, et sic omnes corporis sui partes conformi speciositate com-« posuit, ut nihil in eo esset, quo melius esse posset : a pueritia

lante, d'un corps robuste et d'une volonté hardie. Ils se vantaient l'un et l'autre de connaître les diverses sectes de la philosophie antique; et ce n'était point par hasard, c'était par un choix savant et réfléchi, qu'ils se proclamaient les disciples d'Épicure. Tous les deux mettaient aussi un grand prix à l'étude des phénomènes célestes; mais supérieurs à leur époque à tant d'autres égards, ils tombaient ici dans une erreur grossière. Pour Mainfroy, plus encore que pour Frédéric, la science des astres n'était que celle de la divination. Semblable à son père par les habitudes de son esprit, Mainfroy reproduisait aussi ses formes extérieures. Il avait en outre une grâce qui n'était pas seulement celle de la jeunesse. Sa beauté était à la fois mâle et charmante; la séduction de ses paroles et de ses manières était irrésistible. Ses ennemis y cédaient à leur insu; ce sont eux qui nous en ont transmis le témoignage[1]. Blonds, aux yeux bleus, au teint

« enim paternæ philosophiæ inhærens, obstendebat per certa in-
« genitæ discretionis indicia, quantum in majori ætate prudentiæ
« esset habiturus.... Iste vero princeps philosophiæ filius et alum-
« nus. » Nicolaï de Jamsilla, *Historia sicula;* apud Muratori, *Script. rerum ital.*, t. VIII, p. 499.

[1] Saba Malaspina, lib. I, cap. I; apud Murat. *Script.*, t. VIII, p. 787.

blanc et coloré, Frédéric et Mainfroy étaient des hommes du Midi par l'éducation intellectuelle, des hommes du Nord par la nature physique. Là s'arrêtait la comparaison. Aussi ambitieux, aussi voluptueux que l'empereur, le prince de Tarente portait dans l'exercice de ses intérêts un calcul, une mesure, un sang-froid inconnus à son père. La dissimulation, la ruse, le manque de foi, si souvent reprochés à Frédéric n'étaient point les armes habituelles de son fils. Rempli de prudence et même d'artifice, Mainfroy n'allait jusqu'à la perfidie que poussé par une nécessité absolue et dans l'intérêt d'une défense devenue impossible autrement. Son habileté, à défaut de sa vertu, n'en appelait aux moyens extrêmes que dans des cas désespérés. La transaction se présentait toujours à son esprit avant la violence; il ne cherchait à faire tomber son ennemi dans un piége qu'après avoir essayé en vain d'une défense loyale. Il ne rejetait pas la trahison comme une dernière ressource, il ne l'acceptait que faute de mieux; mais quand il croyait pouvoir l'admettre, c'était pour s'y livrer entièrement et sans scrupule. Rien ne l'arrêtait alors : ni le mensonge, ni l'adulation, ni même un

avilissement passager. Le soin de sa sûreté l'emportait sur sa dignité d'homme et de prince. On le verra s'abaisser souvent pour se relever ensuite plus fièrement que jamais. Dans l'espoir d'arriver à un but éclatant, des voies tortueuses et même souillées ne répugnaient pas à son ambition. Enfin, son caractère, moins noble que celui de son père, était aussi plus ferme, et même plus audacieux. Comme Frédéric, Mainfroy était contempteur des choses saintes, et l'hypocrisie qu'il appelait quelquefois à son secours prouvait qu'il portait à l'Église une haine énergique et sincère. Dans ce siècle, il fallait être bien incrédule pour oser se faire hypocrite. Frédéric l'essaya quelquefois et n'y réussit jamais complétement. C'est qu'il y avait une différence essentielle entre le père et le fils : l'un avait été élevé par un pape et l'autre par un excommunié.

Exécuteur du testament de l'empereur, Mainfroy annonça sa mort à tous les vassaux de l'empire en Allemagne et en Italie; puis, d'après les dernières volontés de son père, il fit transporter ses restes dans cette Sicile que Frédéric avait trop aimée et dont la possession fit peut-être tous ses

malheurs. On déposa le corps dans une litière couverte de drap pourpre. Mainfroy était resté pour surveiller le royaume, et le jeune Henri, fils de Frédéric et de la princesse d'Angleterre, conduisait le deuil. Il était suivi de quelques barons revêtus de capes noires. Six compagnies de cavaliers armés ouvraient la marche que fermait la garde sarrasine[1] dont la présence dans cette solennité devait blesser la vue des populations chrétiennes. Le cortége traversa dans cet appareil le pays qui s'étend de Fiorentino à Tarente.

Le cercueil fut embarqué dans ce port pour Messine, puis pour Palerme. Là, le cadavre, revêtu, non d'un habit de moine, comme le bruit s'en était répandu dans les couvents d'Angleterre[2], mais couvert du costume impérial, fut déposé dans la cathédrale, au fond d'un tombeau de porphyre semblable à ceux du roi Roger, de Henri VI et de Constance, quoique plus magnifique encore. Les funérailles achevées, Mainfroy se prépara à un rôle actif. Au milieu des dangers de toute nature suscités

[1] *Diurnali* di Matt. Spinelli di Giovenazzo, p. 6.
[2] Matthieu Paris.

par le pape, ce n'était pas trop, pour le jeune prince de Tarente, d'une ardeur juvénile unie à une sagesse prématurée.

De grandes difficultés s'élevaient autour de lui. A l'exemple de son père, il allait lutter contre le pape, mais avec une infériorité bien plus marquée. Il n'avait ni le prestige impérial, ni l'âge, ni la renommée de Frédéric II, puisqu'il était bâtard, adolescent et inconnu. La papauté, au contraire, épuisée dans sa longue lutte avec l'empire, s'était refaite dans l'exil, avait repris tout son ascendant, et se montrait alors, non plus comme un pouvoir usé qu'on ne supportait qu'avec lassitude, mais comme une force rajeunie et presque nouvelle. Naguère, lorsque Innocent IV fut contraint de se réfugier à Lyon, l'Italie était fatiguée des papes; elle l'était maintenant de leurs adversaires. Les espérances si mobiles de ces contrées s'attachaient alors au souverain pontife. Il se présentait comme un pacificateur; comme le vengeur, le restaurateur des libertés nationales. Innocent IV profita habilement de cette disposition des esprits. Il promit partout le soulagement des impôts et laissa entrevoir aux habitants du midi de la Péninsule, aux royaumes

de Naples et de Sicile, la jouissance des franchises municipales et politiques pour lesquelles la ligue lombarde avait combattu avec tant de courage. Mainfroy n'avait rien à opposer à de telles armes. Il ne pouvait renoncer à aucune des exactions fiscales de son père : c'était sa seule ressource pour le payement des troupes allemandes et sarrasines, et il lui était encore plus impossible de flatter les populations dans leur vague espoir de liberté. Il le pouvait d'autant moins qu'il lui aurait été trop difficile de se justifier, devant son frère Conrad, d'un tel démenti donné à la politique séculaire de la maison de Souabe. Mainfroy fut donc obligé de ne rien changer au gouvernement de Frédéric II[1]. Il garda ses conseillers et ses

[1] « Quum autem, imperatore mox mortuo, crederetur maximam « turbationem in toto regno esse futuram, sicut sæpe solet contin- « gere in obitu dominorum : tale tamen regiminis ipsius principis « fuit ex Dei nutu principium, quod ex morte imperatoris nulla « quodammodo visa fuit interruptio facta paternæ tranquillitatis, « et pacis, sed continuato dominio patris ad filium, idem videbatur « esse regimen principis, quod fuerat imperatoris. Curiam enim « paternam omnibus officiis integram, stipendiis quoque, præsta- « tionibus, et libertatibus consuetis in nullo diminutam reservavit, « ut de priori statu, vel jurisditione justitiæ, vel in aliis nihil penitus « videri possit immutatum Habebat quoque secum consiliarios pa- « tris sui.» Nicolaï de Jamsilla *Hist.*, apud Murat. *Script. rer. ital.*, t. VIII, p. 498.

ministres. De toutes les résolutions qu'il pouvait prendre, celle-là était la plus périlleuse : ce qu'on voulait surtout en Italie, c'était un changement total; mais il n'avait pas le choix des moyens.

Les obstacles opposés de toutes parts au prince venaient de sa situation particulière d'abord; ensuite de la situation générale de l'Italie méridionale, au moment où il saisit les rênes du gouvernement. Le point d'appui lui manquait de tous côtés; il ne le trouvait ni dans lui-même, ni dans le peuple, ni dans l'armée. A peine sorti de l'enfance, il n'allait exercer qu'une autorité déléguée et provisoire, en l'absence du roi des Romains, Conrad, véritable chef de l'État. Il n'était donc que le lieutenant de l'étranger, et sa puissance ne s'appuyait sur aucune force nationale, qui d'ailleurs n'existait pas. Il n'y avait ni tiers état ni peuple proprement dit. Le mouvement communal aurait pu créer l'un et l'autre, dans le midi de l'Italie, aussi bien qu'en Lombardie et en Toscane; mais ce mouvement, comprimé par la politique impériale, avait laissé le champ libre au haut baronnage, qui, dans ces contrées, était l'ennemi

déclaré, l'adversaire public des Hohenstauffen. Restaient les troupes allemandes. Cette armée, peu nombreuse, n'appartenait pas davantage au nouveau régent.

Ce n'est pas lui qui commandait les Allemands. Ils avaient un chef de leur nation auquel ils obéissaient directement : Berthold, margrave de Hohembourg, opposé en secret au prince de Tarente. Dès que l'empereur eut rendu le dernier soupir, Berthold s'était ouvertement déclaré contre Mainfroy. Le margrave n'avait rien de la candeur germanique; c'était un esprit cultivé, mais rusé; un courage douteux, du moins hors du champ de bataille, un fourbe dont le caractère ne semblait pas fait pour exercer une grande influence sur des hommes simples et grossiers. Mais il était leur compatriote; il avait avec eux la communauté du langage, irrésistible sur la terre étrangère. Il chantait leurs chansons de guerre, et même en composait pour eux ; car Berthold était un des plus célèbres *minnesœngers*[1] ou troubadours de la Germanie. C'est lui qui

[1] Voy. le *Lied* du margrave de Hohenburk qui commence par ce vers :

Ich wache ünb eines ritters lip

dans Bechstein, *Deutches Dichterbuch*, Leipzig, Georg. Wigand, p. 10.

était le véritable représentant de Conrad en Italie. A l'exclusion de Mainfroy, le margrave de Hohembourg jouissait de toute la confiance du roi des Romains, Allemand au fond de l'âme. Tel n'était pas le penchant secret du prince de Tarente. Par ses goûts, par son éducation, par tous les élans de son imagination, par tous les instincts de son cœur, il tenait à l'Italie. Le sang de Souabe et de Bavière coulait dans ses veines; mais sa politique et son orgueil revendiquaient seuls les honneurs de cette descendance. En dernier résultat, Mainfroy ne fut jamais un Allemand *italianisé* comme Frédéric II, il ne fut jamais un Hohenstauffen, mais un Italien, rien qu'un Italien. C'était un guelfe par nature, forcé de faire le gibelin. C'est lui qui, bien plus que l'empereur Frédéric, aurait voulu fonder une royauté péninsulaire; mais il ne pouvait compter que sur les Sarrasins de Lucera. Par malheur, il était difficile de les maintenir dans une discipline quelconque. Ils mettaient toujours le marché à la main; pour s'en servir utilement, il fallait les gorger d'or et fermer les yeux sur les violences continuelles, les attentats incessants qui, indépendamment de leur

religion, les rendaient aussi odieux que redoutables.

Déjà habile avant l'âge où l'on commence à penser, Mainfroy, guidé par son instinct politique, résolut de se rapprocher du pape. Directement, cela lui était impossible; il était trop surveillé par les gibelins et surtout par le margrave. L'accusation de menées et d'intrigues avec la cour de Rome l'aurait perdu dans l'esprit de Conrad. Dans cet embarras il imagina de se servir de Conrad lui même. Il lui écrivit une lettre publique, qui, en réalité, s'adressait à Innocent IV. Le prince de Tarente y déclarait au roi des Romains « que l'empereur, leur père, ce soleil de justice, cet astre de la paix, ce zélateur de la foi orthodoxe, ayant reconnu dans son testament Rome pour sa mère, avait ordonné qu'on réparât intégralement le tort involontaire qu'il avait causé aux églises[1]. » Mainfroy, en donnant une interprétation si large au testament impérial, voulait gagner Innocent IV, sinon à sa famille, du moins à sa personne; mais le pape ferma l'oreille à ses insinuations et ne voulant voir en lui qu'un Souabe il le comprit dans l'anathème.

[1] Baluz. *Miscell.*, t. I.

Toute négociation reconnue impraticable, Mainfroy comprit que c'était la guerre, et ne songea plus qu'à se défendre en attaquant. Il n'avait pas de temps à perdre. Troublée dans sa fidélité par la mort de Frédéric II, travaillée dès le premier jour par les émissaires du pape, l'Apulie était à moitié soulevée. Les frères mineurs et prêcheurs, répandus de tous côtés dans le royaume, pénétraient jusque dans Naples, où l'influence pontificale avait toujours été active. Mainfroy marcha droit sur cette grande ville, tentative qui ne lui réussit pas. Naples lui ferma ses portes. Il envoya aux Napolitains le comte de Caserte, son beau-frère, pour leur rappeler la reconnaissance qu'ils devaient à la mémoire de Frédéric II. Ils lui firent répondre que, las d'interdits et d'anathèmes, ils n'ouvriraient qu'aux amis de l'Église romaine. Mainfroy ne put donc entrer dans la ville; il fallut qu'il revînt vite sur ses pas. Tandis qu'il parlementait, les populations menaçantes s'agitaient derrière lui. Cette contrée montagneuse qui commence aux frontières romaines et s'étend jusqu'à Salerne, par une chaîne non interrompue de rochers surmontés de châteaux forts et de grands monastères également fortifiés; tout

ce pays de Ceprano, d'Aquino, de San Germano, du Mont-Cassin, frontière du royaume et des États de l'Église, avait tremblé dans ses fondements, remué par la main puissante du souverain pontife. La révolte à main armée ne s'était pas encore montrée, mais déjà la haine et le mauvais vouloir éclataient partout. Un cœur moins intrépide que celui du jeune Mainfroy s'en serait troublé; un esprit moins fécond en ressources en aurait été découragé. A la fermeté il joignit l'adresse, et à l'adresse l'humanité. La présence des troupes allemandes le rendait impopulaire, et pourtant il ne pouvait se passer de leur appui; c'était un des embarras naturels de sa situation. Pour ne pas conduire trop d'Allemands à Naples, il en avait renfermé deux cents dans la ville de Troia. Lui-même était à Foggia, à peu de distance de Troia, lorsque cette soldatesque affamée quitta sa garnison et vint en tumulte lui demander sa paye. Seul, sans argent et désarmé, Mainfroy sentit qu'il était perdu s'il faiblissait : « Retirez-vous, leur dit-il; si vous avez une requête à me présenter, envoyez-moi quatre d'entre vous : qu'ils viennent sans armes, comme il convient, et on

leur répondra. » Étonnés, les rebelles se retirèrent la tête basse. Sur ces entrefaites, toutes les villes des environs s'étaient soulevées. Andria avait arboré la bannière du pape; Mainfroy marcha droit à elle. Les habitants prirent la fuite, ne laissant dans la ville que des femmes et des enfants. Tandis que Mainfroy était retenu à Andria, Foggia se révoltait à son tour. Ici il ne s'agissait pas d'une émeute passagère. Le cas était plus grave. Les habitants de Foggia voulaient établir une commune, ou, comme on le disait alors en Italie, une république. Ils avaient fortifié leur ville, l'avaient entourée de circonvallations, et, à l'imitation des cités lombardes, mais contre l'usage du pays, ils s'étaient rassemblés au son du beffroi pour tenir conseil; chose, dit un chroniqueur gibelin, *assurément très-suspecte*[1]. Mainfroy n'eut pas de peine à comprendre un danger d'autant plus imminent que la promesse des libertés communales était une arme bien redoutable dans les mains du souverain pontife. Il courut en hâte à Foggia, pour essayer d'étouffer dans

[1] « Audivit, quod jam Fogitani aggeribus circum circa vallare se « cœperant, et præter solitum ad pulsationem campanæ populo « convocato, consilia quædam non sine certa suspicione tracta- « bant. » Nicol. de Jamsilla.

leur germe les libertés naissantes. On s'attendait à une punition exemplaire. *Le délit des habitants de Foggia*, dit le même chroniqueur, *était si pernicieux par l'exemple que, quelle que fût leur peine, dès qu'il ne s'agissait pas d'effusion du sang, elle leur paraîtrait douce à expier*[1]. Effrayée de l'apparition inattendue du prince de Tarente, qu'on croyait occupé ailleurs, Foggia se soumit aussitôt. Les femmes sortirent de la ville à sa rencontre, les cheveux épars et criant miséricorde. A Barletta, la victoire coûta plus cher au fils de Frédéric. Fatigués ou intimidés, ses soldats ne voulurent pas le suivre. Il les y contraignit et monta le premier sur la brèche, mais il y eut un moment où il resta seul engagé dans l'enceinte de la ville, au milieu d'une grêle de traits. Ce courage, dont l'excès même n'était alors qu'une nécessité, frappa d'admiration assiégés et assiégeants. La surprise redoubla, lorsqu'à la place des vengeances qu'aucun homme, dans ce siècle de fer, ne se serait refusées après la victoire, on vit le jeune prince tendre

[1] « Delictum quidem Fogitanorum adeo fuerat perniciosum exem-« plo, quod quæcumque eorum, citra sanguinem, pœna fuit, « magnæ lenitatis ipsis apparuit. » Nicol. de Jamsilla.

la main aux rebelles et se contenter de rétablir les officiers de la justice impériale, tant à Foggia que dans les villes d'où ils avaient été expulsés. Au lieu du sang que tous ses ancêtres et même son père auraient, certes, répandu à grands flots, Mainfroy, maître de Barletta, se borna à faire détruire le mur d'enceinte et à frapper la ville d'une forte contribution. Ce fut ainsi qu'il se rendit maître de toute cette côte de l'Adriatique. Il la conquit par son habile clémence plus encore que par son éclatante valeur. Tout tomba devant le héros enfant, ou, pour parler avec la simplicité des chroniques, nul n'aurait pu s'attendre à rien de semblable d'un si petit garçon.

Bénévent, l'antique capitale des ducs et des princes lombards, était le siége des intrigues romaines. Il fallait l'intimider; mais Bénévent appartenait au pape, que Mainfroy ménageait tout en lui montrant sa force. Attentif à ne pas se compromettre avec Rome, il se souciait peu de soustraire le parti purement germanique à l'inimitié d'Innocent IV. Dans cette circonstance, il eut recours à l'astuce et à la ruse, qui, par un singulier contraste, lui étaient aussi naturelles qu'un magnanime courage. Il n'alla

pas en personne à Bénévent; il eut l'adresse d'y envoyer le margrave de Hohembourg, chef des Allemands et son ennemi caché. Après avoir pris, Avellino, le margrave rejoignit Mainfroy. Le prince quitta alors l'Apulie intimidée et soumise, puis d'une course rapide, il se porta sur Averse et Nola, y étouffa les factions, et marcha encore sur Naples. Là s'arrêtèrent ses triomphes. Posté au pied du Vésuve, il dévasta toute la campagne d'alentour; mais les Napolitains le laissèrent faire et regardèrent cette invasion avec autant de tranquillité qu'une éruption de leur montagne. En vain Mainfroy essaya d'entrer dans la ville par la Solfatare et le lac d'Agnano; ces lieux, encore empestés de vapeurs méphitiques, étaient alors inaccessibles, hérissés de bruyères et remplis de serpents [1]. Main-

[1] « Erat enim quidam locus ex septentrionali civitati propin-
« quans versus Neapolim, videlicet Putheolum, mari, montibus-
« que inaccessibilibus circumquaque conclusum, ubi quædam de
« prope rupes sulphura continua quadam evaporatione fumigare
« conspicitur : ex aliaque parte est antrum vetusta murorum com-
« page fabricatum, in quod ingredientes nihil quidem aquæ inve-
« niunt, sed sudare præ calore inviti, quasi in fornace compellun-
« tur, unde et Sudatorium vulgo appellatur. In medio vero maris,
« et montium planitie est locus continens, qui vocatur Anglanum,
« cujus nemorum lacus aquæ non pisces, immo serpentes, aliaque
« nociva animantia nutrit. In locum ergo istum per asperas et an-

froy y vit périr une partie de ses troupes, et pour la seconde fois, il fut contraint de lever le siége de Naples.

Tandis qu'il opposait à l'hostilité d'Innocent IV une résistance patente, il s'efforçait toujours de s'ouvrir secrètement un accès auprès du pape; mais toute négociation de ce genre était encore prématurée. Sans doute, les succès rapides du prince de Tarente avaient pu causer quelque étonnement au saint-père; cependant ils n'avaient encore rien d'assez décisif pour l'engager à tempérer sa politique. Innocent IV était dans ce moment l'arbitre suprême de l'Italie; Milan l'avait reçu avec un éclat qui effaçait même son ovation de Gênes. On n'avait jamais vu un tel concours. Quinze mille ecclésiastiques allèrent au-devant du souverain pontife, et la multitude rangée sur son passage couvrait l'espace de dix milles hors des portes. Partout où il séjournait, il tenait cour plénière. Les députés des villes s'y rendaient comme à un tribunal. Innocent IV les jugeait sans appel; ses

« gustas vias cum toto exercitu princeps intravit, obsidioneque « in illa planitie constituta, depopulationem ex illa civitatis parte « fieri mandavit. » Nicol. de Jams.

sentences étaient unanimement acceptées. Deux factions divisaient la ville de Lodi; deux familles puissantes y représentaient, l'une le parti gibelin, l'autre le parti guelfe. Les gibelins, à l'aide des Crémonais, s'étaient rendus maîtres de la ville; le pape la frappa d'interdit. Les Milanais, encouragés par la sentence pontificale, marchèrent contre les Crémonais, les chassèrent de Lodi et renversèrent la citadelle bâtie par l'empereur Frédéric. Le podestat de Milan étant venu à mourir, Innocent IV, de sa propre autorité, lui donna un successeur. Enfin, il exerçait en Lombardie l'autorité souveraine. Loin de chercher à y mettre obstacle, les princes qui avaient suivi le parti impérial venaient implorer sa grâce.

Quelques villes résistaient encore à l'ascendant d'Innocent IV, par obstination ou par soumission forcée à de puissants chefs gibelins. Buoso di Doara occupait Crémone, le marquis Pallavicino, Plaisance. Eccelino, surtout le féroce et redoutable Eccelino, était encore maître de Vicence et de Padoue; mais les foudres de l'excommunication lui faisaient raison de ces adversaires, et la résistance de quelques tyrans ou de quelques communes

ne jetait que des ombres bien légères sur son triomphe.

La réunion du midi de la Péninsule au patrimoine de saint Pierre était surtout l'objet de la vive sollicitude d'Innocent IV. Tout en proclamant hautement le droit de l'Église à la pleine et entière possession du pays, le pape ne négligea rien de ce qui pouvait assurer le succès de son plan. Naples, ancienne république, se souvenait toujours de son origine; pour la gagner, il ne fallait point lui parler en maître absolu. Innocent IV se servit d'un moyen plus détourné. De Pérouse, il adressa un bref à la commune napolitaine pour la féliciter sur sa résistance à Mainfroy. Il y déclare que « cette noble ville, chérie du siége apostolique après avoir supporté le joug de Frédéric, de ce tyran impie comme Pharaon et Hérode, sanguinaire comme Néron, mérite d'être rendue à son antique liberté, et de n'appartenir qu'à saint Pierre; qu'en récompense de ses services à la cause de Dieu, conformément au vœu de cette illustre cité, l'Église la recevait dans son obéissance avec toute la Campanie et la terre maritime, s'engageant à ne jamais la céder à aucun empereur, roi, duc, prince ou comte, confirmant

tous ses priviléges et promettant de lui rendre son antique liberté, sauf les droits de la sainte Église romaine[1].» En s'efforçant d'établir l'autorité des clefs dans Naples, le pape méditait d'y placer un centre d'opérations contre la maison de Souabe, avec plus d'avantage qu'il ne pouvait le faire à Bénévent, située dans un vallon dominé de toutes parts, dont les abords pouvaient être facilement interceptés et qui n'offrait point l'avantage d'un port également propre à la correspondance et à la fuite.

Dans ces dispositions, et surtout après la levée du siége de Naples, le pape ne pouvait être disposé à traiter avec un ennemi qui venait d'essuyer un

[1] « Puræ fidei claritate conspicua neapolitana civitas.... tuba « intonat laudes ejus.... sublato namque Frederico.... qui austeri- « tate Pharao, Herodes impietate, sævitiaque Nero.... eadem civitas « ut regnum ipsum ad statum reducatur liberum.... promeruit « specialium privilegiorum insigniis a sede apostolica decorari. « Personas vestras et civitatem ipsam in devotionem sedis persi- « stentes ejusdem cum omnibus bonis.... et usque communimus; de « fratrum nostrorum consilio statuentes, ut eadem civitas perpe- « tuo præfatæ sedis remaneat; ita quod romana Ecclesia semper « absque ullo medio retinens illam sibi sicut terram Campaniæ vel « Maritimæ nunquam eam.... sive imperatori, sive regi, sive « duci, aut principi, aut comiti.... concedat. Datum Perusii.... id. « Decemb. indict. x Incarn. Dom. anno millesimo quinquagesimo « primo pont. D. Innoc. P. IV an. IX. » Apud Raynaldi.

si rude échec; mais l'infatigable, le patient Mainfroy ne se décourageait point. Il tentait sans relâche de renouer des intelligences à la cour pontificale. Surveillé par le margrave de Hohembourg, il se vit forcé de l'associer publiquement à ses négociations. C'est au nom du prince de Tarente et du margrave, général en chef de l'armée impériale en Allemagne, que le comte de Caserte fut chargé d'aller à Pérouse. Marié à une fille naturelle de l'empereur, Riccardo d'Aquino, comte de Caserte, était le beau-frère de Mainfroy, dont il avait probablement le secret, et le margrave ne figurait que pour la forme. Innocent IV se rapprocha de Mainfroy au point de lui conférer, comme fief pontifical, la principauté de Tarente et ses autres possessions. Le margrave reçut en même temps le comté d'Andria. Cette négociation, qui semblait au premier abord ne pas pouvoir même être proposée, se noua cependant par la persévérance du régent, et surtout par un concours de circonstances assez naturelles, mais comme cela arrive souvent, d'autant moins prévues qu'elles étaient plus simples.

Il y avait dans la nouvelle situation du pape une

force plus apparente que réelle. Cette soumission si prompte, si absolue, si complète, qu'il trouva partout après la mort de son ennemi, n'était que l'effet d'un premier étonnement. Les partis avaient été renversés par un coup de tonnerre, mais ils n'étaient pas écrasés; ils n'étaient pas même grièvement blessés. Revenus de la première surprise, les gibelins osèrent lever les yeux; ils mesurèrent leur adversaire et ne désespérèrent pas d'en venir à bout. La lutte recommença. Au moment où le pape Innocent IV croyait entrer avec facilité dans Rome, son ancien séjour, et dans Naples, sa conquête récente, il fut forcé de s'arrêter. L'obstacle qui suspendit sa marche vint à la fois du dedans et du dehors.

Par un usage singulier qui venait de s'établir en Italie comme en Provence, la commune de Rome, lasse des troubles que suscitait son aristocratie turbulente, s'était volontairement soumise à un étranger. Elle avait élu pour sénateur un patricien de Bologne, Brancaleone d'Andalo, comte de Casalecchio. Allié d'Eccelino, et, comme lui, l'un des chefs du parti gibelin, ce Brancaleone était un libre penseur, véhémentement suspect d'hérésie, un

homme d'action et de théorie, tenant à la fois du jurisconsulte et du soldat. Quoique très-noble, il faisait une guerre systématique à la noblesse. Son ambition était grande, mais peu pressée. Il ne se rendit pas à la première demande des Romains : il les connaissait et voulut prendre des sûretés contre leur inconstance. Se mettant au-dessus du pouvoir qui lui était offert, il ne l'accepta qu'à condition d'exercer sa charge pendant trois ans ; il exigea, en outre, qu'on lui donnât des otages choisis dans les premières familles. Quand ils lui furent livrés, il les envoya à Bologne, où il les mit sous la garde de Galiana Savioli, sa femme, qui avait, comme lui, un caractère résolu et ferme. Galiana les traita avec une hospitalité large, magnifique, mais, en même temps, elle surveilla leur liberté avec un soin jaloux[1]. Ces conditions obtenues et ratifiées, Brancaleone accepta. Pour signaler, dès le premier moment, sa puissance et sa justice, il mit la main sur de nobles malfaiteurs jusqu'alors impunis, et les fit pendre aux fenêtres de son palais. Les patriciens frémissaient de rage ;

[1] *Codex membr.*, apud comitem Savioli in Bononia, et Vitale, *Storia de' senatori*, p. 113.

leurs amis, leurs parents, leurs fils étaient à Bologne; ils y vivaient moins en hôtes qu'en prisonniers, dans l'abondance, mais sous le couteau. La politique de Brancaleone est difficile à déterminer. Les historiens l'ont exposée d'une manière assez obscure; cependant on entrevoit par quelques lambeaux de chroniques et de chartes, seuls témoignages d'une mémoire jadis illustre, qu'il voulait maintenir une sorte d'équilibre entre l'empire et la papauté. Tandis qu'il donnait de nouvelles armes à la commune de Rome, et qu'il opposait sur ses monnaies le lion à l'aigle, le roi des quadrupèdes au roi des oiseaux[1], il était soupçonné de traiter secrètement avec le roi Conrad; et peu de temps après avoir bravé le pape, en affectant les droits de la souveraineté sur Terracine et sur d'autres communes du patrimoine de saint Pierre, il pressait Innocent IV de rentrer dans Rome. C'est qu'il ne gouvernait pas à son gré cette populace si remuante, si mobile, et que l'aristocratie humiliée n'était pas encore entièrement désarmée.

Il y avait sept ans que les Romains n'avaient

[1] Fioravanti, *Pontif. d'Inn.*

vu de pape. Ce spectacle leur était nécessaire jusqu'à ce qu'ils en fussent rassasiés. Innocent IV résidait alors à Pérouse, évitant de se compromettre au milieu de quelque tumulte populaire. Peut-être craignait-il aussi de se mettre à la merci de Brancaleone, qu'il avait irrité par des lettres hautaines et pleines de reproches. Mais les Romains voulurent qu'un pape reparût parmi eux, et le voulurent avec leur vivacité accoutumée; ils s'emportèrent jusqu'à menacer de venir l'assiéger dans Pérouse. Craignant de s'opposer au vœu public, quitte à le combattre sourdement plus tard, Brancaleone se mit à la tête du mouvement. Pour exiger le retour d'Innocent IV, il parla plus haut que les autres.

Quoique demandée à grands cris, la présence du saint-père n'en fut pas mieux respectée. Il se trouva dans une situation d'autant plus fâcheuse qu'elle n'avait rien d'élevé. Ses embarras furent ceux d'un homme chargé de dettes et poursuivi par ses créanciers. Dans cette détresse, le pape eut recours à l'appui du sénateur. Brancaleone le consola; puis, s'adressant au peuple avec douceur, il lui dit qu'il était malséant de persécu-

ter ainsi un père; il se gardait bien de dire un souverain. Une pareille intervention grandissait le sénateur et avilissait le pape. Tout porte à croire que Brancaleone suscitait en secret les difficultés qu'il avait l'air de surmonter en public.

Au milieu de ces tribulations domestiques qui le forcèrent de quitter Rome et de se retirer à Anagni, Innocent IV apprit la ruine de son parti en Allemagne. Guillaume de Hollande ne pouvait plus se soutenir contre Conrad, qui avait repris partout l'avantage. Enfin la chance tourna tellement en faveur de Conrad qu'il crut pouvoir quitter l'Allemagne presque soumise. On le vit tout à coup descendre en Italie. Dès ce moment, les négociations qu'Innocent IV n'avait cessé d'entretenir avec Mainfroy furent brusquement rompues. Le pape le déclara déchu de la principauté de Tarente dont il l'avait investi lui-même, et transféra ce fief aux Frangipani, qui, après l'avoir obtenu de l'impératrice Constance, en avaient été dépouillés par Frédéric. On verra plus tard si les Frangipani perdirent jamais la mémoire de cet affront.

Conrad pénétra en Italie par les montagnes du Tyrol et marcha sur Vérone, où Eccelino le reçut

avec dévouement et respect. De là, accompagné par le tyran de Padoue, le roi des Romains se rendit au château de Goïto, sur le Mincio, où toutes les villes lombardes du parti gibelin et les cités de la Campanie, Naples et Capoue exceptées, lui prêtèrent serment par l'organe de leurs envoyés. Toutefois il n'osa continuer sa route par terre ; il craignait de tomber au pouvoir des villes guelfes, qui avaient alors la supériorité sur leurs adversaires. Conrad revint donc sur ses pas, et essaya de gagner le Frioul par la Marche trévisane, sous la protection des troupes d'Eccelino. Grâce au crédit de ce chef, et surtout au désir des Vénitiens de voir les Allemands quitter promptement leur voisinage, le roi obtint également plusieurs galères de la république. Elles escortèrent, avec quelques bâtiments pisans, la flotte sicilienne qui l'attendait dans l'Adriatique. Il débarqua au pied du mont Gargan, où le jeune Mainfroy, à la tête d'une noblesse nombreuse, s'était rendu d'avance pour le recevoir. Étonné de voir apaisé et presque tranquille un royaume qu'on lui avait dépeint si turbulent et si agité, Conrad remercia son frère d'avoir tenu virilement les rênes du vicariat,

et, après l'avoir embrassé, il voulut que, dans le trajet de la mer à la ville, le prince marchât à ses côtés sous le même dais.

La première pensée de Conrad fut de négocier avec le pape; mais Innocent IV ne consentit pas même à écouter les ambassadeurs du roi des Romains. Furieux, Conrad ne perdit pas un instant pour atteindre les barons et les villes qui avaient reconnu la souveraineté directe de Rome. Il commença par le comte d'Aquino, dont les possessions formaient la frontière des États de l'Église et de la principauté de Capoue. La ruine de ce grand feudataire devait frapper de terreur les châteaux qui fourmillent dans cette contrée, surtout l'abbaye du Mont-Cassin, première baronnie du royaume, dévouée au saint-siége, sentinelle avancée du pontificat. Comme un oiseau de proie, du haut de son aire, l'abbé du Mont-Cassin dominait la montagne crénelée. Il avait annoncé naguère, de cime en cime, la mort de l'empereur, le retour victorieux du pontife, et à sa voix, le gonfanon impérial était tombé de toutes les tours environnantes. Le comte d'Aquino s'était surtout montré ardent dans cette réaction. Conrad, pour le

châtier, lança contre Arpino et Aquino les Sarrasins, qui portèrent la dévastation et le scandale dans ce sanctuaire révéré.

D'Aquino, Conrad marcha sur Naples et prit Capoue, chemin faisant. Capoue, interceptée dans ses communications avec l'État de l'Église, se rendit à la première sommation. Le roi des Romains mit le siége devant Naples. Ce fut Innocent IV qui voulut alors reprendre les négociations rejetées avec tant de hauteur. Un envoyé vint au camp de Conrad avec la mission ostensible d'implorer la clémence du roi en faveur de la ville assiégée; mais il repoussa à son tour ces ouvertures tardives, et répondit à l'envoyé pontifical avec toute la grossièreté d'un soldat. « Que ton pape, lui dit-il, s'occupe de sa *prêtraille rasée* (chierica rasa); » puis, il fit monter à l'assaut Allemands et Sarrasins. Cet essai ne fut pas heureux pour l'impétueux Conrad; il perdit six cents Sarrasins et presque autant d'Allemands. Alors, il changea l'assaut en blocus. Tous les arrivages sur mer furent interceptés par la flotte sicilienne, toutes les issues des montagnes gardées par les troupes royales. Les Napolitains comptaient sur les secours promis par

le pape; ils résistèrent vaillamment, mais les secours n'arrivaient point, et pendant qu'ils attendaient, la famine et la contagion entraient dans leur ville. Elles y séjournèrent pendant neuf mois. Enfin, les habitants, désespérés, se rendirent, ne demandant que la vie; ils allèrent en procession solennelle au-devant de Conrad; mais l'impitoyable Hohenstauffen les repoussa dans leurs murailles, et y pénétra par la brèche, en silence, la visière baissée, l'épée nue à la main. Maître de la ville, il livra des têtes au bourreau, fit détruire les principaux édifices, et sans distinction de rang ni de sexe, il ordonna au reste de la population de démanteler elle-même ses antiques murailles, celles-là même qui avaient arrêté Annibal. Un cheval de bronze en liberté était l'emblème de l'antique Parthénope. Conrad lui fit mettre un mors.

Mainfroy suivait le roi des Romains dans ces expéditions, libre et frère en apparence, étranger et captif en réalité. Quelles qu'aient pu être les intentions secrètes du prince de Tarente, dans ces premiers moments si difficiles et si troublés, pendant l'absence de Conrad il avait sauvé sa couronne.

Malgré son extrême jeunesse, Mainfroy, à défaut d'expérience, avait un instinct assez sûr pour deviner que de tels services sont difficiles à payer et se pardonnent rarement. Il savait la haine que lui portait le parti allemand, qui seul se frayait un accès auprès du roi des Romains, dont il connaissait, d'ailleurs, le caractère jaloux et l'intelligence bornée. Fécond en ressources, habile à se plier à toutes les circonstances, il résolut de se rendre agréable à son frère. Dans ce dessein, il ne se fia pas uniquement à ce charme qui ne l'abandonnait jamais. Un prince orgueilleux et médiocre aurait pu y rester insensible. Il fallait un moyen plus vulgaire pour endormir ses soupçons. Mainfroy descendit jusqu'à la flatterie. C'était sans doute un sacrifice; mais il fut récompensé par le succès. Quoique prévenu contre le prince de Tarente, Conrad ne soupçonna pas la rivalité d'un compétiteur dans l'empressement d'un courtisan, et encore moins les projets d'un ambitieux dans le dévouement d'un page. Toujours le plus infatigable, le plus joyeux dans les festins; aussi empressé à conduire une fête qu'à commander sa compagnie d'hommes d'armes, la plus belle de l'armée; ardent, d'ail-

leurs, aux faciles plaisirs et aux passagères amours, Mainfroy ne semblait pas avoir d'autres goûts, d'autres pensées, d'autres intérêts que ceux de Conrad. Il prévenait ses moindres désirs. Le roi voulait-il monter à cheval, Mainfroy, leste et empressé, se trouvait toujours là pour présenter l'escabeau ou pour tenir l'étrier à son frère. Une grâce naturelle ôtait à ces démonstrations ce qu'elles auraient pu avoir de servile. Conrad ne put y résister. Il s'était attaché à lui avec tout l'engouement naturel aux princes; mais cette harmonie ne fut pas de longue durée. De temps en temps, Conrad doutait de la sincérité de Mainfroy. Alors il se sentait à la fois séduit et embarrassé. « En vérité, disait-il à ses familiers, le prince de Tarente est si obséquieux envers nous, il cherche tant à nous plaire, que nous ne saurions comment nous y prendre pour l'offenser ou pour lui faire du mal[1]. » Mais enfin,

[1] « Nihilominus tamen Manfredus fratri quantum poterat grato « famulari nitebatur obsequio, et obsequiositatis sedulo studio « complacere, ita quod quotiescunque Corradus equitare volebat, « Manfredus promptus et agilis currebat ad scansilem seu streu- « gam, ac modis aliis famulatus fratri tanquam præcellenti adulari « didicerat et blandiri, hac consideratione commonitus quod quum « semper cresceret in gratia et amore majorum, potissime illorum « de regno, cavebat sibi vehementer, ne frater in eum manus sæ-

malgré l'adresse de Mainfroy, il fut pénétré par Conrad, qui, d'ailleurs, parvint à lui créer de nombreux partisans, par sa rudesse, par son avarice et par sa haine pour les Italiens. Le triste successeur de Frédéric n'avait point hérité de son imagination méridionale; il n'aimait que l'Allemagne, et les *minnesängers* dont il était entouré exaltaient sans cesse la grandeur des Hohenstauffen et la supériorité de la Germanie[1] sur le reste de la chrétienté.

Convaincu de la prééminence de sa nation, il traitait avec dédain la noblesse apulienne; il la blessait dans son amour-propre et dans ses intérêts,

« vas extenderet, et occulte, vel per fraudem, vel dolum, aut pu-
« blice per potentiam mortem ejus crudeliter intentaret. Corradus
« enim non advertens, quod actorem sui consuevit fraus conversa
« plerumque redire, pluries dixerat in propatulo verba ista : *Prin-*
« *ceps iste adeo se nobis obsequiosum exhibet, et se adeo reddit gra-*
« *tum, sicque nostræ novit voluntati blandiri, quod eum nec offen-*
« *dere possumus, nec aliquod præsumimus facere sibi malum.* »
Saba Malaspina, l. I, c. III, apud Murat., *Script.*, t. VIII, p. 789.

[1] « Reine du ciel, » s'écrie Chuonrad d'Alstetten, un de ses poëtes, « aide le roi Conrad, aide-le, je t'en conjure, à faire valoir ses droits aux honneurs de l'empire, afin que les pauvres aient sujet de se réjouir ! Il n'y a pas un seigneur qui vive sur la terre d'Allemagne, ni parmi les Welsches, plus digne que lui de commander à ces deux nations. » Aucune des contrées au delà du Rhin n'échappait à la haine et sans doute à la jalousie de cette école de troubadours allemands. La France était aussi l'objet de leur dénigrement. Chuonrad von Landek était échanson héréditaire des abbés

l'accablant de contributions forcées; il exigeait d'elle un service régulier qui n'était point dans ses habitudes. Conrad perdait ainsi tous les cœurs, mais Mainfroy les regagnait aussitôt. Doux et courtois, il plaignait en secret les malheureux qu'il n'osait pas toujours défendre; quelquefois cependant il élevait la voix en leur faveur, et malgré le peu de succès de ses efforts, on lui en savait gré; on n'espérait qu'en lui. Enfin, deux factions ne tardèrent pas à se former dans le pays. Les partisans de la maison de Souabe se partagèrent pour la première fois en deux camps bien distincts : d'un côté, le parti allemand, qui n'était guère composé que de l'armée d'occupation et de quelques nobles gibelins; de l'autre, le plus grand nombre des principaux feudataires, qui, sans lever l'étendard de la révolte, s'agitaient, murmuraient et jetaient en secret les yeux sur l'heureux bâtard.

de Saint-Gall; il faisait la guerre en Normandie, et gémissait de l'exil où il était retenu. « Hélas, ce serait grande merveille à moi d'apprendre maintenant comment tout se passe autour du Rhin, autour de mon lac de Constance. La France n'a que de tristes plaines : on soupire en les regardant. Ses vallées sont décolorées : triste Seine et triste mer! La joie y tomberait malade! Hélas, l'amour et le chant des oiseaux sont restés en Souabe. » Recueil de Manesse.

Bientôt l'amitié de Conrad pour Mainfroy fit place à une haine ardente. Le jeune prince était devenu en peu de temps trop populaire pour qu'on osât porter atteinte à sa vie ou à sa liberté; mais ne pouvant le sacrifier d'un seul coup, Conrad commença par le désarmer. Ses moyens d'influence n'étaient pas seulement dans ses facultés intellectuelles, ils résultaient aussi de ses richesses et de sa haute position féodale. Le roi résolut de lui enlever ses moyens d'influence. Pour compromettre Mainfroy avec les populations italiennes, Conrad prit pour prétexte le bien général, la nécessité de diminuer les charges publiques, et faisant un appel direct et perfide à la générosité, au patriotisme du prince de Tarente, il lui demanda l'abandon des priviléges qui lui avaient été accordés par le testament de leur père. « Ce serait, lui disait-*il*, un bel exemple à donner[1]. » Mainfroy n'opposa aucune résistance à cette spoliation. Avec beaucoup de sérénité et de calme il se dépouilla lui-même de ses droits sur le fief du Monte Sant'Angelo et sur la ville de Brindes. Tant de résignation

[1] Nicol. de Jamsilla.

rendit Conrad plus hardi. Il priva successivement Mainfroy des comtés de Gravina, de Tricarico, de Monte Scaglioso, chassa le juge qu'il avait établi à Tarente et le réduisit à la juridiction civile dans cette principauté. Prenant le silence de l'opprimé pour un signe de faiblesse et d'abattement, l'aveugle Conrad porta plus loin les témoignages de son aversion. Toujours trop timide pour attenter à la personne de son frère, il le frappa dans sa famille. Les Lancia, les d'Anglano, ses parents maternels, furent chassés du royaume avec outrage; ils cherchèrent un asile chez Jean Ducas Vatacès, empereur de Nicée, qui avait épousé une sœur de Mainfroy; mais Conrad les poursuivit jusqu'en Orient; il demanda leur extradition et l'obtint de la lâcheté du Grec, sans avoir eu le temps d'en faire usage. Conrad, par ces excès, croyait pousser Mainfroy à la révolte ouverte; il ne put lui arracher ni un blâme, ni un murmure. Le prince restait toujours le même : modeste, obéissant, en apparence impassible.

Malgré le bref d'Innocent IV qui avait transporté la principauté de Tarente aux Frangipani, Mainfroy continuait toujours ses secrètes intelli-

gences avec le pape. Avant toutes choses, il était décidé à ne point se laisser emporter dans le naufrage de sa maison, devenu plus inévitable que jamais. Effrayé par la prise de Naples et par le réveil du parti gibelin dans le nord de l'Italie, Innocent IV ne croyait plus pouvoir faire au profit du saint-siége la conquête du royaume de Naples, déjà occupé par le roi Conrad; mais ce projet si longtemps, si complaisamment caressé, n'était pourtant que secondaire. Ce qu'il lui fallait avant tout, c'était d'arracher les Deux-Siciles à la maison de Souabe, afin de ne point laisser le nord et le midi de l'Italie dans les mêmes mains. Pour amener un tel résultat, Innocent IV abandonna, ou plutôt suspendit le projet d'annexion du royaume au saint-siége; il reprit l'ancien plan de ses prédécesseurs, substitua la révolution dynastique à la conquête directe, et ne songea plus qu'à chercher un compétiteur et un successeur au roi des Romains. Il le chercha en Angleterre et en France; il offrit la couronne des Deux-Siciles à Richard, comte de Cornouailles, frère de Henri III, et à Charles, comte d'Anjou, frère de Louis IX.

Saint Louis était à la croisade. En son absence, Charles d'Anjou ne pouvait prendre un parti si grave. C'était engager la France; il refusa.

Richard de Cornouailles jouissait au contraire d'une pleine indépendance; il avait d'immenses richesses, et profitait de la gêne de Henri III pour lui prêter de l'argent à triple usure. Le goût du rôle d'aventurier royal ne l'avait pas encore gagné, ou du moins il voulut des garanties. Richard refusa d'abord par respect pour le souvenir d'une vieille amitié avec l'empereur Frédéric. Rassuré par le pape sur un tel scrupule, Richard en vint enfin au véritable motif de sa résistance; il déclara qu'il ne se déterminerait à courir une chance si douteuse que dans le cas où le saint-père lui donnerait des otages de sa propre famille, des places de sûreté en Italie et beaucoup d'argent. « Sans tout cela, » répondait Richard à Albert de Parme, nonce du pape, « c'est comme si ton maître venait me dire : Comte, je te donne la lune, va la prendre[1]. » Trop fier pour subir des conditions,

[1] « Papa autem hoc videns sibi esse difficile, respondit : Nolumus « tot subjacere conditionibus. Cui magister Albertus : Comes, mihi « dixit.... idem est ac si quis diceret : vendo vel do tibi lunam ; « ascende et apprehende eam. » Matth. Paris, p. 864.

Innocent IV transporta son offre au roi d'Angleterre lui-même, et malgré son mépris pour le caractère de ce faible prince et pour le misérable état de ses affaires, il lui offrit de nommer Edmond, le second de ses fils, roi des Deux-Siciles.

Henri se hâta d'accepter. Ivre de joie, il ne perdit pas un moment pour saluer son fils Edmond du titre de roi, et accompagna cette proclamation de gestes immodérés et de transports ridicules[1]. A force de rapines, d'emprunts, de menaces aux juifs de son royaume, Henri III remplit les coffres du pape, et renvoya ses ambassadeurs chargés de présents. Bien plus, le roi d'Angleterre donna un blanc seing illimité à Innocent IV pour un emprunt sur sa garantie aux marchands lombards, l'exhortant à ne point s'embarrasser du taux de l'intérêt, quelque usuraire qu'il pût être[2]. Cette singulière opération

[1] « Rex autem de promissu papali adeo exhilaratus est et « adeo dilatatum est cor suum inani gaudio, quod voce, gestu, « et risu exsultationem protestans, filium suum Ædmundum re- « gem Siciliæ palam vocaret, credens pro facto se jam de ipso « regno exarratum. » Matth. Par. loc. cit.

[2] « Papæ mittebat litteras patentes obligationis, regio sigillo con- « signatas, ut sufficienter, imo abundanter, mutuo caperet a mer- « catoribus italicis, nec timeret thesauri quantitatem vel usurarum « multitudinem, ipse enim omnia plene adquietaret et se ad hoc « obligavit, sub pœna exheredationis. » Matth. Par. loc. cit.

de finance, acceptée par le pape, fut proclamée publiquement dans toute l'Angleterre, et l'armée pontificale ne tarda pas à se grossir de tous les aventuriers de l'Europe. Aux subsides anglais Innocent IV joignit des armes également efficaces.

Pour opposer à l'ascendant de Mainfroy celui d'un prince légitime, Conrad avait rappelé de Sicile son frère Henri, âgé de douze ans. Il le traitait avec toutes les démonstrations d'une amitié très-vive et très-probablement sincère, car bien loin d'avoir rien à gagner à la mort de cet enfant, la vie du jeune Henri lui était nécessaire contre le prince de Tarente. Malheureusement pour Conrad, Henri, peu de temps après son arrivée, tomba malade, et mourut à Melfi. Comme les bruits d'empoisonnement et de meurtre accompagnaient toujours la mort dans cette maison tragique, on prétendit qu'un More, nommé Jean, chef de la garde sarrasine, avait étouffé le jeune prince au fond d'un jardin. Innocent IV saisit ce bruit avec une avidité implacable. Il accusa hautement Conrad du meurtre de son frère, et par un bref daté d'Assise, il le somma de comparaître pour se justifier.

Conrad fut attéré à la réception du bref pontifical. Étrange situation de ces princes qui passaient leur vie à braver le pape et à trembler devant lui! Le roi des Romains écrivit à Henri III pour lui annoncer la mort de son neveu, du fils de sa sœur Isabelle. Un père n'aurait pas trouvé d'accents plus pathétiques pour déplorer la mort d'un fils unique moissonné dans sa fleur. Ce qu'il y a d'exagéré dans l'expression de cette douleur est une réponse indirecte aux accusations d'Innocent IV, qui l'avaient pénétré d'une tristesse sombre et profonde. Depuis ce jour il ne fit plus que languir. Cet homme si fort et même si dur se consumait dans les larmes. « Malheureux! malheureux que je suis! s'écriait-il, pourquoi suis-je sorti du ventre de ma mère? Pourquoi mon père m'a-t-il engendré? Pourquoi l'Église m'est-elle moins mère que marâtre? Maudit soit le jour de ma naissance[1]! » Conrad pouvait surtout maudire

[1] « Gravi dolore cœpit contabescere et lethali, lecto decum-« bere, dicebatque : Væ mihi misero! væ, væ mihi misero! ut « quid me fudit mater mea e gremio? ut quid pater meus me ge-« nuit, tot ærumnis exponendum? Ecclesia quæ mater patri meo et « mihi esse debuit, potius novercatur. » Matth. Paris, p. 865.

la naissance du fils que Dieu, dans sa colère, venait de lui donner à Landshut, en Bavière, deux ans auparavant.

Déjà en marche contre les troupes papales, Conrad fut forcé de s'arrêter près des monts de Focara, non loin de Melfi et de Venosa. Il avait établi son camp à Lavello. Voyant son mal empirer et ses jours menacés, il songea à Conradin, à ce fils qui venait de naître, et résolut de faire un testament en sa faveur. Mainfroy et le margrave de Hohembourg se trouvaient alors auprès de lui. L'un gouvernait déjà le parti italien, l'autre allait devenir le représentant du parti germanique après la mort du roi des Romains. Conrad, qui n'avait jamais cessé d'être en Italie le chef d'une armée étrangère plutôt qu'un souverain national, était bien résolu à nommer le margrave vice-roi en l'absence de Conradin, nourri en Allemagne sous la garde de sa mère, la reine Élisabeth-Marguerite, princesse de la maison de Bavière. Soit crainte d'un fardeau trop pesant, soit dissimulation perfide, le margrave Berthold prit à part Mainfroy et le prévint de l'intention du roi, dont la fin était évidemment prochaine. Il demanda

au prince de Tarente s'il ne désirait pas le vicariat du royaume, lui promettant en ce cas d'y renoncer lui-même et d'employer au contraire tout son crédit pour faire tester Conrad en sa faveur. Mainfroy refusa sans hésiter l'offre de Berthold[1]. D'abord il y vit un piége, bien sûr que, s'il acceptait, le margrave signalerait son ambition à Conrad et dicterait à ce prince quelque clause attentatoire à son intérêt ou à son honneur. Ensuite, après la mort du roi, la lutte avec le margrave devenait trop inégale. Berthold avait sous ses ordres les troupes allemandes et sarrasines, et de plus le trésor de Conrad restait en son pouvoir. Que faire sans troupes et sans argent? Ne valait-il pas mieux laisser un Allemand, un Hohembourg, gouverner quelque temps contre le vœu du pays dans l'ignorance de ses usages et dans le mépris de ses mœurs? L'extrême médiocrité du margrave n'était-elle pas une garantie suffisante de l'instabilité de son pouvoir? D'ailleurs comment espérer de se réconcilier avec le pape en acceptant la régence des dernières volontés d'un excommunié? Le mandataire

[1] Nicol. de Jamsilla. — Saba Malaspina.

compromettrait le mandat. Il y a plus, l'autorité serait exercée d'abord au nom de Conradin; mais en serait-il constamment ainsi? Pourrait-on donner longtemps des lois à l'Italie au nom d'un enfant étranger; et s'il fallait renoncer quelque jour à s'autoriser de ce nom, ne vaudrait-il pas mieux tenir ses droits de tout autre que du père de cet enfant? Enfin, que les pensées de Mainfroy se soient égarées aussi loin dans l'avenir ou qu'elles se soient renfermées dans des limites plus étroites, sa prudence lui conseilla l'ajournement de son ambition. Il refusa l'offre de Berthold et répondit que le commandement appartenait au margrave, comme au plus digne. Peu de jours après, Conrad, roi des Romains, qui, sans avoir été couronné à Rome, s'intitulait Conrad IV empereur d'Occident, mourut à Lavello, à l'âge de vingt-six ans, appelant au 27 mai.
gouvernement des Deux-Siciles, en l'absence de son fils Conrad V ou Conradin, non pas Mainfroy, prince de Tarente, mais Berthold, margrave de Hohembourg.

Malgré cette exclusion, qui semble le justifier, Mainfroy fut accusé du meurtre de son frère comme il l'avait été de la mort de son père, avec autant

d'injustice peut-être, mais assurément avec plus de vraisemblance. En effet, il y allait de ses jours. Nul doute que Conrad vivant, Mainfroy était perdu tôt ou tard. Son frère l'eût sacrifié à sa jalousie et peut-être à sa sûreté.

La plupart des chroniqueurs donnent à Mainfroy pour complice un médecin de Salerne, et ajoutent, avec la crédulité du temps, qu'il tua le roi des Romains en faisant pénétrer dans ses entrailles de la poudre de diamant écrasé, poison infaillible[1]. D'autres, plus hardis encore ou mieux informés, donnent le nom de l'empoisonneur, et l'appellent Jean de Procida[2].

La mort de Conrad fut regardée par les Italiens comme une délivrance[3]. Ce prince n'avait aucune

[1] « Salernitanus igitur prædictus, ut fertur, tritum *adamantem* « cum pulvere dyagridii in aqua clysteris immiscuit.... adamas « enim fortissime fertur, etc. » Saba Malasp., lib. I, cap. IV.

[2] « Erat Johannes de Procida, potens et magister curiæ Man- « fredi, et eidem profuit ille qui dedit venenum regi Conrado ad « instantiam Manfredi, fratris sui. » Salimbeni, *Chron.*, f° 407, col. 1 et 2. Manuscrit de la Bibl. roy., collection du Theil. R. 4.

[3] « Et alii in tantum demissos futuros comprimebant in vocem, « quod Manfredus, vel audiebat, vel debebat audire : *O*, aiunt, « *utinam rex de invasione præsentis infirmitatis occumbat! Velit* « *Deus, quod nunquam de cætero convalescat, sed potius moriatur!* « *nam Manfredum inungeremus in regem, qui est longe dignior*

des qualités de Frédéric; et s'il eût vécu plus longtemps, on eût vu renaître en lui son aïeul Henri VI, d'odieuse mémoire. Ses cendres furent jetées au vent, non par la main des hommes, mais par celle du hasard. Transporté à Messine, son corps devint la proie des flammes au milieu d'un incendie qui dévora l'église où il avait été momentanément déposé.

En apprenant la mort du roi Conrad, le pape fit un grand éclat de rire[1]. Dès qu'il la sut d'une manière certaine, il renonça sur-le-champ à appeler Edmond d'Angleterre ou tout autre prince au trône de Sicile, et reprit, avec une ardeur plus vive, ses projets d'annexion et de conquête. Les grands feudataires du royaume recommençaient à se presser autour de lui et enflèrent ses espérances. Résolu à pousser en avant, il s'arrêta à Anagni, près de la frontière des deux États. Là, il vit arriver le prince de Tarente et le margrave de Hohembourg, qui ve-

« *quam Conradus. Iste diligeret nobiles, iste remuneraret obse-* « *quia.* » Sab. Malasp., l. I, c. IV.

[1] « Quo audito, papa de morte ejus certificatus, cum magno « cordis jubilo, oris risu, et vocis exsultatione, ait : Gaudeo plane.» Matth. Paris, p. 865.

naient se mettre à sa merci et le supplier en faveur de l'enfant Conradin. Le pape les reçut avec malveillance, sa cour avec insulte. Elle était composée, en grande partie, d'*émigrés*[1] et de bannis, qui rentraient en vainqueurs dans leurs foyers. En voyant un suppliant dans le plus illustre des rejetons d'une famille abhorrée, ces hommes sans générosité ne lui épargnèrent ni les railleries ni les dédains. Il y avait parmi eux un jeune homme de la maison de Sanseverino. Après une conspiration vraie ou supposée contre l'empereur Frédéric, cette famille, l'une des principales du royaume, avait été dépouillée et proscrite. Grâce à la fidélité d'un serviteur, Ruggiero Sanseverino, encore enfant, fut porté à Innocent IV, qui l'éleva avec soin, le combla de bienfaits et lui fit épouser une de ses nièces, une Fiesque. Aigri par l'exil, altéré de vengeance, se sentant soutenu par la faveur du pape, Sanseverino ne négligea pas cette occasion d'humilier le fils de ses persécuteurs. Les autres

[1] Ce mot a une tournure moderne; mais rien n'est plus ancien que la chose, surtout dans l'Italie du moyen âge. D'ailleurs, comment traduire *fuorusciti?* Proscrit n'est pas cela; banni encore moins.

émigrés, à l'exemple de ce jeune présomptueux, loin de témoigner quelques égards au fils d'un empereur, l'insultaient par des paroles moqueuses et ne soulevaient pas seulement leurs chaperons à son approche. Mainfroy, toujours prudent, toujours réservé, paraissait insensible à ces outrages. Le pape, qui ne voyait qu'un acte de faiblesse dans la démarche du margrave Berthold, avait répondu de vive voix, qu'avant tout il fallait remettre les Deux-Siciles à l'Église; qu'elle reconnaîtrait, après examen, les droits de Conradin, s'il en avait de réels, non pas, assurément, sur le royaume, mais dans le royaume. Ces paroles semblaient fermer la voie à tout accommodement; mais le saint-père en avait adouci et expliqué le sens. Il avait déclaré dans un bref qu'il

[1] « Nos circa carissimum in Christo filium nostrum Conradum, « regem hierosolymitanum illustrem, ducem Sveviæ, filium quon- « dam Conradi nati quondam Friderici olim romani imperatoris, « nunc in annis teneris et pupillari constitutum ætati, apostolicæ « benevolentiæ gratiam effundentes, ut suæ propitiationis salubre « munimen magnumque commodum per effectum teneat, sentiat, « et agnoscat, ac nostra et apostolicæ sedis benigne sibi largientis « juvamina; regnum hierosolymitanum et ducatum Sveviæ, et alia « jura sua, ubicumque illa, sive in regno Siciliæ, sive alibi habeat « integra, et illæsa sibi, deliberatione cum fratribus nostris habita, « proponimus, et volumus conservare, et permittimus. » Raynald. ad an. 1254, XLVII.

voulait conserver à Conradin le duché de Souabe, le royaume de Jérusalem et tous les droits qu'il pouvait avoir en Sicile ou ailleurs. Il exigea en même temps le serment de fidélité des Siciliens en leur permettant d'ajouter cette clause : « sauf le droit de Conradin. » Innocent IV n'ajouta point : « sauf le droit de Mainfroy : » car il ne lui en reconnaissait ouvertement aucun. Toutefois, il est à croire qu'il y eut à cet égard un article secret, et nous verrons, dans peu, le prince de Tarente en réclamer l'exécution. Quoi qu'il en soit, après quinze jours de débat, Mainfroy se retira, n'ayant point réussi à concilier Innocent IV à la cause de Conradin, n'ayant, surtout, rien stipulé en faveur du margrave et de ses Allemands. Mais peut-être n'avait-il voulu rien obtenir pour eux; et malgré la froideur du pape, malgré les offenses des barons émigrés, il resserra le fil des négociations mystérieuses, qui ne s'arrêtèrent jamais entre le pape et lui.

Berthold était parti avant Mainfroy, qui vint le rejoindre à San Germano. Il lui apprit les mauvaises dispositions d'Innocent IV, qui ne songeait plus qu'à se rendre lui-même à Naples pour s'em-

parer des deux-Siciles au nom de saint Pierre. Effrayé d'un tel péril, le margrave fit ce que l'habile Mainfroy avait prévu depuis le jour où Berthold était venu lui proposer de décider Conrad mourant à lui laisser la régence. Le margrave supplia le prince de reprendre ce fardeau trop pesant pour lui. C'était là où l'attendait Mainfroy : il opposa quelques refus affectés, mais enfin il se rendit aux prières de Berthold, à qui la peur avait fait oublier l'ambition.

Un parti puissant appelait Mainfroy au trône : c'était le parti aristocratique et national, celui des barons regnicoles qui ne voulaient ni du gouvernement d'un pape, ni de la domination d'un enfant; étrangers tous deux. Pressés de se donner un chef, mais trop divisés pour le choisir dans leurs propres rangs, ils se prêtaient à la fiction qui leur faisait voir un concitoyen dans l'homme qui ne se nommait jamais lui-même que le *Fils de l'Empereur*[1].

Les engagements qu'ils prirent avec Mainfroy prouvent bien que ni ses vues ni les leurs ne se

[1] « Me esse filium imperatoris cognoscetis. » Nicol. de Jamsilla, Murat. *Script. rer. ital.*, p. 500.

bornaient à la situation présente, et que l'intérêt d'un enfant inconnu ne les empêchait pas de stipuler pour l'avenir. Ils jurèrent d'obéir à Mainfroy comme au bailli ou régent, tant que le petit roi vivrait, en stipulant toutefois que, s'il mourait avant âge d'homme ou sans laisser de successeur en ligne directe, le prince de Tarente serait reconnu roi à son tour. Le margrave de Hohembourg lui-même adhéra à ces conditions, sans lesquelles le prévoyant Mainfroy n'aurait pas consenti à accepter la régence; mais aussi perfide que pusillanime, Berthold, après avoir promis de lui remettre le trésor de Conrad, lui manqua de parole, et s'évada avec ces richesses.

Pour payer les troupes allemandes, le prince se vit réduit à aliéner les bijoux héréditaires, les vases d'or et d'argent qu'il tenait de sa famille maternelle. Ayant établi son quartier général à San Germano, clef du royaume, ce jeune homme, à la fois si prudent et si actif, ne songea qu'à exercer, qu'à discipliner ses troupes pour fermer au pape l'entrée du pays, ou du moins pour lui opposer une défense honorable. Il vit bientôt l'inutilité de ses efforts. S'il n'était pas le chef na-

turel des Italiens, il l'était bien moins encore de ces Allemands, habitués à obéir à leurs vrais compatriotes. Le margrave, leur général, appelé par Mainfroy, refusait de le rejoindre. Au surplus, les Allemands ne pouvaient plus lui être d'aucun secours. La haine qu'on leur portait était devenue le meilleur auxiliaire du pape. Cette haine détachait de Mainfroy ses partisans les plus déclarés. Le pape le pressait de se séparer de la cause germanique; il lui faisait des promesses et des menaces. Les relations d'Innocent IV s'étaient étendues jusqu'en Sicile. Le vice-roi Ruffo le Calabrais, traitait secrètement avec lui. Mainfroy sentait qu'il se perdait en restant uni aux Allemands; il n'y avait pour lui de salut présent et de chance à venir que dans son adhésion au parti national. Se joindre au pape était le seul moyen d'affaiblir son influence en la partageant. D'ailleurs, une conspiration fomentée par Innocent IV était toute prête à éclater contre le prince de Tarente. Il n'y avait donc pas deux partis à prendre : ou se perdre en s'opposant à l'armée pontificale, dont l'entrée dans les États napolitains était certaine, ou se sauver en lui ouvrant la porte du royaume. Le politique

Mainfroy s'arrêta à cette dernière résolution. Il fit dire au saint-père qu'il pouvait s'avancer, et alla le recevoir lui-même à Ceprano sur l'extrême frontière des deux États.

Innocent IV, suivi d'un magnifique cortége de barons émigrés, de cardinaux et de prêtres, entra dans Ceprano. Mainfroy, entouré de grands vassaux du parti guelfe, l'attendait. Sitôt qu'il eut aperçu le souverain pontife il se prosterna devant lui, puis passa le pont du Garigliano à pied, tenant par la bride la haquenée du pape. Mainfroy ne négligea rien pour retrouver sa faveur. Innocent IV la lui rendit tout entière. Il se sentit séduit à son tour, près des mêmes lieux où le vieux Cicéron fut enchanté par le jeune Octave. Conformément aux préliminaires du traité, le prince de Tarente fut réintégré, pour la seconde fois, dans tous ses fiefs et dans *tous* ses titres. A ces restitutions, le pape ajouta même de nouveaux honneurs. Ensuite, après avoir traversé Aquino, San Germano, et assisté à une messe d'actions de grâces au monastère du Mont-Cassin, ils prirent la route de Naples et s'acheminèrent ensemble vers Teano. Une maladie subite força Innocent IV de s'y arrêter.

Il avait un neveu nommé le cardinal Guglielmo Fieschi, qu'il chargea de s'aboucher avec Mainfroy pour terminer les négociations. Gonflé de la présomption que donne la jeunesse unie au pouvoir, Fieschi traita avec hauteur le prince de Tarente, lui parlant à peine et le laissant dans la foule. Mainfroy aurait pu sacrifier son amour-propre à son ambition et souffrir sans se plaindre; mais l'imprudent cardinal-neveu le blessa à la fois et dans ses intérêts et dans son patriotisme. Fieschi exigea de lui et des autres grands feudataires un serment qui impliquait la reconnaissance de la souveraineté absolue et directe du saint-siége sur le royaume. Mainfroy le refusa absolument. Poussé à bout, il alla même plus loin. Il ne voulut plus reconnaître la suzeraineté pontificale, qu'aucun des princes souabes ou normands n'avait jamais mis en doute. Dès lors tout accommodement devint impossible; il fallut rompre, et, par une sorte de compromis tacite qui n'est pas rare dans les grandes affaires, la rupture ne se fit pas sur des motifs, mais sur des prétextes. Un événement fortuit ralluma la guerre.

En attendant un moment favorable pour écraser Mainfroy, la cour pontificale ne lui épargnait pas

les mortifications et les dénis de justice. Elle encourageait tous ses ennemis secrets ou patents. Du nombre de ces derniers était un homme très-noble, nommé Borello d'Anglano. Fier de l'intégrité de son arbre généalogique, il riait souvent de ce qui manquait à celui de Mainfroy; car aucun de ses contemporains ne le croyait fils légitime de Frédéric; lui-même n'en eut jamais la pensée. Ces sarcasmes du baron d'Anglano avaient déjà obtenu beaucoup de succès auprès du jaloux Conrad[1]; ils en eurent bien plus encore auprès d'Innocent IV. Borello, sûr de ne pas déplaire au pape, ajouta aux paroles amères des entreprises à main armée. Il envahit le comté d'Alesina qui appartenait à Mainfroy, comme fief relevant du Monte Sant'Angelo. Le prince, aussi surpris qu'indigné, courut se plaindre à Innocent IV. Alors malade à Teano, le pape lui fit un accueil glacé et remit l'examen de cette querelle à un moment plus opportun. Mainfroy comprit qu'il n'avait rien à espérer, d'autant plus qu'Inno-

[1] « Qui, vivente Corrado, de ortu Manfredi ejusque defectu in « contumeliosa improperia contumeliose proruperat. » Sab. Malesp., l. I, c. v.

cent IV, pour lui opposer un rival, avait appelé auprès de lui le margrave Berthold de Hohembourg. Comme on attendait le margrave à Teano, Mainfroy pensa qu'il était utile d'aller au-devant de lui et de l'entretenir avant qu'il eût vu le pape. Libre en apparence, mais prisonnier en réalité, il n'obtint qu'avec peine la permission d'aller jusqu'à Capoue, à la rencontre de Berthold. Un parent du pape, nommé Titius, l'accompagna comme ami, ou plutôt comme surveillant. S'étant un peu écarté de la grande route, il aperçut tout à coup une troupe à cheval qui dominait un chemin creux, par lequel il ne pouvait éviter de passer. C'était Borello d'Anglano qui, averti du départ de Mainfroy, s'était porté sur cette hauteur pour l'atteindre et le défier. Les chevaliers qui accompagnaient le prince de Tarente ne purent retenir leur colère; l'un d'eux s'écria que l'occasion était bonne pour forcer Borello à se reconnaître vassal de leur maître. Le prince aurait voulu éviter une rencontre; il se contenta d'ôter son chaperon et de couvrir sa tête d'un casque pour montrer à ses ennemis qu'il était prêt au combat; mais ses hommes d'armes n'imitèrent pas sa circonspection. Rien ne

put les empêcher de descendre de leurs petits bidets de course, de monter sur les grands chevaux que leurs pages menaient en liberté, selon la coutume des chevaliers en voyage, de s'armer en toute hâte et de courir droit sur Borello. Mainfroy fut bien forcé d'en faire autant; il mit aussi l'épée à la main; Borello s'enfuit; Mainfroy voulut rallier ses chevaliers, mais ce fut en vain. Ils poursuivirent Borello jusqu'à Teano où le pape résidait encore. Atteint d'un coup de lance dans les reins, le baron d'Anglano tomba sur le pavé. Comme le bruit s'était répandu dans la ville que c'était lui qui avait tué le prince, la population furieuse l'assaillit et l'acheva. Mainfroy qui était resté en arrière avec Titius n'était pas présent à ce massacre; on vint le lui dire à l'oreille. Très-inquiet, il pria *Titius* de représenter sous son vrai jour un événement qui ne pouvait manquer d'être défiguré par ses ennemis. Titius le lui promit, l'engagea à envoyer deux de ses familiers au pape pour lui exposer l'affaire; mais il lui conseilla en même temps de ne pas paraître lui-même en présence du saint-père et de rebrousser chemin, sous prétexte d'aller au-devant du margrave, ainsi qu'il en avait annoncé l'inten-

tion. Mainfroy laissa donc Titius rentrer dans Teano, et se hâtant de tourner bride, il résolut, d'après l'avis de ses chevaliers, de traverser Capoue sans s'y arrêter, pour se rendre au plus vite auprès du comte d'Acerra, son beau-frère, le plus zélé de ses partisans.

L'armée pontificale tenait alors garnison à Capoue; la plupart des cardinaux y attendaient le pape, qui leur avait annoncé son prochain départ de Teano. A la vue de cavaliers accourant à toute bride, ils ne doutèrent plus que cette troupe n'annonçât l'arrivée du souverain pontife, et se rendirent processionnellement jusqu'aux portes pour le recevoir. Dès qu'ils eurent reconnu la bannière du prince de Tarente, ils se hâtèrent de rentrer dans la ville, afin d'éviter sa rencontre. Malgré le soin qu'avait pris Mainfroy d'intercepter la route de Capoue pour retarder la nouvelle de sa lutte avec Borello, le bruit s'en était déjà vaguement répandu. Jugeant inévitable une rupture entre le pape et le prince, les cardinaux eurent d'abord la pensée de le faire arrêter; toutefois ils s'en abstinrent prudemment; le combat aurait été sanglant et la défaite probable. Les troupes ponti-

ficales avaient l'avantage du nombre; mais lorsqu'on vit le peuple de Capoue accueillir Mainfroy avec des cris de joie, au bruit des cymbales et des trompettes, il ne fut plus question d'attenter à sa liberté. Les cardinaux se contentèrent de lui montrer un visage sévère quand il approcha d'eux avec toutes les marques de la soumission et du respect. Accoutumé de leur part à des manières flatteuses, le prince ne douta pas un instant de leurs mauvaises dispositions à son égard et en conçut une crainte secrète. Même, pendant un moment, il se jugea perdu. Longtemps il fut arrêté sur le pont du Vulturne, encombré d'une bande de musiciens de la suite des cardinaux. Il crut reconnaître un piége dans cet obstacle. Enfin il parvint à s'en dégager et alla droit à l'hôtellerie où il avait coutume de s'arrêter; là, sans descendre de cheval, il remercia le peuple, dit qu'il était trop pressé de rejoindre le margrave pour passer la nuit dans Capoue; puis, se gardant bien de laisser percer les soupçons qui agitaient son âme, ballotté, selon l'expression de son historien, entre les terreurs et les honneurs[1], il sortit de la ville d'un

[1] « Inter honorem timoremque deductus. » Nicol. de Jamsilla. On croit que Jamsilla accompagnait Mainfroy.

air tranquille. Mais le plus grand danger n'était pas à Capoue. A peine Mainfroy en était-il à la distance de quatre milles, qu'un de ses partisans accourut en toute hâte lui annoncer que ses bagages, restés derrière lui, avaient été pris et qu'une troupe de cavaliers se mettait à sa poursuite. Le prince, sans s'émouvoir, laissa une vingtaine d'Allemands à l'arrière-garde pour protéger sa marche et continua sa route en pressant le pas, mais en bon ordre. Seulement, il s'arrêtait de temps en temps pour voir s'il était poursuivi et pour rallier ses hommes[1]. Il mettait son honneur à ne pas donner à une retraite l'apparence d'une fuite et recommandait sans cesse à ses compagnons de ne point se séparer de son drapeau. Cependant le péril croissait; son arrière-garde

[1] « Princeps vero his auditis, nec faciem quidem, nec animum « mutans, viginti teutonicos equites post se remanere, et sub « uno vexillo venire constituit, et ipse cum reliqua sua comitativa, « passu quidem parumper concitato, non tamen dissoluto proces- « sit; et quum per aliquantulum viæ passu ita incitato pergerent, « quum via ejus loci arcta esset, et sepibus fossisque hinc inde « limitata, princepsque suos omnes attenderet, suorum dissolu- « tionem, ne in turpem se fugam prorumperent, modesto retinens « gressu; quum perventum fuisset ad locum quemdam spatiosum, « ubi diverti a via poterat, princeps a via parumper in campum « declinans retrorsum aspiciens : *Videre*, inquit, *volo, si aliqui « nos insequuntur, ne videamur fugere nullo prosequente.* » Nicol. de Jamsilla.

était prisonnière; à peine un seul de ses Allemands avait-il pu s'échapper pour lui annoncer ce désastre. Gualtieri d'Ocra, son chancelier, et un autre de ses partisans, désigné seulement par l'initiale J[1], le joignirent et le conjurèrent de se hâter. Il n'était alors séparé d'Acerra que par le Clanio, rivière très-profonde, encaissée dans une gorge de hautes montagnes et traversée d'un pont de bois si étroit et si fragile qu'on ne pouvait y passer qu'un à un. Mainfroy, pour empêcher toute précipitation imprudente, se plaça à la tête du pont. Tel qu'un brave capitaine de mer qui, dans un naufrage, fait défiler passagers et matelots et quitte le dernier son navire à moitié submergé, il ne voulut mettre le pied sur le pont qu'après y avoir fait défiler toute sa troupe, homme par homme, au risque de briser la planche sous le poids et d'être surpris seul au bord du torrent, par les satellites d'un ennemi irrité et triomphant. Quelques jours après, à l'heure même où la fortune du fils de l'empereur restait ainsi suspendue à un morceau de bois sur un tor-

[1] Sans doute Jamsilla lui-même, auteur de ce récit, et certainement témoin oculaire.

rent, Innocent IV prenait possession de Naples au bruit de toutes les cloches et élevait en face du Vésuve le gonfanon de l'Église romaine.

Arrivé à Acerra, Mainfroy fut reçu avec cordialité par le comte, son beau-frère[1]. Cependant le margrave de Hohembourg était arrivé de son côté au château d'Ariano, à quelques lieues d'Acerra. A la première nouvelle de la mort de Borello, croyant que Mainfroy avait l'avantage et qu'il était maître du pays, le margrave approuva son action en la déclarant digne d'un grand prince qui avait mis un brutal à la raison. Mais lorsque, mieux informé, Berthold eut appris que Mainfroy, loin d'être victorieux, n'était qu'un fugitif, il refusa même de le voir. A la fin, sur les vives instances des amis du prince de Tarente, il consentit à lui accorder, sur la route, une entrevue d'une heure. Mainfroy se rendit exactement au lieu désigné, mais il n'y trouva personne; et au bout de quelques moments d'attente, un messager expédié par le margrave vint lui annoncer que son maître, sur l'ordre très-pressant du pape, avait été forcé de poursuivre sa

[1] Le comte d'Acerra, de la maison d'Aquin, avait épousé une fille naturelle de l'empereur Frédéric.

route. Berthold conseillait à Mainfroy d'envoyer des députés au saint-père, près duquel il lui promettait son appui. Le prince fit partir sur-le-champ pour Capoue deux de ses plus intimes amis, Gualvano Lancia son oncle et Riccardo Filangieri, tous deux négociateurs habiles. Au lieu de l'appui promis par Berthold, ils ne trouvèrent plus dans le margrave qu'un ennemi déclaré. Saisissant un prétexte pour rompre avec Mainfroy, Berthold lui reprocha, non sans quelque raison, d'avoir traité avec le pape sans avoir rien stipulé pour ses intérêts. Il ne se borna pas aux récriminations et agit directement contre lui. Mainfroy avait chargé Lancia et Filangieri de solliciter un sauf-conduit. Le margrave, ne voulant pas se retrouver face à face avec celui qu'il avait offensé, fit échouer cette demande. Forcé naguère par son incapacité de lui résigner le gouvernement du royaume, comme toutes les âmes basses il n'avait pu lui pardonner sa propre insuffisance.

Innocent IV, poussé par Berthold, fit dire au prince que s'il n'était pas coupable, il devait se fier au père commun des fidèles, et se rendre au pied de son trône sans demander de sûreté. C'était

venir chercher la mort, ou tout au moins la prison. Mainfroy n'avait pas à hésiter. Cependant il fit répondre au pape qu'il se risquerait devant son tribunal; mais que ne pouvant paraître dans une ville telle que Capoue, remplie de ses ennemis, il viendrait à Averse, par où Innocent IV devait nécessairement passer pour se rendre à Naples. Le pape signifia au prince qu'il eût à paraître non devant lui, mais devant son légat. Tout était dit. Réduit à se défendre, Mainfroy n'avait plus qu'une ressource, les Sarrasins. Il marcha droit sur Lucera, dans la Capitanate, citadelle puissamment fortifiée, entourée de fossés, de remparts, flanquée de plus de quinze tours, et qui, de la hauteur où elle était située, dominait à perte de vue la vaste plaine nommée *Il Tavoliere di Puglia*. Lucera était peuplée de soixante mille habitants presque tous Sarrasins. Frédéric II avait renfermé dans ses murailles ses ateliers, son arsenal, ses trésors et son harem gardé par des eunuques. Pour faire oublier la patrie à ces Arabes, souvent frappés de nostalgie, le magicien impérial leur avait créé un Orient dans le pays des Samnites. Il y avait fait transporter à grands frais des chameaux pour le travail; et voulant don-

ner à ces enfants du désert l'illusion de leurs chasses aussi périlleuses que la guerre, il leur avait jeté en proie des tigres, des panthères et des léopards. Il n'avait rien épargné de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas, pour les attacher au sol de l'Italie et pour leur faire oublier l'Afrique. Le pays leur était abandonné; le christianisme plus encore. L'évêque de Lucera n'était plus qu'un de ces pasteurs imaginaires comme les prélats qui reçoivent aujourd'hui de la cour de Rome des titres sans réalité; ou s'il s'exposait à remplir son ministère, il était bientôt forcé à abdiquer un devoir impossible. Toutes les églises catholiques étaient brûlées et saccagées par les Sarrasins. Dans la cathédrale de Lucera ils avaient creusé une fosse immonde à la place de l'autel renversé[1]. Frédéric avait fermé les yeux sur ces outrages et sur les attentats sans nombre de ses hordes musulmanes.

De tous les établissements que la mort de l'empereur avait atteints dans leur existence, la colonie musulmane du royaume de Naples était le plus frappée. Les Sarrasins étaient perdus si Rome de-

[1] Actes du concile de Lyon. Raynaldi, Labbe, Fleury, etc.

venait maîtresse du pays. C'est contre elle que Frédéric les avait armés, et ils ne pouvaient prévoir que leur extermination dans le triomphe de la papauté. En tout cas, ils étaient décidés à se défendre à outrance. Ils tenaient Lucera, Accerenza et Girifalco, forteresses imprenables; ils commandaient aussi d'autres points moins forts, mais importants; enfin, ils se sentaient nombreux, courageux et résolus. Indépendamment de leur reconnaissance pour la mémoire de l'empereur, ils devaient revoir sans doute avec plaisir le fils de leur bienfaiteur, et se rangeraient immédiatement autour de sa bannière. C'est dans cette espérance que Mainfroy prit la route de Lucera, pressé de rejoindre Jean le More qui y commandait.

Il lui envoya un émissaire pour lui demander s'il voulait le recevoir. Jean le lui promit; mais, dès ce moment, cet homme, déjà soupçonné du meurtre du jeune Henri, songea à trahir Mainfroy et à le livrer au pape. Encouragé par cet esclave qu'un caprice avait élevé aux plus hautes dignités, Mainfroy, suivi d'une petite troupe, se fit conduire par Marino et Corrado Capece, deux frères d'une fidélité éprouvée, à travers les montagnes dont ils

connaissaient toutes les sinuosités. Ils prirent un chemin détourné afin d'éviter Monteforte, occupé par Louis de Hohembourg, un des frères du margrave, et surtout Avellino, qui appartenait au margrave lui-même.

Rien de plus gracieux et de plus imposant que cette contrée montagneuse qui, située entre Ariano et Nola, sépare l'Apulie de la Terre de Labour. C'est la Suisse illuminée par le soleil d'Italie et peuplée de ruines, semblables aux constructions féodales qui hérissent les bords du Rhin. Mais ce qui fait aujourd'hui le charme du voyageur était alors le péril du proscrit. Derrière chaque créneau, alors debout, maintenant écroulé, se cachait la flèche d'un archer ennemi. Mainfroy fut forcé de s'engager la nuit dans des gorges étroites, de se jeter dans des précipices, hors de tout chemin frayé. Les orages, fréquents en automne, avaient noyé et effacé tous les sentiers; la pluie, en polissant les pierres, les rendait glissantes. Les chevaux ne pouvaient s'y tenir. Pour avancer, le prince et ses compagnons mettaient pied à terre et tiraient péniblement leurs montures par la bride. La lune, qui, par intervalles, courait pâle et douteuse à

travers de sombres nuages, blanchissait à peine la cime des montagnes et ne faisait qu'accroître l'anxiété des fugitifs en prêtant aux objets dont ils étaient environnés des proportions gigantesques et des formes effrayantes[1].

Accablés de soucis et de lassitude, ils arrivèrent devant un château nommé Magliano. Au risque de ce qui pouvait en advenir, ils frappèrent à la porte. Avant d'ouvrir, on leur demanda qui ils étaient; ils répondirent, à tout hasard, qu'ils appartenaient au margrave Berthold. Cette réponse ne parut pas satisfaisante aux habitants du bourg; plusieurs d'entre eux proposaient déjà d'arrêter les voyageurs; mais enfin, après des pourparlers trop

[1] « Quum enim nox esset, luna tamen lucente apparebant declivia « montium, per quæ transitus erat, longe terribiliora et profun- « diora quam erant; et ad id loci quandoque perveniebatur, in « quo vel propter imminentis ruinæ formidinem, vel propter « aeris opacitatem, splendore lunæ per oppositionem aliquando « deficiente, nulla spes eis inde exeundi remaneret, et certum « quisque ibi suum periculum exspectaret. Levigabatur sane eis in « illa tenebrosa periclitatione quodammodo timor, si ab equis de- « scenderent, et eundo pedites timorem pro labore commuta- « rent; magis enim propriis, quam equorum suorum pedibus cre- « debant viæ illius, immo ac dubitabilis peregrinationis leviorem « quidem extimantes esse ruinam, si ex propriorum pedum lapsu « forsitan caderent, quam si sedentes in equis cum equorum ipso- « rum præcipitatione corruerent. » Nicol. de Jamsilla.

longs au gré de leurs craintes, la ville leur resta fermée. Cependant on leur permit de suivre un petit sentier escarpé le long des remparts. Échappés au danger, ils purent enfin se reposer sur une terre amie. Les frères Capece, les compagnons de la fuite de Mainfroy, le firent entrer dans leur propre château, à l'Atripalda. Les femmes de ces deux gentilshommes y donnèrent l'hospitalité au jeune prince et lui firent oublier toutes ses fatigues, chose aisée à vingt ans. Le brillant Mainfroy de Tarente ne songea plus qu'à se montrer chevalier galant et courtois; il s'assit à table entre les deux belles châtelaines, et y admit même leurs époux, honneur insigne qui les récompensait de tous leurs services, au delà de leurs espérances et de leurs vœux. C'est ainsi qu'on pensait alors[1].

Après un repas qu'abrégea la nécessité de fuir, plus pressante encore que la courtoisie chevaleres-

[1] « Fuit autem princeps in castro ipso cum magna reverentia et « honore receptus, pransusque est ibi princeps aliquantulum, uxo- « ribus prædictorum fratrum, nobilibus quidem et speciosis mulie- « ribus, ad utriusque principis latus in mensa sedentibus, viris suis « honestam earum cum principe refectionem gratam satis habenti- « bus, et ad honorem sibi maximum reputantibus, quod cum eis « imperatoris filius prandium participare dignatus esset. » Nicol. de Jamsilla.

que, le prince fut accueilli avec honneur au château de Nusco, appartenant au comte d'Acerra, son beau-frère. Averti qu'il était poursuivi par les troupes du pape, il ne passa qu'une nuit à Nusco et se rendit à Guardia de' Lombardi, quoique cette terre fût du domaine de Berthold. Mais comme ses partisans y étaient nombreux, il annonça son arrivée aux habitants, les fit rassembler dans un faubourg, en dehors de la ville, parut au milieu d'eux et les exhorta à persister dans leur fidélité à sa personne et à la cause du petit roi Conradin. Ces bonnes gens lui exposèrent naïvement que le légat pontifical qui se tenait tout près, à Ariano, avec un corps d'armée, les avait sommés de se donner à l'Église et ne leur avait accordé que jusqu'au lendemain pour se décider, ce qui les mettait dans un extrême embarras; car enfin il ne tenait qu'à ce légat et à ses gens d'armes de venir les assiéger et de détruire leur ville de fond en comble. Mainfroy s'efforça de les rassurer; il leur promit son appui contre les soldats du pape; mais l'effet ne pouvant pas suivre immédiatement les promesses, il jugea prudent de ne pas rester plus longtemps à Guardia de' Lombardi et poussa plus loin.

Cependant Mainfroy commençait à prendre courage. Ce n'était plus désormais à travers les rochers et les ravins qu'il promenait sa fortune errante; Bisaccia lui ouvrit ses portes avec joie. De là, il envoya des émissaires dans toutes les villes voisines pour annoncer son approche et promettre son assistance contre les troupes de l'Église. Ses avances n'obtinrent pas partout un égal succès. Melfi avait prêté serment au pape; elle consentait bien à recevoir le prince, pourvu qu'il vînt avec une suite peu nombreuse et n'ayant avec lui ni Allemands ni Sarrasins. A Ascoli, son envoyé tomba au milieu d'une sédition sanglante où le connétable de la ville venait d'être égorgé. Loin de pouvoir accomplir son message, l'émissaire de Mainfroy fut même obligé de se cacher. Cependant le parti vaincu dans l'émeute implora son assistance; un jeune homme, neveu du connétable qui avait péri victime de la fureur populaire, exhorta Mainfroy à profiter de la confusion répandue dans Ascoli pour s'emparer de cette ville importante par sa situation. Mainfroy et sa troupe s'en croyaient déjà maîtres, lorsque ce même jeune homme qui leur avait promis de les servir leur

manqua de parole. Il fit dire au prince qu'Othon de Hohembourg, un des frères du margrave, était à Corneto, à six milles d'Ascoli, avec cinq cents hommes de pied. C'était un mensonge; mais dans l'incertitude, Mainfroy se vit contraint de rétrograder; il ne pouvait s'exposer à se laisser enfermer des deux côtés, par les Allemands qui venaient de Corneto et par les pontificaux établis à Ariano. Il se replia donc sur Venosa. Là, il fut accueilli en triomphateur; mais il y reçut, en revanche, une fatale nouvelle qui ruinait, ou peu s'en faut, toutes ses espérances.

Le nègre gouverneur de Lucera l'avait trahi; Jean le More s'était donné au pape et avait pris la route de Naples, emmenant de Lucera mille Sarrasins et trois cents Allemands avec armes et bagages. Il avait laissé la garde de sa ville à un homme de sa tribu que les chroniques appellent Marchisio et qui se nommait probablement Makrizi. Malgré la trahison de Jean le More, Mainfroy ne renonça pas au dessein de gagner Lucera et de se confier aux Arabes, si chéris de son père et si favorisés par lui-même. Seulement, au lieu de marcher sur cette forteresse avec sa petite armée, il

aima mieux aller en chevalier d'aventure[1] et non en régent du royaume, suivi de trois écuyers, comme les paladins de la Table ronde. Ce fut ainsi qu'il sortit de Venosa, où il ne se croyait plus en sûreté, par une triste nuit de novembre, sous les torrents d'une pluie d'hiver. Il s'égara; mais enfin, après beaucoup de peine, Adenulfo, un des trois hommes d'armes du prince, ancien maître des forêts de Frédéric II, parvint à s'orienter, découvrit un point blanc dans les ténèbres, et reconnut un pavillon de chasse que l'empereur avait fait bâtir à Saint-Agapit. Adenulfo y conduisit le prince. Transis de froid, pénétrés par la pluie, ils ne purent s'empêcher d'allumer un grand feu. C'était une imprudence. La flamme pouvait être aperçue de Foggia, où Othon de Hohembourg tenait alors garnison avec une partie de l'armée pontificale; mais Mainfroy était jeune et poëte. A la vue de ces arbres splendides qui brûlaient dans l'âtre, il ne songeait qu'au passé sans se soucier du présent; il se rappelait peut-être ce temps bien peu éloigné où, encore enfant, par des nuits d'hiver,

[1] « In specie privatæ personæ. » Nicol. de Jamsilla.

comme celle-là, et sans doute en ce même lieu, il avait vu son père au retour de quelque chasse impériale s'asseoir à ce même foyer, s'entretenir familièrement avec ses serviteurs de ses guerres et de ses amours, chantant les belles catalanes [1] et maudissant les papes.

L'illusion ne dura pas longtemps; il fallut remonter à cheval et partir au petit jour. Après une heure de marche dans une plaine immense et inhabitée, abandonnée aujourd'hui aux troupeaux errants, Mainfroy et sa petite escorte virent sortir enfin, de l'horizon brumeux du matin, la haute colline de Lucera et, à son sommet, la citadelle sarrasine et ses épaisses murailles couronnées de quinze tours.

Chose singulière, Mainfroy ne savait pas l'arabe ! Il fallut qu'une des personnes de sa suite s'avançât vers les gardiens de la porte principale, qui, dans la crainte d'être surpris, s'étaient assemblés en hâte

[1] « Plas mi el cavaller frances
« E la donna catalana, etc., etc. »

Chanson très-connue que Voltaire attribue avec raison à Frédéric II, et que Ginguené, qui critique mal à propos Voltaire à ce sujet, prête, on ne sait pourquoi, à Frédéric Barberousse.

à la vue de cette cavalcade[1]. Cet homme aborda les Sarrasins avec confiance et leur dit dans leur langue : « Voici le fils de l'empereur ; il vient à vous selon votre désir, ouvrez-lui vos portes et recevez-le dans votre ville, ainsi que vous le lui avez promis, avec une bonté et une libéralité très-grandes. » Les Sarrasins doutaient que ce fût bien là réellement le prince, et craignaient qu'on ne se jouât de leur bonne foi ; mais celui-ci s'étant rapproché de la porte, ils le reconnurent aussitôt. Néanmoins, ils ne voulurent pas ouvrir avant d'avoir averti Makrizi, à qui Jean le More avait laissé le commandement de la forteresse. Tout à coup, comme saisi d'une inspiration, un des gardes s'écria : « A quoi bon demander la clef à Makrizi? il ne la donnera pas ; Jean lui a défendu de laisser entrer personne, fût-ce le prince. On lui ferait un mauvais parti. Qu'il entre n'importe comment. Une fois entré, tout ira bien. » Il y avait sous la porte un intervalle destiné à l'écoulement des eaux de pluie. Un jeune homme de vingt ans, svelte et leste comme

[1] « Princeps ipse cum tribus tantum, quorum unus idioma Sara-« cenorum bene noverat, ad portam appropinquabat. » Nicol. de Jamsilla.

Mainfroy, pouvait s'y glisser facilement; il l'essaya. On était alors accoutumé aux malheurs des personnes royales, mais non à leurs misères. En voyant le fils de l'empereur rampant à terre comme un reptile, les Sarrasins ne purent supporter cette humiliation. « Ne souffrons pas, s'écrièrent-ils, que notre seigneur pénètre chez nous dans cette vile posture. Qu'il y entre comme il convient à un prince! Brisons les portes[1]! » Elles tombèrent en un instant et Mainfroy passa sur leurs débris. Enlevé par les Sarrasins, il fut porté dans leurs bras jusqu'au milieu de la place publique de Lucera.

[1] « *Ingrediatur,* inquit, *princeps per foramen, quod sub porta est,* « *et sic in civitate quomodocumque ipsum habere possumus, habea-* « *mus.* Tunc princeps nec advertens ingressus illius turpitudinem, « sed magnæ fructum gloriæ, quæ ex illa turpitudine resultabat, « cogitans per labores et angustias transeundum esse ad gloriam, « et ex illa contumeliosa quidem, sed utili prostratione, surrectu- « rum se ad magnæ solium exsultationis aspirans, quum jam ad id « eum fortuna duxisset, ut non tamquam homo directus, sed tam- « quam reptile incurvatus, terræque prostratus gradi deberet, ani- « madvertit sapientissime, quod processus forte, qui jam ad illius « depressionis ultimum venerat, ad suæ relevationis tendebat ini- « tium, descenditque de equo suo, et se in terram prosternere ad « ingrediendum per foramen parabat. Quod Saraceni videntes, « magnaque ex illa principis miranda quidem sed necessaria hu- « militate permoti : *Numquid,* inquiunt, *ferendum est, ut dominus* « *noster ita viliter civitatem introit? Effringamus igitur portas,* « *ut ingrediatur sicut principem decet.* » Nicol. de Jamsilla.

Toute la garnison, tous les habitants de la ville entourèrent son cheval en poussant des cris de joie. Mainfroy, épuisé de fatigue, faillit être étouffé. Au premier bruit, Makrizi, surpris et furieux, accourut sur la place; il ne pouvait concevoir comment le prince de Tarente avait pu entrer dans la citadelle dont lui-même tenait les clefs. Il fit armer sur-le-champ la garnison pour repousser Mainfroy; mais au moment où il marchait contre lui, Makrizi le rencontra, se rendant en triomphe au palais impérial. « Makrizi! Makrizi! » lui criaient les Sarrasins et le peuple, « descends vite de cheval et viens baiser les pieds du prince! » L'Arabe obéit et se prosterna. Voilà comment Mainfroy gagna cette héroïque partie; mais certes il était bien temps.

Il avait seul pénétré dans l'intérieur; son escorte était restée hors des portes de la forteresse, attendant le moment d'entrer. Sur ces entrefaites, Othon de Hohembourg, allant de Foggia à Lucera, avec une troupe armée, passa devant la citadelle et demanda à un paysan qui travaillait sur la route ce que c'était que ces cavaliers qui attendaient à la porte. Le paysan répondit : « Ce sont les gens du

prince de Tarente, et lui-même vient d'entrer là-dedans. » L'Allemand n'en demanda pas davantage; il descendit de son roussin, monta sur son destrier, rebroussa chemin et poussa d'un trait jusqu'à Foggia. Les trois écuyers de Mainfroy le poursuivirent; mais il courait trop vite, et comme leurs chevaux étaient fatigués, ils entrèrent à Lucera.

Cependant Mainfroy, placé à une des fenêtres du palais impérial, situé dans l'enceinte de la citadelle, haranguait le peuple, lui expliquait par quels motifs il s'était séparé du pape et déclarait qu'il était venu défendre les droits du roi Conradin son neveu, les siens, et surtout la liberté du pays. Ces paroles furent accueillies avec les plus vifs applaudissements par une population émue du spectacle. Ivres d'enthousiasme, Sarrasins et chrétiens prêtèrent serment au prince et lui rendirent hommage en tumulte.

Il trouva dans Lucera les trésors de Frédéric II, ceux du roi Conrad, du margrave Berthold et de Jean le More. Ils y avaient été successivement déposés comme dans un lieu inexpugnable. C'était la kasbah arabe, telle qu'on l'a trouvée

de nos jours à Alger. L'emploi de ces richesses fut honorable et public. Outre l'argent monnayé, un amas de pierres précieuses, d'armes choisies, de vêtements magnifiques, tomba entre les mains du vainqueur, qui, généreux jusqu'à la prodigalité, distribua en grande partie sa prise entre les fidèles compagnons de sa fuite et destina le reste à la solde des troupes germaniques dispersées par Innocent IV dans la partie septentrionale du royaume. Les Allemands arrivèrent en foule au bruit des succès et des largesses du prince. Alors il sortit de Lucera, et, pour frapper un coup décisif, tomba sur Othon de Hohembourg, le poursuivit l'épée dans les reins jusque dans Foggia, dont les faubourgs furent mis à feu et à sang par les Sarrasins. Le margrave se soumit. Le cardinal-légat s'enfuit de Troia avec toute l'armée du pape, et Mainfroy, après avoir distribué ses ordres comme légitime administrateur du royaume, et exigé, en cette qualité, le *fodro* ou prestation en nature, due par les provinces au souverain; après avoir emporté Barletta, Venosa, Rapolla, soumis Melfi, Trani, Bari, reçu la forteresse d'Accerenza des mains des Sarrasins, de ceux-là même qui lui

livrèrent Jean le More, dont la trahison fut punie du dernier supplice; Mainfroy, proscrit, errant et fugitif un mois auparavant, se voit maintenant à la tête d'une armée, marche sur Naples et va y chercher une couronne.

FIN DU LIVRE II.

LIVRE III

MAINFROY

1255—1262

Digitized by Google

Volgiti, che fai?
Vedi là Farinata che s'è dritto:
Dalla cintola in su tutto 'l vedrai.
Io avea già 'l mio viso nel suo fitto:
Ed ei s'ergea col petto e colla fronte,
Come avesse lo 'nferno in gran dispetto.....
Ond' io a lui: Lo strazio e 'l grande scempio
Che fece l'Arbia colorata in rosso,
Tale orazion fa far nel nostro tempio.
Poi ch' ebbe sospirando il capo scosso:
A ciò non fu' io sol, disse, nè certo
Senza cagion sarei con gli altri mosso:
Ma fu' io sol colà, dove sofferto
Fu per ciascun di torre via Fiorenza,
Colui che la difesi a viso aperto.....
Inferno, c. x.

E il cardinale, e degli altri mi taccio.
Inf., c. x.

LIVRE TROISIÈME.

Mort d'Innocent IV. — Élection d'Alexandre IV. — Les cardinaux proposent indirectement la paix à Mainfroy, qui ne l'accepte pas. — Les comtes Lancia, oncles du prince de Tarente. — Victoires de Mainfroy. — Il soumet tout le royaume et arrive aux portes de Naples. — La cour de Rome excite en Sicile le mouvement communal. — Pietro Ruffo, comte de Catanzaro. — Le cardinal Ottaviano Ubaldini. — L'armée pontificale, commandée par Ubaldini, marche contre Mainfroy. — Traité de paix entre ce prince et le cardinal Ottaviano. — Il n'est point ratifié par le pape. — Mainfroy poursuit la guerre à outrance. — Les Sarrasins dévastent la côte de Campanie. — Le pape s'enfuit de Naples avec toute sa cour et se réfugie dans Anagni. — Puissance de Mainfroy. — Il punit ses ennemis par la prison ou par la mort. — Il tient une cour plénière à Foggia. — Condamnation du margrave Berthold de Hohembourg. — Mainfroy travaille ouvertement pour lui-même. — Sur un faux bruit de la mort de Conradin, répandu à dessein par ses partisans, il quitte le titre de régent et prend celui de roi. — Calomnies répandues contre le nouveau roi de Sicile. — Il reçoit un messager d'Élisabeth de Bavière, mère de Conradin. — Réponse évasive de Mainfroy. — Il perd sa première femme, Béatrix de Savoie, et épouse en secondes noces Hélène Comnène, fille du despote d'Épire. — Courtoisie et galanterie du prince de Tarente. — Son goût pour la poésie et la musique. —

Magnificence de sa cour. — Grande chasse de l'Incoronata. — Aventures du seigneur de Caritène et de la dame de Carabas. — Situation de Mainfroy en Italie. — Il hésite dans le choix de sa politique.— Sa haute influence dans le nord. — Il détruit la puissance d'Eccelino de Romano en Lombardie, et soutient Brancaleone à Rome. — Il fomente le mauvais vouloir de la commune de Rome contre le pape.—Il est excommunié.— Guerre de Florence et de Sienne.—Farinata degli Uberti entraîne Mainfroy dans le parti des gibelins de Toscane. — Bataille de l'Arbia chantée par Dante. — Mainfroy protecteur des Florentins. — Il forme une *taglia* ou ligue entre les villes gibelines de Toscane. — Canonisation de sainte Rose de Viterbe. — Mainfroy chasse les guelfes de Florence et de Lucques. — Ils offrent la couronne à Conradin. — Inutilité de cette démarche conseillée par le pape. — Alexandre IV négocie avec Edmond d'Angleterre, avec Conradin et avec Mainfroy. — Rupture de Mainfroy avec le pape. — Mort d'Alexandre IV. — Urbain IV. — Mariage de l'infant Pierre d'Aragon avec Constance, fille de Mainfroy. — Indignation d'Urbain IV. — Sa lettre à Jacques le Conquérant, roi d'Aragon. — Le roi de Sicile lance les Sarrasins dans la campagne de Romo. — Urbain IV s'enfuit à Civita Vecchia. — Il propose la couronne de Sicile à Charles de France, frère de saint Louis.

Tandis que Mainfroy s'avançait sur Naples, les cardinaux effrayés voulaient s'embarquer et fuir jusqu'à Rome. Cependant ils demeurèrent à Naples pour donner un successeur à Innocent IV. Ce pape, qui avait exercé dans le royaume toutes les attributions de la souveraine puissance, était mort le 7 décembre 1254, poursuivi de visions terribles, maudissant sa famille, se reprochant amèrement de l'avoir enrichie aux dépens de la justice. C'est à Naples, sa conquête, qu'Innocent IV, prince courageux,

mais implacable, avait trouvé, à son dernier moment, ce désespoir et ces angoisses dont il s'était réjoui dans la personne de l'empereur Frédéric et dans celle du roi Conrad, ses ennemis[1].

Avec la précipitation que commandaient des circonstances si pressantes et si périlleuses, Alexandre IV fut élu à Naples cinq jours seulement après la mort d'Innocent IV. Il se nommait Rainaldo, et descendait de cette grande maison de Signia, qui avait déjà donné au pontificat Innocent III, Grégoire IX, et qu'on ne désignait plus que par le titre de comtes (*Conti*), comme si cette dignité, alors si considérable, était devenue son apanage exclusif. A un pape violent, rapace, vindicatif, implacable, mais d'une indomptable fermeté; à un canoniste couronné, à un jurisconsulte du premier ordre, enfin à un des hommes les plus remarquables qui aient occupé la chaire de Saint-Pierre, succédait un homme ennemi de la violence, pur de toute rapine, naturellement doux, une sorte de chanoine

[1] On voit encore, dans la cathédrale de Naples, le tombeau de ce pape surmonté de sa statue couchée. Cette statue serait curieuse si elle était contemporaine. L'artiste a su donner au visage, d'ailleurs très-noble, du pape Innocent IV l'expression des douleurs secrètes et des espérances trompées.

épais et jovial, dominé par ses familiers, né pour le repos et non pour la guerre. Cependant sa vie ne fut pas moins agitée, pas moins belligérante que celle d'Innocent IV, tant il est vrai que dans les temps de révolution et de lutte les événements commandent aux caractères, et leur donnent le branle au lieu d'en recevoir l'impulsion.

Tout en souhaitant la paix, les cardinaux et le nouveau pape mettaient leur dignité à ne pas la solliciter; ils voulaient que l'offre en vînt du parti ennemi et qu'ils eussent seulement l'air d'accepter ce qu'ils désiraient au fond du cœur. Pour arriver à ce résultat, sans paraître l'avoir recherché, ils insinuèrent au comte Tomaso d'Acerra et à Riccardo Filangieri que les hommages de Mainfroy pourraient n'être pas absolument repoussés par Alexandre IV. Gualvano Lancia, oncle du prince, appuya cette négociation. Gualvano était resté à la cour pontificale, déplorant en public la conduite de son neveu, mais servant d'autant mieux sa cause en secret. Après la mort d'Innocent IV, le comte Lancia s'échappa de Naples, et vint joindre Mainfroy à Acerenza. Le prince le reçut avec la joie la plus vive. Profondément dévoué depuis sa

plus tendre enfance au fils de sa sœur Bianca, Gualvano avait été l'appui, le conseil, le guide de ce jeune homme. Les oncles de Mainfroy étaient l'âme et constituaient la force de son parti. C'est par eux qu'il tenait à la haute noblesse italienne; c'est grâce à eux qu'il n'était pas un Allemand, un étranger. D'ailleurs l'activité des Lancia était extrême. Avides de richesses, gorgés de confiscations, mais courageux et habiles, à la fois négociateurs et guerriers, ils étaient présents partout; ces trois frères occupaient pour le prince de Tarente tous les postes importants de l'Italie. Mainfroy se reposait avec une confiance absolue sur des auxiliaires attachés à sa cause par le sang, l'orgueil et l'intérêt. Les grandes alliances de la maison Lancia le servirent donc puissamment. A ses oncles se joignaient un groupe de parents plus éloignés, mais presque tous fidèles. Nous avons vu le comte d'Acerra offrir seul un asile au prince dans la détresse où le meurtre de Borello l'avait réduit. Le comte Tomaso et Riccardo Filangieri l'exhortèrent vivement à présenter son hommage au nouveau pape. Mais Mainfroy ne se rendit pas à ces avances de la cour de Rome; elles lui semblaient trop équi-

voques; il craignait de montrer de la faiblesse et de perdre du temps en vaines négociations. Cependant ses amis insistaient sur l'opportunité d'un acte respectueux qui n'engageait à rien, et que d'ailleurs un prince, quelque grand qu'il fût, n'avait jamais refusé à l'avénement d'un souverain pontife. Enfin, il céda à leurs instances; mais, ainsi qu'il était facile de s'y attendre, les conditions parurent inadmissibles aux deux parties. Le pape exigeait qu'il comparût lui-même pour se laver du meurtre de Borello et du tort qu'il avait fait à l'Église en chassant ses troupes de l'Apulie. C'était demander pardon d'avoir battu l'armée pontificale. Alexandre IV insistait principalement sur l'expulsion des Sarrasins. Mainfroy n'accorda aucun de ces deux points. Il voulait rester bailli du royaume au nom du jeune Conradin; il prétendait, en outre, traiter directement avec un cardinal-légat. Le sacré collége, à son tour, n'admit point une telle prétention. Innocent IV avait attribué à ce corps le rang exagéré qu'il a occupé depuis dans la chrétienté; rang qu'il fit longtemps prévaloir, même sur l'orgueil des maisons souveraines, et dont nous retrouvons encore quelque ombre dans

l'étiquette de la cour de Rome. C'est Innocent IV qui, le premier, avait donné aux cardinaux, pendant le concile de Lyon, le vêtement et la coiffure pourpre, symbole du sang qu'ils devaient verser pour Jésus-Christ. Nul n'avait porté plus haut l'orgueil du cardinalat. Ainsi donc, soit prétexte pour gagner du temps, soit fierté, d'autant plus indomptable que l'objet en était encore nouveau, les cardinaux refusaient alors d'entrer en conférence directe avec le bâtard impérial; mais pendant que les évêques couraient du pape au prince, et de Naples à la Terre d'Otrante, Mainfroy poursuivait son œuvre, laissait des traces sanglantes sur son passage, brûlait tous les arbres autour de Brindes, détruisait la ville de Mesagna pour faire plaisir à son chancelier qui l'en avait prié [1], et venait camper à Guardia Lombarda. De là, il n'avait pas loin pour

[1] « Obsedit itaque princeps civitatem Brundusii; et quum civitas « ipsa mœnibus et populo valde munita esset, nec posset per in- « sultum eam de facili capere, fecit fieri depopulationem arborum « circumcirca civitatem ipsam usque ad mœnia Misagniæ, quæ erat « Gualterii de Ocra regni Siciliæ cancellarii; quum ad mandatum « principis venire nollet, nec eidem cancellario parere ut domino, « per violentiam capta est, et ad instantiam ipsius cancellarii, qui « rebellionem ipsius molestissime tulerat, destructa est. » Nicol. de Jamsilla. Murat. *Script. rer. ital.*, t. VIII, p. 548.

marcher sur Naples et terminer le débat d'un seul coup; lorsque le parti guelfe, qui ne s'endormait pas plus que lui, le força à revenir sur ses pas. La Sicile venait d'être soulevée par les émissaires pontificaux. De proche en proche, la révolte franchissait le Détroit, gagnait la Calabre, et pénétrait dans la principauté de Tarente.

Innocent IV avait exercé tous les attributs de la royauté. Il avait distribué des fiefs napolitains et apuliens avec une profusion extrême, et s'était assuré, de la sorte, un nombre notable de partisans dans la partie continentale du royaume. Mais au delà du Phare, ces moyens étaient insuffisants. L'esprit de liberté y demandait autre chose que des faveurs féodales. Une telle situation n'avait pas échappé à l'habile pontife. Malgré la trempe inflexible de son caractère, il possédait une sagacité trop aiguisée par l'expérience, pour n'avoir pas saisi des différences essentielles entre les deux parties d'un État, soudées l'une à l'autre par la volonté humaine plutôt que par des affinités naturelles. D'ailleurs, il lui en coûtait peu de caresser les illusions de la liberté et les rêves de l'indépendance, dans une contrée séparée par la mer, et dont l'obédience touchait

bien moins la cour de Rome que la possession de l'autre côté du Détroit. Dans ce dessein, Innocent IV avait envoyé dans l'île, en qualité de missionnaire, un moine nommé Fra Ruffino, qui ne se bornait pas à annoncer aux Siciliens la domination prochaine du saint-siége, bonheur insuffisant pour eux, mais qui leur promettait la jouissance de franchises communales très-étendues, sous la protection de l'Église. Cette amorce avait trop bien pris dans l'Italie du nord pour ne pas être essayée à son tour dans l'Italie méridionale.

En signalant ces faits, quelques historiens modernes[1] les ont exagérés. Trop préoccupés de la contemplation du présent dans l'étude du passé, ils ont donné à cette politique du pontificat un sens excessif. Ils ont vu la promesse d'une république, l'établissement d'une Suisse italienne à l'extrémité de l'Europe. C'est pousser les conjectures au delà de la vraisemblance. Il est bien certain,

[1] M. Amari, *la Guerra del vespro siciliano,* cap. II. Parigi, Baudry, 1843, t. I, p. 11. Nous aurons à revenir plus d'une fois sur ce livre remarquable, mais systématique, dont la publication, devenue un événement politique en Sicile, a valu à son auteur la célébrité et l'exil.

néanmoins, que le pape Innocent, avec plus ou moins de désir de réussir, fit prêcher les maximes de la ligue lombarde en Sicile. Mais ce ne fut qu'une entreprise éphémère et dérisoire[1].

La Sicile était alors gouvernée par Pietro Ruffo, comte de Catanzaro, personnage remarquable, quoique difficile à bien connaître, comme tous ceux qui ont fondé leur fortune politique sur des expédients et non sur un principe, sur des fragments et non sur un bloc. De pareils hommes apparaissent à toutes les époques flottantes. L'admiration, la jalousie des contemporains constate leurs succès et les multiplie; mais là n'est pas encore la plus grande de leurs habiletés. A force de se dérober à l'opinion, ils déroutent la postérité elle-même. Ruffo de Calabre, comte de Catanzaro, en est un exemple frappant. Fondateur d'une famille illustre et qui subsiste avec éclat dans le royaume de Naples[2], il avait été destiné, par le testament de Frédéric II, au gouvernement de la Sicile, tant que durerait l'absence de Conrad. Pietro Ruffo, comme Mainfroy, s'était flatté qu'elle serait éter-

[1] Bartolomeo di Neocastro, c. IV.

[2] Les princes de Scilla et de Palazzuolo.

nelle. Il avait cru que, trop occupé en Allemagne, le roi des Romains n'aurait ni le loisir ni le pouvoir de venir en Italie. Il avait noué des intelligences secrètes avec le pape Innocent IV. S'il faut en croire les écrivains guelfes, le Calabrais avait été jusqu'à faire une déclaration par laquelle il cédait la Sicile au pape. Mais après l'arrivée de Conrad en Italie, Ruffo n'avait pas été moins pressé que Mainfroy de suspendre, du moins en apparence, toute négociation de cette nature. Cherchant à gagner le roi des Romains, il avait amené à sa cour le jeune Henri, frère de Conrad, pour l'opposer à Mainfroy. Afin de paralyser l'influence du prince de Tarente, Ruffo voulut se faire intermédiaire entre Conrad et le pape. Ce fut à son instigation que Conrad, dans son testament, mit le jeune Conradin sous la protection du saint-siége. Le roi des Romains étant mort, Ruffo retourna en Sicile, y maintint ses rapports directs avec la cour de Rome, et même favorisa la tendance qui portait les villes siciliennes à se former en communes indépendantes sous la protection pontificale. Toutefois, il ne publia pas le décret qui donnait au saint-siége la souveraineté sur l'île. Quelque chose de douteux, d'incer-

tain lui convenait davantage. Ruffo maintenait la Sicile dans une situation telle qu'elle ne savait elle-même à qui elle appartenait. Plus tard, lorsque les succès de Mainfroy eurent mis l'artificieux Calabrais en présence d'un homme victorieux et résolu, il essaya d'opposer le fils de Conrad au fils de Frédéric, l'enfant légitime au bâtard. Il fit battre monnaie au nom de Conradin, sans daigner consulter le régent du royaume. Cependant, les grandes villes de Sicile, naguère appelées à la liberté municipale, ouvertement par le pape, secrètement par Ruffo lui-même, ne voulurent pas renoncer à leurs espérances. Elles se révoltèrent. Ruffo voulut les contenir au nom de Conradin. Alors les communes siciliennes, lasses de sa politique double et fallacieuse, le chassèrent et le forcèrent de s'embarquer pour la Calabre avec toute sa famille. Il gagna Naples et s'y retira auprès du pape. On est surpris qu'il eût choisi cet asile après avoir trahi la cour de Rome; mais l'utilité présente fait toujours oublier les vieux griefs, et deux ennemis de la veille se réconcilient sans peine contre l'adversaire du moment. A l'arrivée de Conrad, Pietro Ruffo avait contrarié le pape Innocent; maintenant, il promettait au pape Alexan-

dre de lui livrer la Calabre, et c'était le point capital. La Calabre soulevée allumait la révolte sur les derrières de l'armée de Mainfroy, l'appelait lui-même à l'extrémité du royaume, et dégageait le souverain pontife, auquel Mainfroy tenait le poignard sur la gorge aux portes de Naples. En effet, le prince de Tarente quitta précipitamment Guardia Lombarda et courut mettre le siége devant Oria, ville de Calabre qui se défendit avec énergie[1].

Sur ces entrefaites, une armée pontificale marcha contre le régent, commandée par le cardinal Ottaviano degli Ubaldini, l'un des membres les plus importants de l'Église romaine, personnage d'un caractère original et singulier comme presque tous les types de ce siècle féroce mais grand. Investi de la confiance des papes, il était issu de cette race terrible qui plus tard, et sous des insignes également sacrés, fit murer dans une tour un père avec ses enfants[2]. Ottaviano passait pour épicurien; et Dante, qui devait

Nicol. de Jamsilla.

[2] L'archevêque Ruggiero Ubaldini, fils d'Ubaldino della Palla, qui fit périr Ugolin, était le propre neveu du cardinal Ottaviano. Arrivabene, *Il secolo di Dante*. Monza, 1838, p. 70 et 115.

effrayer les damnés eux-mêmes à la vue du crâne d'un autre Ubaldini dévoré par sa victime, Dante a jeté en enfer Ottaviano ou plutôt le *cardinal*, car il ne lui donne pas d'autre nom. En effet, on le désignait toujours ainsi. Il était le *cardinal* comme Frédéric II était l'*empereur*. Dante les met côte à côte dans la tombe de feu avec d'autres hommes illustres qui passeront aussi sous nos yeux parmi ceux *qui font l'âme morte avec le corps*[1], c'est-à-dire parmi les matérialistes[1]. *Si j'ai une âme*, disait cet athée prince de l'Église, *je l'ai perdue mille fois pour les gibelins*[2]. Ottaviano était en effet gibelin de sang et de cœur, guelfe par ambition et par état. Dans cette conjoncture, il perdit encore une fois son âme ou du moins son honneur. Le penchant l'emporta sur le devoir. Ubaldini avait vu naître Mainfroy; il l'aimait quand il n'était encore qu'un gracieux enfant; il l'admirait en ce moment où il était devenu un brave et noble

[1] Con Epicuro tuttil suoi seguaci
Che l'anima col corpo morta fanno.
Inferno, c. x, v. 14 et 15.

[2] « Si anima est, ego perdidi millies pro gibellinis ipsam. » Benvenuto Rambaldo d'Imola, *Comment. Dant.*

chevalier. Une de ces sympathies d'esprit qui, dans les têtes méridionales, prennent souvent le caractère violent d'une passion de cœur, troubla la volonté du cardinal et brisa les armes dans ses mains[1]. Aussi, lorsque le prince de Tarente, accourant du fond de la Terre d'Otrante, eut paru devant l'armée pontificale, Ubaldini, dont les troupes, selon un témoignage contemporain[2], à la vérité peu vraisemblable, montaient à soixante mille hommes, n'accepta point la bataille. Un envoyé du duc Louis de Bavière, oncle de Conradin, ménagea une trêve entre les deux armées. Mainfroy retourna au siége d'Oria, convaincu que

[1] « Verum adhuc habet relatio plurimorum et quorumdam divul-
« gata opinio, quod quando Manfredus romanam curiam visitavit,
« dominus Octavianus propter plura merita, quibus Manfredus
« alios præcellebat, in ejus adeo exarsit amorem, quod pro *eodem*
« ardua studuisset liberaliter exercere. Unde asseritur quod illius
« amoris instantia, quem in eo conceperat, et dilectionis etiam insti-
« gatus, quam domus cardinalis prædicti ad Fredericum habuerat,
« cui sub Gebellinitatis nomine quantum poterat adhærebat, idem
« cardinalis statum Manfredi affectans ad sublime transcendere,
« sibi cessit in regno, et quum potuisset, procul dubio feliciter ha-
« buisset triumphum, si congregationem tantam fidelium cum gente
« Manfredi permisisset pariter commisceri, regnum demum et fines
« regni Manfredo spontanea liberalitate dimisit, rediitque in Cam-
« paniam quasi victus. » Saba Malaspina.

[2] Matthieu Paris.

rien ne résistait à son ascendant. Mais dans l'intervalle, le cardinal, ou léger, ou perfide, ou honteux de sa défection, se réunit au margrave Berthold et s'empare de Foggia. Alors Mainfroy se retourne comme un jeune lion; d'Oria, il s'élance à Lucera, rallie ses fidèles Sarrasins, en détache un escadron pour reprendre Monte Sant'Angelo révolté contre lui, bat, chemin faisant, Berthold qui voulait l'arrêter, le poursuit jusqu'à Foggia, le force à s'y enfermer et agit avec une telle rapidité que le légat lui fait demander la paix. Elle était devenue inévitable par suite d'une maladie contagieuse qui avait pénétré dans la ville. Les troupes pontificales et les auxiliaires de Berthold périssaient agglomérés sur un si petit espace, et, malgré la fertilité de ce pays, réputé le grenier du royaume de Naples, la pénurie était telle que les soldats du pape donnaient un cheval pour une poule[1]. Soit lassitude, soit scepticisme, soit penchant immuable pour l'intrépide jeune homme qui, trompé dans sa bonne foi, n'avait pas fait attendre sa vengeance et s'était porté avec la rapidité de l'éclair de Bari

[1] « Pro gallina una dabatur equus, et vix ad tale pretium pote-« rat inveniri. » Nicol. de Jamsilla, Murat. *Script.*, t. VIII, p. 576.

à Lucera, Ubaldini fit à Mainfroy des propositions de paix, à la vérité très-onéreuses : toute la Terre de Labour restait au pape; les exilés, les bannis rentraient de plein droit dans le royaume, et le margrave lui-même, si souvent traître, était pardonné. Telle était la puissance morale du pontificat, tel était aussi son orgueil que le refus de signer un pareil traité vint non pas du prince de Tarente, heureux et vainqueur, mais du pape, humilié et vaincu.

Alexandre IV refusa sa ratification et les Hohembourg, sous la protection du saint-siége, ourdirent une conspiration nouvelle contre Mainfroy. N'ayant plus d'autre parti à prendre que de poursuivre la guerre à outrance, il jeta le masque et se montra ce qu'il était au fond du cœur : un ennemi acharné de l'Église romaine. Emporté par l'indignation et la vengeance, le fils de Frédéric lâcha la bride à ses Sarrasins, qui entrèrent dans les villes, dans les bourgades, massacrèrent tout ce qui tombait sous leur main, renversèrent les églises, pénétrèrent dans les couvents de femmes, y portèrent la dévastation, le viol, et parcoururent enfin le pays, non pas en ennemis réguliers, mais en Barbaresques débarqués sur la plage. Ils promenèrent la ruine et

la mort sur toute cette côte enchantée, le chef-d'œuvre de la création. Salerne, Amalfi, Atrani furent souillées par ces barbares. Lorsqu'ils parurent devant Naples, le pape s'enfuit épouvanté jusqu'à Anagni, n'osant rentrer dans Rome. Ainsi finit à jamais le rêve de la possession des Deux-Siciles par la papauté. Dès ce moment, elle ne songea plus à y régner elle-même. L'offrir à un fils dévoué de l'Église fut désormais son unique dessein.

Mainfroy ne s'arrêta point à Naples; il poursuivit l'épée dans les reins, jusqu'à Capoue, les guelfes, qui s'enfuirent par Monte Cassino, San Germano, Sora, et gagnèrent les Abruzzes. Ariano, Aquila furent livrées aux flammes. On devrait croire que partout la terreur et la haine accueillaient le prince et les Sarrasins; mais il n'en était pas ainsi. Le vent léger de l'Italie avait tourné et soufflait alors pour l'heureux Mainfroy. La Sicile fut également pacifiée. Fulco Ruffo, neveu de Pietro Ruffo, se rendit à Federigo Lancia. Fra Ruffino fut ignominieusement renvoyé de l'île avec tous les partisans du pape, et, comme pour annoncer ce qui ne pouvait plus guère se faire attendre, les fers devinrent la récompense de

ceux qui s'étaient soulevés pour Conradin. Le nom du prétendant commençait à devenir criminel.

Ainsi le pape fuyait devant Mainfroy, qui reprenait une à une toutes les villes du royaume. Malgré la terreur qu'inspiraient les Sarrasins, malgré leurs dévastations et leurs ravages, les populations accouraient au-devant de lui, des palmes à la main, chantant l'hymne : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !* De plus hautes destinées l'attendaient encore. Irrité par la résistance, il ne voulut plus être que sévère. Il tint un parlement général à Barletta avec beaucoup de solennité. Pietro Ruffo fut déclaré déchu du comté de Catanzaro et de tous ses emplois. Peu de temps après il périt assassiné dans la Calabre, qu'il avait essayé de soulever. Les barons condamnèrent à mort le margrave Berthold et ses frères, convaincus d'une conspiration en faveur du saint-siége; mais Mainfroy commua leur peine en une prison, dont, à la vérité, personne ne les vit jamais sortir. Beaucoup de guelfes furent dépouillés et suppliciés, les uns en public, les autres en secret. Les vengeances furent nombreuses, les châtiments cruels et les récompenses éclatantes.

Tous les partisans du prince reçurent des fiefs. Les Lancia, quoique gorgés de biens confisqués, obtinrent encore un surcroît d'honneurs et de richesses. Gualvano, déjà comte de Butera, de Paterno, de Saint-Philippe d'Argyre et de tant d'autres seigneuries, devint comte de la principauté de Salerne et grand maréchal de Sicile; son frère, Federigo, reçut le comté de Squillace; le comté de Marsico, antique patrimoine des Sanseverini, confisqué sur cette maison jadis puissante, fut inféodé à Enrico de Sperneria.

Le sourire d'une fortune si amie dit un chroniqueur contemporain[1], réjouissait le cœur du prince de Tarente. Roi de fait, il ne lui manquait plus que la couronne. Elle ne devait pas lui manquer longtemps. Son ambition la convoitait, ses scrupules ne la repoussaient pas, la victoire l'en rendait digne et le vœu du peuple l'y appelait. Il fut roi par la considération suprême de la nécessité. Le couron- 11 août.
nement de Mainfroy s'accomplit sans obstacle, à Palerme, où il s'était transporté dans ce dessein. Le faux bruit de la mort de Conradin, répandu

[1] « Manfredus igitur ex tam amicæ prosperitatis arrisu, affluenti-« bus undique commodis, lætabatur. » Saba Malaspina, l. XI, c. VII.

par ses partisans et facilement accueilli par lui-même, fut un dernier sacrifice à une légitimité dont, au surplus, personne ne se préoccupait alors; car il n'y avait, en réalité, rien qu'un trône vacant. Quelques barons balbutièrent le nom de l'orphelin, comme il arrive toujours en pareille circonstance; demi-soupir d'une fidélité mourante, ou précaution pour un avenir qu'on ménage sans y compter. En général, cependant, on salua par des acclamations l'avénement que la plupart d'entre les barons avaient provoqué. L'opposition ne vint que des ecclésiastiques. Plusieurs prélats se dirent malades pour ne pas se rendre à Palerme; quelques-uns, sous prétexte d'humilité, entreprirent le voyage à pied pour n'arriver que le lendemain[1]; mais en dernier résultat, même de la part du clergé de Sicile, il y

[1] « Sed de prælatis quidam deprompte, minus tamen provide, « ad coronationem prædictam maturis gressibus properarunt; alii « prætensa excusationis causa in propriis ecclesiis substiterunt. « Nonnulli vero iter veniendi Panormum continuaverunt usque « Messanam, qui aut lente aut pedetentim pergebant ut fieret co- « ronatio sine eis, aut in aliquo loco de Sicilia, confingentes se « fatigatos in itinere ac defectos, quæsita requie remanebant. Ali- « qui vero in die coronationis hujusmodi simulabant Panormi ali- « cujus mole discrasiæ se gravatos, ut saltem missam coronationis « et horam unctionis regiæ evitarent.» Sab. Malasp., loc. cit. supr.

eut plutôt mauvais vouloir que résistance ouverte. Cependant dès qu'Alexandre IV eut appris le couronnement de Mainfroy, pour le punir d'avoir disposé d'un fief du saint-siége sans en avoir sollicité la permission, il renouvela contre lui les anathèmes de l'Église.

Ajoutant foi, dans le premier moment, au bruit de la mort de Conradin et voulant accabler celui qui en recueillait le fruit, les guelfes prétendirent que le jeune roi avait été empoisonné par des dragées qu'on lui avait remises de la part du prince de Tarente; car c'est ainsi qu'ils persistaient à appeler le nouveau roi de Sicile, persuadés que pour détrôner un roi il suffit de lui en refuser le titre. Ensuite, lorsqu'ils apprirent que le prétendant vivait encore, ou du moins lorsqu'il ne leur fut plus utile de ne pas croire à sa mort, ils racontèrent que sa mère, la reine Élisabeth de Bavière, mère du jeune prince, se défiant de quelques embûches, avait montré sous les habits et le nom de Conradin un autre enfant qui était mort pour avoir touché au don perfide de l'usurpateur. Enfin, la troisième version fut que le nouveau roi avait fait assassiner deux Allemands envoyés par Élisabeth à Alexandre IV. C'était

autant de calomnies. Il n'y avait de vrai qu'une chose, c'est qu'Élisabeth, peu de temps après le couronnement de Mainfroy, lui fit savoir que Conradin vivait, et réclama la couronne pour son fils. Des envoyés du duc de Bavière étaient chargés de porter les paroles de la reine. Mainfroy les reçut en public et leur répondit : « J'ai arraché ce royaume de vive force à deux papes; cela est notoire à tout le monde. Les Allemands sont abhorrés dans ce pays. Que la mère m'envoie l'enfant, je l'élèverai comme un fils. Je lui ferai oublier les mœurs de son pays, et je lui enseignerai les coutumes de l'Italie. Plus tard, après moi, il pourra monter sur le trône, il pourra être mon successeur; mais tant que je vivrai, je régnerai[1]. » Il combla de présents magnifiques les ambassadeurs, et les congédia avec honneur en leur remettant des chevaux pour le duc de Bavière et des jouets précieux pour Conradin. Sa réponse était peu sincère; c'est un successeur de sa race qu'il voulait. Béatrix de Savoie, sa première femme, n'existait plus. Il n'en avait eu que deux filles. Aussi, peu de temps après

[1] Matteo Spinelli, p. 26.

sa mort, il épousa une princesse grecque, Hélène, fille de Michel Comnène, despote de Thessalie et d'Épire, et nièce de Villehardouin, prince d'Achaïe. Cette alliance entraîna Mainfroy dans une expédition contre l'empereur Michel Paléologue; il ne la commanda pas en personne, quoique un chroniqueur peu exact[1] nous le montre, contre toute vraisemblance, guerroyant en Grèce, dans un moment où certes il ne pouvait pas quitter son royaume. Il avait un grand rôle à jouer, mais ce n'était pas hors de l'Italie. L'issue de cette expédition fut assez infructueuse; elle se borna à l'échange d'un général grec contre la sœur de Mainfroy, veuve de Jean Ducas Vatacès, et à des fêtes pompeuses données par le roi de Sicile à l'empereur de Constantinople, Baudouin II de Courtenay, qui, chassé de ses États par Michel Paléologue, était venu étaler à la cour de Palerme un vain titre et une misère réelle.

Après la guerre, le repos. Cette cour nouvelle avait tout l'éclat de la fortune de son maître. Les fêtes

[1] Matteo Spinelli, écrivain rempli d'anecdotes curieuses, mais en général inexact et plus propre à embrouiller qu'à éclaircir l'histoire de son temps, surtout sous le rapport chronologique.

s'y succédaient à l'envi. A Foggia, un parlement tenu avec une magnificence jusqu'alors inconnue attira un concours immense. Par la grâce de ses manières, par la facilité de son abord, Mainfroy charma les hommes ; aux femmes, il ne demandait que d'être belles, et les traitait toutes si équitablement qu'on ne pouvait deviner quelle était celle qui lui plaisait le plus[1]. Loin de se prévaloir de sa nouvelle grandeur, il ne montrait aucun orgueil ; il se vantait même parfois de sa naissance, disant que les enfants de l'amour étaient toujours les plus vaillants[2]; soit qu'il se sentît au-dessus de l'opinion commune, peu établie d'ailleurs à une époque de mariages douteux et de divorces fréquents, soit que, dans l'intérêt de son système politique, il voulût montrer alors à l'Italie moins le fils d'un empereur allemand que le neveu des comtes Lancia.

[1] « Lo secondo di decembre lo re venne a Barletta, et vi fece « stantia molti mesi ; et nelle feste di Natale segli fece gran triunfo, « perchè ogni sera si fecero balli dove erano donne bellissime « d'ogni sorte, et lo re presentava egualmente a tutte, et non si « sapea quale più gli piacesse. » Matteo Spinelli, p. 34.

[2] « Lo re disse a messer Amelio.... che tutti li figli che nascono « per amore riescano huomini grandi. » Idem.

La magnificence impériale reparut à la cour de Sicile avec une séduction nouvelle. Celui qui y présidait alors n'était plus un vieux César irrité par la défaite et par l'orgueil blessé, cherchant dans l'orgie l'oubli de ses malheurs et un remède violent au désordre de sa pensée. C'était un prince doué de toutes les perfections de l'esprit et du corps, embelli par la victoire et par l'espérance, dont il avait adopté l'emblème; à moins que les habits verts[1] dont il était toujours revêtu ne fussent destinés à réjouir les Sarrasins par la vue des couleurs sacrées de leur prophète. Il y eut tous les jours, toutes les nuits, des danses joyeuses. On donna une grande chasse dans la forêt de l'Incoronata, qui depuis sept ans n'avait plus entendu les fanfares royales, et près de laquelle, il y avait cinq ans, Mainfroy et ses compagnons accablés de fatigue, glacés par la pluie, s'étaient réchauffés à un feu qui pouvait les trahir. Maintenant, à cette flamme sinistre, le jeune monarque substituait un luxe encore sans exemple : d'innombrables flambeaux de cire éclairaient les profondeurs de la forêt

[1] « Et semper vestiebatur vestibus viridibus. » Benvenuto d'Imola, *Comment. di Dante.*

sombre et changeaient la nuit en soleil. Douze mille personnes assistèrent à cette chasse solennelle. Mainfroy retrouva les mêmes voluptés, et d'autres plus douces peut-être, dans la délicieuse retraite de Lago Pesole. Toute cette période de son existence fut un enchantement. Étourdi par la jeunesse, le succès et le plaisir, il s'abandonnait à toute la fougue de l'imagination et des sens.

Quand venait la fraîcheur du soir, suivi de deux musiciens de Sicile, grands faiseurs de romances, il parcourait, en chantant, les rues de Barletta[1]. Quelquefois cependant, plus sérieux et plus sévère, il montrait à ses sujets le roi, au lieu de l'enfant de l'amour. Il y avait en Morée un chevalier français nommé Geoffroy de Bruyères, seigneur de Caritène, que *fortune et péchié avoient conduit à une chose moult laide*[2], qui est d'aimer la femme d'autrui. C'était la plus belle châtelaine de la Romanie; on la nommait la dame de Carabas. *Pour faire plus aisément son délit avec la dame,* le seigneur de Caritène annonça un pèlerinage à Saint-Nicolas de

[1] Matteo Spinelli, p. 34.

[2] *Le Livre de la conqueste de la princée de Morée,* publié par M. Buchon, p. 194.

Bari, et, dans ce pieux dessein, les deux amants partirent ensemble pour l'Italie. Ils abordèrent auprès du mont Gargan. Ayant appris l'arrivée dans son royaume du sire de Caritène, qu'il connaissait de réputation comme un des plus braves chevaliers qu'il y eût au monde, Mainfroy s'informa quel hasard l'amenait de si loin : « Sire, lui dit quelqu'un qui savait bien l'affaire, ce chevalier a enlevé la dame de Carabas à son mari et ils sont venus se divertir en Italie sous prétexte de pèlerinage. » Alors il fit venir le seigneur de Caritène, *qui le salua et lui fit la révérence qu'il appartient à un roi;* le reçut à merveille, le fit asseoir et lui demanda ce qui l'amenait dans ses États. « C'est un vœu, répondit Geoffroy de Bruyères, et, s'il plaît à Dieu, j'irai jusqu'à Rome. » Mais Mainfroy mécontent qu'un des meilleurs chevaliers du prince de Morée, son beau-frère (car ils avaient épousé les deux sœurs), l'eût quitté pour une telle *ribauderie*, lui dit d'un air courroucé : « Sire de Caritène, je sais tout. Vous avez mérité de perdre la tête pour avoir abandonné votre seigneur au milieu de la guerre, et vous avez manqué à votre homme lige en enlevant sa femme. Partez donc au plus

vite; videz de céans en huit jours, rendez la dame de Carabas à son mari, retournez auprès de votre suzerain, sinon je ferai faire de vous bonne justice. » Le sire de Caritène, bien honteux d'entendre parler ainsi le roi de Sicile, répliqua qu'il lui obéirait sur-le-champ, sauf maladie ou *encombrement de fortune de mer*. Mais comme il ne trouvait point d'*autre excuse qui lui fût honorable*, il n'en ajouta pas davantage et prit congé du roi le plus gracieusement qu'il lui fut possible[1].

Malgré la jeunesse du nouveau roi, le plaisir ne suffisait pas pour remplir son âme. Il se sentait appelé à de hautes destinées; une vaste carrière s'ouvrait devant ce conquérant de vingt-huit ans. Quoique humilié et vaincu, le parti guelfe était toujours resté considérable; il avait pour chef le pape, et c'était assez pour ne pas mourir. Les podestats, les généraux, les cardinaux, les princes n'étaient que les lieutenants du saint-siége. Dans ce parti éternel, il n'y avait jamais de détruit que les individus. Il n'en était pas ainsi des gibelins.

L'empire n'était pas toujours présent en Italie

[1] Cette anecdote appartient probablement à la fin du règne de Mainfroy, mais nous l'avons placée dans le tableau général de sa cour.

comme la papauté. L'empereur n'était souvent qu'une ombre; quelquefois même il n'existait pas. Les divers éléments qui composaient son caractère politique portaient en eux-mêmes un germe de dissolution. En effet, qu'était le chef de l'empire? César, sa dignité avait besoin de la consécration pontificale; roi des Romains, c'est du pape qu'il espérait cette consécration. Ainsi, il était forcé, sans cesse, de combattre celui dont il avait reçu, ou dont il espérait recevoir le sceau de la grandeur et du pouvoir; ce qui le constituait nécessairement en état de sujétion ou d'ingratitude. De plus, choisi parmi les princes d'Allemagne par des électeurs allemands, le chef gibelin représentait toujours dans la Péninsule un intérêt étranger, dont le mélange avec les intérêts germaniques avait fini par fatiguer l'Allemagne elle-même. Pour remédier à cet inconvénient inévitable, une portion d'électeurs avait choisi un Castillan, l'autre un Anglais. L'enfance de Conradin avait amené ce résultat bizarre. Le désir de soustraire l'Europe aux onéreuses conséquences des prétentions si diverses et si compliquées de la maison de Souabe avait aussi déterminé le collége électoral à cher-

cher au dehors le représentant de l'empire. Dès l'année 1256, le siége impérial était devenu vacant. Trois compétiteurs le convoitaient : Richard de Cornouailles, frère de Henri III, roi d'Angleterre, celui qui, peu de temps auparavant, avait refusé la couronne de Sicile, offerte par Innocent IV ; Alphonse dit le Sage ou le Savant, roi de Castille[1], et enfin Conradin, ou du moins, en son nom, ses parents et ses amis. Alexandre IV, affectant l'indécision entre les deux rivaux étrangers, mais cherchant à prolonger l'interrègne, ne s'était prononcé que contre Conradin seul. Effrayé de voir l'empire replacé et rendu héréditaire dans la maison de Souabe, le pape avait menacé d'excommunier les électeurs, s'ils songeaient à élire le petit-fils de Frédéric II, et pour donner à cette politique de circonstance une base bien étrangère au principe de la succession directe, il insistait sur l'âge du prince, qui le rendait, disait-il, incapable de gouverner. En même temps Alexandre IV avait excommunié le prince de Tarente, mis le royaume des Deux-

[1] Alphonse X appuyait ses prétentions au trône impérial sur sa parenté avec la maison de Souabe, qui pourtant n'était pas éteinte. Voy. une lettre inédite de ce prince aux Pisans, tirée des archives de Toscane. Appendice A.

Siciles en interdit, dégradé l'évêque d'Agrigente et l'abbé du Mont-Cassin : l'évêque, pour avoir sacré Mainfroy; l'abbé, pour avoir assisté à son sacre. Mais toutes ces mesures avaient affaibli la papauté; aucun parti ne pouvait s'appuyer sur elle, puisqu'elle semblait donner l'exclusion à toutes les prétentions rivales sans y rien substituer. Les guelfes eux-mêmes ne trouvaient pas toujours un chef dans celui qui frappait tout le monde et ne conduisait personne; de là, une modification visible dans ce grand parti, qui amena nécessairement les gibelins à se transformer à leur tour. De même que les guelfes ne restèrent plus d'une manière exclusive le parti du pape, les gibelins cessèrent d'être uniquement le parti allemand et impérial. Par une émulation heureuse, les deux factions tendirent à devenir nationales. Elles conservèrent leurs anciennes dénominations. Les partis ne créent pas leurs noms; l'occasion les fait, l'habitude les garde et la politique les perpétue, quitte à les appliquer à d'autres usages. Les gibelins maintinrent donc leur vieille enseigne, mais ils lui donnèrent un sens nouveau. Il leur fallait désormais un chef italien, et nul n'était mieux placé que Mainfroy pour le

leur donner. Deux hommes, avant lui, tentèrent cette transformation; chacun dans une localité circonscrite : Eccelino dans le nord de l'Italie, Brancaleone à Rome. Ils échouèrent, parce que leurs efforts dispersés ne purent converger à un centre commun.

Eccelino de Romano s'intitulait lieutenant de l'empire en Italie, mais il aspirait à se rendre indépendant et à fonder une dynastie princière. Ce que les Scaligeri, les Visconti exécutèrent dès le XIIIe siècle, et plus tard les Gonzaga, les Sforza, tant d'autres encore, Eccelino l'essaya. Malheureusement pour lui, heureusement pour l'Italie, il vint trop tôt. Tant que Frédéric II vécut, Eccelino contenu par la puissance impériale, même affaiblie, imposa quelques bornes à son ambition et à sa cruauté. Frédéric mort, Eccelino se baigna dans le sang. Poussant l'orgueil jusqu'à la folie, il déclara publiquement qu'il ferait en Lombardie des actions aussi grandes que celles de Charlemagne[1]. Déjà maître de Bassano, de Padoue, de Vérone et

[1] « Eccelinus ait se velle in Lombardia agere majorem rem quam « acta foret a tempore Caroli Magni et citra. » Cortusi apud Verci, *Storia degli Eccelini*, Bassano, 1789, t. I, p. 33.

de la Marche trévisane, il prétendit à la domination de toute l'Italie supérieure. Sa valeur était éclatante, sa finesse extrême, sa férocité plus grande encore. Grégoire IX, Innocent IV et Alexandre IV l'avaient successivement frappé des foudres de l'Église. Eccelino appartenait à la secte des Pauliciens, sorte de franc-maçonnerie qui avait survécu au désastre des Albigeois, et qui semble avoir réuni, dans une confraternité mystérieuse, les libres esprits d'une époque où l'incrédulité n'avait pas moins d'énergie que la foi. A cette secte ont appartenu certainement Eccelino de Romano, Buoso de Doara, le marquis Oberto Pallavicino, Mainfroy lui-même, et, plus secrètement, l'empereur Frédéric II. Sommé trois fois de comparaître au pied du tribunal pontifical, Eccelino avait tantôt bravé, tantôt éludé les injonctions d'Innocent IV. Le pape à son tour avait montré une patience bien étrangère à son caractère impérieux, mais l'espoir de gagner le tyran au parti guelfe et de le détacher de la faction gibeline méritait quelques efforts. Eccelino avait un frère nommé Alberigo, qui appartenait à la faction guelfe. Une haine sincère ou mutuellement concertée rendait les deux frères

irréconciliables. Alberigo se voyait aussi favorisé du saint-siége qu'Eccelino en était abhorré; les brefs pontificaux sont remplis de ses louanges. Innocent IV lui avait donné d'avance tous les biens de son frère à conquérir, avec promesse de ne jamais les rendre à Eccelino, quand même il viendrait à se convertir. A la vérité, Alberigo n'était pas un hérétique; ce n'était qu'un monstre. Sa cruauté ne le rendait pourtant pas moins exécrable que son aîné. Un jour il fit pendre plusieurs chevaliers de Trévise, et força leurs femmes d'assister nues à leur supplice[1]. Après une longue discorde, Alberigo vit son frère près de succomber. Il se rallia à lui pour empêcher la chute de leur maison. Alors l'anathème les frappa tous deux également. Par un mouvement spontané, tous les partis se soulevèrent contre eux; les tyrans furent atteints de tous les côtés. Tandis que le pape les excommuniait comme hérétiques, les gibelins, conduits par Oberto Pallavicino, et dirigés en secret par Mainfroy lui-même, attaquaient Eccelino, dont la puissance et les excès compromettaient et lassaient son

[1] Rolandinus Patavinus. Murat. *Script. rer. ital.*, t. VIII. — Laurentius de Monachis, *Id.*—Verci, *Storia degli Eccelini*, passim.

parti. Il mourut à Soncino dans le Crémonais, à la suite d'une bataille, la tête fracassée d'un coup de hache. Alberigo subit une mort plus cruelle encore. Conduit à Trévise, il fut écartelé après avoir assisté au supplice de ses fils égorgés, de sa femme et de ses filles brûlées vives. Eccelino avait été combattu par les guelfes comme un ennemi; Alberigo fut châtié comme un transfuge.

Mainfroy, qui ne voulait pas que les Romano se rendissent absolus dans la Lombardie, avait certainement contribué à leur ruine. En revanche, il prêtait un appui fervent et sincère à Brancaleone d'Andalo. Resté maître de la grande ville après le départ d'Innocent IV, le sénateur y avait exercé le pouvoir suprême, non-seulement avec une vigilance sévère, mais avec une vigueur voisine de la cruauté. Cette conduite lui avait mérité l'affection du peuple. L'aristocratie opprimée n'espéra plus que dans le pape. Les barons étaient sûrs de l'appui d'Alexandre IV. Ils conspirèrent contre Brancaleone. Mal défendu et même abandonné par les plébéiens, surpris, jeté dans un cachot, le sénateur allait y périr victime de l'oligarchie victorieuse, lorsqu'une émeute populaire chassa

le successeur qu'on lui avait donné, et le fit sortir lui-même de sa prison. Pour premier acte de son pouvoir restauré, Brancaleone fit pendre comme des brigands deux Annibaldeschi, deux des chefs du parti aristocratique. Ensuite il entraîna le peuple et marcha contre Anagni, patrie d'Alexandre IV. Les habitants d'Anagni supplièrent le pape d'intercéder pour eux auprès du sénateur. Alexandre qui était rentré dans Rome après l'emprisonnement de Brancaleone, contraint de s'abaisser devant son ennemi, demanda et obtint la grâce de sa ville natale; puis, saisi de frayeur, il s'enfuit de Rome jusqu'à Viterbe, méditant même de se réfugier plus loin et de se cacher dans Assise, sous la protection du tombeau récent mais déjà vénéré de saint François. Alors, Brancaleone assembla les Romains, se fit décerner par un plébiscite le pouvoir d'agir contre les barons comme bon lui semblerait; et commençant par le plus puissant de tous, il assiégea Odone Colonna dans sa forteresse de Palestrine. La noblesse fut écrasée; ses bastions et ses tours couvrirent de leurs débris la campagne de Rome. Brancaleone mourut dans l'exercice d'un pouvoir absolu. On rendit de grands honneurs à sa mémoire ; on le traita presque

comme un saint. Sa tête, renfermée dans une urne précieuse, fut placée au haut d'une colonne dorée[1]. Pendant son administration il avait rendu de grands services à la cause de Mainfroy, qui, intimement lié avec le sénateur, lui prêtait ouvertement son appui. Après la mort de Brancaleone, le pape, malgré le roi de Sicile, reprit quelque crédit dans la république romaine. Il fit avec quatre députés du peuple un accord par lequel nul ne pourrait être nommé sénateur sans le consentement du souverain pontife[2]; c'était à peu près le traité d'Innocent III. Pendant quelque temps il y eut deux sénateurs; puis dans une réaction gibeline, par respect pour la mémoire de Brancaleone, on revêtit de la toge sénatoriale un de ses oncles, du même nom que lui.

Ces mouvements habilement fomentés par Mainfroy établissaient son influence à Rome. N'aspirant pas à l'empire, malgré les suggestions de ses amis, il se trouvait dans une entière indépendance de la couronne impériale, et mieux que les Eccelino et les Brancaleone, il pouvait gouverner l'Italie non pas en tyran local, en despote tributaire, mais en

[1] Matth. Paris.
[2] Vitale, *Storia diplomatica*.

roi, en chef national, en rival des papes, qui seuls prétendaient représenter dans la Péninsule les intérêts purement italiens. Disputer au chef de l'Église le monopole du rôle patriotique devait être surtout le but de Mainfroy. D'heureuses conjonctures le favorisaient dans ce dessein, et il s'y vit naturellement appelé, non pas avant qu'il y eût pensé, mais avant qu'il s'y fût préparé. L'occasion se présenta d'elle-même.

Les républiques de Florence et de Sienne, rapprochées depuis cinq ans par un traité de paix, étaient revenues à leur antagonisme naturel et allaient se déclarer la guerre. Les bannis florentins excitaient les Siennois à prendre les armes contre Florence. Farinata degli Uberti, le plus illustre parmi les émigrés gibelins, homme d'un courage intrépide et d'une intelligence non moins hardie, conseilla à la commune de Sienne de s'adresser au roi de Sicile. Comme Farinata jouissait d'un grand ascendant, on le chargea de composer une députation et de se mettre à sa tête. Il partit pour Naples, fut admis en présence de Mainfroy et prit la parole. Il rappela dans les termes les plus énergiques le dévouement des gibelins toscans à

la cause impériale; il conjura le roi de venir à leur secours moins encore dans leur intérêt que dans le sien propre. « C'est la Toscane surtout qui était nécessaire pour tenir en échec la cour de Rome. Ainsi l'avait toujours pensé l'empereur; une si sage politique devait être aussi celle de son fils. Les gibelins florentins et siennois, remplis d'ardeur, n'attendent qu'un chef digne de les commander, et ce chef c'est lui, c'est Mainfroy[1]. » Il semblait que le nouveau roi dût accepter avec empressement la proposition de Farinata Uberti; cependant il l'accuillit froidement; il ne répondit que par des paroles évasives et ambiguës. C'est qu'il n'avait pas encore pris de résolution définitive. Après ses succès si multipliés et si éclatants, Mainfroy croyait pouvoir choisir entre les gibelins et les guelfes. Désirant fonder une puissance italienne, il penchait plutôt vers les derniers. Il aurait souhaité avec ardeur, de pouvoir se substituer aux papes dans le commandement de ce parti et de le gouverner indépendamment du saint-siége. C'était une illusion sans doute, mais elle avait quelque chose de trop

[1] Leonardus Aretinus, *Hist. flor.*, l. II, c. III.

séduisant pour qu'il fût aisé d'y renoncer. D'ailleurs, les gibelins lui étaient suspects : c'était la faction allemande pleine de la mémoire de Frédéric II et attachée à Conradin plutôt qu'à lui-même. Elle le recherchait aujourd'hui, parce que la jeunesse et l'éloignement du prétendant ajournaient ses espérances; mais entré dans l'âge viril, Conradin redeviendrait le chef naturel des Gibelins et lui enlèverait leur appui. Préoccupé de ces pensées, Mainfroy différa sa réponse à Farinata et à ses compagnons, après avoir promis d'en délibérer en conseil. Cette réponse se fit beaucoup attendre. Leur refuser tout secours c'était se trahir. Ne voulant pas les renvoyer mécontents, il leur fit dire par un de ses ministres que l'embarras de ses affaires ne lui permettait pas de les seconder aussi efficacement qu'il l'aurait désiré, mais qu'il leur enverrait un escadron avec sa bannière royale. Étonnés, indignés, les députés se consultèrent entre eux pour savoir s'ils ne refuseraient pas avec mépris cette offre injurieuse d'un monarque ingrat; mais Uberti les engagea à ne point suivre leur premier mouvement et à accepter la bannière de Mainfroy qui suffirait pour le compromettre. Quant au nombre

de ses troupes, dût-il n'accorder que dix hommes, on saurait les conduire en lieu tel que leur maître, pour peu qu'il eût quelque soin de son honneur, serait bien forcé d'envoyer une armée entière à leur aide. Étant donc convenus d'accepter, faute de mieux, l'offre mesquine du roi de Sicile, les députés de Sienne retournèrent vers lui avec un visage riant et remercièrent très-humblement Son Excellence[1] de sa générosité. Accompagnés d'une troupe de deux cents cavaliers allemands, ils s'en retournèrent à Sienne. Ils y rentrèrent poursuivis des risées du peuple siennois et des reproches des bannis florentins, stupéfaits de voir revenir Farinata avec un secours aussi médiocre.

Cependant, les guelfes de Florence déclarèrent la guerre à la république de Sienne. Farinata avait promis d'engager Mainfroy plus loin qu'il ne l'avait voulu, et tint parole. Lorsque l'armée florentine se fut approchée de Sienne, on fit bien boire et bien manger les deux cents Allemands de Mainfroy et, ainsi gorgés de vin et de viandes, on les lança, par l'avis de Farinata, contre les guelfes

[1] En général on donnait souvent aux rois, dans le moyen âge, et plus anciennement encore, le titre d'Excellence.

florentins, qui ne s'attendaient pas à cette attaque. Les Allemands, entrés dans le camp ennemi par surprise, y firent un affreux carnage. Les Florentins s'enfuirent devant eux, parce qu'ils les croyaient l'avant-garde d'une grande armée; mais lorsqu'ils se furent aperçus que cette petite troupe n'était accompagnée de personne, ils se rallièrent, se retournèrent contre les cavaliers de Mainfroy, les taillèrent en pièces et traînèrent dans la boue l'étendard de Sicile. La perspicacité de Farinata fut alors justifiée. Les Siennois se hâtèrent d'envoyer à Mainfroy la nouvelle de son affront. La vengeance ne pouvait pas se faire attendre. Tout l'ordonnait : la politique aussi bien que l'honneur; il y allait désormais de la réputation du roi, et, par conséquent, de sa sûreté; s'il négligeait une première injure, plus tard il en aurait trop à punir. Il envoya aussitôt à Sienne huit cents cavaliers allemands commandés par l'un de ses oncles, Giordano Lancia, guerrier renommé en Italie. Giordano fut reçu avec transport par les Siennois et par les émigrés florentins. Ils se servirent des étrangers avec d'autant plus d'empressement que ces cavaliers n'étaient payés que pour

trois mois, et que, passé ce terme, on ne pouvait plus compter sur eux. Il fallait, dans cet intervalle, attirer les Florentins en rase campagne. De prétendus transfuges, envoyés par le rusé Farinata leur persuadèrent qu'une des portes principales de Sienne leur serait livrée. Crédules et sûrs de la victoire, les habitants de Florence, malgré les conseils de quelques hommes prudents, se précipitèrent en tumulte sur la route de Sienne. Toutes les corporations, tous les *Arts*[1], sortirent avec leurs enseignes particulières. Il n'y eut pas de maison qui ne fournît au moins un soldat à cheval ou un fantassin. Arrivée sur la colline de Monte Aperti, cette multitude s'arrêta, attendant que la porte promise lui fût livrée. Voilà, en effet, que la porte s'ouvre, mais au lieu de transfuges, elle vomit huit cents cavaliers allemands suivis de toute la cavalerie urbaine de Sienne et de tous les bannis. Le désordre se met aussitôt parmi les assaillants, la trahison y pénètre à son tour; un des chefs essaye de rallier sa troupe autour de son drapeau, un traître se glisse derrière lui et lui

[1] On nommait ainsi à Florence les jurandes et maîtrises : l'art de la soie, l'art de la laine, etc.

coupe la main. Cavaliers et piétons se dispersent ou tombent au pouvoir de l'ennemi. Le carroccio des Florentins et la cloche Martinella, longtemps disputés, vaillamment attaqués et défendus, sont pris et promenés sur l'âne d'une vivandière. Les gibelins triomphent, ils rentrent dans leur ville, en chassent les guelfes, et Mainfroy est proclamé protecteur de Florence [1].

Telle fut cette bataille de Monte Aperti, non-seulement importante, mais immortelle, puisque Dante en a parlé et nous a montré l'*Arbia teinte en rouge.* Tant que l'instinct brutal de la vie exclusivement matérielle n'aura pas étouffé l'amour de la poésie, on verra toujours Farinata se levant tout à coup hors de sa tombe, droit de la tête à la ceinture, sans contorsions, sans larmes, supérieur à son supplice, trop occupé de sa patrie pour songer à son lit de flammes, le front haut enfin, et le regard superbe, comme s'il tenait l'enfer à mépris [2]. Jamais, non jamais un homme ne fut honoré à ce point, et Dante devait célébrer ainsi ce magna-

[1] Dominico Aldobrandini, *Chronique siennoise,* traduite par M. de Dino. Paris, Curmer, 1846.

[2] Voy. l'épigraphe en tête du livre III.

nime Uberti. Si Florence vit encore, c'est à Farinata qu'elle le doit. Lorsqu'après la bataille de l'Arbia, Giordano d'Anglano, général de Mainfroy, les Siennois et les bannis décidèrent sa destruction totale, Farinata s'y opposa seul, et seul il força au silence tous ceux qui avaient ouvert l'avis de jeter dehors, comme un cadavre, l'inconstante mais noble Florence.

Mainfroy, devenu l'arbitre de l'Italie, appliqua toutes les ressources de son intelligence à l'organisation du parti gibelin. Cette bannière n'était peut-être pas celle qu'il aurait préférée, le choix ne lui était pas permis, et du moins il voulut user de la manière la plus utile et la plus sûre d'une politique rejetée par son penchant, commandée par sa situation. Il alla mêmeau delà des besoins de sa cause en persécutant cruellement les guelfes et en les chassant de toutes les villes. Pour réunir les forces du parti gibelin, il fit à Lucera, dès l'année précédente (1259), un acte qui mettait sous sa protection la république de Sienne. Elle ne s'était engagée d'abord qu'à condition de ne point déroger à sa fidélité envers l'Église romaine; mais les succès de Mainfroy donnèrent ensuite plus de confiance à

ses partisans. Sienne et Florence signèrent une *taglia* ou traité réciproque. Le roi, en vertu de ce traité, céda la ville de Montepulciano à la république siennoise dont l'appui lui était si nécessaire. La *taglia* ne fut que le préliminaire d'une ligue générale des gibelins en Toscane. Ami de Venise et de Gênes, républiques rivales avec lesquelles il avait signé des traités[1], Mainfroy tenait l'Italie dans sa main sans crainte de l'Allemagne, grâce à l'enfance de Conradin et à l'élection illusoire de deux étrangers au trône impérial. Il n'avait même plus rien à craindre du pape, qui avait échoué dans ses efforts pour lui opposer un compétiteur. Alexandre IV, comme son prédécesseur, s'était tourné du côté de l'Angleterre; mais à l'offre d'un trône, il avait joint la demande d'un tribut; et, de ce conflit, résultait l'impossibilité de s'entendre. Henri III brûlait du désir de voir son fils Edmond sur le trône de Sicile. Malheureusement pour lui, le parlement refusait toute espèce de subside. Dépourvu des armes matérielles, le pape avait eu recours à des moyens d'une autre nature. On essaya de suppléer au défaut

[1] Nous avons tiré des archives de Sienne ces traités *in extenso*. Voy. appendice B.

d'argent et de troupes par une intervention miraculeuse. Viterbe en fut le théâtre; ville cruellement persécutée par les gibelins, mais toujours fidèle au saint-siége, l'asile le plus sûr, le plus constant de la papauté. A Viterbe, dans les dernières années du règne de Frédéric II, vivait une jeune fille, un enfant, qui, à l'âge de dix ans, revêtue de l'habit du tiers ordre de Saint-François, parcourait naguère les rues, les places publiques, s'élevant contre les impériaux et appelant la colère céleste sur des vices et sur des crimes dont assurément une inspiration particulière pouvait seule lui donner l'idée. Elle se nommait Rose. Le bruit de sa sainteté s'était répandu au loin. Par une de ces faiblesses ou de ces tristes nécessités que l'irritation conseille à un pouvoir menacé, l'empereur Frédéric avait banni la jeune fille avec toute sa famille. C'était la désigner d'avance à la canonisation. Il y avait peu d'années qu'elle était morte, à l'âge de douze ans, lorsque les habitants de Viterbe virent un jour le pape Alexandre IV s'avancer processionnellement, suivi du sacré collége, vers le couvent de Santa Maria in Poggio, où Rose reposait ensevelie. Averti par une vision, trois fois répétée, le pape fit ou-

vrir le tombeau et transporter le corps, en grande pompe, à l'église qui s'honore aujourd'hui des reliques et du nom de la sainte. Selon quelques écrivains ascétiques, elle fut canonisée de son vivant par le pape Innocent IV[1]. Le fait n'est pas vraisemblable; mais les informations si multipliées que l'Église apporte aux canonisations n'étaient pas encore soumises à des formalités très-sévères. Quoi qu'il en soit, un culte public fut rendu spontanément à Rose de Viterbe. Ce n'était pas une sainteté traditionnelle, une mémoire des anciens jours; les concitoyens de Rose l'avaient vue naître, parmi eux, et partir pour l'exil avec ses parents. D'autres cités avaient entendu sa voix enfantine et recueilli sa parole prophétique. A Suriano, devant le peuple assemblé, elle s'était arrêtée au milieu de son discours, puis avec un sourire elle s'était écriée : « Fidèles, réjouissez-vous, l'ennemi de Dieu n'est plus, vous le saurez dans peu de jours. » En effet, à l'heure même où la jeune vierge parlait au peuple, bien loin de là, à Fiorentino, l'empereur Frédéric rendait le dernier

[1] Feliciano Bussi, *Istoria di Viterbo*, parte prima, lib. III, p. 141.

soupir[1]. Cette canonisation était un triomphe pour le parti guelfe. Les gibelins n'avaient rien de semblable à y opposer. Que pouvaient, en effet, des théories érudites sur les droits de l'empire, un pyrrhonisme confus, une philosophie douteuse et peu assurée d'elle-même; que pouvaient tous ces froids moyens contre l'intervention visible et saisissante de la sainteté, du sacrifice, du dévouement dans une jeune fille qui, élevée au milieu des oiseaux et des fleurs, lançait la foudre sur la tête des tyrans?

Ce fut là une machine puissante dirigée contre Mainfroy, mais elle n'eut pas d'effet immédiat. Le roi de Sicile était trop avancé dans la croissance de sa fortune. Il se passa alors une chose étrange. Le pape négocia à la fois avec tous les partis et contre tous les partis. Il se rapprocha de Mainfroy; mais pendant qu'il traitait avec lui, il proposait la couronne à Edmond d'Angleterre, et la promettait en même temps à Conradin. A l'instigation de la cour de Rome, les guelfes de Florence et de Lucques envoyèrent en Allemagne au jeune duc de Souabe deux illustres citoyens toscans, messer Buonaccorso Billincioni degli

[1] Corretini, *Vita di santa Rosa di Viterbo.*

Adimari et messer Simone Donati. Le désespoir des guelfes persécutés par Mainfroy, leur détresse après la bataille de Monte Aperti, leur avaient dicté cette démarche qui, ne pouvant avoir aucun résultat pratique, n'aboutit qu'à une de ces démonstrations puériles dont, à défaut de succès réels, s'amusent et se consolent les partis déchus. Au retour des envoyés guelfes en Toscane, on promena de ville en ville, de château en château, un petit manteau fourré de vair qu'avait porté le prétendant[1].

Tout en autorisant des négociations avec Conradin, le pape offrit au roi de Sicile de reconnaître son titre, à deux conditions : le rappel des bannis et le licenciement des Sarrasins. Mainfroy souscrivit sans difficulté à la première clause, quitte à la rendre illusoire par l'exécution. Le pape ne pouvait se dispenser de faire l'autre demande, mais elle était inacceptable par Mainfroy. Il n'y répondit qu'en

[1] « E tornati i detti ambasciadori della Magna, per insegna e arra « di Curradino, cioè della venuta sua, appresentarono in Lucca « uno mantellino foderato di vaio, del detto Curradino, il quale si « feciono donare, e fecesene in Lucca una grande festa per gli « guelfi : mostravasi in Santo Fridiano com'una santuria, ma non « sapeano il futuro, come Curradino doveva essere loro inimico e « avversario. » Riccordano Malespini, *Istoria florentina*, c. CLXXII. Murat. *Script. rer. ital.*, t. VIII, p. 995.

faisant venir de nouvelles bandes d'Arabes de Sicile et même d'Afrique.

Au milieu de ses prospérités, la Sicile lui donnait quelques inquiétudes. Les Allemands établis dans l'île cherchèrent à la troubler. Depuis la condamnation des Hohembourg, ils étaient devenus les ennemis secrets de Mainfroy. Ce prince, qui unissait parfois une singulière imprudence à beaucoup de ruse, avait envoyé à Trapani un de ses parents, Federigo Maletta, avec un escadron de troupes allemandes pour contenir les malveillants dans cette partie de l'île. Le chef de ces étrangers, nommé Gelb, était très-attaché à la mémoire du margrave Berthold; il assassina par trahison Federigo Maletta et se jeta dans le mont Érix, où il essaya de se défendre; mais Federigo Lancia l'y força et le punit. Dans le même temps, la Sicile fut témoin d'une tentative plus dangereuse. Un mendiant nommé Giovanni da Cochleria[1], qui avait une ressemblance frappante avec Frédéric II, conçut l'idée de se donner pour l'empereur. Amis du merveilleux et toujours ennemis du gouverne-

[1] Saba Malaspina, lib. II, cap. VII, p. 806.

ment présent, les Siciliens acceptèrent avidement cette imposture. Des circonstances romanesques achevèrent de l'accréditer. Au lieu de parcourir les campagnes et les villes, le faux empereur s'enfonça dans cette partie de l'Etna, dans cette zone nommée la *regione nemorosa*, qui entoure la montagne d'une épaisse et verte ceinture. Le mendiant choisit une grotte pour demeure. Instruit sans doute par quelques fourbes habiles, il prit sans trop d'invraisemblance l'attitude et le langage d'un prince persécuté et méconnu. Mainfroy, comme tous les conquérants de cette époque, avait fondé ses largesses sur des confiscations. Conduits par les neveux et les frères de Ruffo le Calabrais assassiné à Terracine, tous ceux que le roi avait dépouillés s'empressèrent de rendre hommage à l'imposteur; ils coururent à sa caverne comme à un sanctuaire, proclamèrent le fourbe véritable César, le firent descendre de sa montagne, le revêtirent du costume impérial et le montrèrent de ville en ville jusqu'à Castrogiovanni, l'ancienne Enna. Cette imprudence fut leur perte. Défendus par les rochers inexpugnables de l'Etna, ils auraient pu s'y défendre; mais dans Castrogiovanni, point central, que les anciens

appelaient l'ombilic de la Sicile, investi par les troupes de Mainfroy, sous le commandement de Riccardo Filangieri, le prétendu Frédéric fut pris et pendu, comme l'avait été en Flandre le faux Baudouin, autre empereur de fantaisie. Cependant on ne livra Giovanni da Cocleria qu'après un combat opiniâtre, tant la foule de ses partisans s'était grossie. Mainfroy se crut obligé de venir lui-même en Sicile pour pacifier ces troubles; sa présence les apaisa. A Palerme il fut accueilli avec transport par le peuple et par l'aristocratie, qui lui rendit hommage dans la personne d'Enrico d'Albe[1]. Ce noble et vieux chevalier, possesseur des plus riches troupeaux du Val de Mazzara, vint offrir au roi, en signe de dévouement et de fidélité, cent mules de ses haras, dont chacune était montée par un esclave noir.

Libre de préoccupations pénibles, Mainfroy ne songea plus qu'à satisfaire son goût pour les entre-

[1] « Apud Panormum vero multa regi et varia donaria præsen-« tantur. Sed in uno eximio potissime hominum admirabantur ob-« tutus; Henricus enim de Albe, vir dives agri et auri, ac abundans « pecoribus in villa Mazariæ, centum mulos singulos singulis insi-« dentibus centum sclavis in suæ naturalis nigredinis deformitate « formosis, regi Manfredo pro devotionis et fidelitatis pignore præ-« sentavit. » Sab. Malasp., loc. cit.

prises. Déjà il avait fait construire un môle à Salerne et en avait confié la direction à Jean de Procida[1]. Il voulut faire plus encore et fonder un monument digne des Romains. Le port de Siponto, sur l'Adriatique, était depuis longtemps encombré par la vase. Mainfroy résolut de l'abandonner et de créer, au pied du mont Gargan, un nouveau port auquel il attacha son nom, et qui subsiste encore : c'est Manfredonia. Le roi en posa la première pierre, en présence d'astrologues qu'il avait fait venir exprès de Sicile et de Lombardie.

Après avoir consolidé son pouvoir, il ne lui restait plus qu'à le perpétuer dans sa race. Sa postérité était devenue nombreuse : à ses deux filles nées de son premier mariage, Hélène Comnène avait ajouté trois fils. Mainfroy méditait une alliance brillante pour Constance, l'aînée de ses filles, qui en était digne. Il réussit. Don Jaime, roi d'Aragon, un des plus glorieux princes de la chrétienté, vieilli sous le harnais, vainqueur des Mores, et nommé de son vivant Jacques le Conquérant, souhaita d'unir la princesse Constance à son fils don Pedro,

[1] Ce fait est attesté par une inscription qu'on conserve à Salerne

et de réconcilier en même temps Mainfroy avec le pape. Fray Ramon de Peñafort, chargé de cette double mission, se rendit de la part du roi d'Aragon, à Viterbe, auprès du souverain pontife. Alexandre IV n'existait plus. Un Français, Jacques 25 mai. Pantaléon, patriarche de Jérusalem, était monté sur la chaire apostolique et avait pris le nom d'Urbain IV. 29 août. Sublime égalité, sainte démocratie de l'Église romaine ! A l'héritier des Fiesque comtes de Lavagna, au descendant des comtes de Signia ; à l'un des quatre premiers patriciens de Gênes, à l'un des quatre premiers barons de Rome, succédait sans difficulté, sans opposition, sans surprise, un homme sorti des derniers rangs du peuple, le fils d'un savetier de Troyes.

Ce fut à lui que s'adressa le roi d'Aragon pour réconcilier le roi de Sicile avec Rome. Mais à la place d'un vieillard fatigué d'une lutte longue et infructueuse il trouva un autre vieillard plein de vigueur et de feu. Dès qu'Urbain eut reçu le message du roi d'Aragon, il interposa l'autorité du saint-siége pour détourner ce prince de tout projet de mariage entre son fils et la fille de Mainfroy. Loin de se rendre aux instances de don Jaime qui lui représentait

la douleur profonde que causait au roi de Sicile la rigueur du saint-père, et son désir ardent de recouvrer les grâces de l'Église, Urbain IV ne voulut y voir qu'une nouvelle preuve de l'hypocrisie de l'ancien prince de Tarente[1], car c'est à peine s'il lui accordait ce titre dont il le déclarait déchu, comme de tout le reste.

Urbain IV, par un bref solennel, s'exprima dans les termes les plus affectueux pour don Jaime. Étonné que le roi d'Aragon ait eu la simplicité de croire à des démonstrations si peu sincères, le pape lui exposait, sans aucun ménagement, les crimes qu'il reprochait à l'usurpateur de la couronne sicilienne. Il le montrait méprisant Dieu avec le cœur d'un impie et trompant les hommes avec le front d'un courtisan. Il ne lui imputait ni la mort de Frédéric ni celle de Conrad, mais il l'accusait d'ingratitude envers Innocent IV, son bienfaiteur; de là, passant au meurtre de Borello et au reproche d'avoir trahi Conradin[2], le saint-père rappelait le malheur, l'abandon et même les droits

[1] « Principi quondam tarentino. »

[2] « Ad occupationem prædicti regni manus extendens, illud sub « simulata nepotis seu nati memorati Conradi protectione tutoria, « præsumpsit occupatum aliquandiu detinere : ac tandem idem in-

de cet enfant; il faisait un crime à Mainfroy de les avoir méconnus. Étrange grief dans sa bouche! car, si l'orphelin avait jamais été persécuté, c'était assurément par la cour de Rome. Elle n'avait qu'à dire un mot; tombé de la chaire de Saint-Pierre, ce mot rendait à Conradin toutes les couronnes de ses ancêtres; uni au pape, le prétendant triomphait de tous ses adversaires, et Mainfroy lui-même avait peine à se tenir sur un trône ébranlé. Conradin n'avait d'ennemi véritable que le pape, et c'est lui qui le plaignait! Voilà les partis! ils vont toujours au plus pressé et prennent leurs armes n'importe dans quel arsenal. Tout était bon pour détruire Mainfroy; il fallait lui opposer jusqu'à Conradin lui-même. Urbain IV terminait par des injonctions sévères au roi d'Aragon; il l'avertissait de songer à ce qu'il devait à la religion, à la pureté de sa

« quietatis filius, ejusdem nepotis morte conficta, regnum ipsum « tanquam hereditatem propriam occupavit; et nativitatis suæ « primordiæ non attendens, non erubuit, sed præsumpsit in regalis « dignitatis opprobrium, et cunctorum fulgentium hujusmodi clari- « tate, quam ipse sua contagione commaculat, regium in eo nomen « assumere per se ipsum, tantæ proditionis notam in suum nepotem, « cujus se tutorem asserebat et bajulum, non abhorrens, nec osten- « tationem suæ confusionis aspiciens : quum obveniens improbis « dignitas non dignos efficiat, sed prodat potius et prædicet indi- « gnos. » Urb. IV ad regem Aragoniæ. Raynaldi, t. XXII, p. 87.

race, qui serait souillée par le mélange d'un sang adultère. Le pape pouvait croire qu'un blâme aussi formel ferait reculer un prince tel que don Jaime, qui avait beaucoup à expier envers l'Église, dans sa propre personne, par le scandale de ses mœurs, par ses nombreux mariages et ses fréquents divorces, et plus encore dans la mémoire de son père qui, auxiliaire de la secte abhorrée des Albigeois, avait péri dans leurs rangs les armes à la main. Mais ces traditions de famille affermissaient plutôt le roi d'Aragon dans sa résistance. Malgré les menaces du pape cachées sous la forme d'un conseil, don Jaime passa outre. Ce mariage semblait avantageux à sa maison. Des chances éloignées par l'ordre de la nature, mais vraisemblables par le jeu des révolutions si fréquentes dans ces contrées, chances qui se réalisèrent en effet, pouvaient amener, dans l'avenir, la réunion de la Sicile à la couronne d'Aragon. D'ailleurs, le *Conquérant* se voyait toujours plongé dans des embarras d'argent, et la dot de Constance était considérable. Mainfroy était le prince le plus magnifique et passait pour le souverain le plus riche de l'Europe[1].

[1] Çurita, *Historia de la corona de Aragon*, lib. III, p. 174; Çaragoça, Dormer, 1569. — Ramon Montaner. *Chron. catalan.*, c. XXXII.

Cette alliance, qui mettait le sceau à sa gloire, était d'autant plus brillante que, conclue malgré la cour de Rome, elle le rapprochait de la maison de France. Isabelle d'Aragon, sœur de don Pedro son gendre, épousa bientôt Philippe, fils de Louis IX, et héritier du royaume. Un si haut parentage, celui de France et d'Aragon, établissait enfin le prince de Tarente dans le collége des rois; mais, par une conséquence ordinaire de ces bonheurs inespérés, en flattant l'orgueil du bâtard, un si grand succès lui fit oublier la prudence. Au lieu de se borner désormais à se défendre contre l'inimitié du saint-siége, il l'attaqua avec une audace inconsidérée. Libre de toute crainte, et comme enivré de sa destinée, il lança ses Sarrasins jusque dans la campagne de Rome. Du haut des tours de Civita Vecchia, où le pape résidait alors, Urbain IV pouvait voir courir, pouvait entendre hurler leurs hordes sauvages. Mais ce que le pape devait pardonner moins encore que les incursions de ces barbares, ce qui lui semblait mille fois plus odieux et plus dangereux que des insultes passagères, c'est la théorie ouvertement professée par le roi de Sicile. Dans une lettre au peuple et au sénat romain, Mainfroy établit en principe, que les papes

n'ont pas le droit de disposer du diadème impérial; que ce droit appartient légitimement au sénat et à la commune de Rome. « Il est temps, ajoutait-il, de mettre un terme à cette usurpation[1]. » De telles maximes hautement proclamées l'emportaient sur tous les outrages et rendaient le pape irréconciliable. Urbain IV n'hésita plus. Il renouvela les excommunications déjà fulminées par ses prédécesseurs, prêcha à Civita Vecchia la croisade contre le roi de Sicile; puis, dédaignant de chercher en Angleterre un appui inutile, sans égard pour les droits d'Edmond, que faute de l'approbation du parlement, ni son père ni lui ne pouvaient faire valoir; convaincu, dans sa conscience, que l'Église avait

[1] « Manfredus iste in quadam sua epistola, quam scripsit senatui populoque romano, probare nititur, quod romana Ecclesia non habet se intromittere ad coronandum, seu dandum cuiquam imperii diadema; sed tamen Urbs romana maxima mundi caput hoc tantum habet conferre auctoritate sui senatus, proconsulum, et communis. Epistolæ autem tenor sic incipit : — « Harmonia cœlestis imperii suæ cunctipotentiæ solio singula concessit papæ dispensationis arbitrio, etc. » Et infra. « Cessent itaque, cessent romanæ prælati Ecclesiæ falcem eorum mittere in segetem alienam. Quoniam non est eorum agere, quod dictum Cæsari reperitur : Ecce do tibi meum imperium et gladii potestatem, quum et alibi scriptum sit : Quæ Dei sunt Deo, quæ autem sunt Cæsaris, reddantur Cæsari. » F. Francisci Pippini *Chron.* lib. III, cap. VII, apud Murat. *Script. rer. ital.*, t. IX, p. 680.

besoin d'un bras vaillant, d'un dévouement reconnu, d'une renommée éclatante, il ne songea plus qu'à faire un appel au seul prince qui, dans toute la chrétienté, était fait pour le recevoir et pour y répondre. Il appela Charles d'Anjou.

FIN DU LIVRE III ET DU TOME PREMIER.

APPENDICE.

APPENDICE A.

TRAITÉ ENTRE ALPHONSE X, ROI DE CASTILLE, EMPEREUR ÉLU, ET LA COMMUNE DE PISE.

1255.

(Archives de Florence, dites *delle Riformagioni*, classe XI. — Distinzione III. Cartapecore, n° 22.)

In nomine Patris et Filij et Spiritus Sancti. Amen. Hec[1] sunt pacta et promissiones et obligationes facta inter excellentissimum dominum Alfonsum, Dei gratia in Romanorum regem et in imperatorem electum, et regem Castelle, Toleti, legionis Gallechie, Sibilie, Cordube, Murscie et Giene, pro se et suo proprio et privato nomine, ex una parte; et dominum Bandinum Lanciam, filium quondam domini Guidonis Lancee de Casalei de Pisis, missaticum, ambaxiatorem, sindicum et procuratorem pisani comunis, sindicatus nomine pro ipso comuni, ex altera parte, videlicet : quod dictus dominus rex comune Pisarum et civitatem pisanam ejusque comitatum et districtum, civitates, castra, villas et loca et insulas et omnia jura eius et honores et dignitates et totum et quicquid habet et possidet, et in antea divina et dicti do-

[1] On a conservé dans l'impression des pièces l'orthographe, souvent défectueuse, des manuscrits originaux.

mini regis gratia acquisiverit, in sua tutela et societate et custodia et amicitia et protectione et defensione recipiet et ea defendet et custodiet et salvabit toto suo posse contra omnes dominos cuiuscumque dignitatis vel ordinis suerint, et contra omnes civitates et comunia et contra omnem personam et locum, et eos facere sanos et salvos in personis et rebus terra et mari et eorum privilegia omnia confirmabit, et quod unum capitaneum de latere suo sibi carissimum, providum et exercitatum et sapientem et dicto comuni utilem et toti Italie dante Domino, cum magna militum comitiva ad minus quingentorum armatorum equis et armis suis expensis ac balistariorum comitiva suis expensis que tam sibi quam dicto sindico visa fuerint expedire Pisas mictet, et ex nunc dicto sindico concedit et ibidem morari faciet pro defensione comunis predicti et sui districtus castrorum, villarum et insularum et pro sui domini regis predicti nominis exaltatione ac imperij acquisitione tantis temporibus quantis dicto sindico et comuni Pisarum videbitur expedire, ita quod in kalendis maij proximis cum suo vexillo triumphali ibidem eos esse faciet ad dicti sindici voluntatem et ipsius comunis sine omni impedimento. Quod si impedimentum adesset, quod Deus advertat, hoc idem faciet et curabit citius quam poterit et maxime in termino ab ipso sindico pro comuni Pisarum vel ab ipso comuni prorogando prout sibi viderit expedire, vel dicto comuni videbitur expedire vel indigere, et quod dictum capitaneum et eius consiliarios aliosque officiales suos successive jurare faciet et promictere. Quod si oportuerit, et pacem vel treguam cum honore et statu comunis Pisarum, cum Lucensibus, Florentinis et Januensibus et eorum fautoribus et auctoribus et complicibus facere non possent, facient vivam guerram cum dictis militibus et balistariis et toto suo posse, et dictus dominus rex fieri facere vivam guerram una cum comuni Pisarum predictis adversariis pisani comunis et eos

de toto suo posse et dominio exbanniri faciet, exceptis his qui domicilium habent in terra sua, vel sunt de sua familia, vel ad maneudum cum eo et in servitio suo accederent ; et eos pro exbannitis habebit totiens quotiens opus esset, et donec ipsum comune in pace semper posuerit et in pacifico statu permanserit, et eosdem adversarios ad fidelitatem vel amicitiam suam dicti domini regis revocaverit cum omni bono statu Pisanorum in qua pace vel tregua vel amicitia cum fuerit; tam prisiones quam obsides, quod hinc inde vel ex aliqua parte essent, dictus dominus rex libere faciat relaxari, et si per compromissum, vel per judicium, vel per compositionem, partes predicte in manus dicti domini regis vel sui vicarij vel nuntij devenerint, castra et omnia que comune Pisarum nunc possidet, eidem comuni ad honorem et servitium dicti domini regis salvabit, in quantum decuerit dictum regem et comune Pisarum in hoc honorifice sustinebit. Et si dictus dominus rex reguum Sicilie habuerit ipse vel suus filius aut alia persona pro aliquo eorum, ibidem Pisanos tractabit et tractari faciet libere in personis et mercibus, sine aliquo divictu, et cum eorum consulibus ab cisdem Pisanis eligendis, et cum omni sua jurisditione inter se ipsos et de se ipsis et cum fundacis et apotecis eisdem ab ipso domino rege ibidem concedendis etiam cum confirmatione eorum que in privilegiis Pisanorum continentur et tanto plus quanto de dicti domini regis largiflua processerit voluutate. Et hoc idem ex nunc facit, dat et concedit de sua clementia et ad augmentandam puritatem fidei Pisanorum in regnis suis que nunc habet et in terris et regnis que in antea, Domino dante, acquisiverit, et unum privilegium bullatum sua bulla aurea eidem sindico pro ipso comuni et ipsi comuni ad sui requisitionem liberaliter concedet. Et si contigerit eum conquestam facere in Garbo vel Africa vel alibi cum adiutorio Pisanorum quam dominus providerit, ibidem Pisanis similem concessionem faciet et privilegium

concedet et partem conqueste inde comuni pisano dabit quam suam decuerit maiestatem. Et quod operam dabit, cum effectu quam poterit, quod sacra romana curia ecclesiastica et ipse dominus papa Pisanis remictat et gratiam et beneditionem suam eisdem concedat et in pectora ab inimicis et aversariis revocet; et si aliquis alius qui diceret se electum in regem vel in imperatorem Romanorum, vel esset usurpator vel intrusus, vellet gravare Pisanos de comitatu et civitatibus et castris et villis et insulis, vel de aliquo predictorum seu de aliquo alio quod pertineat ad Pisanos, vel calumpniare vel molestare vel guerram facere pro eo quod ipsi Pisani eidem domino regi adhesere, vel ex alia aliqua causa, vel pro eo quod eumdem pro imperatore habere voluerit vel tenuerit, eosdem Pisanos dictus dominus rex defendet toto posse et defendi faciet terre per se et suos filios et heredes in perpetuum. Hoc idem faciet tam contra reges et dominos, civitates et loca, quam contra omnes alios, faciendo inde vivam guerram si oportuerit et non faciendo inde pacem usque Pisanis et usque ad condignam satisfationem, et hoc idem faciet contra reges et dominos saracenos. Et quod idem dominus rex promictit ampliare comitatum pisanum et honores et jura eius prius quam Deus ei Tusciam subjugaverit universam et pervenirit ad imperialem coronam. Et quod idem dominus rex amicos pisani comunis pro amicis habebit et inimicos pro inimicis et eos diffidabit in personis et avere, nisi in omni vellent satisfacere et emendam facere in manu eius vel vicariis eius vel nuntiis et recipere ab eisdem justitie complementum. Et de cetero operam dabit quod de regnis Francie, Anglie, Navarre, Portugalie et Granate, et de aliis regnis amicorum suorum dicti inimici pisani comunis eiiciantur. Et quod faciet et curabit ita citius quam poterit quod ad honorem sui dicti domini regis Massilienses et comune Massilie uniatur Pisanis et comuni pisano per cartam

societatis de invicem se juvando contra omnes qui amici dicti domini regis non essent, et Pisani seu Massilienses guerram facerent et similem societatem fieri faciet cum Pisanis ab hominibus Tuscie et Janue qui ad amicitiam vel fidelitatem dicti domini regis pervenerint. Que omnia et singula dictus dominus rex dicto sindico pro comuni pisano recipienti sic facere et fieri facere et adimplere et observare promictit, obligando se et suos heredes et bona. Et sic ad sancta Dei Evangelia dominus Suerius Petrus, Dei gratia episcopus zamorensis et dicti domini regis noncius, in anima dicti domini regis sua presentia et mandato corporaliter juravit. Et de predictis omnibus dictus dominus rex iam dictum sindicum pro comuni pisano per ensem quam in manu tenebat investivit. Et dictus dominus Bandinus sindicus, sindicatus nomine, pro dicto comune et ipsum comune juvabit dictum dominum regem per comunem guerram publicam faciendo, et faciendo exercitum per comune ad voluntatem et requisitionem dicti domini regis vel eius vicarij seu capitanei sui contra civitates et castra finitima districtui pisano una cum dicto domino rege vel vicario suo manu potenti eunti et consilio pisano vel eis requisitis etiam si comune Florentie venerit iuvare finitima castra predicta in aliis vero partibus juvabit ut alij de imperio. Et comune pisanum, sicut commodius poterit et utilius, mictet nuntios et licteras et ambaxiatores ut nuntiis domini regis videbitur; publice vel privatim et operam et studium dabit quod castra domanij imperij occupata a florentina et lucensi et ab aliis civitatibus redeant ad mandata dicti domini regis, et comuni pisano debeant colligari. Idem faciet ad Senas, Pistorium, Avitium et ad alias civitates et castra pertinentia ad imperium in quibus poterit perficere ad voluntatem nunciorum dicti domini regis, et idem faciet ad ghibelinos de Florentia et de aliis partibus. Et dabit operam quod vicarius dicti domini regis hanc integre et pacifico

redditus et proventus et jura et castellanias et bonores in castris predictis et in aliis castris et villis et terris et civitatibus de Tuscia ad imperium pertinentia. Et comune pisanum non eliget potestatem vel capitaneum populi nisi de amicis comuni pisani et dicti domini regis, et non de inimicis. Et quod potestas civitatis Pisarum et capitaneus populi in sacramento sui regiminis annuatim jurent servare omnia pacta habita cum domino rege Castelle et populi pisani in sacramento populi illud idem jurent et hoc ponantur in constituto et in brevi potestatis et in brevi omnium officialium in perpetuum. Et quod in brevi consulum ordinis maioris dictum comune micti faciet et ab eis iurari quod unaquæque navis et galea pisana portabit una cum vexillo pisano vexillum de amicis suprascricti domini regis. Et quod operam et studium dabit comune pisanum quod omnes amici pisani comunis veniant ad fidelitatem suprascricti domini regis Romanorum imperatoris. Et quod comune pisanum omnes amicos dicti domini regis pro amicis habebit et tenebit et inimicos pro inimicis et eos difidabit in personis et avere non obstantibus pactis prehabitis cum aliquo. Et quod dictus dominus rex possit cum suis vassallis et fidelibus et avere facere guerram et pacem de terris, castris et insulis pisanis contra omnem personam et locum tam Saracenos quam Cristianos. Et quod illas decem galeas quas per quadraginta dies in exercitu generali imperatori dare dictum comune tenetur dabit dicto domino regi usque ad quatuor menses per totam Italiam et per totam Africam tempore pacis dicti comunis cum finitimis ante dictis supradicti comunis expensis. Et quod alia lignia et naves et galeas concedet dicto domino regi dictum comune supradicti domini regis expensis. Et idem faciet de dictis decem galeis a predicto termino quatuor mensium ultra. Et quod ex nunc dictus sindicus concedit pro suprascricto comuni eidem domino regi quod liceat ei concedere privilegia et gratias omnibus venientibus ad fidelitatem suam et ad ami-

citiam Pisarum ad suam voluntatem, salvo jure comunis Pisarum et non prejudicando ei in aliquo. Et ista omnia que nos dominus Alfonsus, rex electus in regem Romanorum et in imperatorem promictimus facere et servare per istud instrumentum comuni Pisarum, promictimus eidem comuni omni tempore modo et filij nostri nobis in hoc honore succedentis ita quod heredes et successores alij ad hec non obligentur propter istud instrumentum nec propter istas promissiones, et hec protestamus in isto instrumento ne ab aliis heredibus et successoribus nostris possit ratione istius instrumenti nec alicuius predictorum comuni Pisarum conveniri peti vel exigi. Et ego, predictus Bandinus, sindicus, sindicatus nomine, pro comuni Pisarum, promicto facere vobis domino Alfonso predicto, omnia et singula predicta, tam tempore vestro et illustris filij vestri vobis in hoc honore succedentis, ita tamen quod propter istud instrumentum nec propter istas promissiones non obligetur aliquibus aliis successoribus vestris comune Pisarum et idem protestatio in isto instrumento ne comuni Pisarum propter ista possit in posterum aliquid prejudicium generari. Et ad veritatis memoriam in antea conservandam, prefatus dominus rex et dictus sindicus me Macteum, notarium, filium quondam Salvij de civitate Pisarum, de prefatis omnibus ut superius scripta sunt cartam et cartas publicas unam et plures semel et pluries scribere et firmare et in publicam scripturam redigere, rogavere. Acta sunt hec omnia in villa de Soria de Yspania, regni Castelle, in palatio regali suprascripti domini regis, in presentia mei Mactej notarij supradicti et in presentia dominorum fratris Stefani de ordine fratrum predicatorum, archiepiscopi terricani et fratris Laurentij de Portugalia de ordine fratrum minorum, penitentiarij domini pape et prosecutoris crucis negotij in tota Yspania, et Gartie Petri archidiaconi, marrocchitarum testium ad hec specialiter electorum et vocatorum, dominice Incarnationis anno millesimo ducente-

simo quinquagesimo sesto secundum cursum Pisarum, et quinquagesimo quinto secundum cursum Yspanie, indictione quarta decima, quinto decimo kalendas aprilis et in continenti eodem suprascripto die et loco et coram suprascripto domino rege et me Macteo notario suprascripto et etiam suprascriptis, dictus dominus Bandinus dixit et protestatus uit se cruce signatum esse et crucem mostravit in birretto quod in capite deportabat. Ego Macteus Salvij quondam filius, domini Federici serenissimi Romanorum imperatoris notarius, predictis omnibus interfui et hec omnia rogata suprascripti domini regis et dicti sindici ad veritatis memoriam in antea conservandam scripsi et meo signo firmavi.

APPENDICE B.

PIÈCES RELATIVES AUX RELATIONS POLITIQUES DE MAINFROY AVEC SIENNE, FLORENCE ET LES PRINCIPALES VILLES DE LA TOSCANE.

(Sienne, *Archivio diplomatico delle Riformagioni.*)

1.

Maggio 1259.

(Pergamene, n° 705.)

Manfridus Dei gratia rex Sicilie. Per presens privilegium notum facimus universis tam presentibus, quam futuris, quod Ildiprandino Hugonis de Palatio cive senensi, pro parte Bulgari de Posterula Senensium potestatis Bonifacii de Gorrano capitanei et totius populi, et comuni civitatis senensis nuper ad nostre majestatis presentiam veniente, et pro parte omnium predictorum a quibus auctoritatem habebat, et plenariam potestatem ut evidenter constitit per istrumentum autenticum sindicatus factum per manus Inghirami Deoctavine notarii publici nostre celsitudini presentatum

nobis fidelitatis juramentum prestante. Nos feliciuni regum more devotionis ab eis oblate taliter non ingrati recordantes etiam antique fidei quam semper habuerumt ad divum Augustum clare memorie dominum patrem nostrum, civitatem senensem, et comitatum ipsius personas, et alias res, et jura civitatis, et jurisdictionis ejusdem, et personarum etiam civitatis et jurisdictionis ipsius sub securitate protectione et defensione nostra recepimus speciali, permittentes amodo civitatem predictam cum omnibus supradictis manutenere, defendere, et juvare contra quoslibet offensores ut sicut nos turrim sue fortitudinis elegerunt sic sub felicis dominii nostri tempore tranquilla pace quiescant, et suorum emulorum insultus muniti potentie nostre clipeo non formident. Unde ad futuram memoriam et robur perpetuo valiturum presens privilegium inde per Matheum de Agrigento notarium et fidelem nostrum scribi, et aurea bulla tipario nostre majestatis impresse jussimus communiri.

Datum Lucerie per manus Gualterii de Ocra, regnorum Jerusalem et Sicilie cancellarii, anno dominice Incarnationis millesimo ducentesimo quinquagesimo nono, mense madii indictionis secunde, regnante domino nostro Manfrido, Dei gratia illustrissimo rege Sicilie, regni ejus anno primo feliciter. Amen.

2.

17 maggio 1259.

(Perg., n° 706.)

In nomine Domini nostri Jesu Christi. Amen. Omnibus evidenter appareat quod in fidelitate, et iuramento fidelitatis, quam Ildibrandinus Ugonis de Palatio sindicus comunis Senarum pro ipso comuni fecit, ac prestitit domino Manfredo illustri regi Sicilie recipienti dictum comune sub sua protectione et defensione. Nominatim, et expresse de

consensu domini regis prefati excepit de ipsa fidelitate, et juramento, quod comune Sen. non teneatur contra sacrosantam romanam Ecclesiam nec contra Ecclesie libertatem. Et similiter quod essent salvi, et integri omnes, et singuli contractus comunis Sen. et inniti, et facti actenus cum comuni Sen. a quibuscumque quocumque modo. Nec teneatur venire, vel facere aliquo modo contra aliquam pacem ab ipso, vel pro ipso, et cum ipso comuni factam. Quas exceptiones prefatus dominus rex plenius acceptans, mandavit michi Orlando notario publicare. Actum in regno Apulie, apud Noceram, in palatio memorati regis, coram domino comite Manfredo Maletta de Mineo, camerario regis prefati, domino comite Bartolomeo seneschalcho, domino Giuffredo de Chusenza, magistro Johanne de Procida[1], domino Francisco Simplice, et magistro Petro de la Prete. Presente etiam domino Ranerio Mathei iudice ambasciatore dicti comunis, ego Orlandus, quondam Orlandini notarius, scripsi et publicavi.

3.

Gennaio 1260.

(Perg., n° 718).

In nomine Domini. Amen. Anno ejusdem millesimo ducentesimo sessagesimo, indictione quarta, die tertio nonas januarii.

Appareat evidenter quod dominus Gucricius de Aquis, vicarius domini comitis Jordani regii in Tuscia vicarii generalis senensis potestatis de consensu domini Ugonis monacis Sancti Galgani camerarii comunis senensis, et domini Cristhofori Tholomei, et Raherii Pagliarensis, ex quattuor provisoribus ipsius comunis, et dominus Gherardus olim domini Petri de Eghitiis de Ymola judex populi,

[1] C'est le fameux Giovanni da Procida des *Vêpres Siciliennes*.

et comunis Senarum de consensu Foresi, Pieri, Fabuli, camerarii dicti populi, et Ugolini Beliotti Ugonis Guicciardi et Alexii Bernarduccii priorum vigenti quactuor et consilio etiam, et presentia generalis consilii Campane, et populi civitatis Sen. congregati in ecclesia Sancti Crithofori costituerunt Ugolinum Bartholomei sindicum ad confirmandum et ratificandum comuni Florentie societatem, que societas contracta fuit inter comune Florentie et comune Senense per nobilem virum dominum Lutterengum, sindicum comunis Flor., et dominum Jacobum Pagliarensem et Buonaguidam Gregorii Boccaccii[1] jurisperitos, sindicos comunis senensis. Cujus sotietatis talis est tenor :

In nomine Domini. Amen.

Anno ejusdem millesimo ducentesimo sessagesimo, indictione IIII, die septimo kalendas decembris, ad honorem Dei et beate Marie Virginis, et ad honorem et exaltationem domini regis Manfredi et domini comitis Jordani ejus vicarii in Tuscia generalis, ego Lutterengus jurisperitus, filius quondam domini Ubertini Pegolocti, sindicus comunis Flor. ad infrascriptam sotietatem facendam ex una parte, et nos Jacobus Palliarensis et Bonaguida Gregori Boccaccii sindici comunis senensis ex alia parte, facimus veram et firmam sotietatem et compagniam inter eas perpetuo duraturam, sub pactis et conventionibus infrascriptis, videlicet: Quod utrumque comune teneatur salvare honorem, et statum, et bona, et jura alterius civitatis, salvo quod de his non teneatur comune Sen. captivis qui sunt in civitate Sen. de civitate Flor. vel districtu; de his qui relaxarentur pro ghibellinis, et essent ghibellini; et quod neutra

[1] Encore un nom célèbre. Est-ce le père ou plutôt le grand-père de Boccace? Cela deciderait une question controversée et prouverait que l'auteur du *Decameron* n'était pas fils d'un paysan. Mais qu'importe? Le vrai nom de Boccace était *Maxzachelli*.

civitas teneatur illis qui essent inimici domini regis Manfredi, vel comunis Flor. vel comunis Sen. Item quod si quis de una predictarum civitatum obligationem inhierit cum aliqua persona, vel loco alterius civitatis ille solum ex eo contractu conveniri possint que contraxerint. Item si quis de altera predictarum civitatum offendisset civem proprium, et sudditum illius potestatis, et regiminis quod penam tollere deberet de his excipiuntur illi qui essent inimici domini regis predicti.

Item quod comune Florentie non tollat in civitate Flor. vel comitatu, seu districtu ab aliquo cive sen. aliquod pedagium, vel guidam, seu vectigal. Item quod comune senense non tollat ab aliquo cive florentino aliquod pedagium, vel guidam, seu vectigal. Item quod aliqua dictarum civitatum non faciat aliquod decretum de aliquibus mercimoniis, seu mercantiis, et specialiter de lana, et pannis, et cojamine, et lignamine, et ferro, et accerio, et oleo alteri civitati nec hominibus alterius civitatis, et quod homines dictarum civitatum possint libere ire, et redire cum dictis mercimoniis, et cum salmis lane, et boldronum et pannorum, exceptis blada, vino et carnibus. Item quod predicte universitates debeant se iuvare hoc modo quod cum opus fuerit aliqui ipsarum civitatum requirat alteram per ambasciatores suos, qualiter supra quo sibi velit auxilium dari et sicut consilium civitatis requisite consuluerint ita, et tale fiat auxilium acto, et expressim dicto, quod per hoc non derogetur in aliquo contractibus. Item quod omnis alia sotietas hactenus facta inter dicta comunia sit rupta et cassa, et ista sotietas tantum, et ejus promissiones valeant. Et omnia predicta jurent cives utriusque civitatis observare a decem et octo annis usque septuaginta per totum mensem januarii, februarii, et marzii; que juramenta singulis decennis renoventur.

Acta sunt hec apud castrum florentinum in comitatu Florentie in presentia domini comitis Jordani regii in Tuscia

vicarii generalis, coram domino Venceguerra Albertino de Lodi, domino Gherardo de Acquaviva, domino Gualterio de Montibus, domino Agolante judice de Pistorio, domino Jacobo Ildebrandini, domino Levaldino domini Partif, Silvestro domini Castelli, Tholomeo Pieri, Orlando Jacobi, Bocha domini advocati de Sancto Geminiano; domino Lanfranco Tedaldi, domino Enrigo judice de Cecil, et Ranuccio not. de Sancto Miniate, Maffeo Ildibrandini, et Tudino ambasciatoribus de Grosseto, Altimanno notario de Montefollonico, Buonaguida olim Bonis domino Buonagratia judice, domino Aczo Enrichetti de Florentia, domino Pelacane Tholomei, domino Guidone Ranucci de forteguerris, Sacchone de Montechiello, et Bonaventura olim Buonaguide not. de Senis, et aliis pluribus testibus.

4.

22 nov. 1260.

(Perg., n° 723.)

In nomine Domini. Amen.

Anno millesimo ducentesimo sessagesimo, indictione quarta die vigesimo secundo novembris, pateat quod dominus comes Guido Novellus potestas florentinus filius olim bone memorie comitis Guidonis Dei gratia Tuscie palatinus, congregato generali consilio Trecentorum ad sonum campane et consilio nonaginta, et etiam viginti quatuor in palatio comunis Florentie fecerunt nobilem virum dominum Lucteringum filium quondam domini Ubertini Pegolocti sindicum ad contrahendam societatem cum comuni senensi, omissis aliis.

Item constituerunt dictum dominum Lucteringum sindicum ad faciendum comuni senensi promissiones, cessiones, refutationes infrascriptas, videlicet: Quod comune Florentie det, et cedat omnia jura et actiones que, et quas

habet comune Florentie in castro de Montepulciano et Montealcino et Castillione Latronorum et arce de Campiglia et quod idem faciat ipse sindicus comunis Flor. de Mensano, et Casule et quod det et cedat comuni senensi omnia jura, et actiones que, et quas habet comune Florentie in Podio Bonitio et Stagia, et quod cedat omnia jura que habuit et habet comune Florentie in comitatu Ildibrandisco guinisiescha, et maritima, et in heredes et contra heredes comites Guillelmi, et quod casset et rumpat omnes contractus, obligationes et promissiones factas cum comite Guillelmo, et ejus filius, et promisit quod comune Florentie non acquirat aliqua jura in dicto comitatu Ildibrandisco et quod idem promictat de Panochiesca, et Pannocchiensibus, et Tornella et de filii Gualcherinii, et Ubertini de Armajolo et quod de cetero et ad promictendum quod certe persone centum numero de nobilioribus et melioribus, que modo sunt, vel erunt tempore contractus in civitate Florentie obligabunt se, et bona sua ad certam penam comuni senensi pro predictis servandis.

Actum Florentie in dicto palatio, coram domino Gitio de Parma judice et assessore dicte potestatis, domino Gozello milite dicte potestatis, Guidone Bonacti astrologo comunis Florentie de Forlivio, domino Cappanaio de Burgo Sancti Sepulcri judice potestatis, Bindo de Fighino domicello potestatis, Licio de Valbona domicello potestatis, Gentilesco Diane, Compagno Ugoli, et Belcaro Rinaldeschi bannitoribus comunis Florentie, et Ugolino de Castrocari Ormanno de Empoli, Gionta de Poppio, notariis dicte potestatis testibus presentibus ego Rainerius Ysacchi notarius, et tunc comunis Florentie scriba scripsi, et publicavi; ego Guidaccinus olim Johannis not. me subscripsi de mandato dicte potestatis Florentie; ego Gualduccius Aldimerii ordinarius judex me subscripsi.

5.

17 maggio 1261.

(Perg., n° 738.)

In nomine Domini. Amen. Hec est concordia secreta inter comune Senarum, et dominum comitem Jordanum regium in Tuscia vicarium generalem. Quod dominus rex Manfredus postquam comune Pisarum fecerit fidelitatem sibi regi reducet sotietatem contractam inter Senenses et Pisanos. Item quod Pisani facient Senenses Pisanos ad portas et portus pisanus, ut Senenses sint liberi, ut Pisani ad portus et portas pisane civitatis. Item quod comune senense non teneatur ad predicta que contineutur in predicta sotietate in aliquo, nisi comune Pisarum fecerit fidelitatem domino regi. Item si ob dictam causam comune Pisarum graveret comune senense, et ipsos Senenses in personis vel avere, eo quod comune senense non attenderet ipsi comuni pisano, eo casu quin non façeret fidelitatem domino regi, vel dominus rex vellet quod non accederemus, et servaremus predicta, vel non attenderemus, ex eo quod dicta presens sotietas non reducerent ad equalitatem vel ad formam et modum antiqua sotietas dominus rex teneatur conservare comune senense, et ipsos Senenses indempnes, et sustinere avere Pisanorum in regno suo. Supra capitulo tallie quingentorum militum, hec est concordia quod comune senense habeat, et ponat in dicta tallia centum milites tantum, et si Pisani vellent plures a Senensibus, quod dominus comes Jordanus suppleat de suis, et illi centum milites sint illi, quos comune senense promisit dare ipsi comiti Jordano pro sua tallia.

Et promisit etiam dictus comes Orlando Renaldi sindico comunis senensis se curaturum, quod comune Pisarum reducet dictam sotietatem ad equalitatem ab istis proximis

kalendis setembris et quod dominus rex Sicilie confirmabit omnia supradicta et observare promisit sub pena mille marcarum.

Actum Senis coram domino Jacobo Pagliarese, Beringerio judice olim domini Ildibrandini Jonte, et domino Vinceguerra judice, et domino Matheo de Salerno, testibus, sub anno Domini millesimo CCLXI, indictione quarta, die XVI calendas junii. Ego Guiduccius Johannis notarius scripsi.

6.

1264.

(Perg., n° 796).

Decimo septimo kalendas novembris, pateat quod dominus Ugolinus de Sessa, senensis ptot. et Andolo de Andolo, capitaneus populi decreto generali consilio comunis fecerunt Ugolinum quondam Beliotti procuratorem ad recipiendum a domino comite Guidone Novello regio in Tuscia vicario generali et ad facendum cum eo promissiones et pacta secundum infrascriptum modum, videlicet quod ponet ad sesterias comitatus Sen. quadringentos milites seu stipendiarios teutonicos, ad facendam guerram comuni de Urbeveteri inter quos milites sint centum stipendiarii comunis senensis, ita quod inter omnes sint quadringenti milites stipendiarii teutonici, trecentis quorum, dictus comes dare debeat stipendia sine aliquibus stipendiis, vel castro comunis senensis, et quod si contigerit pacem de Luca fieri, quod dicti milites sint quadrigenti, de quibus, et inter quos sint quadragenti pro domino rege, seu domino comite sine aliquo costo comunis Senarum et quod ipse vicarius non facet pace cum Urbeveteri, nec recipiet eos ad fidelitatem domini regis Manfredi nisi prius dicti Urbevetani fecerint pacem cum Senensibus et nisi dimiserint comunis

senensis terras infrascriptas videlicet Chiancianum, Sarteanum, Cetonam, Camposservoli, et Castrum de Abbatia.

Actum Senis in ecclesia Santi Cristophori coram domino Monaco judice, et domino Mozza de Pistorio judice, et Orlando Orlandini notario, testibus, ego Orlandus notarius filius quondam Ottaviani scripsi.

7.

Maggio 1259.

(Extrait du registre appelé *Caleffo vecchio*, foglio 350.)

Manfredus Dei gratia rex Sicilie. Potestati, capitaneo, et comuni, civitati Senarum, dilectis fidelibus suis gratiam suam, et bonam voluntatem; venientibus nuper ad presentiam nostram judice Ranerio de Matheo, et Ildibrandino Ugonis de Palatio, civibus senensibus, quos ilariter et benigne recepimus, et exponentibus nobis pro parte vestra ardorem pure devotionis et fidei quam erga nostram excellentiam habere sinceris affectibus probabiliter demostrastis vos de puritate predicte devotionis et fidei merito commendamus, et habemus acceptos, eoque titulum vobis majoris et laudis adicimus, quod ipsam fidem vestram a tempore inclite recordationis divi Augusti domini patris nostri, ad felicia dominii nostri tempora perductam fore laudabilis testatur effectus. Et ut munus proinde nostri favoris, et gratie continuata vestre devotionis sinceritas sibi sentiat relativum, juxta privilegii indulti vobis a majestate nostra tenorem, vos precipue inter alios fideles nostros benevolentia, manutenere, defendere, juvare, et congrius beneficiis augere promictimus, tanquam nostram cameram specialem. Datum in Castris prope Ripam Longam XVIIII madii II. indictionis.

Ego Orlandus notarius filius Dielcidie totum quod supra continetur in autenticis licteris domini Manfredi fideliter

exemplavi in anno Domini MCCLVIII, indictione secunda, die III yduş junii.

8.

Maggio 1259.

(Caieffo vecchio, f. 350.)

Manfridus Dei gratia rex Sicilie. Per presens privilegium notum facimus universis, tam presentibus, quam futuris, quod Ildebrandino Ugonis de Palatio cive senensi pro parte Bulgari de Pusterula senensis potestatis Bonifatii de Gorzano capitanei, et totius populi, et comunis civitatis Senarum, nuper ad nostre majestatis presentiam veniente, et pro parte omnium predictorum a quibus auctoritatem habebat et plenariam potestatem, ut evidenter constitit per istrumentum autenticum sindicatus factum per manum Inghiramini Diotavive notarii publici, nostre celsitudini presentatum nobis fidelitatis juramentum prestaret. Nos felicium regum more devotionis ab eis ablate taliter non ingrati, recordantes etiam antique fidei, quam semper habuerunt ad divum Augustum care memorie dominum patrem nostrum, civitatem senensem, et comitatum ipsius personas, et alias res, et jura civitatis, et jurisdictionem ejusdem, et personarum civitatis, et jurisdictionis ipsius sub securitate, protectione et defensione nostra recepimus speciali; promictentes amodo civitatem predictam cum omnibus supradictis manutenere, defendere et juvare contra quoslibet offensores, ut sicut nos turrim, sue fortitudinis elegerunt sic sub felicis dominii nostri tempore tranquilla pace quiescant et suorum emulorum insultus et muniti potentie nostre clipeo non formident, unde ad futuram memoriam, et robur perpetuo valiturum. Presens privilegium idem per Matheum de Agrigento notarium et fidelem nostrum scribi, et aurea bulla tibario nostre majestatis impressa jussimus communiri.

Data Lucerie per manus Gualterii de Ocra, regnorum Jerusalem et Sicilie cancellarii, anno dominice Incarnationis millesimo CCLVIIII, mense madii indictione secunde, regnante domino nostro Manfredo Dei gratia illustrissimo rege Sicilie, regni ejus anno primo feliciter. Amen.

Ego Orlandus notarius filius Dielcidie totum quod supra continetur in autenticis domini Manfredi Dei gratia regis Sicilie fideliter exemplavi in anno Domini millesimo CCLVIII. indictione secunda, die III ydus junii.

9.

17 ott. 1264.

(Caleffo vecchio, f. 456).

Anno Domini millesimo CCLXIIII, indictione VIII, die XVI kalendas novembris.

Dominus comes Guido Novellus, vicarius generalis in Tuscia pro domino rege Manfredo, precepit domino Ugolino de Sexo, potestati, et domino Andalo de Andalo de Bononia, capitaneo populi, et comunis senensis, quod ipsi deberent facere exbanniri publice comune et homines de Urbe vetere incontinenti, et facere eis guerram et molestiam toto posse.

Actum Senis in ecclesia Sancti Christophori.

10.

11 agosto 1259.

(Carteggio della repubbl. di Sienna con Stati esteri, filza 2.)

Manfridus Dei gratia rex Sicilie, potestati, concilio, et communi Sen. dilectis fidelibus suis, salutem et amorem sincerum.

Venientibus ad nostre presentiam majestatis Guillelmo

filio Pepi et Guidone Maci (Maizi) nunctiis et ambaxatoribus vestris, et tam fideliter, quam prudenter vestram nobis referentibus voluntatem immense devotionis, zelum, quem ad excellentiam nostram geritis, per eorum assertiones cognovimus manifeste, in eo precipue collegimus efficax argumentum quod exaltationem nostram promptis desideriis affectatis, quod ipsi pro parte vestra nobiscum instantia suggerebant, quod intenderemus expressius ad habendum imperii diadema. Non est mirum veruntamen si ad nostri promotionem honoris precordialiter aspiratis cum civitatem vestram specialiter diligamus inter omnes alias Ytalie civitates, et eam velimus prosequi gratia, muneribus et favore. Super facto vero capitanei, et gentis ad partes Tuscie transmictende ad devotionem vestram presentibus respondemus, quod ad partes ipsas in brevi de latere, immo de sanguine nostro talem capitaneum, et tantam copiam armatorum cum eo curabimus destinare, quod in vias planas aspera commutabit, provinciam ipsam in pace reget, et comitatum Ildiprandiscum potenter ad nostrum dominium revocabit. Vos autem per ambaxatores ipsos ad vos a nostra presentia redeuntes de predictis omnibus, et benigno affectu, quem ad vestram universitatem habemus redditi certiores ad servitia nostra iugiter de bono in melius intendatis.

Datum in campo prope Lacum Pensilem XI Augusti II indictionis.

11.

Taglia entre Florence et Sienne, 22 novembre 1260.

(Extrait de Camicci, *de' Vicari regi della Toscana*, p. 88, document VII.)

In Dei nomine. Amen. Dominicæ Incarnationis anno MCCLX, indictione IV, die 22 novembris, videlicet. Omnibus præsens instrumentum inspecturis pateat evidenter, quod dominus comes Guido Novellus, potestas Florentiæ fil. olim

b. m. comitis Guidonis Novelli Dei gratia Tusciæ Palatini, congregato generali consilio ccc ad sonum campanæ, et voce præconis more solito, et eodem modo congregato consilio xc et etiam xxiv in palatio comunis Florentiæ, in quo dominus potestas moratur, de consilio et consensu dd. consiliariorum, quorum nomina inferius continentur, et ipsi iidem homines et consiliarii vice d. comunis fecerunt et constituerunt nobilem virum D. Lucteringum, fil. quondam Ubertini Pegolotti, jurisperitum, civem florentinum, præsentem et recipientem, sindicum et actorem ad contrahendum societatem cum comuni Senarum ad obligandum comune Florentiæ, pro prædictis et eorum occasione adimplendis et observandis et faciendis, ad omnia et singula quæ in prædictis et circa ea et pro eis fuerint necessaria et quæ viderint expedire, et ad faciendum de prædictis, et infrascriptis d. comuni Senarum, aut eorum sindico et actori, instrumentum ad dictum eorum sapientum sine malitia.

I. Quod utrumque comune Florentiæ et Senarum et utraque civitas bona fide sine fraude teneantur et debeant solvere et custodire et guardare honorem et statum et bona et jura alterius civitatis, quæ hodie habent vel habebunt, vel tenent vel possident, vel quasi possident, sive ad eos pertinent vel pertinebunt, et teneantur ea non tollere, nec tolli facere, nec diminuere vel diminui facere, salvo quod de his non teneantur captivis, qui sunt in civitate Senarum de civitate Florentiæ vel districtus eius, nisi his qui relaxarentur pro ghibellinis, et quod non teneantur omnibus illis et singulis qui essent inimici seu rebelles dom. regis et comunis Senarum.

II Item si aliquis prr. civitatum vel earum districtus contraxerit vel obligationem inierit cum aliqua persona, vel loco alterius civitatis vel ejus districtus, illa solum ex eo contractu et obligatione conveniatur et conveniri possit quæ

contraxerit aut se obligaverit, et ejus heredes et bonorum possessores, ita quod ab eo tempore exigatur, ut dictum est, et non alius pro alio, vel ipsa comunia, et illud vulgare proverbium intelligatur, et locum habeat, cui datur, ab eo requiratur.

III. Item si quis de una prr. civitatum vel districtus earum offensus sit in altera vel ejus districtu, puniatur offensor, et eum punire debeat ille rector sub cujus jurisdictione erit offensor, vel in cujus jurisdictione esset facta offensio simili pœna et forma ac si offendisset civem proprium et subditum illius civitatis et potestariæ et regiminis, quam pœnam tollere debeat, exceptis rebellibus et inimicis *D. regis.*

IV. Item quod comune Florentiæ non tollat, vel tolli permittat in civitate Flor. vel comitatu seu districtu ipsius ab aliquo cive Senarum, vel de comitatu seu districtu ipsius, aliquod pedagium vel guædam, seu vectigal vel aliquod aliud loco prædictorum, quocumque nomine censeatur.

V. Item quod aliqua prr. civitatum non faciat aliquod decretum de aliquibus mercimoniis seu mercantiis, et specialiter de lana, et pannis et corame, lignamine et ferro et acciario, et oleo alteri civitati, vel hominibus alterius civitatis, et ejus districtus.... et quod homines et personæ dd. civitatum et earum districtuum possint libere et expedite ire et redire cum dd. mercimoniis, cum salaris *land*, et *buldior*. et pannorum per terram, fortiam, et districtum alterius civitatis, et ejus districtus, excepta blada, vino et carnibus.

VI. Item quod prr. universitates et comunia dd. civitatum debeant se juvare hoc modo, videlicet, cum opus fuerit alicui ipsarum civitatum, et requiret alteram per ambaxiatores suos, qualiter sibi velint auxilium dari et præberi, et super quo, et sicut consilium civitatis requisitæ consuluerit, et statuerit ita et tale fiat auxilium acto et dicto expressim, quod per hoc non derogetur in aliquo contractibus

promissis et obligationibus, quæ fiunt a comuni Flor. seu ejus sindico et actori comuni Senarum, de quibus apparebunt instrumenta per manum Guiduccii notarii.

VII. Item quod omnis alia societas hactenus facta inter comune Florentiæ et comune Senarum sit rupta et cassa; et nullius roboris, et ista societas, et compromissiones et obligationes teneant et valeant, et prædicta jurent cives utriusque civitatis attendere et observare a x et VIII annis usque ad LXX per totum mensem januarium, et februarium, et martium prr. quæ juramenta singulis decenniis renoventur.

VIII. Item constituerunt et fecerunt dd. potestas et consiliarii d. D. Lucteringum præsentem et recipientem eorum sindicum et actorem ad faciendum comuni Senarum seu ejus sindico et actori promissiones, cessiones, dationes, refutationes et obligationes infrascriptas, videlicet: 1. Quod comune Florentiæ per suum sindicum et actorem legiptime ordinatum comuni Senarum, sive ejus sindico et actori, det et cedat et remittat et refutet omnia jura et actiones quæ et quas d. comune Florentiæ habet in castro de *Montepolitiano* et ejus districtu, et Montealcino et ejus districtu, et *Castilione* Latronorum et ejus districtu, et *arce de Campilio* et ejus districtu, et possessionibus dd. locorum et cujuslibet eorum et hominibus et dominis dd. terrarum et cujuslibet earum. Et quod comune Florentiæ de cetero non requirat aliqua jura in dd. terris seu aliqua earum, et contra homines dd. terrarum, et cujuslibet earum: et quod idem faciat et promittat d. sindicus comuni Florentiæ sindico comunis Senarum de *Menzano* et *Casule*, et terris et possessionibus dd. terrarum, et cujuslibet earum, et quod det et cedat et remittat et refutet comuni Senarum, seu ejus sindico et actori omnia jura et actiones quæ et quas habet comune Florentiæ aliqua ratione vel causa in *Podio Bonazzo* et ejus districtu et Staggia et ejus districtu et homi-

nibus dd. locorum, et cujuslibet eorum, quæ jura habuit seu quæsivit a comuni Senarum aliquo tempore, vel aliquo jure vel causa: et quod det et cedat comuni Senarum et ejus sindico et actori omnia jura quæ habuit et habet comune Florentiæ in *comitatu Aldobrandesco*.... et in heredibus et contra heredes *comitis Guglielmi* et cujuslibet eorum, et quod casset et rumpat omnes contractus, obligationes et promissiones factas cum *comite Guglielmo* et ejus filiis vel aliquo eorum, aut aliqua alia persona pro eis cum comuni Florentiæ, vel alio pro eo, et quod promittat d. comuni Senarum seu ejus sindico et actori, quod d. comune Florentiæ non utetur instrumentis, contractibus et obligationibus vel aliquo eorum aliquo tempore, aliquo jure in *comitatu Aldebrandesco*, vel alia parte ejus et *comitibus* seu contra *comites* d. comitatus, vel aliquem ex eis, et hominibus seu contra homines d. comitatus, et quod idem promittat, et faciat comuni Senarum, seu ejus sindico et actori de *Pannocchieschia* et *Pannochiensibus*, et hominibus dd. terrarum et cujuslibet earum, et de filiis *Gualcherini* et *Ubertini* de *Armaiolo* eorum complicibus et consortibus et bonis, et quod rumpat et casset omnes contractus, promissiones et obligationes, et promissas adhibitas et factas ab eis vel aliquo eorum, vel aliqua persona pro eis, et quod eis non utetur comune Florentiæ, et quod de cetero non acquiret aliquod jus comune Florent. in eis vel aliquo eorum, seu eorum bonis, et quod promittat comuni Senarum, et ejus sindico et actori, quod comune Florent. permittet ipsum comune Senarum pacifice tenere et possidere omnia jura seu quæ nunc habet et in antea babebit, et quod non præstabit ci aliquod impedimentum de jure vel de facto in recuperandis et tenendis juribus suis, et quod de cetero comune Flor. non acquiret aliqua jura in aliquibus terris, possessionibus, personis et locis, in quibus comune Senarum habet aliquod jus aliqua ratione vel causa, vel in antea

habebit, et quod non acquiret aliqua jura in præjudicium comunis Senarum in aliquibus terris, personis et locis, et quod remittat et refutet comuni Senarum seu ejus sindico et actori omnia jura, pœnam seu pœnas in quam vel quas comune Senarum hactenus incidisset... comun. Flor. aliqua ratione vel causa vel facto. Et quod promittat comuni Senarum vel ejus sindico et actori, quod comune Florentiæ non recipiet homines dd. terrarum, nec alicujus earum, vel aliquem ex eis in cives suos, vel sub sua protectione, et quod permittet comune Senarum omnes prr. terras et loca, et ipsarum terrarum homines et personas dd. locorum pacifice et quiete possidere: et quod comune Florentiæ non præstabit d. comuni Senarum aliquod impedimentum de jure vel de facto, nec faciet ei aliquam litem vel brigam, seu controversiam de prr. terris et locis, vel aliqua earum et hominibus et singulis comuni Senarum seu ejus sindico et actori instrumenta contractuum et obligationum et promissionum ad dictum sapientis comunis Senarum sine malitia. Ita quod comune Flor. teneatur, et obligetur comuni Senarum de omnibus et singulis supradictis et ad promittendum, quod certæ personæ, c numero de nobilioribus et melioribus, qui modo sunt vel erunt tempore contractus in civitate Florentiæ, obligabunt se et bona sua ad certam pœnam comuni Senarum pro dictis servandis, et ad promittendum quod comune Florentiæ habebit et tenebit rata et firma omnia et singula supradicta, et promittat quod contractus promissionum et obligationum de prædictis confirmabit pro comuni Florentiæ per totum proximum mensem januarij, et quod contra prædicta comune Florentiæ non veniet aliqua ratione vel causa ad jurandum in animas populi, potestatis, et consiliariorum, quod populus et comune Florentiæ habebunt rata et firma omnia et singula supradicta, et contra non venient vel facient aliquo tempore, et ad obligandum comune Florentiæ et ejus bona ad certam pœnam, et ad

dandam licentiam vendendi ipsa bona pro prædictis, omnibus et singulis, observandis et firmis tenendis et perpetuo valituris, et contra non veniendi, et ad omnia et singula facienda quæ in prædictis et circa prædicta et quolibet prædictorum fuerint necessaria, et ipse sindicus viderit expedire, dantes et concedentes el plenam et liberam administrationem in omnibus et singulis supradictis et omnibus aliis quæ sibi videbuntur promittant ratum et firmum habere quicquid per eum factum fuerit, et contra nulla ratione facere vel venire.

Nomina consiliariorum sunt hæc:

(*Suivent les noms de 292 personnes.*)

Actum Florentiæ in palatio coram D. Jitio de Parma judice et assessore D. potestatis, *Guidone Bonatti astrologo* comunis Florentiæ de Forli, D. Cappanajo de Burgo S. Sepulcri judice potestatis, Gentilesco Diane, Compagno Ugoli, et Belcaro Rinaldeschi bannitoribus comunis Florentiæ, et Ugolino de Castrocaro, Ormanno de Empolis, Giunta de Poppio notario, D. potestatis, testibus præsentibus.

Ego Renuccius Ysacchi imperiali auctoritate judex ordinarius et notar. et d. comunis Florentiæ scriba prædictis interfui, et ea de mandato D. potestatis et consiliariorum rogatus publice scripsi et publicavi.

Ego Guiduccius olim Joannis notarius prædictis, dum agerentur interfui, et ad majorem fidem habendam me publice subscripsi de mandato d. D. potestatis Flor. et dd. consiliariorum, et meum signum apposui.

Ego Gualduccius Aldiverii ordinarius, etc. ut supra.

Ego Pierus ser Monaldi ser Martini tabellio publicus civis senensis imperiali auctoritate notarius et judex ordinarius totum quod supra continetur et scriptum est, scriptum inveni, vidi et legi in quodam publico et authentico instrumento scripto et publicato, ut dicitur, manu supradicti Ra-

nucci Ysacchi notarii, et subscripto manu ser Guiduccii et Gualduccii notariorum, et, prout in eo continebatur nil addens vel minuens, quod secundum mei Petri notarii conscientiam sensum mutet vel variet intellectum præter signa ss. notariorum exinde sumens hic sumsi et exemplavi, et dictum sumtum cum supradicta originali scriptura una cum infrascriptis prudentibus viris ser Joanne Pieri, et ser Galgano Cerboni publicis et authenticis notariis senensibus diligenter auscultavi, et quod utrumque ad invicem bene concordare invenimus, facta de præmissis insinuatione et fide ab egregio legum doctore D. Michelotto judice et vicario *domini Andreassi marchionis* de Calvacabobus *de Cremona honorabilis senatoris civitatis Senarum* sedente pro tribunali Senarum in palatio residentiæ d. D. senatoris pro jure reddendo more solito, suam et comunis senensis auctoritatem interponente ad fidem horum præmissorum me subscripsi et publicavi fideliter.

FIN DE L'APPENDICE DU TOME PREMIER.

963927

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER (Introduction.)

PAGE 3 A 182.

Relations du saint-siége avec l'Italie méridionale et la Sicile. — Les Normands. — Ils se font les alliés de la papauté. — Hostilités qui précèdent cette alliance. —Les Normands vassaux du saint-siége. — Premières investitures.— Droit de suzeraineté du saint-siége sur le royaume de Naples. — Examen de ce droit. —Souveraineté des papes à Rome. — Elle n'existait pas avant le XIVe siècle. — La souveraineté, jusqu'à cette époque, résidait dans le sénat et dans le peuple romain.— Commune de Rome.— Perpétuité du sénat. — Les papes d'abord chefs municipaux, puis adversaires systématiques de la commune de Rome. — Ils s'allient contre elle avec les empereurs d'Allemagne. — Attributions du préfet de Rome. — Lutte de la papauté et du sénat au XIIe siècle. — Le pape Innocent II et l'antipape Anaclet. — Roger II, grand-comte de Sicile. — Son caractère. — Sa puissance. —Ses lois. — Il établit en Sicile une féodalité royale. — Roger II prend le titre de roi. — Ce titre est confirmé par l'antipape Anaclet. — Roger est couronné à Palerme. — Il est attaqué par Innocent II. — Reconnaissance et investiture. — La commune de Rome soulevée contre Innocent II.—Restauration du sénat.— Le pape Lucius II lapidé par le peuple. — Traité d'Eugène III avec le sénat romain. — Dernières années de Roger II, roi de Sicile. — Résumé de son règne. —Continuation des troubles de Rome. — La papauté, la république et l'empire en présence. — Adrien IV. — Arnauld de Brescia. — Frédéric Barberousse. — Arnauld prêche le rétablissement de la république. — Coalition

du pape et de l'empereur. — Barberousse en Italie. — Supplice d'Arnauld de Brescia. — Députation du sénat à Frédéric Ier. — Son entrevue avec Adrien IV. — Son couronnement à Rome. — Son retour en Allemagne. — Guillaume Ier, dit le Mauvais, fils et successeur de Roger II. — Guerre de Guillaume Ier et d'Adrien IV. — Rapprochement. — Nouvelle Investiture. — La cour de Rome forme une alliance étroite et durable avec la cour de Palerme contre la domination impériale. — Ligue lombarde. — Alexandre III. — Mort de Guillaume Ier. — Guillaume II, dit le Bon, fils et successeur de Guillaume Ier. — Paix de Venise conclue entre l'empereur Frédéric Barberousse et le pape Alexandre III, par la médiation de Guillaume II. — Mariage de Henri, roi des Romains, fils de Frédéric Barberousse, avec Constance, fille de Roger II, déclarée héritière du royaume des Deux-Siciles. — Craintes de la cour de Rome. — Elle s'oppose à ce mariage. — Ses efforts sont inutiles. — Asservissement prochain de la Sicile aux Allemands. — Barberousse maltraite le pape Lucius III. — La commune de Rome passe dans le parti impérial. — Elle s'affaiblit et se dégrade par son alliance avec les étrangers. — Barberousse part pour la croisade. — Il meurt en Asie. — Mort de Guillaume le Bon. — Désespoir des Siciliens. — Leur aversion pour la domination germanique. — Ils veulent un roi national. — Élection de Tancrède. — Sa faiblesse. — Sa mort. — L'empereur Henri VI devient roi de Sicile. — Sa politique. — Il établit dans l'Italie méridionale trois grands fiefs : la Toscane, la Romagne et Spolète. — Il les donne à son frère Philippe de Souabe, à Marckwald d'Anweiler et à Conrad de Lützenhard. — La papauté est cernée de toutes parts. — Henri VI ne veut point faire hommage du royaume des Deux-Sicile au saint-siége. — Atrocité de son gouvernement. — Chute de la famille de Tancrède. — Naissance de Frédéric-Roger, fils de Henri VI et de Constance. — Henri change de politique et met son fils sous la protection du pape Célestin III. — Frédéric-Roger roi des Romains. — Maladie de Henri VI. — Son testament. — Sa mort. — L'impératrice en est soupçonnée. — Innocent III. — Il traite avec la commune de Rome. — La préfecture abolie. — Ligue de l'impératrice Constance avec le pape contre les Allemands. — Encore une investiture.

— Rigueur des conditions de cette investiture. — Constance, en mourant, nomme Innocent III tuteur de son fils Frédéric-Roger. — Caractère et éducation de ce prince. — Troubles de sa minorité. — Son dévouement apparent pour la cour de Rome. — Il reconnaît tous les droits du saint-siége au haut domaine du royaume des Deux-Siciles. — Il brigue l'empire. — Il promet de séparer à jamais l'empire du royaume de Sicile en le donnant de son vivant à son fils Henri. — Il trompe Innocent III. — Mort de ce grand pape. — Frédéric-Roger garde l'usufruit de la Sicile et fait nommer Henri roi des Romains. — Plaintes du pape Honorius III. — Frédéric II empereur. — Sa mésintelligence avec le saint-siége. — Il promet de partir pour la croisade. — Il diffère son départ sous des prétextes. — Grégoire IX l'excommunie. — Croisade philosophique. — Le XIIIe siècle et le XVIIIe. — Frédéric II de Souabe et Frédéric II de Brandebourg. — Code de Frédéric II. — Révolte de Henri, roi des Romains contre son père. — Déchéance et châtiment de Henri. — Conrad roi des Romains. — Innocent IV. Antagonisme acharné d'Innocent IV et de Frédéric II. — Le pape veut donner le royaume des Deux-Siciles à des princes étrangers. — Concile de Lyon. — Innocent IV y prononce la déchéance de l'empereur. — Il fait élire à l'empire le landgrave de Thuringe, puis le comte de Hollande. — Fureur de Frédéric II. — Guerre. — Renouvellement de la ligue lombarde. — Batailles de Corte Nuova et de Parme. — Défaites successives du parti de Frédéric. — Abattement moral de ce prince. — Il veut abdiquer et partager ses États entre ses fils. — Le pape n'y consent pas. — Innocent IV est résolu d'exterminer la maison de Souabe et de réunir les Deux-Siciles au patrimoine de Saint-Pierre. — Mort de Frédéric II. — Son testament. — Son génie, sa gloire, ses fautes et ses malheurs.

LIVRE II.

PAGE 183 A 286.

Manifestes d'Innocent IV. — Il prononce la déchéance de Conrad, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric II, et prêche une croisade contre ce prince. — Émissaires du pape en Sicile et en

Allemagne. — Innocent IV quitte Lyon pour retourner en Italie. — Voyage triomphal. — Séjour du pape à Gênes. — Mainfroy, prince de Tarente, bâtard de Frédéric II, nommé par le testament de l'empereur, régent du royaume, en l'absence du roi des Romains. — Il est accusé de parricide. — Fausseté de cette accusation. — Courage et habileté précoce du jeune Mainfroy. — Difficulté de sa situation. — Il est forcé de conserver tous les agents du gouvernement de son père. — Le royaume se prononce contre lui. — Il soumet rapidement les villes rebelles. — Mainfroy veut établir un gouvernement national. — Les Allemands et la cour de Rome mettent également obstacle à ce dessein. — Berthold, margrave de Hohenbourg. — Négociations secrètes de Mainfroy avec Innocent IV. — L'arrivée de Conrad en Italie arrête brusquement ces pourparlers. — Innocent IV délie les Napolitains du serment de fidélité et déclare l'Italie méridionale réunie aux États de l'Église. — Innocent IV n'ose rentrer dans Rome et s'arrête à Pérouse. — Le sénateur de Rome est choisi parmi les étrangers. — Brancaleone d'Andalo, sénateur de Rome. — Il rappelle Innocent IV. — Après un séjour peu prolongé dans la ville, le pape est encore forcé de la quitter. — Conrad en Italie. — Il veut se rapprocher du pape. — Innocent IV le repousse. — Le roi des Romains assiége et prend Naples. — Amitié de Conrad pour Mainfroy. — Artifices du prince de Tarente. — Mainfroy se crée un grand parti. — Conrad prend son frère en aversion. — Il le dépouille de ses biens et médite sa perte. — Innocent IV propose la couronne de Sicile aux comtes d'Anjou et de Cornouailles qui la refusent. — Il l'offre à Henri III, roi d'Angleterre, pour son fils Edmond; Henri III l'accepte. — Innocent IV accuse Conrad d'avoir fait périr un de ses frères. — Le roi des Romains repousse cette accusation. — Naissance de son fils Conradin. — Conrad meurt à Lavello. — Mainfroy est soupçonné de l'avoir fait empoisonner par Jean de Procida. — Le margrave de Hohenbourg, régent du royaume pendant la minorité de Conradin par le testament de Conrad. — Il remet les Deux-Siciles à l'Église, sauf les droits de Conradin. — Le pape ne les admet qu'avec restriction. — Ambiguïté de son langage. — Innocent IV reprend le projet de réunir le royaume aux États de l'Église. — Berthold abdique la régence.

—Mainfroy en est revêtu.—Il ouvre au pape l'entrée du royaume. — Innocent IV franchit le Garigliano et s'arrête sur la route de Naples. — Mainfroy se brouille de nouveau avec le pape. — On lui tend des embûches. — Il est forcé de fuir à la suite d'un meurtre. — Course aventureuse et romanesque du prince de Tarente à travers les montagnes. — Entrée d'Innocent IV à Naples. — Mainfroy pénètre dans la citadelle de Lucera. — Les sarrasins de Lucera. — Ils portent Mainfroy en triomphe. — Création rapide d'une armée. — Mainfroy se met à la tête des sarrasins et marche contre le Pape.

LIVRE III.

PAGE 287 A 351.

Mort d'Innocent IV. — Élection d'Alexandre IV. — Les cardinaux proposent indirectement la paix à Mainfroy, qui ne l'accepte pas. — Les comtes Lancia, oncles du prince de Tarente. — Victoires de Mainfroy. — Il soumet tout le royaume et arrive aux portes de Naples. — La cour de Rome excite en Sicile le mouvement communal. — Pietro Ruffo, comte de Catanzaro. — Le cardinal Ottaviano Ubaldini. —L'armée pontificale, commandée par Ubaldini, marche contre Mainfroy. — Traité de paix entre ce prince et le cardinal Ottaviano. — Il n'est point ratifié par le pape. — Mainfroy poursuit la guerre à outrance. — Les Sarrasins dévastent la côte de Campanie. — Le pape s'enfuit de Naples avec toute sa cour et se réfugie dans Anagni. — Puissance de Mainfroy. — Il punit ses ennemis par la prison ou par la mort. — Il tient une cour plénière à Foggia. — Condamnation du margrave Berthold de Hohembourg. —Mainfroy travaille ouvertement pour lui-même. — Sur un faux bruit de la mort de Conradin, répandu à dessein par ses partisans, il quitte le titre de régent et prend celui de roi. — Calomnies répandues contre le nouveau roi de Sicile. — Il reçoit un messager d'Élisabeth de Bavière, mère de Conradin. — Réponse évasive de Mainfroy. —Il perd sa première femme, Béatrix de Savoie, et épouse en secondes noces Hélène Comnène, fille du despote d'Épire.—Courtoisie et galanterie du

prince de Tarente. — Son goût pour la poésie et la musique. — Magnificence de sa cour. — Grande chasse de l'Incoronata. — Aventures du seigneur de Caritène et de la dame de Carabas. — Situation de Mainfroy en Italie. — Il hésite dans le choix de sa politique.—Sa haute influence dans le nord. — Il détruit la puissance d'Eccelino de Romano en Lombardie, et soutient Brancaleone à Rome. — Il fomente le mauvais vouloir de la commune de Rome contre le pape.—Il est excommunié.— Guerre de Florence et de Sienne.—Farinata degli Uberti entraîne Mainfroy dans le parti des gibelins de Toscane. — Bataille de l'Arbia chantée par Dante. — Mainfroy protecteur des Florentins. — Il forme une *taglia* ou ligue entre les villes gibelines de Toscane. — Canonisation de sainte Rose de Viterbe. — Mainfroy chasse les guelfes de Florence et de Lucques. — Ils offrent la couronne à Conradin. — Inutilité de cette démarche conseillée par le pape. — Alexandre IV négocie avec Edmond d'Angleterre, avec Conradin et avec Mainfroy. — Rupture de Mainfroy avec le pape. — Mort d'Alexandre IV. — Urbain IV. — Mariage de l'infant Pierre d'Aragon avec Constance, fille de Mainfroy. — Indignation d'Urbain IV. — Sa lettre à Jacques le Conquérant, roi d'Aragon. — Le roi de Sicile lance les Sarrasins dans la campagne de Romo. — Urbain IV s'enfuit à Civita Vecchia. — Il propose la couronne de Sicile à Charles de France, frère de saint Louis.

APPENDICE.

Appendice A..... 353
— B..... 300

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

ERRATA.

Page 14, *au lieu de :* Harold ; *lisez :* Harald.
86, le droit de fermage ; — le droit de fourrage (*fodrum*).
108, la terre d'Asie ; — la terre sainte.
129, le latin ; — le grec.
138, Tricarico ; — Alesina.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google